

PS
L'Unité 35



Journal
de la Fédération
du Parti Socialiste
d'**Ille-et-Vilaine**

FICHES
DE LA
RÉUSSITE

• **Primaires citoyennes** p. 2
en Ille-et-Vilaine

• **Fiches de la réussite** pp. 3-143

• **Sur l'agenda** p. 144

Edito



Christophe Fouillère,
Premier Secrétaire fédéral

A l'approche de 2017, il m'a semblé essentiel que la fédération publie ce numéro spécial de l'Unité 35 dédié au bilan de l'action gouvernementale et parlementaire, au service des Français depuis 2012.

Les cinq années qui s'achèvent ont été difficiles. Les primaires citoyennes, les 22 et 29 janvier, seront l'occasion de revenir collectivement sur ce que la gauche a accompli, sur ce qu'elle a bien fait, sur les points, aussi, à améliorer.

Aujourd'hui, les propositions qui émergent des programmes des candidats de droite, qui n'ont jamais été aussi à droite depuis 1945, nous obligent à défendre, plus que jamais, nos idées humanistes et de progrès social. Elles nous font dire également, que c'est le moment de montrer que

le parti socialiste a agi pour redresser notre pays, renforcer les protections et ouvrir de nouveaux droits.

Faire l'impasse sur ce bilan serait une erreur. Si nous allions à l'élection présidentielle de 2017 tête baissée, nous accréditerions l'idée que les sondages font le scrutin, que l'alternance avec une droite revancharde est une fatalité. Ce n'est ni ma conception de la démocratie, ni la vôtre, j'en suis convaincu.

En outre, le débat sur le bilan de la gauche en responsabilité ne peut pas être un procès en trahison ou un processus de dévalorisation collective. De nombreux engagements ont été tenus, d'autres ont été réécrits, priorisés différemment, pour tenir compte des crises et des compromis, indispensables à trouver, dans

un pays qui peine à retrouver la confiance.

Notre formation politique a lancé depuis le printemps une campagne d'information sur les réseaux sociaux afin de faire connaître ces réalisations.

Vous trouverez dans ce numéro l'ensemble des fiches de la réussite qui vous permettront de faire campagne sur le bilan dans les prochains mois. Je vous invite à les utiliser pour débattre en section et à contribuer à leur diffusion dans votre entourage.

Les dimanches 22 et 29 janvier

Votons aux primaires citoyennes.

Les treize membres du comité départemental d'organisation des primaires citoyennes et de la Belle Alliance Populaire s'activent depuis la rentrée.

Depuis la réunion du 16 septembre, les chevilles ouvrières de ces primaires, que sont les secrétaires de section, ont déterminé la localisation des bureaux de vote en fonction de l'expérience de 2011.

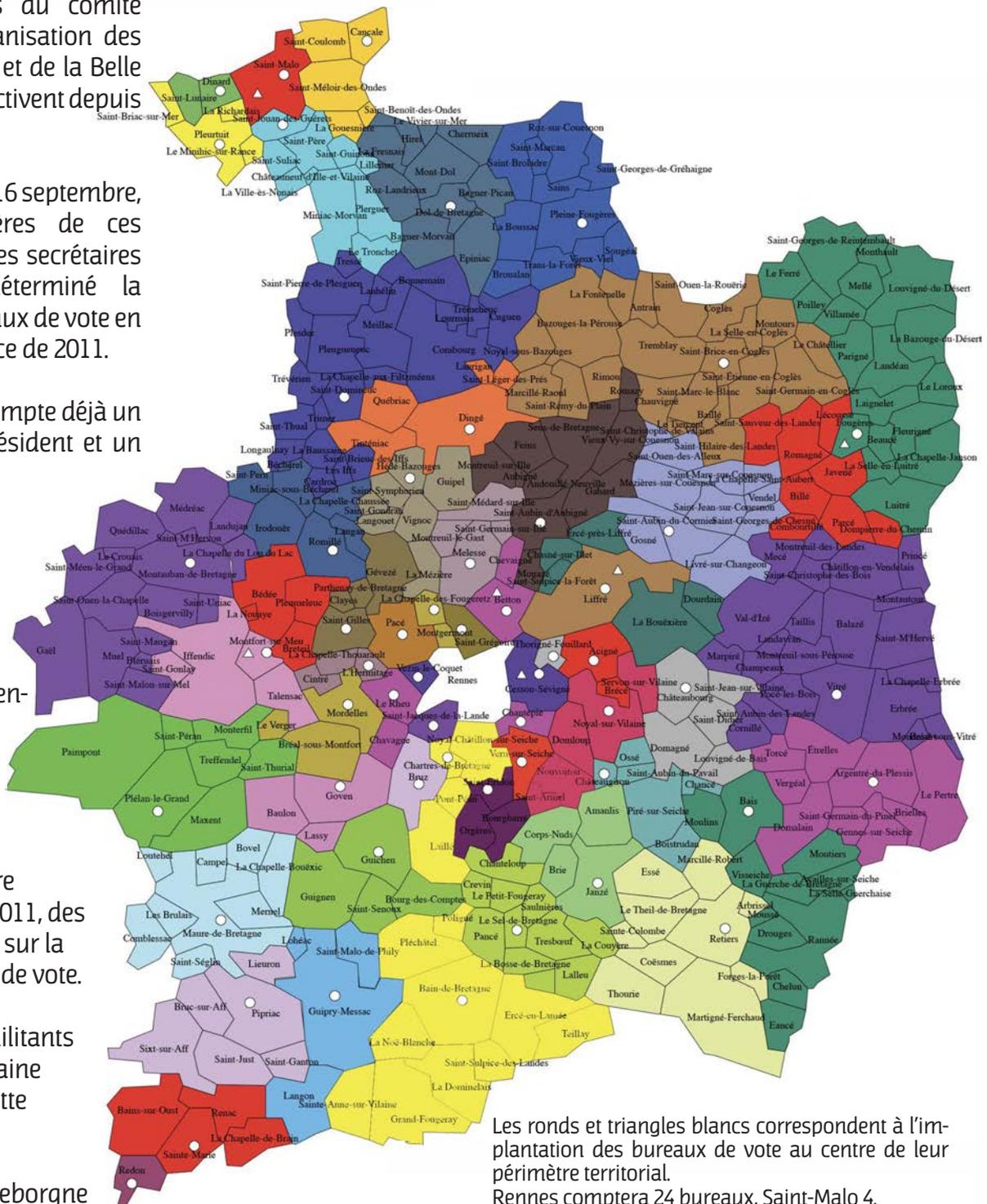
Chacun d'entre eux compte déjà un président, un vice-président et un secrétaire.

Le CDOP appelle les militants et sympathisants à rejoindre ces trios pour constituer les équipes qui assumeront les différentes tâches d'accueil et de vote au cours de ces deux dimanches de la fin janvier.

La fédération va mettre en place, comme en 2011, des séances de formation sur la tenue de ces bureaux de vote.

Il convenait que les militants socialistes d'Ille-et-Vilaine aient la primeur de cette cartographie.

Jean-Pierre Leborgne



Sommaire des 70 fiches de la réussite

- 1 INSTAURATION DU SERVICE CIVIQUE UNIVERSEL
- 2 REVALORISATION DES BOURSES ÉTUDIANTES
- 3 MISE EN PLACE DE LA PRIME D'ACTIVITÉ
- 4 L'INCLUSION ET L'ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP
- 5 PLAN D'AIDE TPE/PME
- 6 L'OUVERTURE DU MARIAGE AUX PERSONNES DE MÊME SEXE
- 7 L'ÉGALITÉ POUR NOS QUARTIERS
- 8 LA BANQUE PUBLIQUE D'INVESTISSEMENT
- 9 L'ADAPTATION DE LA SOCIÉTÉ AU VIEILLISSEMENT
- 10 CONFÉRENCE DE PARIS SUR LE CLIMAT (COP 21)
- 11 GARANTIE JEUNES
- 12 AMÉLIORER L'ACCÈS À LA CONTRACEPTION ET À L'AVORTEMENT
- 13 LA RETRAITE À 60 ANS POUR LES CARRIÈRES LONGUES
- 14 UNE ÉCOLE MATERNELLE REFONDÉE
- 15 DESTINATION FRANCE : CONSERVER LA PREMIÈRE PLACE DANS LE TOURISME MONDIAL
- 16 LA GARANTIE CONTRE LES IMPAYÉS DE PENSIONS ALIMENTAIRES (GIPA)
- 17 UN SYSTÈME DE SANTÉ MODERNISÉ, POUR PLUS D'ÉGALITÉ
- 18 NON-CUMUL DES MANDATS EXÉCUTIFS LOCAUX POUR LES PARLEMENTAIRES
- 19 AIDE À LA JEUNESSE : DES EMPLOIS D'AVENIR POUR AUJOURD'HUI
- 20 ASSURER L'ÉGALITÉ DES TERRITOIRES DANS LES ZONES RURALES
- 21 CONTRE LE DÉMARCHAGE TÉLÉPHONIQUE : LA PROTECTION DES CONSOMMATEURS
- 22 L'INDÉPENDANCE POUR LA RADIO ET LA TÉLÉVISION PUBLIQUES
- 23 L'ÉGALITÉ POUR LES FAMILLES
- 24 UNE NOUVELLE ÉTAPE DE LA DÉCENTRALISATION
- 25 LUTTER CONTRE LA VIE CHÈRE
- 26 PLUS DE JUSTICE FISCALE
- 27 UNE NOUVELLE AMBITION POUR L'AIDE AU DÉVELOPPEMENT
- 28 OUVRIR L'APPRENTISSAGE AUX JEUNES DES QUARTIERS POPULAIRES
- 29 RÉTABLIR L'ÉGALITÉ D'ACCÈS À LA JUSTICE
- 30 RENDRE LA VIE PUBLIQUE PLUS TRANSPARENTE
- 31 LE PROJET AGRO-ÉCOLOGIQUE POUR LA FRANCE
- 32 POUR UNE NOUVELLE FRANCE INDUSTRIELLE
- 33 SOUTENIR LES PERFORMANCES DE L'INDUSTRIE DE LA DÉFENSE
- 34 LES SPORTIFS FRANÇAIS MIEUX PROTÉGÉS ET MIEUX RECONNUS
- 35 SIMPLIFIER L'ACCÈS AUX DROITS : LE SIMULATEUR mes.aides.gouv.fr
- 36 RELANCER LA CONSTRUCTION DE LOGEMENTS SOCIAUX
- 37 CRÉATION DU COMPTE PERSONNEL DE FORMATION
- 38 MIEUX ACCUEILLIR LES ÉTRANGERS EN FRANCE
- 39 DES STAGES DE QUALITÉ ET DE NOUVEAUX DROITS POUR LES STAGIAIRES
- 40 PROTÉGER LES CONSOMMATEURS : BANQUE ET ASSURANCE
- 41 RECONNAISSANCE ET SOUTIEN AUX AIDANTS : INSTAURATION DU DROIT AU RÉPIT
- 42 INTERDIRE LES SACS PLASTIQUES À USAGE UNIQUE
- 43 MISE EN OEUVRE DU COMPTE PERSONNEL DE PRÉVENTION DE LA PÉNIBILITÉ
- 44 ALLOCATION DES MOYENS AUX ÉCOLES : MIEUX RÉPARTIR POUR PLUS D'ÉGALITÉ
- 45 ENCADRER LES LOYERS POUR PLUS D'ÉGALITÉ TERRITORIALE
- 46 UNION BANCAIRE EN EUROPE : PRÉVENIR LES CRISES FINANCIÈRES
- 47 PROTÉGER LES ARTISTES, LIBÉRER LA CRÉATION, PRÉSERVER LE PATRIMOINE
- 48 LA PARITÉ POUR LES ÉLU-E-S ET LES CONSEILS D'ADMINISTRATION
- 49 DÉVELOPPER LA PART DES ÉNERGIES RENOUVELABLES
- 50 POUR UNE ALIMENTATION DE QUALITÉ EN OUTRE-MER
- 51 FACILITER L'ACCÈS AU LOGEMENT POUR LES ÉTUDIANTS
- 52 RECONNAÎTRE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE, DONNER DU POUVOIR D'AGIR AU SALARIÉ
- 53 LE RÉGIME DE L'INTERMITTENCE PÉRENNISÉ ET RÉFORMÉ
- 54 L'ÉDUCATION, PREMIER BUDGET DE LA NATION
- 55 ÉDUCATION NATIONALE : DES PERSONNELS MIEUX RÉMUNÉRÉS
- 56 LUTTER CONTRE LE DÉCROCHAGE SCOLAIRE : DROIT AU RETOUR EN FORMATION
- 57 DES ENTREPRISES PUBLIQUES EXEMPLAIRES : LIMITER LA RÉMUNÉRATION DE LEURS DIRIGEANTS
- 58 IMPOSER L'ÉGALITÉ SALARIALE ET PROFESSIONNELLE
- 59 PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT : RECONQUÊTE DE LA BIODIVERSITÉ
- 60 NOUVELLES PROTECTIONS ET NOUVEAUX DROITS SUR INTERNET
- 61 DÉVELOPPER LA SCOLARISATION DES ENFANTS DE MOINS DE 3 ANS
- 62 ACCÈS AUX SOINS : LES MUTUELLES SANTÉ POUR TOUS
- 63 LUTTE CONTRE LA FRAUDE ET L'ÉVASION FISCALE
- 64 DES DROITS RECHARGEABLES POUR L'ASSURANCE CHÔMAGE
- 65 LE PLAN LOGEMENT OUTRE-MER: AMÉLIORER L'HABITAT ULTRA-MARIN
- 66 RELANCE DE L'APPRENTISSAGE : DE NOUVEAUX DROITS POUR LES APPRENTIS ET LES MAÎTRES D'APPRENTISSAGE
- 67 LUTTE CONTRE LA POLLUTION DE L'AIR
- 68 AIDER LES JEUNES À TROUVER UN PREMIER EMPLOI : L'ARPE
- 69 LUTTE POUR L'INCLUSION SOCIALE ET CONTRE LA PAUVRETÉ
- 70 DES MESURES CONCRÈTES POUR LE RETOUR À L'EMPLOI

1**LES FICHES**

DE LA

RÉUSSITE

DEPUIS 2012, LES SOCIALISTES ET LA GAUCHE AGISSENT POUR REDRESSER NOTRE PAYS,
RENFORCER LES PROTECTIONS ET OUVRIR DE NOUVEAUX DROITS.
LES RÉFORMES ENGAGÉES PORTENT AUJOURD'HUI LEURS FRUITS.

INSTAURATION DU SERVICE CIVIQUE UNIVERSEL

ACTION ET PROMOTION RÉPUBLICAINE

LE DIAGNOSTIC ET SENS DE NOTRE ACTION

Le Service Civique est un levier essentiel de citoyenneté, c'est un engagement volontaire au service de l'intérêt général. Mais il est aussi un moyen de s'insérer dans la vie professionnelle. Le nombre de jeunes Français qui quittent le système de formation initiale sans avoir obtenu un diplôme professionnel ou le baccalauréat est estimé à 140 000 par an. Le service civique est un des outils essentiels pour parvenir à diviser par deux le nombre de décrocheurs d'ici à 2017.

QUI EST CONCERNÉ ?

Le Service Civique s'adresse aux jeunes de 16 à 25 ans, jusqu'à 30 ans pour les jeunes en situation de handicap. Indemnisé 573 € par mois, il permet de s'engager sans condition de diplôme dans une mission d'intérêt général au sein d'une association, d'un établissement public, d'une collectivité... En France ou à l'étranger et dans 9 domaines d'action : solidarité, environnement, sport, culture, éducation, santé, intervention d'urgence, mémoire et citoyenneté, aide humanitaire.

QUELS OBJECTIFS ?

Le Service Civique permet de s'engager, pour une période de 6 à 12 mois dans une mission en faveur de la collectivité. C'est la possibilité de vivre de nouvelles expériences et de s'ouvrir à d'autres horizons en effectuant une mission au service de tous. C'est la possibilité de recevoir et de transmettre le sens des valeurs républicaines et de contribuer au renforcement du lien social. C'est également une opportunité de développer ou d'acquérir de nouvelles compétences. Ainsi, toute mission de Service Civique est accompagnée d'un tutorat individualisé et d'un accompagnement à la définition d'un projet d'avenir.

Le Service Civique prend en compte les besoins et attentes du volontaire et constitue une étape importante de son engagement dans la société.

L'ambition est de parvenir à accueillir d'ici 2018 la moitié d'une classe d'âge et une classe d'âge entière en 2020.

DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR

Le Service Civique a été créé le 10 mars 2010. À la suite des attentats de janvier 2015, il est devenu le service civique universel, le Président de la République souhaitant établir un droit pour tous les jeunes à s'engager.

ÉLÉMENTS CLÉS

- ▶ engagement volontaire d'une durée de 6 à 12 mois pour 24h par semaine minimum, auprès d'organismes à but non lucratif ou de personnes morales de droit public, en France ou à l'étranger.
- ▶ accomplissement d'une mission d'intérêt général dans des domaines d'interventions reconnus prioritaires pour la nation ;
- ▶ versement d'une indemnité prise en charge par l'État (467,34 euros), et d'un soutien complémentaire, en nature ou argent, pris en charge par l'organisme d'accueil (minimum de 106,31 euros) et 106,38 en plus pour les bénéficiaires du RSA ou titulaire d'une bourse de l'enseignement supérieur ;
- ▶ ouverture d'un droit à un régime complet de protection sociale financé par l'État ;

QUELS RÉSULTATS ?

2010 : 6 000 jeunes
2015 : 12 000
OBJECTIF : 350 000 en 2018
et généralisation en 2020

**REDONNER
LA PRIORITÉ
À LA
JEUNESSE**

POUR QUI ?

**16 À 25
ANS**

**16 À 30
ANS**

DOMAINES

- SOLIDARITÉ
- ENVIRONNEMENT
- SPORT
- CULTURE
- ÉDUCATION
- SANTÉ
- INTERVENTION D'URGENCE
- MÉMOIRE ET CITOYENNETÉ
- AIDE HUMANITAIRE

LE CONSTAT



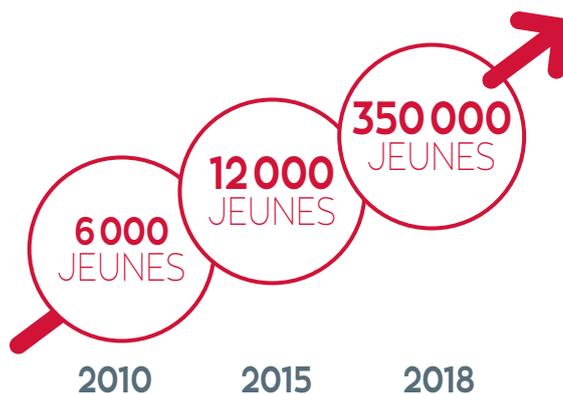
QUITTENT LE SYSTÈME
DE FORMATION INITIALE SANS AVOIR OBTENU
UN DIPLÔME PROFESSIONNEL
OU LE BACCALAURÉAT

COMBIEN ?

**573
€**

UNE INDEMNITÉ PRISE
EN CHARGE PAR L'ÉTAT
ET D'UN SOUTIEN
COMPLÉMENTAIRE

OBJECTIFS



2010

2015

2018



DEPUIS 2012, LES SOCIALISTES ET LA GAUCHE AGISSENT POUR REDRESSER NOTRE PAYS,
RENFORCER LES PROTECTIONS ET OUVRIR DE NOUVEAUX DROITS.
LES RÉFORMES ENGAGÉES PORTENT AUJOURD'HUI LEURS FRUITS.

REVALORISATION DES BOURSES ÉTUDIANTES

ÉDUCATION ET POUVOIR D'ACHAT

LE DIAGNOSTIC

La réussite dans les études ne dépend pas uniquement de la qualité des enseignements ou des capacités intellectuelles de chacun. Elle dépend également des conditions de vie et de revenus des étudiants, comme le démontrent de nombreuses enquêtes.

QUI EST CONCERNÉ ?

Cette réforme a représenté une hausse du 10 % du budget des bourses sur critères sociaux en deux ans. C'est désormais 660 000 étudiants qui en bénéficient, soit 1 étudiant sur 4.

ÉLÉMENTS CLÉS

- ▶▶ Depuis 2012, le Gouvernement a mobilisé un investissement sans précédent de 400 millions d'euros en faveur des bourses sur critères sociaux
- ▶▶ Création d'un nouvel « Échelon 7 », soit une revalorisation de 15% des bourses des étudiants issus des familles aux revenus les plus modestes
- ▶▶ Création d'un nouvel échelon « Zéro bis », assorti d'une aide annuelle de 1 000 euros
- ▶▶ revalorisation de toutes les bourses pour tenir compte de l'inflation
- ▶▶ 1 000 bourses supplémentaires, comprises en 4 000 et 5 500 euros, sont accordées annuellement à des jeunes en situation d'autonomie avérée, les allocations étant alors versées indépendamment du revenu des parents

DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR

Dès la rentrée 2013-2014

LE SENS DE NOTRE ACTION

Dès la rentrée universitaire 2013-2014, le système de bourses a été réformé afin d'aider davantage les étudiants issus de familles aux revenus modestes. La situation personnelle des étudiants a été mieux prise en compte afin de préserver leur pouvoir d'achat, leur qualité de vie et donc la qualité de leurs études.

QUELS OBJECTIFS ?

Il s'agit de garantir la démocratisation de l'accès aux études supérieures, en revalorisant le montant des bourses pour les étudiants issus des familles aux revenus les plus faibles mais aussi en apportant une aide financière aux étudiants issus de classes moyennes ou en situation d'autonomie avérée.

L'objectif de ces mesures est de permettre au plus grand nombre de se concentrer sur ses études, sans avoir à accumuler les petits boulots.

QUELS RÉSULTATS ?

- ▶▶ **30 000 ÉTUDIANTS** issus de familles modestes ont bénéficié de la création d'un échelon 7.
- ▶▶ **55 000 ÉTUDIANTS** qui ne bénéficiaient d'aucune aide financière sont entrés dans l'échelon « zéro bis » et ont reçu 1 000 euros pour les accompagner dans leur scolarité
- ▶▶ **477 000 étudiants boursiers** bénéficient des revalorisations selon l'inflation, afin de préserver leur pouvoir d'achat

RÉUSSITE
ÉTUDES
ENSEIGNEMENTS
CONDITIONS DE VIE
REVENU
ÉTUDIANTS
POUVOIR D'ACHAT

POUR QUI ?

LA PRIORITÉ
À LA
JEUNESSE

660 000
JEUNES

SOIT



+10%
/2 ANS

BUDGET
DES BOURSES
SUR CRITÈRES SOCIAUX

COMBIEN ?

DEPUIS ?



RENTREE
2013
2014



400
MILLIONS
€

POUR L'ÉTAT UN INVESTISSEMENT
SANS PRÉCÉDENT
EN FAVEUR DES BOURSES
SUR CRITÈRES SOCIAUX



CRÉATION
D'UN NOUVEL
« ÉCHELON 7 »

+15%

REVALORISATION

OBJECTIFS

30 000
ÉTUDIANTS

BÉNÉFICIAIRES
DE L'ÉCHELON 7
POUR LES BOURSES

55 000
ÉTUDIANTS

BÉNÉFICIAIRES
DE 1000 EUROS

477 000
ÉTUDIANTS

BÉNÉFICIAIRES
D'UNE REVALORISATION
DES BOURSES

3

LES FICHES



DE LA

RÉUSSITE



DEPUIS 2012, LES SOCIALISTES ET LA GAUCHE AGISSENT POUR REDRESSER NOTRE PAYS, RENFORCER LES PROTECTIONS ET OUVRIR DE NOUVEAUX DROITS. LES RÉFORMES ENGAGÉES PORTENT AUJOURD'HUI LEURS FRUITS.

MISE EN PLACE DE LA PRIME D'ACTIVITÉ

PRÉCARIAT ET POUVOIR D'ACHAT

LE DIAGNOSTIC

Le RSA activité, créé par la droite en 2009, atteignait en 2012 un taux de non recours de 68 % tant les procédures étaient complexes et discriminantes. De plus, en raison des conditions d'accès très restrictives, seuls 5 000 jeunes bénéficiaient du RSA activité «jeunes». Enfin, la prime pour l'emploi (PPE), gelée depuis 2008, ne redistribuait du pouvoir d'achat que l'année suivante, perdant ainsi toute sa pertinence.

QUI EST CONCERNÉ ?

Les salariés, les travailleurs indépendants (*artisans et commerçants*), les jeunes actifs de 18 ans à 25 ans, les exploitants agricoles, les étudiants et les apprentis justifiant des revenus suffisants sur les trois derniers mois (*au moins égal à 893,25 € nets par mois*), les travailleurs handicapés travaillant en milieu protégé comme en milieu ordinaire.

ÉLÉMENTS CLÉS

La prime d'activité qui est financée par le budget de l'État est évaluée à 4,1 milliards d'euros pour 2016. Elle remplace le Rsa «activité» et la Prime pour l'emploi.

QUELLE MÉTHODE ?

La prime d'activité est calculée pour un montant fixe pour un trimestre. Elle est versée mensuellement. Le changement de situation professionnelle ou familiale du bénéficiaire ne modifie pas le montant de la prime pendant les 3 mois et aucun trop perçu ne lui sera réclamé.

DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR

Elle est entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2016, versée depuis le 5 février et à partir du 5 juillet pour les personnes en situation de handicap.

LE SENS DE NOTRE ACTION

Faire rempart contre la pauvreté nécessite de créer des aides, mais aussi d'en faciliter l'accès, pour permettre à celles et ceux qui y ont droit et qui en ont le besoin, d'en bénéficier.

QUELS OBJECTIFS ?

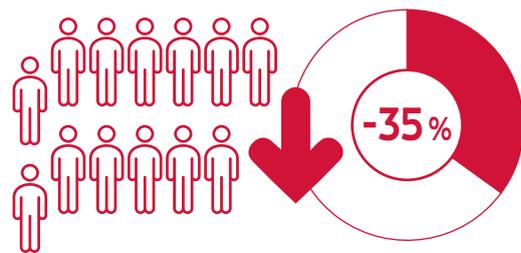
- ▶ Accroître le pouvoir d'achat des travailleurs, les étudiants et les apprentis aux revenus modestes qui gagnent moins de 1 500 € par mois.
- ▶ Améliorer la situation des ménages qui ont des ressources limitées mais souvent trop élevées pour percevoir certaines prestations sociales comme l'allocation logement
- ▶ Créer un droit simple, clair et efficace.

QUELS RÉSULTATS ?

- ▶ **POUR MÉMOIRE, DEPUIS 2009** seuls 5 000 jeunes bénéficiaient du RSA activité en raison des conditions d'accès très restrictives volontairement mises en place par la droite.
- ▶ **AINSI, EN 2013** le taux de recours du RSA activité n'était que de 32 % tant les procédures étaient complexes et discriminantes. À l'inverse, en quelques semaines, la Prime d'activité, avec ses procédures plus simples et opérationnelles, atteint un taux de recours de 54 %, soit environ 700 000 personnes de plus. Ce dispositif a mieux fonctionné en un mois que ne l'a fait le RSA activité pendant des années.
- ▶ **D'ORES ET DÉJÀ** ce sont 2,16 millions d'allocataires, dont 323 000 jeunes de moins de 25 ans, qui perçoivent la Prime d'activité.

POUVOIR D'ACHAT
SALARIÉS
ÉTUDIANTS
DROITS

LE CONSTAT



DE TAUX DE RECOURS AU RSA ACTIVITÉ
PAR LES PERSONNES POUVANT EN BÉNÉFICIER

DEPUIS ?



VERSÉE DEPUIS
LE 5 FÉVRIER
ET À PARTIR
DU 5 JUILLET
POUR
LES PERSONNES
EN SITUATION
DE HANDICAP



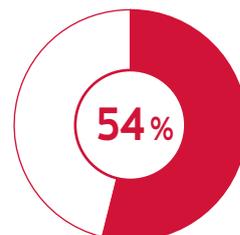
COMBIEN ?

4,1
MILLIARDS
€

EN 2016

RÉSULTATS

DÉJÀ



DE TAUX DE RECOURS
AVEC LA PRIME D'ACTIVITÉ

OBJECTIFS



GAGNANT 1 300 €/MOIS

RECEVRA

AGENT
TECHNIQUE
SERVICES
À
DOMICILE

97
€/MOIS



RECEVRA

243
€/MOIS

UNE AIDE-SOIGNANTE
ET UN CHAUFFEUR
ROUTIER, TOUS DEUX
RÉMUNÉRÉS AU SMIC



MÈRE
ISOLÉE
AVEC
1 ENFANT

RECEVRA

183
€/MOIS

GAGNANT 1 500 €/MOIS ET
RECEVANT UNE PENSION
ALIMENTAIRE DE 100 €/MOIS



DEPUIS 2012, LES SOCIALISTES ET LA GAUCHE AGISSENT POUR REDRESSER NOTRE PAYS, RENFORCER LES PROTECTIONS ET OUVRIR DE NOUVEAUX DROITS. LES RÉFORMES ENGAGÉES PORTENT AUJOURD'HUI LEURS FRUITS.

L'INCLUSION ET L'ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

LE DIAGNOSTIC

La scolarisation des enfants en situation de handicap, faute de personnel suffisant, fut un échec du précédent gouvernement privant ainsi plusieurs milliers d'enfants d'une scolarisation décente. L'accessibilité à tous les établissements recevant du public (ERP) au 1^{er} janvier 2015, était prévue par la loi du 11 février 2005. Mais en 2012, seulement 30 % des bâtiments respectaient leurs obligations rendant ainsi impossible l'application de la loi.

QUI EST CONCERNÉ ?

Toutes les personnes en situation de handicap moteur, physique, mental, les polyhandicapés et l'entourage.

QUELLE MÉTHODE ?

Une politique du handicap transversale a été définie par le Comité Interministériel du Handicap (CIH) réuni en 2013, pour la première fois depuis 2009 date de sa création. Cette approche globale permet de mieux prendre en compte toutes les formes de handicap. Le soutien à la scolarisation ordinaire des enfants en situation de handicap demeure l'objectif majeur. Chaque projet de loi doit inclure un volet handicap afin que toute mesure soit applicable quelle que soit la situation de la personne concernée, valide ou pas.

QUELS OBJECTIFS ?

Promouvoir une société inclusive notamment par la scolarisation des jeunes enfants, adapter les parcours et les soins aux besoins des personnes et simplifier le quotidien.

QUELS RÉSULTATS ?

- ▶ plus de 28 000 agents qui accompagnent les élèves en situation de handicap sont passés en CDI,
- ▶ recrutement de 8 000 nouveaux accompagnants sur contrat aidé et 350 nouveaux contrats d'assistants d'éducation dédiés à l'accompagnement individuel,
- ▶ création de 700 places d'accueil en maternelle pour les jeunes élèves autistes,
- ▶ transfert de 110 unités d'enseignement actuellement installées dans des établissements médico-sociaux vers des écoles « ordinaires »,
- ▶ chaque projet d'école devra contenir un volet sur l'accueil et à l'accompagnement des enfants présentant des handicaps,
- ▶ simplification du droit à l'allocation de rentrée scolaire (ARS) pour les enfants en situation de handicap de plus de 6 ans dans les conditions de droit commun, même s'ils sont scolarisés en maternelle,
- ▶ allongement de la durée d'attribution de l'Allocation aux adultes handicapés (AAH),
- ▶ ouverture de 3761 places pour accueillir des personnes handicapées, sur l'ensemble du territoire (près de 20 000 prévue d'ici 2017),
- ▶ création d'une carte « mobilité inclusion » unique synthétisant les deux cartes existantes
- ▶ simplification de la reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé,
- ▶ augmentation de 13 % du soutien aux maisons départementales des personnes handicapées (MDPH) par la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA), pour l'exercice 2015,
- ▶ renforcement des sanctions en cas de non-respect des 6 % de travailleurs handicapés dans les entreprises, les services publics et les collectivités locales.

LE SENS DE NOTRE ACTION

Changer le regard que nous portons sur l'autre, reconnaître nos différences sans les craindre sont les devoirs que nous devons nous imposer pour former une seule et même communauté, celle qui fait l'identité et la grandeur de notre République. L'accessibilité universelle est la condition sine qua non d'une société plus égalitaire, une société inclusive qui permet à chacun de mener une vie sociale normale, autant que possible en milieu ordinaire, sans discrimination. Pour les socialistes chaque personne en situation de handicap doit avoir accès à tous les services publics (crèches, école, sports, loisirs, emploi, santé, citoyenneté, culture...) afin qu'elle puisse se sentir partie intégrante de notre société et participer ainsi au développement de celle-ci.

ÉLÉMENTS CLÉS

- ▶ Une circulaire du 4 septembre 2012 demande à tous les ministères de prendre en compte le handicap dans l'ensemble des politiques publiques et dans tous les projets de loi, notamment en incluant dans chaque étude d'impact un volet handicap.
- ▶ Mise en place des agendas d'accessibilité programmée (Ad'AP) légalisés par la loi du 10 juillet 2014 pour faire en sorte que la loi de 2005 soit appliquée et suivie d'effets.
- ▶ Sanctuarisation du principe d'école inclusive dans le cadre de la loi de refondation de l'école de la République du 8 juillet 2013 (Loi Peillon) : une école pour tous les élèves quelque soit leur état de santé et de handicap. Les moyens nécessaires ont été octroyés.
- ▶ 3^e Plan autisme.
- ▶ Deuxième schéma « handicaps rares » doté de 33 M €, présenté début 2015 pour la période 2014-2018.

DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR

Dès 2012

DEVOIRS
DIFFÉRENCES
HANDICAP
IDENTITÉ
RÉPUBLIQUE
INCLUSIVE

POUR QUI ?



ADAPTER
LES PARCOURS
ET LES SOINS AUX BESOINS
DES PERSONNES
ET SIMPLIFIER LE QUOTIDIEN

DEPUIS ?



2012

LE CONSTAT



L'ACCESSIBILITÉ À TOUS LES ÉTABLISSEMENTS
RECEVANT DU PUBLIC (ERP) AU 1^{ER} JANVIER 2015,
ÉTAIT PRÉVUE PAR LA LOI DU 11 FÉVRIER 2005.

MAIS EN 2012, SEULEMENT 30 % DES BÂTIMENTS
RESPECTAIENT LEURS OBLIGATIONS RENDANT AINSI
IMPOSSIBLE L'APPLICATION DE LA LOI

COMBIEN ?



DEUXIÈME SCHÉMA
« HANDICAPS RARES »
PRÉSENTÉ DÉBUT 2015
POUR LA PÉRIODE 2014-2018

UNE CIRCULAIRE DU 4 SEPTEMBRE 2012
DEMANDE À TOUS LES MINISTÈRES DE
PRENDRE EN COMPTE LE HANDICAP DANS
L'ENSEMBLE DES POLITIQUES PUBLIQUES
ET DANS TOUS LES PROJETS DE LOI,
NOTAMMENT EN INCLUANT DANS CHAQUE
ÉTUDE D'IMPACT UN VOLET HANDICAP

RÉSULTATS

700
PLACES
D'ACCUEIL



EN MATERNELLE POUR
LES JEUNES ÉLÈVES AUTISTES

8000
NOUVEAUX
ACCOMPAGNANTS

RECRUTEMENT
CONTRAT AIDÉ

350
NOUVEAUX
CONTRATS



ASSISTANTS D'ÉDUCATION
DÉDIÉS À L'ACCOMPAGNEMENT
INDIVIDUEL



DEPUIS 2012, LES SOCIALISTES ET LA GAUCHE AGISSENT POUR REDRESSER NOTRE PAYS, RENFORCER LES PROTECTIONS ET OUVRIR DE NOUVEAUX DROITS. LES RÉFORMES ENGAGÉES PORTENT AUJOURD'HUI LEURS FRUITS.

PLAN D'AIDE TPE/PME

ÉCONOMIE / EMPLOI

LE DIAGNOSTIC

99,8 % des entreprises françaises sont des TPE et des PME qui emploient près de 50 % des salariés en France. Or pour ces entreprises, l'embauche reste une étape complexe, en particulier lorsqu'il s'agit du premier recrutement. Ainsi, 55 % des TPE n'ont pas de salarié. Autre difficulté, l'accès à la commande publique leur est souvent fermé par la complexité des démarches à mettre en œuvre.

QUI EST CONCERNÉ ?

Les entreprises de moins de 250 salariés.

LE SENS DE NOTRE ACTION

Les TPE/PME sont une cible majeure pour les politiques en faveur de l'emploi. Pour permettre la baisse du chômage, il est donc essentiel de soutenir les petites et moyennes entreprises pour accélérer leur développement.

QUELS OBJECTIFS ?

Relancer l'économie et l'emploi via l'embauche par les TPE/PME, par des mesures élaborées en concertation entre les différents partenaires.

ÉLÉMENTS CLÉS

- ▶ **AIDE À L'EMBAUCHE DU PREMIER SALARIÉ POUR LES TPE/PME** : une aide de 4 000 € sur deux ans est versée à toute entreprise n'ayant pas embauché sur les 12 derniers mois. Cela correspond au montant des cotisations patronales pour un salarié au SMIC pendant 2 ans. La première moitié est versée à l'issue de la période d'essai, la seconde au bout d'un an. Cette mesure a été élargie de fait dans le dispositif « **Embauche PME** » à toutes les entreprises de moins de 250 salariés.
- ▶ **FACILITER L'ACCÈS À LA COMMANDE PUBLIQUE PAR PLUS D'OUVERTURE ET DE SIMPLIFICATION DANS LES DÉMARCHES** : une simple déclaration sur l'honneur permet à l'entreprise de se passer de présenter l'ensemble des pièces justificatives pour prouver qu'elle satisfait aux exigences légales ; les « marchés de partenariat » permettent d'imposer de confier à des PME une part minimale de l'exécution d'un contrat ; le principe d'allotissement des marchés est généralisé à l'ensemble des acteurs publics afin de limiter la taille des lots ; les seuils de publicité sont relevés de 15 000 € HT à 20 000 € HT ; enfin, la commande publique auprès des TPE/PME et des entreprises innovantes est amplifiée.

- ▶ **RENOUVELLEMENT DES CDD** : jusqu'ici limités à un renouvellement, les CDD peuvent dorénavant être renouvelés deux fois.
- ▶ **PROLONGATION DU SUR-AMORTISSEMENT** : le dispositif mis en place en avril 2015 devait se terminer en avril 2016. Il est prolongé d'un an. Il permet aux entreprises de déduire 40 % du prix de revient d'un produit de leur résultat imposable en plus de l'amortissement normal.
- ▶ **NON-RÉTROACTIVITÉ FISCALE** : dans le cadre d'une charte, Michel Sapin a instauré la fin de la rétroactivité fiscale, afin qu'un changement de législation n'impacte plus une entreprise sur ses exercices clos. Ce faisant, il a considérablement allégé le climat des affaires en France.
- ▶ **CROWDFUNDING** : par une ordonnance publiée le 31 mai 2014, de nouvelles règles ont été précisées pour le financement participatif pour sécuriser ce mode d'investissement auquel 2,3 millions de Français ont déjà participé.

DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR

Les premières mesures sont entrées en vigueur dès le 9 juin 2015, jour d'annonce du plan.

QUELS RÉSULTATS ?

EN AVRIL 2016
187 000 recrutements
ont été dénombrés
dans le cadre du dispositif
Embauches PME.

CHÔMAGE
ENTREPRISES
DÉVELOPPEMENT
L'EMPLOI
RECRUTEMENT

LE CONSTAT



99,8%

DES ENTREPRISES FRANÇAISES
SONT DES TPE ET DES PME

QUI EMPLOIENT PRÈS DE

50%

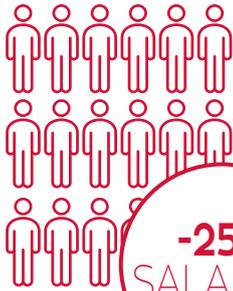
DES SALARIÉS EN FRANCE



55%

TPE
N'ONT PAS DE SALARIÉ

POUR QUI?

-250
SALARIÉS

COMBIEN?

4 000
€
SUR 2 ANSAIDE À L'EMBAUCHE
DU PREMIER SALARIÉ
À TOUTE ENTREPRISE
N'AYANT PAS EMBAUCHÉ
SUR LES 12 DERNIERS MOIS

DEPUIS?



CROWDFUNDING

PAR UNE ORDONNANCE
PUBLIÉE LE 31 MAI 2014,
DE NOUVELLES RÈGLES
ONT ÉTÉ PRÉCISÉES POUR
LE FINANCEMENT PARTICIPATIF
POUR SÉCURISER CE MODE D'INVESTISSEMENT

RÉSULTATS



DISPOSITIF EMBAUCHES PME

187 000
RECRUTEMENTS

AVRIL 2016

6**LES FICHES**

DE LA

RÉUSSITE

DEPUIS 2012, LES SOCIALISTES ET LA GAUCHE AGISSENT POUR REDRESSER NOTRE PAYS,
RENFORCER LES PROTECTIONS ET OUVRIR DE NOUVEAUX DROITS.
LES RÉFORMES ENGAGÉES PORTENT AUJOURD'HUI LEURS FRUITS.

L'OUVERTURE DU MARIAGE AUX PERSONNES DE MÊME SEXE

JUSTICE

LE DIAGNOSTIC

Avant 2012, les personnes de même sexe ne pouvaient s'inscrire dans l'institution du mariage. Malgré l'institution du PACS en 1999, déjà à l'initiative de la gauche, cette impossibilité entraînait de fait une discrimination entre les couples de personnes hétérosexuelles et homosexuelles puisque ces derniers ne pouvaient bénéficier des droits découlant du mariage.

LE SENS DE NOTRE ACTION

Pour les socialistes, il s'agit avant tout d'une mesure pour l'égalité pleine et entière. Il s'agit également de lutter contre les discriminations liées à l'orientation sexuelle. Ce texte a permis également la reconnaissance sociale de ces couples et de leurs familles. Il s'agissait d'un engagement de campagne du président de la République (engagement n°31).

QUELS OBJECTIFS ?

La loi assure aux couples de personnes de même sexe une plus grande sécurité juridique, en leur ouvrant l'accès à un cadre existant, connu et reconnu par tous : le choix d'inclure les couples de même sexe dans l'institution du mariage est à ce titre bien plus fort que ne l'aurait été le renforcement du PACS ou l'instauration d'un nouveau contrat d'union civile réservé aux couples de même sexe.

C'est aussi la reconnaissance pour les couples homosexuels des attributs de la parentalité, notamment la transmission du nom, la transmission du patrimoine, la reconnaissance du lien de filiation et l'exercice de l'autorité parentale.

ÉLÉMENTS CLÉS

Le texte modifie plusieurs articles du Code civil a pour objet de permettre aux couples de même sexe de se marier. Il ouvre également aux personnes de même sexe mariées la voie de l'adoption, que ce soit l'adoption conjointe d'un enfant par les deux époux ou l'adoption de l'enfant du conjoint.

DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR

La loi a été promulguée le 18 mai 2013. Le premier mariage a été célébré le 29 mai 2013 à Montpellier entre Vincent Autin et Bruno Boileau.

QUELLE CONCERTATION ?

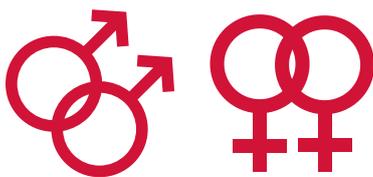
Compte tenu des enjeux de société que présentait ce texte, les parlementaires ont consacré un temps important (50 heures à l'Assemblée nationale) aux auditions. Le débat parlementaire a été particulièrement intense, en raison des oppositions qui se manifestaient alors pour la reconnaissance de ce droit.

QUELS RÉSULTATS ?

- ▶ **AVEC LA LOI DU 18 MAI 2013 SUR LE MARIAGE POUR TOUS**
la France est devenue le 9^e pays européen et le 14^e pays au monde à autoriser le mariage homosexuel. Cette loi a ouvert de nouveaux droits pour le mariage, l'adoption et la succession, au nom des principes d'égalité et de partage des libertés.
- ▶ **DEPUIS LA PROMULGATION DE LA LOI EN MAI 2013**
c'est plus de 25 000 mariages entre personnes de même sexe qui ont été célébrés en France, soit 4 % de l'ensemble des mariages civils.

MARIAGE
SEXE
DISCRIMINATIONS
ÉGALITÉ
COUPLE
TRANSMISSION
MÊME SEXE
ADOPTION

POUR QUI ?



DEPUIS ?



LE CONSTAT

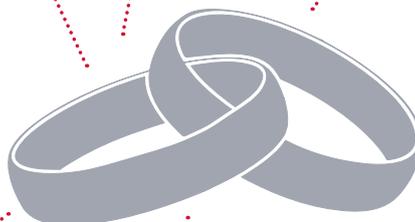


AVANT 2012, LES PERSONNES DE MÊME SEXE NE POUVAIENT S'INSCRIRE DANS L'INSTITUTION DU MARIAGE. MALGRÉ L'INSTITUTION DU PACS EN 1999

OBJECTIF



- GARANTIR D'ÉGALITÉ PLEINE ET ENTIÈRE
- LUTTER CONTRE LES DISCRIMINATIONS LIÉES À L'ORIENTATION SEXUELLE.



CE TEXTE A PERMIS ÉGALEMENT LA RECONNAISSANCE SOCIALE DE CES COUPLES ET DE LEURS FAMILLES : ENGAGEMENT 31

RÉSULTATS

AVEC LA LOI DU 18 MAI 2013 SUR LE MARIAGE POUR TOUS



DEPUIS LA PROMULGATION DE LA LOI EN MAI 2013



DEPUIS 2012, LES SOCIALISTES ET LA GAUCHE AGISSENT POUR REDRESSER NOTRE PAYS, RENFORCER LES PROTECTIONS ET OUVRIR DE NOUVEAUX DROITS. LES RÉFORMES ENGAGÉES PORTENT AUJOURD'HUI LEURS FRUITS.

L'ÉGALITÉ POUR NOS QUARTIERS

ÉGALITÉ RÉPUBLICAINE

LE DIAGNOSTIC

Dans les quartiers populaires, la promesse républicaine d'égalité n'est pas respectée: que ce soit sur la présence de services publics, la mobilité, la qualité de l'habitat ou encore l'accès à l'emploi. Dans les quartiers de la politique de la ville, les plus jeunes sont 3 fois plus pauvres qu'ailleurs. Et pourtant, entre 2008 et 2012, la droite a divisé par deux le budget de la politique de la ville alors même que les écarts de développement entre les quartiers prioritaires et les villes environnantes sont considérables et inacceptables.

QUI EST CONCERNÉ ?

On compte plus de 5 millions d'habitants dans 1 436 quartiers prioritaires de la politique de la ville, soit 8,4 % de la population française.

ÉLÉMENTS CLÉS

- ▶▶ **LES EMPLOIS D'AVENIR**, pour ouvrir l'accès à la qualification et à l'insertion des jeunes sans emploi et sans diplôme
- ▶▶ **LA PRÉSCOLARISATION DES ENFANTS DE MOINS DE TROIS ANS**, pour favoriser l'accès à la formation dès le plus jeune âge
- ▶▶ **LES RÉSEAUX D'ÉDUCATION PRIORITAIRE**, pour corriger l'impact des inégalités sociales et économiques sur la réussite scolaire par un renforcement de l'action pédagogique et éducative
- ▶▶ **LE NOUVEAU PROGRAMME NATIONAL DE RENOUVELLEMENT URBAIN**, pour améliorer le cadre de vie des habitants de 216 quartiers prioritaires d'intérêt national
- ▶▶ **LES ZONES DE SÉCURITÉ PRIORITAIRE**, pour rétablir une présence régulière des services de police au contact des habitants
- ▶▶ **LES MAISONS DE SANTÉ**, pour attirer et maintenir des médecins en zones fragiles en offre de soins
- ▶▶ **DES MOYENS RENFORCÉS POUR PÔLE EMPLOI**, pour mieux accompagner les demandeurs d'emploi

DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR

- 2012 ▶ création des emplois d'avenir
- 2013 ▶ création des zones de sécurité prioritaires
- 2014 ▶ réforme de l'éducation prioritaire
- 2015 ▶ nouvelle géographie prioritaire de la politique de la ville et signature des premiers contrats de ville

LE SENS DE NOTRE ACTION

Rétablir l'égalité républicaine dans les quartiers populaires, en concentrant les moyens là où les besoins sont les plus importants, en engageant une politique globale, via les contrats de ville et en mobilisant toutes les politiques publiques.

QUELLE MÉTHODE ?

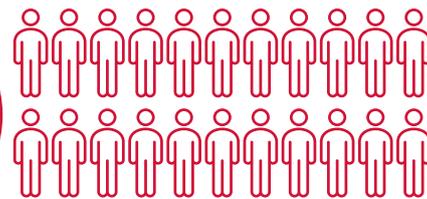
L'action est coordonnée entre tous les acteurs, définie et pilotée à l'échelle d'un territoire. Les citoyens sont systématiquement associés à la définition et à la mise en œuvre des contrats de ville.

QUELS RÉSULTATS ?

- ▶▶ **435 CONTRATS DE VILLE** signés
- ▶▶ **PLUS DE 20 % DE PRÉSCOLARISATION DES ENFANTS DE MOINS DE 3 ANS** dans les zones d'éducation prioritaire: 25 000 places créées
- ▶▶ **21 ÉLÈVES PAR CLASSE** dans les collèges des réseaux prioritaires et une dotation horaire plus élevée. 25 % de professeurs en plus et mieux payés
- ▶▶ **PRÈS DE 48 000 HABITANTS DES QUARTIERS PRIORITAIRES** recrutés ou renouvelés en contrat unique d'insertion (CUI) ou en emploi d'avenir.
- ▶▶ **13 000 CONTRATS STARTER** signés
- ▶▶ **63 MAISONS DE SANTÉ PLURI-PROFESSIONNELLES** sont en fonctionnement dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville
- ▶▶ **77 ZONES DE SÉCURITÉ PRIORITAIRE** opérationnelles sur des territoires de la politique de la ville
- ▶▶ **490 QUARTIERS RÉNOVÉS** dans le cadre du premier programme national de rénovation urbaine. 200 quartiers d'intérêt national et 200 quartiers d'intérêt régional seront concernés par le prochain programme

ÉGALITÉ
JEUNESSE
QUARTIERS POPULAIRES
ÉDUCATION
CADRE DE VIE
EMPLOI
SÉCURITÉ

LE CONSTAT

5 MILLIONS
HABITANTS

8,4 % DE LA POPULATION FRANÇAISE

DANS

1436
QUARTIERS
PRIORITAIRESDE LA POLITIQUE
DE LA VILLE

DEPUIS ?

- 2012**  CRÉATION DES EMPLOIS D'AVENIR
- 2013**  CRÉATION DES ZONES DE SÉCURITÉ PRIORITAIRES
- 2014**  RÉFORME DE L'ÉDUCATION PRIORITAIRE
- 2015**  NOUVELLE GÉOGRAPHIE PRIORITAIRE DE LA POLITIQUE DE LA VILLE ET SIGNATURE DES PREMIERS CONTRATS DE VILLE

RÉSULTATS



DE PRÉSCOLARISATION
DES ENFANTS
DE MOINS DE 3 ANS
DANS LES ZONES
D'ÉDUCATION
PRIORITAIRE





DEPUIS 2012, LES SOCIALISTES ET LA GAUCHE AGISSENT POUR REDRESSER NOTRE PAYS, RENFORCER LES PROTECTIONS ET OUVRIR DE NOUVEAUX DROITS. LES RÉFORMES ENGAGÉES PORTENT AUJOURD'HUI LEURS FRUITS.

LA BANQUE PUBLIQUE D'INVESTISSEMENT

BPIFRANCE

LE DIAGNOSTIC

En France, beaucoup d'entreprises sont confrontées à des difficultés importantes pour accéder à des financements auprès des banques, pourtant indispensables à leur développement.

De même, pour préparer la croissance de demain, il faut mobiliser des crédits en appui des politiques économiques de l'État et des régions pour redynamiser les territoires.

Enfin, notre pays a besoin d'investissements massifs dans les secteurs d'avenir, et pourvoyeur d'emplois, comme les éco-technologies ou le numérique.

QUI EST CONCERNÉ ?

Toutes les entreprises, de toutes les tailles peuvent bénéficier de Bpifrance. En 2014, Plus de 85 000 entreprises ont pu être accompagnées.

ÉLÉMENTS CLÉS

► BPIFRANCE SOUHAITE ENCOURAGER L'INNOVATION :

- Création des fonds *Large Venture* qui visent à couvrir tous les besoins en financement en fonds propres des entreprises innovantes. L'objectif est d'accompagner la croissance des start-up à fort potentiel pour les transformer en des ETI leaders mondiaux.
- Ce fond a été doté de 500 millions d'euros auquel il faut ajouter 600 millions dédiés à des interventions sectorielles gérées par BPI dans le cadre du programme d'investissement d'avenir (PIA).

► **BPIFRANCE RÉGIONS :** avec 40 implantations en régions (20 conventions cadres signées dès 2014), Bpifrance assure plus de 90 % des prises de décisions au niveau local, au plus près des entreprises.

► DEPUIS LE 15 MAI 2015, LES PME ET LES ETI BÉNÉFICIENT DE DEUX NOUVEAUX OUTILS DE FINANCEMENT :

- Le prêt innovation (PI) : il vise à permettre le développement de produits innovants et d'accompagner les PME et ETI lors des étapes de développements industriels et de mise sur le marché
- Le Prêt Amorçage Investissement (PAI) : destiné aux jeunes entreprises lors de leur recherche d'investisseurs, il leur permet de stabiliser et renforcer leur capital pour les rendre plus crédibles et attractives.

DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR

Créée le 1^{er} janvier 2013.

LE SENS DE NOTRE ACTION

Pour redresser l'économie et la compétitivité de notre pays, il faut permettre aux entreprises de se développer et aux territoires de bâtir des stratégies territoriales.

C'est le sens de la création d'une Banque Publique d'investissement, qui accompagne les entreprises françaises à toutes les étapes de leur développement, de l'amorçage à leur internationalisation. Cette banque, présente dans chaque région, a vocation à intervenir auprès des entreprises ou branches qui sont traditionnellement peu accompagnées par les autres acteurs financiers : toutes les entreprises, de toutes les tailles, peuvent ainsi bénéficier de Bpifrance. De plus, l'investissement de la BPI agit comme un catalyseur sur des territoires et des secteurs-clés.

QUELS OBJECTIFS ?

Bpifrance intervient autour de quatre objectifs pour accompagner les entreprises :

- **1/** Financer les entreprises dans leurs besoins d'investissement et de trésorerie
- **2/** Soutenir la croissance des PME partout en France
- **3/** Renforcer les ETI dans leur développement et leur internationalisation
- **4/** Participer au rayonnement des grandes entreprises

En finançant les entreprises avec les banques privées dans le cadre de dispositifs de cofinancement et/ou de prêts de développement, Bpifrance partage le risque et permet ainsi d'accroître l'accès et l'offre de crédits pour les entreprises. Lorsque Bpifrance finance 1 euro, les banques privées apportent 3 euros. La mission de la BPI est aussi d'accompagner les régions dans la mise en œuvre de leurs stratégies de développement économique, d'aider à l'implantation d'entreprises dans les quartiers populaires, et d'accompagner les secteurs d'avenir.

QUELS RÉSULTATS ?

- **1/3 DES ETI** ont été accompagnées par BPIFrance en 2014
- **15% DES ENTREPRISES CRÉÉES EN 2014** ont été soutenues par la BPI
- **21,7 MILLIARDS** mobilisés pour les entreprises
 - 12,5 milliards de financements
 - 7,8 milliards de crédits bancaires garantis
 - 1,4 milliards d'investissement en capital
- **86 000 ENTREPRISES ACCOMPAGNÉES**
- **LE CABINET ERNST & YOUNG** relève dans son baromètre du capital risque en Europe, que la France se hisse au deuxième rang en repassant devant l'Allemagne, notamment grâce à l'action de Bpifrance

INNOVATION
FINANCEMENT
CROISSANCE
BANQUE
CRÉDITS
EMPLOIS
COMPÉTITIVITÉ

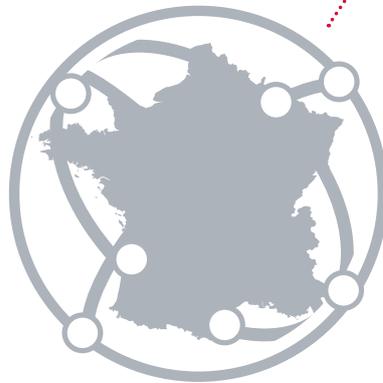
POUR QUI ?



TOUTES LES ENTREPRISES DE TOUTES LES TAILLES

OBJECTIFS

DEPUIS ?



SOUTENIR

LA CROISSANCE
DES PME PARTOUT
EN FRANCE

FINANCER

LES ENTREPRISES DANS
LEURS BESOINS D'INVESTISSEMENT
ET DE TRÉSORERIE

RENFORCER

LES ETI DANS
LEUR DÉVELOPPEMENT
ET LEUR
INTERNATIONALISATION

PARTICIPER

AU RAYONNEMENT
DES GRANDES ENTREPRISES

RÉSULTATS

EN 2014



1/3

DES ETI ONT ÉTÉ
ACCOMPAGNÉES
PAR BPIFRANCE



15%

DES ENTREPRISES CRÉÉES
ONT ÉTÉ SOUTENUES
PAR LA BPI

12,5
MILLIARDS

DE FINANCEMENTS

7,8
MILLIARDS

CRÉDITS BANCAIRES
GARANTIS

1,4
MILLIARDS

INVESTISSEMENT
EN CAPITAL



DEPUIS 2012, LES SOCIALISTES ET LA GAUCHE AGISSENT POUR REDRESSER NOTRE PAYS, RENFORCER LES PROTECTIONS ET OUVRIR DE NOUVEAUX DROITS. LES RÉFORMES ENGAGÉES PORTENT AUJOURD'HUI LEURS FRUITS.

L'ADAPTATION DE LA SOCIÉTÉ AU VIEILLISSEMENT

PERSONNES ÂGÉES

LE DIAGNOSTIC

En France, l'espérance de vie est de plus de 78 ans pour les hommes, et de 84 ans pour les femmes (INSEE). Si 15 millions de Français sont actuellement âgés de plus de 60 ans, ils seront 20 millions en 2030.

Notre société doit s'adapter à ce bouleversement démographique et favoriser, dans tous les secteurs, les conditions de vie des personnes âgées.

Ainsi, En 2002, la gauche est à l'origine de la mise en place de la politique de solidarité pour le grand âge avec la création de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA). Jusqu'alors les familles devaient porter intégralement la charge de la dépendance de leurs parents. Or, pendant les dix années de la droite au pouvoir, l'élan donné par la création de l'APA est malheureusement retombé sous l'effet des politiques anti-sociales entraînant la détérioration de la situation des personnes âgées.

ÉLÉMENTS CLÉS

Sanctuarisation et augmentation des fonds publics affectés à la politique du grand âge, soit 700 millions € par an financés la CASA (Contribution Additionnelle de Solidarité pour l'Autonomie).

- ▶▶ Revalorisation de l'APA de 375M€. Concrètement, c'est une revalorisation de près de 60 % en cas de petits revenus et de forte perte d'autonomie, et en moyenne de 15 % pour tous. Cette mesure favorisera le maintien à domicile. Actuellement, 1,2 million de personnes âgées en bénéficient.
- ▶▶ Création d'un « droit au répit » pour les aidants qui alloue un financement pouvant aller jusqu'à 500 €, soit l'équivalent d'une semaine d'accueil de la personne aidée en structure d'accueil temporaire. Aujourd'hui, plus de 4 millions de personnes aident une personne âgée à domicile.
- ▶▶ Accès aux aides techniques d'assistance ou de domotique et aux actions collectives pour les faibles revenus.
- ▶▶ Adaptation de 80 000 logements privés, d'ici 2017, pour les personnes en perte d'autonomie.

DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR

Depuis le 1^{er} janvier 2016.

LE SENS DE NOTRE ACTION

Pour les socialistes, l'allongement de la durée de vie est un formidable progrès qui doit profiter à tous. Cela suppose d'anticiper le vieillissement de la société dans les politiques publiques afin de préserver au mieux l'autonomie des personnes âgées en leur apportant les moyens d'être actrices de leur parcours. Le vieillissement de la population constitue aussi une opportunité en termes de création d'emplois, de croissance (Silver économie), d'innovation appelée à se diffuser dans l'ensemble de la société et, au final, une opportunité de mieux vivre ensemble.

QUI EST CONCERNÉ ?

Particulièrement les personnes âgées de 60 ans et plus.

QUELS OBJECTIFS ?

Relever le défi de l'âge qui impacte tous les champs de la vie, tant au plan individuel que sociétal. Logements, villes, transports, urbanisme, sport, modes de vie, familles, engagement associatif et citoyen, compétences et employabilité, économie, mais aussi héritage et fiscalité : face au défi de la longévité, tous nos référentiels doivent être interrogés afin d'éviter la mise en retrait des âgés. Il s'agit en effet d'inventer un nouveau modèle de société dont les âgés constituent un élément moteur à l'égal des autres générations.

QUELLE MÉTHODE ?

Une large concertation engagée, depuis 2012, avec tous les acteurs du secteur associatif ou économique. Ce qui a abouti à l'adoption de la loi « Adaptation de la société au vieillissement », fin décembre 2015.

QUELS RÉSULTATS ?

- ▶▶ 700 000 BÉNÉFICIAIRES potentiels supplémentaires de l'APA
- ▶▶ 400 000 AIDANTS potentiels bénéficieront de l'« aide au répit »
- ▶▶ UNE BAISSSE DU RESTE à charge jusqu'à 80 % pour 600 000 bénéficiaires (86 % de l'APA)

ESPÉRANCE DE VIE
DÉMOGRAPHIE
POLITIQUE DE SOLIDARITÉ
ALLOCATION
PERSONNALISÉE
D'AUTONOMIE (APA)
MIEUX VIVRE ENSEMBLE

POUR QUI ?



DEPUIS ?



LE CONSTAT

ESPÉRANCE DE VIE



SOURCE (INSEE)

OBJECTIFS



INVENTER UN NOUVEAU MODÈLE DE SOCIÉTÉ DONT LES ÂGÉS CONSTITUENT UN ÉLÉMENT MOTEUR À L'ÉGAL DES AUTRES GÉNÉRATIONS

RÉSULTATS



POTENTIELS
SUPPLÉMENTAIRES
DE L'APA



BÉNÉFICIAIRES POTENTIELS
DE
L'« AIDE AU RÉPIT »



BAISSE DU RESTE
À CHARGE
POUR 600 000 BÉNÉFICIAIRES
(86 % DE L'APA)



DEPUIS 2012, LES SOCIALISTES ET LA GAUCHE AGISSENT POUR REDRESSER NOTRE PAYS, RENFORCER LES PROTECTIONS ET OUVRIR DE NOUVEAUX DROITS. LES RÉFORMES ENGAGÉES PORTENT AUJOURD'HUI LEURS FRUITS.

CONFÉRENCE DE PARIS SUR LE CLIMAT (COP 21)

SOCIAL-ÉCOLOGIE

LE DIAGNOSTIC

Le changement climatique s'accélère. Pour contenir le réchauffement de la planète sous le seuil des 2°C, nous devons impérativement entrer dans une ère du bas carbone. De fait, cette lutte appelle un engagement de la part de tous les États, qui doit être contraignant pour être efficace. Or le précédent cycle, initié par le Protocole de Kyoto, signé en 1997, touchait à sa fin et la Conférence de Copenhague, en 2009, n'avait pas permis d'aboutir à un nouvel accord. En accueillant la COP 21 à Paris, la France avait donc une responsabilité majeure.

ÉLÉMENTS CLÉS

- ▶▶ Si la mobilisation est commune elle doit être différenciée selon les pays.
- ▶▶ Les pays développés sont contraints de fournir et de mobiliser des financements qui devront progressivement augmenter.
- ▶▶ Un bilan collectif quinquennal, où chaque pays mettra à jour sa contribution, dans une approche toujours plus ambitieuse est exigé.
- ▶▶ Les fonds publics devront désormais constituer une part significative des financements consacrés à la lutte contre le dérèglement climatique.
- ▶▶ 100 milliards de dollars par an seront mobilisés jusqu'en 2025. Un nouvel objectif quantifié sur la base de ce montant, devra être fixé avant cette date.
- ▶▶ 10 pays (*ly compris l'UE*) se mobilisent pour fournir 10 milliards de dollars de financements publics d'ici 2020 sous la forme de prêts ou de dons à l'Union africaine sur les énergies renouvelables.
- ▶▶ Les mécanismes de suivi de mise en œuvre et de contrôle d'efficacité de l'accord sont renforcés, pour plus de transparence sur les contributions et les engagements et accroître la confiance entre les États.
- ▶▶ De nombreuses initiatives (*agenda des solutions et plan d'action Lima-Paris*) mobilisant massivement les acteurs non-étatiques sont lancées.
- ▶▶ La France s'est engagée, au plus tard en 2020, à réviser ses engagements de réduction d'émissions de gaz à effet de serre et à adapter sa contribution financière, notamment pour les pays les plus vulnérables.

DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR

Les ratifications nationales sont officiellement lancées au 22 avril 2016, après la signature de l'Accord de Paris à New York. Il entrera en vigueur 30 jours après la ratification par au moins 55 pays représentant au total 55% des émissions mondiales de gaz à effet de serre.

LE SENS DE NOTRE ACTION

Mobiliser tous les États pour lutter contre les dérèglements climatiques, encourager le développement des énergies renouvelables, adapter l'aide au développement pour y faire face et aider les pays vulnérables.

QUI EST CONCERNÉ ?

Tous les pays de la planète.

QUELS OBJECTIFS ?

Une baisse des émissions des gaz à effet de serre pour contenir la hausse des températures à 2°C à l'échelle du globe avant la fin du siècle.

QUELLE CONCERTATION ?

Une préparation et des négociations qui ont débuté dès le début du quinquennat.

QUELS RÉSULTATS ?

L'accord de Paris du 12 décembre 2015 est à dimension universelle.

En se donnant pour objectif de limiter la hausse des températures à 1,5°C, il est plus ambitieux que les 2°C initialement prévus.

LA SIGNATURE D'UN ACCORD PAR 195 PAYS

le 11 décembre 2015 est une première dans l'histoire des négociations sur l'avenir de la planète :

C'EST UNE RÉUSSITE DIPLOMATIQUE

MAJEURE DE LA FRANCE,

qui a notamment obtenu des engagements concrets des pays les plus pollués de la planète.

DEPUIS ?



LES RATIFICATIONS NATIONALES SONT OFFICIELLEMENT LANCÉES AU 22 AVRIL 2016

30 JOURS APRÈS LA RATIFICATION PAR AU MOINS 55 PAYS REPRÉSENTANT AU TOTAL 55% DES ÉMISSIONS MONDIALES DE GAZ À EFFET DE SERRE

LE CONSTAT



LE CHANGEMENT CLIMATIQUE S'ACCÉLÈRE. POUR CONTENIR LE RÉCHAUFFEMENT DE LA PLANÈTE SOUS LE SEUIL

DES 2°C, NOUS DEVONS IMPÉRATIVEMENT ENTRER DANS UNE ÈRE DU BAS CARBONE. EN ACCUEILLANT LA COP 21 À PARIS, LA FRANCE AVAIT DONC UNE RESPONSABILITÉ MAJEURE

QUI EST CONCERNÉ ?



TOUS LES PAYS DE LA PLANÈTE

RÉSULTATS



EN SE DONNANT POUR OBJECTIF DE LIMITER LA HAUSSE DES TEMPÉRATURES À 1,5°C, IL EST PLUS AMBITIEUX QUE LES 2°C INITIALEMENT PRÉVUS

OBJECTIFS



BAISSE DES ÉMISSIONS DES GAZ À EFFET DE SERRE POUR CONTENIR LA HAUSSE DES TEMPÉRATURES À DE 2°C À L'ÉCHELLE DU GLOBE AVANT LA FIN DU SIÈCLE.

COMMENT ?



UN BILAN COLLECTIF QUINQUENNAL, OÙ CHAQUE PAYS METTRA À JOUR SA CONTRIBUTION, DANS UNE APPROCHE TOUJOURS PLUS AMBITIEUSE



LES FONDS PUBLICS DEVRONT DÉSORMAIS CONSTITUER UNE PART SIGNIFICATIVE DES FINANCEMENTS CONSACRÉS À LA LUTTE CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE



MOBILISÉS JUSQU'EN 2025



10 PAYS (Y COMPRIS L'UE) SE MOBILISENT POUR FOURNIR 10 MILLIARDS DE DOLLARS DE FINANCEMENTS PUBLICS D'ICI 2020 SOUS LA FORME DE PRÊTS OU DE DONNS À L'UNION AFRICAINE SUR LES ÉNERGIES RENOUVELABLES



LA FRANCE S'EST ENGAGÉE, AU PLUS TARD EN 2020, À RÉVISER SES ENGAGEMENTS DE RÉDUCTION D'ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE ET À ADAPTER SA CONTRIBUTION FINANCIÈRE, NOTAMMENT POUR LES PAYS LES PLUS VULNÉRABLES



DEPUIS 2012, LES SOCIALISTES ET LA GAUCHE AGISSENT POUR REDRESSER NOTRE PAYS, RENFORCER LES PROTECTIONS ET OUVRIR DE NOUVEAUX DROITS. LES RÉFORMES ENGAGÉES PORTENT AUJOURD'HUI LEURS FRUITS.

GARANTIE JEUNES

PRIORITÉ À LA JEUNESSE

LE DIAGNOSTIC

Le chômage de masse qui s'est installé durablement depuis la crise économique de 2008 frappe particulièrement les jeunes. Dans certains pays du Sud (*Espagne, Italie, Grèce*), jusqu'à 50% des - de 30 ans sont sans emploi ni formation. La croissance en berne, l'absence de dynamique d'innovation ou de création d'emplois, le déclin industriel de l'Europe font que les jeunes sont durement touchés par les conséquences de la crise et par les faibles perspectives d'emplois et de mobilité professionnelle qui s'offrent à eux. Le diplôme et la formation initiale et continue apparaissent comme la meilleure protection contre le chômage.

QUELS OBJECTIFS ?

Lutter contre le chômage des jeunes, aider une classe d'âge à s'insérer sur le marché du travail par la formation ou l'apprentissage. Avec 153 milliards d'euros par an en allocations, perte de revenus et d'impôts, soit 1,21% du PIB européen, le coût du chômage des jeunes en Europe est évalué bien supérieur à celui de la mise en œuvre du dispositif (*21 milliards d'euros, soit 0,22% du PIB*).

MÉTHODE

Le principe de la Garantie jeunes a été porté conjointement par les États membres et les institutions européennes mais sa réalisation relève de la compétence de chaque État membre, avec l'appui de la Commission européenne (*en termes de campagnes d'information, de complément de financement par le fléchage de 6 milliards d'euros destinés à l'emploi des jeunes dans le Fonds social européen, et en termes de mutualisation des bonnes pratiques*). En France, ce sont les missions locales qui mettent en œuvre le dispositif. Un contrat d'objectif est signé avec chaque bénéficiaire pour un an, renouvelable pour six mois.

DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR

Le principe de la garantie jeunesse a été approuvé en 2013 par les institutions européennes et les États membres. En France, la Garantie Jeunes a commencé par une expérimentation sur 10 territoires 2013, puis 10 nouveaux en 2014 (*+20000 jeunes*), 40 supplémentaires en 2015 et est généralisée sur tout le territoire en 2016, avec le projet de loi El Khomri.

LE SENS DE NOTRE ACTION

Il s'agit à la fois de créer de l'emploi, de favoriser la mobilité professionnelle et de faciliter l'insertion des jeunes sur le marché du travail par une formation adaptée et un accompagnement renforcé. L'ensemble des États membres est confronté au problème du chômage endémique des jeunes, qui touche particulièrement les régions les plus frappées par la crise et les jeunes les moins qualifiés.

QUI EST CONCERNÉ ?

Les 28 États membres, à qui il incombe de définir et mettre en œuvre un projet national de garantie jeunesse, avec l'aide de la Commission européenne. En France, la Garantie Jeune concerne les jeunes de 16 à 25 ans, sortis du système scolaires, sans diplôme ni formation, qui ne sont pas concernés par les autres dispositifs et dont le revenu est inférieur au plafond du RSA.

ÉLÉMENTS CLÉS

En France, la Garantie jeunes est organisée autour des trois axes :

- ▶ **UN SUIVI INTENSIF** par la mission locale dont dépend le bénéficiaire sous forme d'accompagnement collectif : celui-ci vise notamment à faire acquérir au jeune la connaissance de l'univers de l'entreprise
- ▶ **UNE SUCCESSION DE STAGES** ou de périodes d'apprentissage en entreprise
- ▶ **UNE AIDE FINANCIÈRE** de 461,72 euros par mois, dégressive au fur et à mesure de la reprise d'activité.

QUELS RÉSULTATS ?

**En décembre 2015,
46 000 JEUNES
avaient déjà été accompagnés
dans le cadre de la garantie
Jeunes depuis 2013.
En février 2016,
91 DÉPARTEMENTS
l'ont d'ores et déjà mise
en œuvre.**

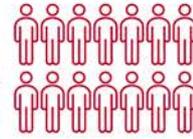
EMPLOI
MOBILITÉ PROFESSIONNELLE
INSERTION
FORMATION
AIDE

LUTTER
CONTRE
LE CHÔMAGE
DES JEUNES

DEPUIS ?

2013

LE CONSTAT



LA CRISE ÉCONOMIQUE
DE 2008 FRAPPE
PARTICULIÈREMENT
LES JEUNES

- ▶ LA CROISSANCE EN BERNE
- ▶ L'ABSENCE DE DYNAMIQUE D'INNOVATION
OU DE CRÉATION D'EMPLOIS
- ▶ LE DÉCLIN INDUSTRIEL DE L'EUROPE

COMMENT ?



UN SUIVI INTENSIF
PAR LA MISSION LOCALE



UNE SUCCESSION DE
STAGES OU DE PÉRIODES
D'APPRENTISSAGE
EN ENTREPRISE

461,72
€/PAR
MOIS

UNE AIDE FINANCIÈRE

RÉSULTATS

EN DÉCEMBRE 2015

46 000
JEUNES



ACCOMPAGNÉS DANS LE CADRE
DE LA GARANTIE JEUNES DEPUIS 2013

GÉNÉRALISÉE

EN
2016

AVEC LE PROJET

DE LOI EL KHOMRI



DEPUIS 2012, LES SOCIALISTES ET LA GAUCHE AGISSENT POUR REDRESSER NOTRE PAYS, RENFORCER LES PROTECTIONS ET OUVRIR DE NOUVEAUX DROITS. LES RÉFORMES ENGAGÉES PORTENT AUJOURD'HUI LEURS FRUITS.

AMÉLIORER L'ACCÈS À LA CONTRACEPTION ET À L'AVORTEMENT

DROITS DES FEMMES

LE DIAGNOSTIC

En France l'accès à la contraception et à l'avortement est encore trop inégalitaire selon les territoires et selon les revenus. Pour avorter, les délais peuvent être longs, les examens coûteux, et la culpabilisation de certains médecins, leur réticence à procéder à ce type d'examen existent encore. Le recours à l'avortement doit être simplifié.

Le droit à disposer de son corps est un droit fondamental et une des conditions premières de l'émancipation des femmes. La liberté des femmes à choisir leur vie personnelle avec ou sans enfant doit s'accompagner de l'amélioration de leurs droits reproductifs et sexuels. Les attaques répétées du Front National nous rappellent que ce droit n'est jamais acquis.

QUELS OBJECTIFS ?

Permettre à toutes les femmes d'avoir toutes les informations disponibles nécessaires et faciliter l'accès à la contraception et à l'avortement quelque soit leur revenu ou leur ancrage territorial.

LE SENS DE NOTRE ACTION

Les socialistes défendent le droit à l'avortement et à la contraception en France et dans le monde. Le gouvernement socialiste a fait des droits des femmes une priorité du quinquennat.

QUI EST CONCERNÉ ?

En France, chaque année, 220 000 femmes ont recours à l'IVG pour interrompre une grossesse non désirée. Une femme sur trois aura recours à une IVG dans sa vie et deux avortements sur trois concernent des femmes ayant eu recours à une méthode contraceptive. Les avortements concernent les femmes de tous les âges et de tous les milieux sociaux.

DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR

Dès 2014.

ÉLÉMENTS CLÉS ET PREMIERS RÉSULTATS

La loi du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes, la loi « Santé » et le Plan national pour l'amélioration de l'accès à l'IVG lancé en janvier 2014, comprennent :

- ▶▶ **LA PRISE EN CHARGE À 100% DU FORFAIT IVG** et, depuis le 1^{er} avril 2016, le remboursement intégral des consultations et examens nécessaires (*analyses sanguines, échographie...*)
- ▶▶ **L'ACCÈS GRATUIT ET CONFIDENTIEL** à la contraception pour les mineures de 15 à 18 ans
- ▶▶ **LA GRATUITÉ DE LA PILULE DU LENDEMAIN**
- ▶▶ **LE RENFORCEMENT DE L'ACCÈS À L'INFORMATION** via un site internet ivg.gouv.fr, et la création d'un numéro d'information 0 800 0811 11 (*qui reçoit plus de 2 000 appels/mois*)
- ▶▶ **LE RENFORCEMENT DE L'ACCÈS AUX IVG** de proximité sur le territoire, les sages femmes pourront procéder à des IVG médicamenteuses, les médecins exerçants dans les centres de santé pourront réaliser des IVG instrumentales
- ▶▶ **LA SUPPRESSION DE LA NOTION DE « DÉTRESSE »**. La loi Veil autorisait le recours à l'IVG pour la femme enceinte « *que son état place dans une situation de détresse* ». Or, les femmes sont pleinement conscientes de leur choix lorsqu'elles ont recours à une IVG, elles n'ont pas besoin de se justifier en invoquant une « *situation de détresse* »
- ▶▶ **LA SUPPRESSION DU DÉLAI MINIMAL DE RÉFLEXION DE 7 JOURS** entre les deux consultations médicales nécessaires à une IVG. Ce délai constituait un frein pour une majorité de femmes arrivant au stade légal des 12 semaines

POUR QUI ?



220 000
FEMMES

ONT RECOURS À L'IVG
POUR INTERROMPRE UNE
GROSSESSE NON DÉSIRÉE



2 AVORTEMENTS SUR 3
CONCERNENT DES FEMMES
AYANT EU RECOURS
À UNE MÉTHODE CONTRACEPTIVE

DEPUIS ?



2014

LE CONSTAT



POUR AVORTER

- ▶ LES DÉLAIS PEUVENT ÊTRE LONGS
- ▶ LES EXAMENS COÛTEUX
- ▶ LA RÉTICENCE DE CERTAINS MÉDECINS À PROCÉDER À CE TYPE D'EXAMEN EXISTE ENCORE

OBJECTIF



PERMETTRE À TOUTES LES FEMMES
D'AVOIR TOUTES LES INFORMATIONS
DISPONIBLES NÉCESSAIRES
ET FACILITER L'ACCÈS À LA
CONTRACEPTION ET À L'AVORTEMENT
QUELQUE SOIT LEUR REVENU OU LEUR
ANCRAGE TERRITORIAL

RÉSULTATS

DEPUIS LE 1^{ER} AVRIL 2016

100%

LA PRISE EN CHARGE
DU FORFAIT IVG

LE REMBOURSEMENT INTÉGRAL
DES CONSULTATIONS ET EXAMENS

L'ACCÈS GRATUIT ET CONFIDENTIEL
À LA CONTRACEPTION POUR LES
MINEURES DE 15 À 18 ANS



LA GRATUITÉ
DE LA PILULE DU LENDEMAIN



ACCÈS À L'INFORMATION
VIA UN SITE INTERNET IVG.GOUV.FR
LA CRÉATION D'UN NUMÉRO D'INFORMATION



LE RENFORCEMENT DE L'ACCÈS
AUX IVG DE PROXIMITÉ
SUR LE TERRITOIRE



LA SUPPRESSION DE LA
NOTION DE « DÉTRESSE »



LA SUPPRESSION DU DÉLAI
MINIMAL DE RÉFLEXION DE 7 JOURS
ENTRE LES DEUX CONSULTATIONS
MÉDICALES



DEPUIS 2012, LES SOCIALISTES ET LA GAUCHE AGISSENT POUR REDRESSER NOTRE PAYS,
RENFORCER LES PROTECTIONS ET OUVRIR DE NOUVEAUX DROITS.
LES RÉFORMES ENGAGÉES PORTENT AUJOURD'HUI LEURS FRUITS.

LA RETRAITE À 60 ANS POUR LES CARRIÈRES LONGUES

JUSTICE SOCIALE

LE DIAGNOSTIC

En 2010, en reportant l'âge légal de départ à la retraite à 62 ans, la droite a fortement défavorisé celles et ceux qui ont commencé à travailler très jeunes. Même s'ils totalisaient tous leurs trimestres de cotisation, les moins qualifiés, entrés très tôt dans la vie active, ne pouvaient plus prendre leur retraite de façon anticipée.

QUI EST CONCERNÉ ?

Toutes les personnes qui ont commencé à travailler jeunes, cumulant au moins 5 trimestres avant 20 ans, et qui totalisent le nombre de trimestres cotisés requis. La quasi-totalité des régimes est concernée : les salariés du privé, de la fonction publique.

ÉLÉMENTS CLÉS

- ▶▶ **Pour pouvoir partir à la retraite dès 60 ans, il faut :**
 - ▶ avoir travaillé au moins 5 trimestres avant 20 ans et
 - ▶ avoir cotisé la durée requise pour sa génération, soit 41 ans pour les personnes ayant atteint 60 ans en 2012
- ▶▶ **Des aléas de carrière pris en compte.**
Depuis 2014, les conditions ont été élargies en intégrant : 2 trimestres de chômage complémentaires, 2 trimestres de perception d'une pension d'invalidité, l'ensemble des trimestres de perception d'indemnités journalières maternité.

DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR

2 juillet 2012 : un décret est promulgué pour le retour à la retraite à 60 ans pour les carrières longues.
La loi sur la réforme des retraites de 2014 fait progresser la justice du système pour les femmes et les carrières heurtées.

LE SENS DE NOTRE ACTION

Assurer l'avenir de nos retraites tout en rendant le modèle plus juste : faire en sorte que les efforts requis pour son financement pérenne soient partagés par tous et épargnent les plus fragiles.

QUELS OBJECTIFS ?

Rétablir la possibilité de partir à la retraite à 60 ans pour les carrières longues et faire progresser l'égalité, en prenant mieux en compte les aléas de la vie (*maternité, handicap, accidents du travail...*)

QUELLE MÉTHODE ?

Une large concertation a été engagée par le gouvernement avec les partenaires sociaux.

QUELS RÉSULTATS ?

Depuis 2012,
150 000 PERSONNES PAR AN
bénéficient de la retraite à 60 ans.
Soit **550 000 PERSONNES**
parties à la retraite
à 60 ans.

DEPUIS ?



LA DROITE
EN 2010
62 ANS

EN REPORTANT L'ÂGE LÉGAL DE DÉPART À LA RETRAITE À 62 ANS, LA DROITE A FORTEMENT DÉFAVORISÉ CELLES ET CEUX QUI ONT COMMENCÉ À TRAVAILLER TÔT

OBJECTIFS

 RÉTABLIR LA POSSIBILITÉ DE PARTIR
 À LA RETRAITE À 60 ANS POUR LES CARRIÈRES LONGUES ET MIEUX PRENDRE EN COMPTE LES ALÉAS DE LA VIE POUR FAIRE PROGRESSER L'ÉGALITÉ

RÉSULTATS

PAR AN  DEPUIS 2012
 150 000 PERSONNES

BÉNÉFICIENT DE LA RETRAITE À 60 ANS

SOIT 550 000 PERSONNES  PARTIES À LA RETRAITE À 60 ANS

POUR QUI ?

POURRONT PARTIR DÈS 60 ANS

TOUTES LES PERSONNES AYANT COMMENCÉ À TRAVAILLER JEUNES

ET

AYANT COTISÉ LA DURÉE REQUISE POUR LEUR GÉNÉRATION

 AU MOINS 5 TRIMESTRES COTISÉS AVANT 20 ANS

 SOIT 41 ANS

POUR LES PERSONNES ATTEIGNANT 60 ANS EN 2012



DEPUIS 2014, LES CONDITIONS ONT ÉTÉ ÉLARGIES EN INTÉGRANT :

- ▶ 2 TRIMESTRES DE CHÔMAGE COMPLÉMENTAIRES
- ▶ 2 TRIMESTRES DE PERCEPTION D'UNE PENSION D'INVALIDITÉ
- ▶ L'ENSEMBLE DES TRIMESTRES DE PERCEPTION D'INDEMNITÉS JOURNALIÈRES MATERNITÉ



DEPUIS 2012, LES SOCIALISTES ET LA GAUCHE AGISSENT POUR REDRESSER NOTRE PAYS, RENFORCER LES PROTECTIONS ET OUVRIR DE NOUVEAUX DROITS. LES RÉFORMES ENGAGÉES PORTENT AUJOURD'HUI LEURS FRUITS.

UNE ÉCOLE MATERNELLE REFONDÉE

ÉDUCATION ET JUSTICE SOCIALE

LE DIAGNOSTIC

Pendant le quinquennat de Nicolas Sarkozy, l'école maternelle a été abandonnée : des milliers de postes supprimés, des enseignants dénigrés par leur ministre et des élèves entassés jusqu'à 30 par classe. En 2012, seul 11 % des enfants de moins de trois ans étaient scolarisés contre 35 % en 2001.

QUI EST CONCERNÉ ?

Les équipes éducatives, les 2,5 millions d'élèves scolarisés à l'école maternelle et leurs familles.

QUELS OBJECTIFS ?

► **LA SCOLARISATION DES ENFANTS DE MOINS DE 3 ANS, EN PARTICULIER DANS LES RÉSEAUX D'ÉDUCATION PRIORITAIRE :** les études montrent que c'est un levier pour la réussite de tous les élèves, notamment ceux issus des milieux défavorisés.

► **DE NOUVEAUX PROGRAMMES POUR L'ÉCOLE MATERNELLE :** ils organisent les enseignements en cinq domaines d'apprentissage :

- mobiliser le langage dans toutes ses dimensions
- agir, s'exprimer, comprendre à travers l'activité physique
- agir, s'exprimer, comprendre à travers les activités artistiques
- construire les premiers outils pour structurer sa pensée
- explorer le monde

Chacun est essentiel au développement de l'enfant et doit trouver sa place dans l'organisation du temps quotidien.

DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR

Pour la scolarisation des moins de trois ans, dès la rentrée 2012. Les nouveaux programmes, adoptés à l'unanimité au Conseil supérieur des programmes, sont entrés en vigueur à la rentrée 2015.

LE SENS DE NOTRE ACTION

Avec la loi sur la Refondation de l'école, nous avons réaffirmé l'école maternelle comme première étape essentielle à la réussite de tous les enfants. Ce temps de scolarité, même s'il n'est pas obligatoire, pose les bases de l'apprentissage à venir des élèves. La mission principale de l'école maternelle est de donner envie aux enfants d'aller à l'école pour apprendre, affirmer et épanouir leur personnalité.

QUELLE MÉTHODE ?

Une élaboration par le Conseil supérieur des programmes, présentée en juillet 2014.

Une consultation nationale, qui a largement mobilisé les personnels en septembre et en octobre 2014.

Une nouvelle saisine par la ministre du Conseil supérieur des programmes, pour qu'il fasse évoluer ses projets selon des indications détaillées, cycle par cycle et discipline par discipline.

Une présentation devant le Conseil supérieur de l'éducation pour avis.

ÉLÉMENTS CLÉS

► Entre 2012 et 2015, 25 000 nouvelles places ouvertes pour la scolarisation des moins de trois ans, avec une priorité donnée aux REP et aux REP+. 1000 postes d'enseignants ont été créés.

► La place primordiale du langage est réaffirmée comme condition essentielle de la réussite.

► Il est rappelé que la pratique d'activités physiques et artistiques permet de développer les interactions entre l'action, les sensations, l'imaginaire, la sensibilité et la pensée.

► Les domaines « Construire les premiers outils pour structurer sa pensée » et « Explorer le monde » s'attachent à développer une première compréhension des nombres et des premiers outils mathématiques, de l'environnement des enfants et à susciter leur questionnement.

QUELS RÉSULTATS ?

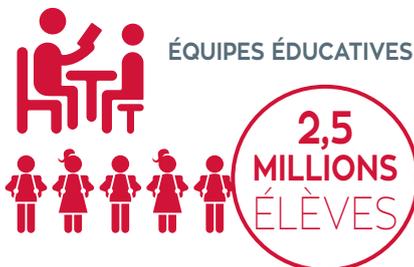
À la rentrée 2015, 93 600 enfants de 2 ans fréquentent l'école. Pour la première fois depuis 15 ans, ce chiffre est en hausse. La scolarisation des enfants de moins de trois ans atteint 22,2 % en REP+

Les nouveaux programmes permettent de mieux suivre les progrès des élèves sur l'ensemble de l'école maternelle, grâce à :

- un carnet de suivi des apprentissages, renseigné tout au long du cycle 1,
- une synthèse des acquis de l'élève, établie à la fin de la dernière année du cycle 1, qui est communiquée aux parents ou au responsable légal.

ÉDUCATION
ENFANCE
ÉMANCIPATION
JUSTICE SOCIALE

POUR QUI ?



DEPUIS ?



NOUVEAUX
PROGRAMMES,
ADOPTÉS À
L'UNANIMITÉ
AU CONSEIL
SUPÉRIEUR DES
PROGRAMMES



OBJECTIFS

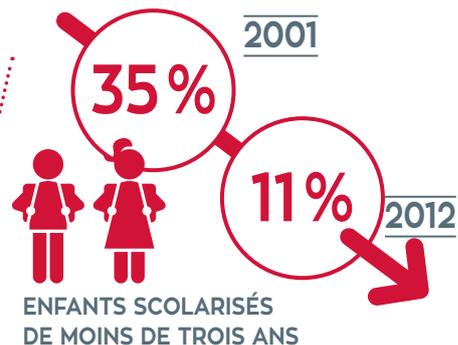
LA SCOLARISATION DES ENFANTS
DE MOINS DE 3 ANS,
EN PARTICULIER DANS LES RÉSEAUX
D'ÉDUCATION PRIORITAIRE



DE NOUVEAUX PROGRAMMES
POUR L'ÉCOLE MATERNELLE



LE CONSTAT



COMMENT ?

entre 2012 et 2015

25 000
NOUVELLES
PLACES



OUVERTES
POUR LA SCOLARISATION
DES MOINS DE TROIS ANS,
AVEC UNE PRIORITÉ DONNÉE
AUX REP ET AUX REP+

CRÉATION

1 000
POSTES
ENSEIGNANTS



RÉSULTATS



22%

EN REP+





DEPUIS 2012, LES SOCIALISTES ET LA GAUCHE AGISSENT POUR REDRESSER NOTRE PAYS, RENFORCER LES PROTECTIONS ET OUVRIR DE NOUVEAUX DROITS. LES RÉFORMES ENGAGÉES PORTENT AUJOURD'HUI LEURS FRUITS.

DESTINATION FRANCE: CONSERVER LA PREMIÈRE PLACE DANS LE TOURISME MONDIAL

TOURISME

LE DIAGNOSTIC

Le tourisme est un enjeu majeur pour notre pays : il fait travailler plus de deux millions de Français. Mais si la France est toujours la première destination touristique au monde, elle n'est que troisième pour les recettes et neuvième pour les dépenses par touriste. Les séjours y sont plus courts qu'ailleurs, et sont concentrés en majorité en Ile-de-France. Pour demeurer la première destination touristique mondiale, et accueillir une part du milliard de touristes supplémentaires d'ici à 2030, la France avait besoin d'une stratégie ambitieuse.

ÉLÉMENTS CLÉS

- ▶ **UN INVESTISSEMENT RENFORCÉ DANS LA FILIÈRE TOURISTIQUE** : 1 milliard d'euros.
- ▶ **UN RENFORCEMENT DE LA FORMATION DANS LE TOURISME VIA LA CONFÉRENCE DES FORMATIONS D'EXCELLENCE DU TOURISME (CFET)** : elle permet de mettre en réseau des écoles et universités pour promouvoir l'offre de formation française.
- ▶ **DES MOYENS FINANCIERS RENFORCÉS POUR LA PROMOTION DE LA DESTINATION FRANCE** grâce à la mise en place d'une procédure d'attribution de produit des recettes visas.
- ▶ **DES DÉMARCHES D'OBTENTION DE VISAS FACILITÉES ET ACCÉLÉRÉES.**
- ▶ **LE M-TOURISME ÉRIGÉ COMME PRIORITÉ** pour développer des services numériques sur mobile.
- ▶ **CINQ PÔLES D'EXCELLENCE, POUR MISER SUR LES SECTEURS À FORT POTENTIEL** : œnotourisme, tourisme de montagne, écotourisme, tourisme de savoir-faire, tourisme urbain.
- ▶ **20 CONTRATS DE DESTINATION** pour associer les acteurs français du tourisme, publics et privés, autour d'une même marque de territoire, afin de proposer une offre mieux structurée et plus visible sur le plan international.
- ▶ **UN ACCUEIL AMÉLIORÉ DANS LES AÉROPORTS ET DANS LES GARES, NOTAMMENT POUR LA LIAISON ROISSY-CHARLES DE GAULLE / PARIS.**
- ▶ **UNE RELANCE DU TOURISME ACCESSIBLE À TOUS** :
 - ▶ Un portail numérique destiné aux ménages modestes afin de les accompagner dans la préparation de leur projet de vacances.
 - ▶ Un fonds tourisme social investissement de 75 millions d'euros pour rénover le patrimoine du tourisme social.

DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR

Juin 2014

LE SENS DE NOTRE ACTION

Le tourisme est non seulement créateur de croissance et d'emplois par nature non délocalisables, mais aussi facteur de développement des territoires et d'amélioration de l'accueil et des services. Pour le tourisme, la France a des avantages décisifs. Développer le tourisme, c'est renforcer le rayonnement international de notre pays. C'est parce que nous sommes fiers de notre culture et de notre patrimoine que nous nous attachons à les mettre en valeur et à les rendre accessibles à tous, à tous les Français comme aux touristes étrangers.

QUELLE MÉTHODE ?

En 2014, des Assises du tourisme ont été organisées pour mobiliser l'ensemble des acteurs de la filière autour d'une stratégie commune. En juin 2015, le Conseil de promotion du tourisme a remis un rapport pour l'amplifier.

QUELS OBJECTIFS ?

Atteindre le cap des 100 millions de visiteurs d'ici 2020, capter 5% du milliard de touristes supplémentaires d'ici 2030, pour créer 500 000 emplois. Cela suppose de renforcer la qualité et la diversité de l'offre touristique, d'améliorer l'accueil, notamment dans les aéroports et les gares, de faciliter l'accès au territoire français, de développer la formation en hôtellerie-restauration, d'améliorer la promotion des atouts de notre territoire, et de déployer une stratégie numérique.

QUELS RÉSULTATS ?

**85 MILLIONS DE TOURISTES
en 2015.**

**23% DE TOURISTES ASIATIQUES
en plus par rapport à 2014.**

**UN NOMBRE TOTAL DE NUITÉES
ORIENTÉ À LA HAUSSE.**

TOURISME INTERNATIONAL
EMPLOI
CROISSANCE
PATRIMOINE

LE CONSTAT



OBJECTIFS



DÉVELOPPER LE RAYONNEMENT DE LA FRANCE À L'ÉTRANGER



RENDRE LA CULTURE ET LE PATRIMOINE ACCESSIBLE À TOUS

EN 2020



100 MILLIONS VISITEURS

CRÉATION

500 000 EMPLOIS

EN 2030



AMÉLIORER LES INFRASTRUCTURES



RENFORCER LA FORMATION DANS LES MÉTIERS DU TOURISME



DÉPLOYER UNE STRATÉGIE NUMÉRIQUE



COMMENT ?

1 MILLIARD €

INVESTIS DANS LA FILIÈRE TOURISTIQUE



DÉMARCHES D'OBTENTION DE VISAS FACILITÉES ET ACCÉLÉRÉES



CRÉATION DE LA CONFÉRENCE DES FORMATIONS D'EXCELLENCE DU TOURISME (CFET) POUR RENFORCER LA FORMATION

RÉSULTATS

2015



85 MILLIONS TOURISTES

+ 23%

DE TOURISTES ASIATIQUES EN PLUS PAR RAPPORT À 2014



UN NOMBRE TOTAL DE NUITÉES ORIENTÉ À LA HAUSSE



DEPUIS 2012, LES SOCIALISTES ET LA GAUCHE AGISSENT POUR REDRESSER NOTRE PAYS,
RENFORCER LES PROTECTIONS ET OUVRIR DE NOUVEAUX DROITS.
LES RÉFORMES ENGAGÉES PORTENT AUJOURD'HUI LEURS FRUITS.

LA GARANTIE CONTRE LES IMPAYÉS DE PENSIONS ALIMENTAIRES (GIPA)

FAMILLE ET JUSTICE SOCIALE

LE DIAGNOSTIC

En France, une famille sur cinq est monoparentale et près d'un tiers de ces familles vivent sous le seuil de pauvreté. Après une séparation, de nombreux parents ne versent pas ou que partiellement leur pension alimentaire. Le taux de pensions alimentaires totalement ou partiellement impayées est estimé entre 30 % et 40 %.

QUELS OBJECTIFS ?

L'objectif est d'améliorer l'accompagnement et le soutien aux familles monoparentales en situation de précarité, en majorité composées de femmes seules avec enfant(s), et de garantir leurs ressources, pour l'intérêt de l'enfant.

ÉLÉMENTS CLÉS

La Gipa repose sur quatre piliers complémentaires :

- ▶▶ **LA CRÉATION D'UNE PENSION ALIMENTAIRE MINIMALE** garantie de 104,75 euros par enfant et par mois
- ▶▶ **UNE AIDE AU PARENT ISOLÉ** pour faire fixer une pension, avec notamment la transmission des informations socio-professionnelles du parent défaillant à la mère ou au père titulaire de la pension alimentaire
- ▶▶ **UN VERSEMENT DE L'ALLOCATION DE SOUTIEN FAMILIAL (ASF)** dès le premier mois d'impayé d'une pension *(au lieu de deux mois avant la réforme)*
- ▶▶ **UN RENFORCEMENT DES OUTILS DE RECouvreMENT** des pensions impayées *(100 agents de la CAF seront recrutés pour le recouvrement, recours de la CAF auprès de la banque du parent défaillant ou même de Pôle Emploi si celui-ci y est inscrit)*

DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR

Expérimentation en 2014
Généralisation au 1^{er} avril 2016

LE SENS DE NOTRE ACTION

Pour aider ces familles monoparentales précaires, à 85 % des femmes seules avec enfant(s) et à faible revenu, un dispositif de garantie contre les impayés de pensions alimentaires (Gipa) a été créé.

Expérimentée depuis le 1^{er} octobre 2014, dans plus de 20 départements, la Gipa a été généralisée le 1^{er} avril 2016 sur tout le territoire.

QUI EST CONCERNÉ ?

Cette mesure créée par la loi du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes vise à ce que dès le 1^{er} mois impayé, tout parent isolé puisse demander en compensation l'Allocation de Soutien Familial (ASF), charge ensuite à l'État, par l'intermédiaire d'une agence dédiée, de recouvrir les pensions impayées. 95 % des bénéficiaires de l'ASF sont des femmes. Cette agence de recouvrement des impayés de pensions alimentaires a été annoncée le 8 mars 2016 par le Président de la République.

Près de 100 000 familles monoparentales devraient bénéficier de la nouvelle ASF complémentaire.

QUELS RÉSULTATS ?

Selon les données répertoriées par la CAF, après seulement neuf mois de mise en œuvre (octobre 2014 à juin 2015), l'expérimentation de la Gipa donne déjà ses premiers résultats :

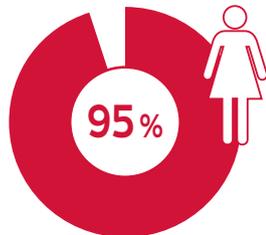
2779 FOYERS BÉNÉFICIAIRES DE LA NOUVELLE ASF DIFFÉRENTIELLE (COMPLÉMENTAIRE)

SONT DÉNOMBRES AU TITRE DE JUIN 2015.

Il faut rapporter cette donnée aux 22 000 décisions de justice fixant une contribution à l'entretien et à l'éducation de l'enfant inférieure au montant de l'ASF, chaque année.

FAMILLE MONOPARENTALE
PENSIONS ALIMENTAIRES
MÈRE CÉLIBATAIRE
PARENT ISOLÉ
ALLOCATION DE SOUTIEN FAMILIAL (ASF)

POUR QUI ?

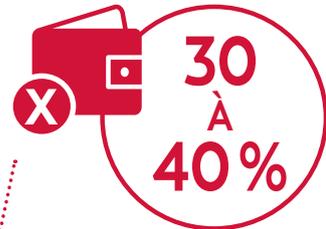


DES BÉNÉFICIAIRES DE L'ASF
SONT DES FEMMES



PRÈS DE 100 000 FAMILLES
MONOPARENTALES DEVRAIENT
BÉNÉFICIER DE LA NOUVELLE ASF
COMPLÉMENTAIRE

LE CONSTAT



TAUX DE PENSIONS ALIMENTAIRES
TOTALLEMENT OU PARTIELLEMENT
IMPAYÉES

DEPUIS ?

EXPÉRIMENTATION DEPUIS 2014



RÉSULTATS

DEPUIS JUIN 2015



BÉNÉFICIAIRES
DE LA NOUVELLE ASF
DIFFÉRENTIELLE (COMPLÉMENTAIRE)

OBJECTIFS



CRÉATION
D'UNE PENSION ALIMENTAIRE
MINIMALE GARANTIE



AIDE AU PARENT ISOLÉ POUR
FAIRE FIXER UNE PENSION



VERSEMENT DE L'ALLOCATION
DE SOUTIEN FAMILIAL (ASF)
DÈS LE PREMIER MOIS D'IMPAYÉ
D'UNE PENSION



RENFORCEMENT DES
OUTILS DE RECOURS
DES PENSIONS IMPAYÉES
(100 AGENTS DE LA CAF
SERONT RECRUTÉS POUR LE
RECOURS)



DEPUIS 2012, LES SOCIALISTES ET LA GAUCHE AGISSENT POUR REDRESSER NOTRE PAYS, RENFORCER LES PROTECTIONS ET OUVRIR DE NOUVEAUX DROITS. LES RÉFORMES ENGAGÉES PORTENT AUJOURD'HUI LEURS FRUITS.

UN SYSTÈME DE SANTÉ MODERNISÉ, POUR PLUS D'ÉGALITÉ

SANTÉ ET JUSTICE SOCIALE

LE DIAGNOSTIC

Partout dans le monde, notre système de santé est reconnu pour son efficacité et sa justice. Grâce à l'action de la gauche, il a beaucoup progressé ces 25 dernières années : en 1990, la prévention est adoptée pour lutter contre le tabagisme et l'alcoolisme, grâce à la loi Evin. En 1999, l'accès aux soins est étendu à tous avec la création de la Couverture Maladie Universelle (CMU), grâce à la loi Aubry. En 2002, les droits des patients sont mieux reconnus, grâce à la loi Kouchner. La droite, au contraire, n'a eu de cesse de fragiliser les piliers du système et enclenché une vague de remboursements au détriment de la santé des plus vulnérables. C'est la loi HPST de 2009. En 2012, faute d'argent, près de 26 % des Français, soit 1 Français sur 4, renonçaient à se soigner. La droite, en une décennie, a creusé le déficit de la sécurité sociale. Il y avait donc urgence à moderniser notre système de santé et à le rendre à nouveau plus juste.

QUELLE MÉTHODE ?

Une stratégie nationale de santé, plus de 160 débats publics dans tout le pays avec l'ensemble des acteurs de la santé, un débat parlementaire très riche sur la loi de santé.

ÉLÉMENTS CLÉS

- ▶ **ACCÈS AUX SOINS :** généralisation du tiers payant pour tous, afin de lever l'obstacle financier.
- ▶ **PRÉVENTION :** 3^e plan cancer avec l'extension de la prise en charge intégrale du dépistage du cancer du sein ; lutte contre l'obésité avec la mise en place d'un « parcours éducatif en santé » dans les écoles ; plan de lutte contre le tabagisme et contre l'alcoolisation excessive ; amélioration de l'accès à l'IVG et à la contraception avec le remboursement à 100 % de l'ensemble des frais liés à l'IVG, l'accès gratuit à la contraception de 15 à 18 ans, ou encore la gratuité de la pilule du lendemain à l'université.
- ▶ **NOUVEAUX DROITS :** ouverture des données de santé, instauration des actions de groupe en santé, droit à l'oubli pour les anciens malades du cancer.

DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR

Dès 2012

1^{er} janvier 2016 pour la loi de santé

LE SENS DE NOTRE ACTION

Répondre aux nouveaux défis – allongement de la durée de vie, développement des maladies chroniques, déserts médicaux – avec un système de santé pérennisé et accessible à tous.

QUI EST CONCERNÉ ?

Tous les citoyens.

QUELS OBJECTIFS ?

Garantir la qualité des parcours de santé en consolidant la place de la prévention, véritable socle de notre système de santé. Intégrer l'innovation pour réformer l'administration de la santé et le système d'agences, pour dépasser les cloisonnements entre les métiers. Faire progresser l'accès aux soins, tout en maîtrisant la croissance des dépenses de santé.

QUELS RÉSULTATS ?

- ▶ 600 000 bénéficiaires supplémentaires de la CMU-C et de l'ACS. Pour une famille comprenant deux parents de moins de 50 ans avec deux enfants, cela représente une aide de 600 € par an.
- ▶ 250 000 bénéficiaires de l'aide à la complémentaire santé pour les personnes âgées.
- ▶ Pour les personnes de plus de 65 ans, des contrats de complémentaire santé moins chers et labélisés
- ▶ Pour tous les salariés, généralisation de la complémentaire santé
- ▶ 1 million de foyers supplémentaires bénéficient des tarifs sociaux pour les lunettes, les prothèses auditives et les soins dentaires
- ▶ 1,2 million de Français, bénéficiaires de l'ACS, ont vu leurs franchises médicales supprimées.
- ▶ Droit à l'oubli pour les anciens malades du cancer : après 5 ans pour les enfants, 15 ans pour les adultes
- ▶ Prise en charge à 100 % de l'ensemble du parcours IVG
- ▶ Un déficit du régime général de la sécurité sociale divisé par trois entre 2012 et 2015, quasiment à l'équilibre pour la branche vieillesse.

ÉGALITÉ
SANTÉ
MODÈLE SOCIAL
VIEILLISSEMENT

COMMENT ?

STRATÉGIE NATIONALE DE SANTÉ

160
DÉBATS
PUBLICS

DANS TOUT LE PAYS
AVEC L'ENSEMBLE
DES ACTEURS DE LA SANTÉ

UNE LOI ET UN DÉBAT
PARLEMENTAIRE
APPROFONDI

DEPUIS ?

DÈS 2012



LE CONSTAT

GRÂCE À L'ACTION DE LA GAUCHE,
NOTRE SYSTÈME DE SANTÉ A BEAUCOUP
PROGRESSÉ CES 25 DERNIÈRES ANNÉES

- ▶ EN 1990 : LOI EVIN
- ▶ EN 1999 : COUVERTURE MALADIE UNIVERSELLE (CMU)
- ▶ EN 2002: LOI KOUCHNER

OBJECTIFS



GÉNÉRALISATION
DU TIERS PAYANT
POUR TOUS



ACTION DE GROUPE
EN MATIÈRE DE SANTÉ



REMBOURSEMENT À
100% DE L'ENSEMBLE DU
PARCOURS DE L'IVG



DROIT À L'OUBLI POUR
LES MALADES DU CANCER

RÉSULTATS



SUPPLÉMENTAIRES DE LA CMU-C ET DE L'ACS
POUR UNE FAMILLE COMPRENANT
DEUX PARENTS DE MOINS DE 50 ANS
AVEC DEUX ENFANTS, CELA REPRÉSENTE
UNE AIDE DE 600 € PAR AN



DE L'AIDE À LA
COMPLÉMENTAIRE SANTÉ
POUR LES PERSONNES ÂGÉES



GÉNÉRALISATION DE LA
COMPLÉMENTAIRE SANTÉ



SUPPRESSION DES FRANCHISES MÉDICALES
POUR 1,2 MILLION DE PERSONNES PRÉCAIRES
BÉNÉFICIAIRES DE L'ACS



UN DÉFICIT DU RÉGIME GÉNÉRAL DE LA SÉCURITÉ SOCIALE DIVISÉ PAR TROIS
ENTRE 2012 ET 2015, QUASIMENT À L'ÉQUILIBRE POUR LA BRANCHE VIEILLESSE



DEPUIS 2012, LES SOCIALISTES ET LA GAUCHE AGISSENT POUR REDRESSER NOTRE PAYS, RENFORCER LES PROTECTIONS ET OUVRIR DE NOUVEAUX DROITS. LES RÉFORMES ENGAGÉES PORTENT AUJOURD'HUI LEURS FRUITS.

NON CUMUL DES MANDATS EXÉCUTIFS LOCAUX POUR LES PARLEMENTAIRES

RÉFORME DES INSTITUTIONS

LE DIAGNOSTIC

Le cumul des mandats exécutifs par les parlementaires constituait une particularité française : En 2012, 82% des députés et 77% des sénateurs exerçaient au moins un autre mandat électif, le plus souvent à la tête d'un exécutif local. Dans le même temps, la proportion d'élue(s) en situation de cumul en Europe ne dépasse pas 20% (*Italie 16%, 15% en Espagne, 13% en Grande-Bretagne et 10% en Allemagne*).

QUI EST CONCERNÉ ?

Cette mesure concerne tous les parlementaires (*députés-sénateurs-eurodéputés*) qui exercent simultanément un autre mandat d'un exécutif local.

ÉLÉMENTS CLÉS

- ▶ **UN PARLEMENTAIRE FRANÇAIS** ne pourra plus être en même temps maire ou adjoint, président ou vice-président d'un établissement public de coopération intercommunale ; président ou vice-président de conseil départemental ; président ou vice-président de conseil régional ; président ou vice-président d'un syndicat mixte... autrement dit, un parlementaire ne pourra plus cumuler son mandat à l'Assemblée ou au Sénat ou au Parlement européen avec la direction d'une collectivité locale.
- ▶▶ En revanche, pour maintenir le lien entre les parlementaires et les territoires, les parlementaires pourront continuer à exercer des mandats de Conseiller municipal, de Conseiller départemental ou de Conseiller régional.

LE SENS DE NOTRE ACTION

Limiter le cumul des mandats vise à accroître la disponibilité des parlementaires et à accompagner ainsi le renforcement du poids du Parlement au sein des institutions de la V^e République. C'est la « pierre de touche » d'une rénovation de la vie publique et un élément majeur dans la restauration de la confiance des citoyens envers leurs élu(e)s. Cette mesure entend également restreindre les situations de conflits d'intérêt que crée le cumul des mandats. En outre, elle favorise le renouvellement du personnel politique.

QUELS OBJECTIFS ?

Assurer un meilleur renouvellement des élu(e)s et le développement de la parité. Améliorer la qualité du travail législatif en permettant aux élu(e)s de se consacrer davantage à ce seul mandat. Enfin et surtout, revigorer le lien de proximité et de confiance entre les Français et leurs représentant(e)s. Dans un contexte d'évolution des mentalités et de critique parfois sévère du personnel politique, l'interdiction du cumul des mandats, demandé depuis longtemps par une vaste majorité de Français, apparaît comme une condition sine qua non pour un retour progressif à une relation de confiance entre citoyens et élu(e)s.

DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR

Promulgué le 14 février 2014, le non-cumul des mandats entrera en vigueur le 31 mars 2017 pour les parlementaires français et en 2019 pour les eurodéputés. Preuve que le non cumul est déjà ancré dans les esprits comme un impératif, certains parlementaires n'ont pas attendu 2017 et se sont déjà appliqués la règle du non cumul en démissionnant de leur fonction exécutive locale.

ÉGALITÉ
SANTÉ
MODÈLE SOCIAL
VIEILLISSEMENT

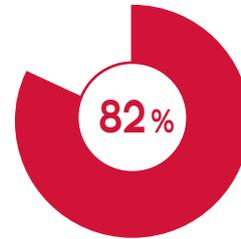
POUR QUI?



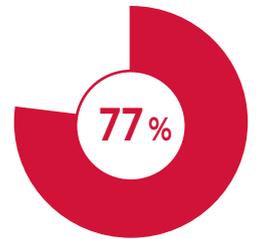
TOUS LES PARLEMENTAIRES
(DÉPUTÉS-SÉNATEURS-
EURODÉPUTÉS)
QUI EXERCENT SIMULTANÉMENT
UN AUTRE MANDAT D'UN
EXÉCUTIF LOCAL

LE CONSTAT

EN 2012



DÉPUTÉS



SÉNATEURS

EXERÇAIENT
AU MOINS UN AUTRE MANDAT ÉLECTIF

DEPUIS?

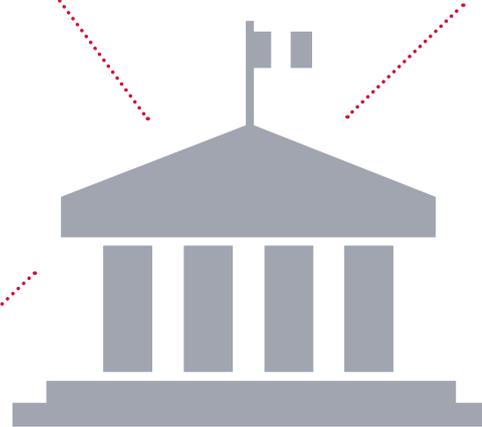
LE NON-CUMUL DES MANDATS
ENTRERA EN VIGUEUR



POUR LES PARLEMENTAIRES FRANÇAIS



POUR LES EURODÉPUTÉS



OBJECTIFS

LE NON-CUMUL DES MANDATS VISE À FAVORISER
LE RENOUVELLEMENT DES ÉLU(E)S, À REVIGORER LE LIEN DE PROXIMITÉ ET DE CONFIANCE
ENTRE LES CITOYENS ET LEURS REPRÉSENTANT(E)S
ET À AMÉLIORER LA QUALITÉ DU TRAVAIL PARLEMENTAIRE



DEPUIS 2012, LES SOCIALISTES ET LA GAUCHE AGISSENT POUR REDRESSER NOTRE PAYS,
RENFORCER LES PROTECTIONS ET OUVRIR DE NOUVEAUX DROITS.
LES RÉFORMES ENGAGÉES PORTENT AUJOURD'HUI LEURS FRUITS.

AIDE À LA JEUNESSE : DES EMPLOIS D'AVENIR POUR AUJOURD'HUI

LUTTE CONTRE LE CHÔMAGE DES JEUNES

LE DIAGNOSTIC

La crise de 2008 a touché de plein fouet la France. Le marché du travail a été lourdement impacté. En 2012, le taux de chômage au sens du BIT est de 10,6% de la population active et il s'élève à 25% pour les jeunes de 15 à 24 ans. 150 000 jeunes sortent chaque année du système scolaire sans diplôme. C'est face à ce constat que le gouvernement a souhaité agir dès le début du quinquennat.

QUI EST CONCERNÉ ?

- ▶▶ **LES JEUNES DE 16 À 25 ANS** (ou jusqu'à 30 ans pour les travailleurs handicapés), peu ou pas diplômés et à la recherche d'un emploi
- ▶▶ **LES EMPLOYEURS DU SECTEUR NON MARCHAND** mais certaines entreprises du secteur marchand peuvent recruter en emplois d'avenir à condition que les projets concernés soient innovants.

DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR

1^{er} novembre 2012 faisant suite à la loi du 26 octobre 2012.

LE SENS DE NOTRE ACTION

François Hollande a fait de la jeunesse une des priorités de son quinquennat. Afin de lutter contre le chômage des jeunes devenu endémique et pour favoriser la montée en compétences, le gouvernement a voté la loi du 26 octobre 2012 mettant en place les emplois d'avenir. L'objectif de ce type de contrat est de proposer des solutions d'emploi aux jeunes sans emploi, peu ou pas qualifiés, et de leur ouvrir l'accès à une qualification et à une insertion professionnelle durable.

QUELS OBJECTIFS ?

Le but est de faciliter l'insertion sur le marché du travail des jeunes peu ou pas qualifiés en proposant un CDI ou CDD de 1 à 3 ans à temps plein (*sauf exception*), une formation pour apprendre un métier et la reconnaissance des compétences acquises pendant l'emploi d'avenir. L'employeur touche une aide de l'État pour 3 ans à hauteur de 75% de la rémunération brute mensuelle au niveau du SMIC, ainsi que d'un conseil au sein de la mission locale pour construire le parcours de formation du jeune et intervenir pour toute difficulté pouvant survenir au cours de l'emploi.

QUELS RÉSULTATS ?

L'OBJECTIF ÉTAIT DE
150 000 EMPLOIS D'AVENIR SIGNÉS
AVANT LA FIN 2014.

- ▶▶ Cet objectif a été atteint dès septembre 2014.

FACE À CE SUCCÈS,
45 000 EMPLOIS D'AVENIR SERONT CRÉÉS EN PLUS.

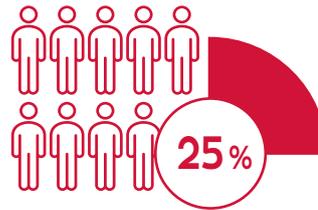
- ▶▶ Les jeunes bénéficiaires d'emplois d'avenir sont le plus souvent pas ou peu diplômés : 83% des jeunes n'ont pas le baccalauréat et 42% n'ont aucun diplôme. Les emplois d'avenir concernent bien ceux qui en ont le plus besoin. Par ailleurs, un jeune sur cinq réside dans un quartier populaire.

LE CONSTAT

DEPUIS?



FAISANT SUITE
À LA LOI DU
26 OCTOBRE 2012



EN 2012

TAUX DE CHÔMAGE
DES JEUNES DE 15 À 24 ANS

LE GOUVERNEMENT A SOUHAITÉ AGIR
DÈS LE DÉBUT DU QUINQUENAT



SORTENT CHAQUE ANNÉE
DU SYSTÈME SCOLAIRE
SANS DIPLÔME

POUR QUI?



OBJECTIFS



FACILITER L'INSERTION
SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL DES
JEUNES PEU OU PAS QUALIFIÉS EN
PROPOSANT UN CDI OU CDD
DE 1 À 3 ANS À TEMPS PLEIN



UNE FORMATION POUR APPRENDRE
UN MÉTIER ET LA RECONNAISSANCE
DES COMPÉTENCES ACQUISES



L'EMPLOYEUR TOUCHE UNE AIDE DE L'ÉTAT POUR 3 ANS
À HAUTEUR DE 75% DE LA RÉMUNÉRATION BRUTE
MENSUELLE AU NIVEAU DU SMIC

RÉSULTATS

AVANT LA FIN 2014



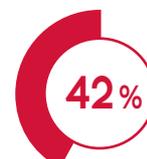
CET OBJECTIF A ÉTÉ ATTEINT
DÈS SEPTEMBRE 2014



LES EMPLOIS D'AVENIR CONCERNENT BIEN
CEUX QUI EN ONT LE PLUS BESOIN



DES BÉNÉFICIAIRES
N'ONT PAS LE
BACCALAURÉAT



DES BÉNÉFICIAIRES
N'ONT AUCUN DIPLÔME



DEPUIS 2012, LES SOCIALISTES ET LA GAUCHE AGISSENT POUR REDRESSER NOTRE PAYS, RENFORCER LES PROTECTIONS ET OUVRIR DE NOUVEAUX DROITS. LES RÉFORMES ENGAGÉES PORTENT AUJOURD'HUI LEURS FRUITS.

ASSURER L'ÉGALITÉ DES TERRITOIRES

DANS LES ZONES RURALES

ÉGALITÉ TERRITORIALE

LE DIAGNOSTIC

Entre 2002 et 2012, de nombreux territoires ont vu s'installer une nouvelle fracture territoriale. Face aux mutations économiques, les gouvernements de droite n'ont pas su faire preuve du soutien nécessaire. La baisse des dotations et la fermeture de services publics ont empêché un grand nombre d'habitants d'accéder à des services de qualité. Se soigner, se déplacer, se loger, travailler, se connecter : ces activités étaient devenues beaucoup plus difficiles.

QUELLE CONCERTATION ?

Elle est permanente avec les élus locaux. Des Assises des territoires ruraux ont été organisées durant l'automne 2014.

TROIS COMITÉS INTERMINISTÉRIELS AUX RURALITÉS ont permis l'annonce de nombreuses mesures pour les territoires :

- ▶ 46 mesures au Comité interministériel aux ruralités du 13 mars 2015.
- ▶ 21 nouvelles mesures au Comité interministériel aux ruralités du 14 septembre 2015 à Vesoul.
- ▶ 37 nouvelles mesures au Comité interministériel aux ruralités du 20 mai 2016 à Privas.

ÉLÉMENTS CLÉS

- ▶ **UN MILLIARD D'EUROS** pour soutenir l'investissement dans les territoires dont 300 millions d'euros dédiés au soutien de projets en faveur de la revitalisation des bourgs-centres.
- ▶ **50 MILLIONS D'EUROS** seront investis pour développer les usages du numérique dans les écoles rurales.
- ▶ **798 MAISONS DE SANTÉ PLURIPROFESSIONNELLES** en activité contre 174 en 2012. 600 nouvelles d'ici 2018.
- ▶ **2550 CONTRATS** pour favoriser l'installation de jeunes médecins.
- ▶ **1 000 POSTES** de facteurs-guichetiers.
- ▶ **UN PLAN DE RÉSORPTION** des zones blanches de téléphonie mobile dans les centres-bourgs, achevé en 2017.
- ▶ **UN CONTRAT DE RURALITÉ DE 6 ANS** signé avec les intercommunalités ou les pôles d'équilibre territoriaux et ruraux.

DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR

Tout au long de l'année 2015, 2016, 2017.

LE SENS DE NOTRE ACTION

Les socialistes croient en l'avenir des territoires ruraux, de leurs habitants et de leurs entreprises, comme ils croient en l'avenir de tous les territoires. C'est l'égalité des territoires, que nous travaillons à faire progresser.

QUI EST CONCERNÉ ?

Les habitants des territoires ruraux, éloignés des grandes villes, des services hospitaliers, des nœuds de transports, des lieux de création de richesse.

QUELS OBJECTIFS ?

- ▶ Permettre à chaque citoyen, quel que soit son lieu d'habitation, d'**AVOIR ACCÈS À UN CERTAIN NOMBRE DE SERVICES** qui lui permettent de vivre, de s'installer, de travailler.
- ▶ **ASSURER UNE PRÉSENCE DE L'ÉTAT** sur l'ensemble du territoire selon un maillage serré, qui bénéficie aux économies locales.
- ▶ **DÉVELOPPER LES TERRITOIRES** aujourd'hui abandonnés car dépourvus de services.

QUELS RÉSULTATS ?

1 750 CONTRATS D'ENGAGEMENT DE SERVICE PUBLIC programmés ont été signés pour l'installation de jeunes praticiens dans les territoires fragiles.

LES 1 000 MAISONS DE SERVICES AU PUBLIC annoncées seront ouvertes d'ici fin 2016.

3 300 CENTRES-BOURGS SERONT COUVERTS EN 2G d'ici fin 2016, et **3 600 EN 3G** en 2017.

ÉGALITÉ TERRITORIALE
RURALITÉ
SERVICES PUBLICS
SANTÉ
DÉVELOPPEMENT
ÉCONOMIQUE

LE CONSTAT

ENTRE 2002 ET 2012



DE NOMBREUX TERRITOIRES
ONT VU S'INSTALLER
UNE NOUVELLE FRACTURE
TERRITORIALE

DEPUIS ?



COMMENT ?



ASSISES DES
TERRITOIRES RURAUX



TROIS COMITÉS
INTERMINISTÉRIELS
AUX RURALITÉS



OBJECTIFS



D'INVESTISSEMENT
DANS LES TERRITOIRES



PLURIPROFESSIONNELLES
EN ACTIVITÉ



POUR FAVORISER
L'INSTALLATION DE JEUNES
MÉDECINS



DE
FACTEURS-GUICHETIERS



PLAN DE RÉSORPTION DES ZONES BLANCHES
DE TÉLÉPHONIE MOBILE DANS LES CENTRES-
BOURGS, ACHEVÉ EN 2017

RÉSULTATS

FIN 2016



ANNONCÉES SERONT OUVERTES

FIN 2016



FIN 2017



COUVERTS



DEPUIS 2012, LES SOCIALISTES ET LA GAUCHE AGISSENT POUR REDRESSER NOTRE PAYS,
RENFORCER LES PROTECTIONS ET OUVRIR DE NOUVEAUX DROITS.
LES RÉFORMES ENGAGÉES PORTENT AUJOURD'HUI LEURS FRUITS.

CONTRE LE DÉMARCHAGE TÉLÉPHONIQUE LA PROTECTION DES CONSOMMATEURS

DROITS DES CONSOMMATEURS

LE DIAGNOSTIC

Pour beaucoup de Français, le démarchage téléphonique est une nuisance au quotidien : ils reçoivent de nombreux appels sur leur téléphone fixe ou portable par des professionnels voulant leur vendre un produit ou un service. Les Français souhaitent pouvoir bénéficier d'un service qui les protège contre ce démarchage abusif.

LE SENS DE NOTRE ACTION

Assurer au quotidien la protection de tous les consommateurs. Bloctel est un service simple, gratuit et efficace pour protéger et assurer la tranquillité des particuliers et des personnes les plus fragiles.

QUI EST CONCERNÉ ?

- **TOUS LES PARTICULIERS** ne souhaitant plus recevoir d'appels commerciaux pourront s'inscrire sur Bloctel :
- **Par internet** : Bloctel.gouv.fr en indiquant jusqu'à 8 numéros de téléphone fixe ou mobile. Ils recevront ensuite un courriel dans les 48 heures pour confirmer leur demande. Ils seront alors protégés contre le démarchage téléphonique dans les 30 jours au plus tard et pour une durée de 3 ans.
 - **Par courrier** : pour les personnes ayant des difficultés avec internet en écrivant à l'adresse : 6 rue Nicolas Siret, 10 000 Troyes.

QUELS OBJECTIFS ?

- **DONNER UN NOUVEAU DROIT AUX CONSOMMATEURS** : pouvoir s'opposer au démarchage téléphonique.
- **PROTÉGER DE MANIÈRE EFFICACE LES CONSOMMATEURS** qui en font la demande.

ÉLÉMENTS CLÉS

- Dès cet été 2016, les consommateurs pourront être protégés contre le démarchage par téléphone.
- **BLOCTEL EST UN SERVICE** :
 - **Simple** : une inscription rapide sur le site internet ou par courrier.
 - **Gratuit** : accessible à tous.
 - **Efficace** : obligatoire pour les professionnels avec des contrôles et des sanctions prévues en cas de non-respect de la loi.

DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR

1^{er} juin 2016.

NOUVEAUX DROITS
SERVICE PUBLIC
GRATUITÉ
CONSOMMATEURS

DEPUIS ?



LE CONSTAT



POUR BEAUCOUP DE FRANÇAIS
LE DÉMARCHAGE TÉLÉPHONIQUE
EST UNE NUISANCE AU QUOTIDIEN

OBJECTIFS



NOUVEAU DROIT AUX CONSOMMATEURS

POUVOIR S'OPPOSER AU DÉMARCHAGE TÉLÉPHONIQUE

POUR QUI ?



TOUS LES PARTICULIERS NE
SOUHAITANT PLUS RECEVOIR
D'APPELS COMMERCIAUX POURRONT
S'INSCRIRE SUR BLOCTEL



PAR INTERNET
BLOCTEL.GOUV.FR
EN INDIQUANT JUSQU'À
8 NUMÉROS DE TÉLÉPHONE
FIXE OU MOBILE POUR
UNE DURÉE DE 3 ANS



PAR COURRIER
EN ÉCRIVANT
À L'ADRESSE
6, RUE NICOLAS SIRET
10000 TROYES

COMMENT ?

BLOCTEL EST UN SERVICE

SIMPLE

UNE INSCRIPTION RAPIDE
SUR LE SITE INTERNET
OU PAR COURRIER

EFFICACE

OBLIGATOIRE POUR
LES PROFESSIONNELS
AVEC DES CONTRÔLES ET
DES SANCTIONS PRÉVUES
EN CAS DE NON-RESPECT
DE LA LOI

GRATUIT

ACCESSIBLE
À TOUS



DEPUIS 2012, LES SOCIALISTES ET LA GAUCHE AGISSENT POUR REDRESSER NOTRE PAYS,
RENFORCER LES PROTECTIONS ET OUVRIR DE NOUVEAUX DROITS.
LES RÉFORMES ENGAGÉES PORTENT AUJOURD'HUI LEURS FRUITS.

L'INDÉPENDANCE POUR LA RADIO ET LA TÉLÉVISION PUBLIQUES

AUDIOVISUEL PUBLIC

LE DIAGNOSTIC

En adoptant sa réforme de l'audiovisuel public en 2009, la droite a jeté le soupçon sur l'indépendance de l'audiovisuel public à l'égard du politique. Elle a attribué au Président de la République la nomination des dirigeants de Radio France, de France Télévisions et de France Médias Monde, en lieu et place du Conseil Supérieur de l'Audiovisuel (CSA), instance indépendante. Elle a supprimé la publicité après 20h sur les antennes de France Télévisions, rendant le groupe financièrement dépendant du budget de l'État.

LE SENS DE NOTRE ACTION

Pour les socialistes, l'audiovisuel public est un bien commun : il contribue au pluralisme de l'information, au décryptage, à l'analyse et au débat contradictoire, piliers de la vie démocratique. Il participe de façon majeure au financement de la création cinématographique et audiovisuelle et les rend accessibles à tous. Il contribue au rayonnement de la créativité française. Par conséquent, sa liberté et son indépendance à l'égard des pouvoirs publics doivent être impérativement garanties par la loi.

ÉLÉMENTS CLÉS

Le 15 novembre 2013, la loi relative à l'audiovisuel public a mis en œuvre l'engagement 51 de François Hollande pendant la campagne présidentielle :

- ▶ **LES PRÉSIDENTS DES ENTREPRISES DE L'AUDIOVISUEL PUBLIC** sont nommés pour cinq ans par le CSA, qui doit rendre un avis motivé. Les candidats sont sélectionnés sur des critères de compétence et sur des projets stratégiques, dont les résultats sont évalués au bout de quatre ans.
- ▶ **LE CSA EST RÉFORMÉ** : le Président de la République ne conserve que le pouvoir de nommer son président. Les six autres membres sont choisis par les présidents du Sénat et de l'Assemblée nationale, et doivent recevoir l'avis conforme des commissions des affaires culturelles à la majorité des trois cinquièmes. Sa composition doit être paritaire.

Les lois de finances 2015 et 2016 ont renforcé l'indépendance financière de l'audiovisuel public, en lui attribuant des ressources propres et en diminuant d'autant les dotations budgétaires : contribution à l'audiovisuel public et taxe sur les services fournis par les opérateurs de communications électroniques.

QUI EST CONCERNÉ ?

Tous les Français.

QUELS RÉSULTATS ?

En 2014,
le CSA nomme le président
de Radio France.

En 2015,
le CSA nomme
la présidente de France Télévisions.

DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR

Février 2014.

MÉDIAS
PRESSE
INDÉPENDANCE
CULTURE
PLURALISME

DEPUIS ?



LA DROITE

A JETÉ LE SOUPÇON SUR L'INDÉPENDANCE DE L'AUDIOVISUEL PUBLIC À L'ÉGARD DU POLITIQUE



A SUPPRIMÉ LA PUBLICITÉ APRÈS 20H SUR LES ANTENNES DE FRANCE TÉLÉVISIONS, RENDANT LE GROUPE FINANCIÈREMENT DÉPENDANT DU BUDGET DE L'ÉTAT

POUR LES SOCIALISTES

L'AUDIOVISUEL PUBLIC EST UN BIEN COMMUN

IL CONTRIBUE

- ▶ AU PLURALISME DE L'INFORMATION
- ▶ AU DÉCRYPTAGE
- ▶ À L'ANALYSE
- ▶ AU DÉBAT CONTRADICTOIRE
- ▶ RAYONNEMENT DE LA CRÉATIVITÉ FRANÇAISE



SA LIBERTÉ ET SON INDÉPENDANCE À L'ÉGARD DES POUVOIRS PUBLICS DOIVENT ÊTRE IMPÉRATIVEMENT GARANTIES PAR LA LOI



RÉSULTATS

EN 2014



LE CSA NOMME LE PRÉSIDENT DE RADIO FRANCE

EN 2015



LE CSA NOMME LA PRÉSIDENTE DE FRANCE TÉLÉVISIONS

COMMENT ?

PAR LE



5 ans

NOMINATION DES PRÉSIDENTS DES ENTREPRISES DE L'AUDIOVISUEL PUBLIC SONT NOMMÉS

4 ans

ÉVALUATION DES RÉSULTATS



LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE NE CONSERVE QUE LE POUVOIR DE NOMMER LE PRÉSIDENT DU CSA.

SES SIX AUTRES MEMBRES SONT CHOISIS PAR LES PRÉSIDENTS DU SÉNAT ET DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET DOIVENT RECEVOIR UN AVIS CONFORME DES COMMISSIONS DES AFFAIRES CULTURELLES À LA MAJORITÉ DES TROIS CINQUIÈMES ET SA COMPOSITION DOIT ÊTRE PARITAIRE



LES LOIS DE FINANCES 2015 ET 2016 ONT RENFORCÉ L'INDÉPENDANCE FINANCIÈRE DE L'AUDIOVISUEL PUBLIC



DEPUIS 2012, LES SOCIALISTES ET LA GAUCHE AGISSENT POUR REDRESSER NOTRE PAYS, RENFORCER LES PROTECTIONS ET OUVRIR DE NOUVEAUX DROITS. LES RÉFORMES ENGAGÉES PORTENT AUJOURD'HUI LEURS FRUITS.

L'ÉGALITÉ POUR LES FAMILLES

JUSTICE SOCIALE

LE DIAGNOSTIC

La politique familiale est l'un des piliers de notre modèle social : elle joue un rôle majeur sur le taux d'activité des femmes, le taux de natalité et réduit la pauvreté. Aujourd'hui, les familles ont changé. Les besoins des parents et des enfants se sont transformés. 2,4 millions d'enfants mineurs vivent dans une famille monoparentale, dont le nombre atteint 1,6 millions aujourd'hui. Une part significative d'entre elles est en situation d'isolement. Pour les socialistes, la politique familiale doit répondre aux nouvelles fragilités des familles pour les aider à les surmonter.

QUELS OBJECTIFS ?

- ▶▶ **RÉDUIRE LA PAUVRETÉ** des enfants et de leurs familles.
- ▶▶ **RESPECTER LES OBJECTIFS DU PLAN DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ ET POUR L'INCLUSION SOCIALE** : + 50 % en 5 ans pour le complément familial majoré et + 25 % pour l'allocation de soutien familial pour les familles monoparentales.
- ▶▶ **ASSURER UNE MEILLEURE RÉPARTITION** des allocations familiales.
- ▶▶ **ROMPRE L'ISOLEMENT** et protéger les familles monoparentales.

QUELLE MÉTHODE ?

Consultation et travail en réseau.

DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR

Dès 2013 pour les revalorisations des prestations familiales. Dès le 1^{er} juillet 2015 pour la modulation des allocations familiales.

Dès le 1^{er} avril 2016 pour la généralisation de la garantie contre les impayés de pension alimentaire (GIPA).

LE SENS DE NOTRE ACTION

Les prestations sociales jouent un rôle essentiel dans la réduction des inégalités de niveaux de vie : à elles seules, elles expliquent 32 % de la réduction de l'écart entre les plus riches et les plus pauvres. Il est donc essentiel qu'elles bénéficient en priorité aux familles qui en ont le plus besoin, d'autant que les familles les plus aisées peuvent bénéficier de déductions fiscales et du quotient familial, auxquels n'ont pas accès les plus modestes. Pour des questions d'efficacité autant que de justice sociale, réformer les prestations familiales s'imposait.

QUI EST CONCERNÉ ?

Les familles nombreuses modestes, les familles monoparentales vivant sous le seuil de pauvreté pour la revalorisation du complément familial majoré et de l'allocation de soutien familial. Toutes les familles pour la modulation des allocations familiales.

ÉLÉMENTS CLÉS

- ▶▶ **REVALORISATION DE 20 %** pour le complément familial majoré.
- ▶▶ **REVALORISATION DE 10 %** pour l'allocation de soutien familial.
- ▶▶ **SOUTIEN À LA CONSTITUTION DU RÉSEAU D'ENTRAIDE** des familles monoparentales
- ▶▶ **MISE EN PLACE DE LA GARANTIE CONTRE LES IMPAYÉS** de pension alimentaire (GIPA)

→ voir fiche de la réussite n°16

QUELS RÉSULTATS ?

400 000 FAMILLES
ont bénéficié de la revalorisation
du complément familial majoré.

750 000 FAMILLES
ont bénéficié de la revalorisation
de l'allocation de soutien familial.

100 000 FAMILLES MONOPARENTALES
devraient bénéficier de l'ASF complémentaire
une fois la GIPA généralisée.

FAMILLE
PAUVRETÉ
SOLIDARITÉ
JUSTICE SOCIALE

DEPUIS ?



POUR LES REVALORISATIONS DES PRESTATIONS FAMILIALES

POUR QUI ?



FAMILLES NOMBREUSES MODESTES



FAMILLES MONOPARENTALES VIVANT SOUS LE SEUIL DE PAUVRETÉ

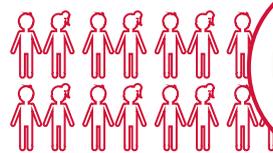


TOUTES LES FAMILLES POUR LA MODULATION DES ALLOCATIONS FAMILIALES



LE CONSTAT

AUJOURD'HUI



2,4 MILLIONS ENFANTS

MINEURS

VIVENT DANS



1,6 MILLION FAMILLES

MONOPARENTALES

OBJECTIFS



RÉDUIRE LA PAUVRETÉ DES ENFANTS ET DE LEURS FAMILLES



ASSURER UNE MEILLEURE RÉPARTITION DES ALLOCATIONS FAMILIALES



SOUTIEN À LA CONSTITUTION DU RÉSEAU D'ENTRAÏDE DES FAMILLES MONOPARENTALES



REVALORISATION POUR L'ALLOCATION DE SOUTIEN FAMILIAL



REVALORISATION POUR LE COMPLÉMENT FAMILIAL MAJORÉ

RÉSULTATS



ONT BÉNÉFICIÉ DE LA REVALORISATION DU COMPLÉMENT FAMILIAL MAJORÉ



ONT BÉNÉFICIÉ DE LA REVALORISATION DE L'ALLOCATION DE SOUTIEN FAMILIAL



MONOPARENTALES DEVRAIENT BÉNÉFICIER DE L'ASF COMPLÉMENTAIRE UNE FOIS LA GIPA GÉNÉRALISÉE



DEPUIS 2012, LES SOCIALISTES ET LA GAUCHE AGISSENT POUR REDRESSER NOTRE PAYS, RENFORCER LES PROTECTIONS ET OUVRIR DE NOUVEAUX DROITS. LES RÉFORMES ENGAGÉES PORTENT AUJOURD'HUI LEURS FRUITS.

UNE NOUVELLE ÉTAPE DE LA DÉCENTRALISATION

RÉFORME TERRITORIALE

LE DIAGNOSTIC

Depuis 1981, plusieurs actes de décentralisation ont été engagés. Si ces réformes ont été synonymes de progrès économique, social et écologique pour la France, leur succession a aussi complexifié l'action publique et brouillé les responsabilités. Pour les citoyens, l'enchevêtrement des compétences des quatre échelons territoriaux a rendu l'action publique incompréhensible. Une distance avec les citoyens s'est creusée : c'est la démocratie locale même qui a été interrogée. Alors que la société française connaît des mutations profondes, l'action publique doit être repensée, pour répondre à l'exigence de justice, d'efficacité et de responsabilité que portent les Français à l'égard de leurs institutions. C'est la vocation de la réforme territoriale.

QUELS OBJECTIFS ?

- ▶▶ **AMÉLIORER ET MODERNISER LE SERVICE PUBLIC LOCAL** en clarifiant les compétences afin de mieux répondre aux attentes de la vie quotidienne et de consolider les solidarités ;
- ▶▶ **DÉVELOPPER LA COMPÉTITIVITÉ ET DE L'ATTRACTIVITÉ DU PAYS** en créant un tandem dynamique région/métropole ;
- ▶▶ **MIEUX RÉPONDRE AUX ENJEUX DE PROXIMITÉ ET D'ANIMATION** des territoires en renforçant le bloc local autour de la commune et de l'intercommunalité ;
- ▶▶ **OPTIMISER L'ACTION PUBLIQUE LOCALE** pour contribuer au redressement des comptes publics.

QUELLE CONCERTATION ?

Dès décembre 2011, le Sénat organisait les États généraux de la démocratie territoriale, fondés sur une consultation, des réunions départementales et une rencontre conclusive en octobre 2012. Ils ont donné un cadre à la réforme.

DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR

- ▶ 28 janvier 2014 pour la loi MAPTAM.
- ▶ 16 janvier 2015 pour la loi redessinant le périmètre des régions.
- ▶ 7 août 2015 pour la loi NOTRe.

LE SENS DE NOTRE ACTION

Les socialistes ont porté la décentralisation pour que la décision publique soit la plus proche possible des citoyens et pour qu'ils y soient le plus étroitement associés. La réforme territoriale s'inscrit dans cette histoire tout en répondant aux défis du temps présent : libérer les initiatives locales pour répondre aux mutations écologiques et numériques, redresser les comptes publics pour investir à nouveau dans l'avenir.

QUI EST CONCERNÉ ?

L'ensemble des citoyens, des associations, des syndicats, des entreprises est concerné comme partenaires des collectivités locales. L'ensemble des collectivités locales : communes, intercommunalités, départements, régions, mais aussi les syndicats techniques de gestion (*eau, électricité, déchets...*).

ÉLÉMENTS CLÉS

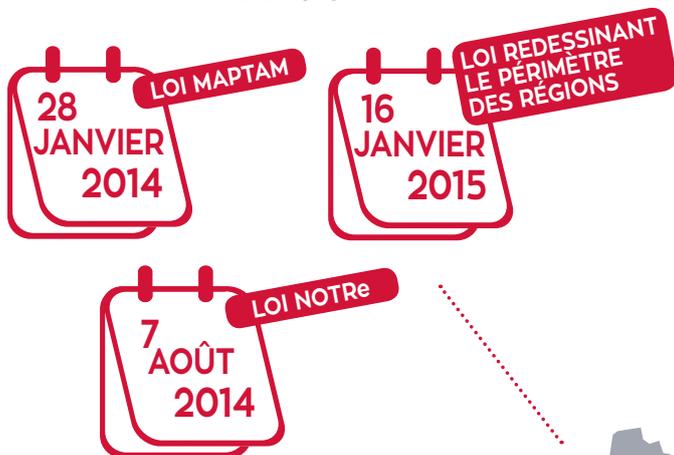
- 1. LES COMPÉTENCES SONT CLARIFIÉES** avec la loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (*MAPTAM*). Elle répond à la diversité des territoires en leur donnant les moyens d'adapter l'action publique. Le rôle des métropoles et du fait urbain est reconnu comme moteur de la croissance économique et de l'attractivité des territoires. Le conseiller territorial est abrogé.
- 2. LE PÉRIMÈTRE DES RÉGIONS EST REDESSINÉ** avec la loi relative à la délimitation des régions. Treize nouvelles régions sont créées en France métropolitaine.
- 3. LES COMPÉTENCES SONT MIEUX RÉPARTIES** entre les différents échelons territoriaux, pour une meilleure lisibilité de l'action publique. La loi pour une nouvelle organisation de la République (*NOTRe*) supprime la clause de compétence générale et attribue des compétences exclusives aux différents niveaux de collectivités : les régions sont renforcées, notamment dans leurs compétences économiques, les départements sont confortés dans leurs missions de solidarité, et le bloc communal (*commune/intercommunalité*) est renforcé dans ses missions de proximité.

QUELS RÉSULTATS ?

- ▶▶ Au 1^{er} janvier 2016, la France métropolitaine compte 13 au lieu de 22 régions.
- ▶▶ Les schémas de coopération intercommunale sont définis ; une nouvelle carte intercommunale doit être opérationnelle au 1^{er} janvier 2017.
- ▶▶ Les nouvelles répartitions de compétences entrent en vigueur au fil de l'adoption des nouveaux budgets des collectivités et de revues des politiques publiques.

ÉGALITÉ DES TERRITOIRES
MODERNISATION DE L'ÉTAT
DÉMOCRATIE
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

DEPUIS ?



LE CONSTAT



ENCHEVÊTREMENT DES COMPÉTENCES DES QUATRE ÉCHELONS TERRITORIAUX A RENDU L'ACTION PUBLIQUE INCOMPRÉHENSIBLE



UNE DISTANCE AVEC LES CITOYENS S'EST CREUSÉE

POUR QUI ?

L'ENSEMBLE DES COLLECTIVITÉS LOCALES :

- ▶ COMMUNES
- ▶ INTERCOMMUNALITÉS
- ▶ DÉPARTEMENTS
- ▶ RÉGIONS
- ET ▶ LES SYNDICATS TECHNIQUES DE GESTION

OBJECTIFS



LIBÉRER LES INITIATIVES LOCALES POUR RÉPONDRE AUX MUTATIONS ÉCOLOGIQUES ET NUMÉRIQUES



REDRESSER LES COMPTES PUBLICS POUR INVESTIR À NOUVEAU DANS L'AVENIR

RÉSULTATS



EN FRANCE MÉTROPOLITAINE



LES RÉGIONS SONT RENFORCÉES DANS LEURS COMPÉTENCES ÉCONOMIQUES



LES DÉPARTEMENTS SONT CONFORTÉS DANS LEURS MISSIONS DE SOLIDARITÉ



LE BLOC COMMUNAL EST RENFORCÉ DANS SES MISSIONS DE PROXIMITÉ



DEPUIS 2012, LES SOCIALISTES ET LA GAUCHE AGISSENT POUR REDRESSER NOTRE PAYS,
RENFORCER LES PROTECTIONS ET OUVRIR DE NOUVEAUX DROITS.
LES RÉFORMES ENGAGÉES PORTENT AUJOURD'HUI LEURS FRUITS.

LUTTER CONTRE LA VIE CHÈRE

OUTRE-MER

LE DIAGNOSTIC

L'effet conjugué de la faiblesse des revenus, de l'é étroitesse des marchés, de l'éloignement et des positions dominantes a fait émerger outre-mer une situation d'injustice et d'inégalité souvent résumée en deux mot : la «vie chère».

De 2009 à 2012, las de subir ces «profitations» au quotidien, les Ultramarins ont manifesté leur mécontentement envers un système global de fixation des prix opaque et peu favorable au consommateur.

Contre l'immobilisme, la résignation et le désengagement de la droite sur cet enjeu du pouvoir d'achat, la gauche a engagé, dès 2012, un plan d'action global contre la vie chère dans les territoires ultra-marins.

QUELS OBJECTIFS ?

Lutter contre les monopoles et les marges abusives en modifiant les structures et pratiques commerciales et en renforçant les instances de régulation, notamment l'observatoire des prix et des revenus et l'Autorité de la concurrence.

Mettre en place les conditions d'une concurrence effective en mettant fin aux exclusivités accordées aux agences de marques et en encourageant les circuits courts de distribution pour réduire les prix des produits et des services.

Permettre aux consommateurs ultramarins d'accéder à des produits de consommation courante à des tarifs plus justes par la mise en œuvre du dispositif innovant du «bouclier qualité-prix» (BQP).

QUELLE MÉTHODE ?

Une concertation avec les acteurs de la vie économique, syndicale, associative, sociale et les élus locaux, relayée par les préfets au niveau local.

Une contribution ouverte en ligne sur le site du ministère des outre-mer.

DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR

Le 15 novembre 2012, la loi relative à la régulation économique Outre-mer est l'une des premières lois promulguées du quinquennat. Certaines dispositions de la loi d'actualisation du droit des Outre-mer du 14 octobre 2015 viennent la compléter.

LE SENS DE NOTRE ACTION

Pour faire progresser la justice sociale et déverrouiller les blocages structurels du marché qui freinent le développement économique outre-mer, le candidat François Hollande a fait de la lutte contre la vie chère l'un des principaux engagements de sa campagne.

La feuille de route du Gouvernement depuis 2012 est donc claire : agir sur les structures mêmes des économies outre-mer pour améliorer durablement le pouvoir d'achat de nos compatriotes et lutter contre les situations de rente, principal facteur de vie chère.

QUI EST CONCERNÉ ?

Les 2,6 millions de Français des départements et des territoires d'outre-mer, et en particulier les plus défavorisés.

ÉLÉMENTS CLÉS

- ▶ **RENFORCEMENT DE L'AUTORITÉ DE LA CONCURRENCE** qui peut désormais sanctionner une situation commerciale abusive et être directement saisie par les collectivités locales.
- ▶ **RÉFORME DES MÉCANISMES DE FIXATION DES PRIX DES CARBURANTS** pour faire toute la transparence sur les prix et engager leur baisse.
- ▶ **«BOUCLIER QUALITÉ-PRIX» (BQP)** concerne une centaine de produits de consommation courante dont les prix sont renégociés chaque année pour constituer une liste de biens de première nécessité à prix abordables, notamment pour les ménages les plus modestes.
- ▶ **EXTENSION DES PRÉROGATIVES DE L'AUTORITÉ DE LA CONCURRENCE** et de l'observatoire des prix, des marges et des revenus, par exemple avec l'utilisation d'injonctions structurelles.
- ▶ **LE PLAFONNEMENT DES TARIFS BANCAIRES** interdit aux banques de pratiquer, pour les services de base, des tarifs supérieurs à la moyenne de ceux pratiqués dans l'Hexagone.
- ▶ **FIN DES FRAIS D'ITINÉRANCE TÉLÉPHONIQUES** sur les appels et SMS entre l'Hexagone et les Outre-mer.
- ▶ **POSSIBILITÉ POUR LES ASSOCIATIONS LOCALES** de mener des actions de groupe pour défendre les consommateurs ultramarins.
- ▶ **DIVISION PAR 5 DE LA FACTURE D'ÉLECTRICITÉ** à Wallis et Futuna par une extension du dispositif de péréquation tarifaire ne bénéficiant jusqu'alors qu'aux 4 départements d'outre-mer.

QUELS RÉSULTATS ?

- ▶ Sur l'année 2015, les produits concernés par le panier prix qualité ont baissé de 12,61% avec des résultats particulièrement satisfaisant sur la Guadeloupe (-14,5%), St-Pierre-et-Miquelon (-12,33%) et la Martinique (-16%).
- ▶ La réforme sur les prix du carburant a permis une baisse immédiate des prix allant jusqu'à 6 cts/litre.
- ▶ 15 des 20 tarifs moyens des services bancaires sont plus bas dans les DOM que dans l'Hexagone.
- ▶ Plusieurs entreprises ont été condamnées pour des pratiques commerciales considérées comme impropres aux règles de la concurrence.

DEPUIS ?



UNE SITUATION
D'INJUSTICE ET D'INÉGALITÉ



MÉCONTENTEMENT ENVERS
UN SYSTÈME GLOBAL DE FIXATION
DES PRIX OPAQUE ET PEU
FAVORABLE AU CONSOMMATEUR

POUR QUI ?



DES DÉPARTEMENTS
ET DES TERRITOIRES D'OUTRE-MER
ET EN PARTICULIER LES PLUS
DÉFAVORISÉS

OBJECTIFS



AGIR SUR LES STRUCTURES MÊMES
DES ÉCONOMIES OUTRE-MER
POUR AMÉLIORER DURABLEMENT
LE POUVOIR D'ACHAT DE NOS
COMPATRIOTES ET LUTTER CONTRE
LES SITUATIONS DE RENTE



LUTTER CONTRE LES MONOPOLES
ET LES MARGES ABUSIVES

COMMENT ?



RENFORCEMENT
DE L'AUTORITÉ
DE LA CONCURRENCE



« BOUCLIER
QUALITÉ-PRIX »
(BQP)



PLAFONNEMENT
DES TARIFS
BANCAIRES

RÉSULTATS



LES PRODUITS CONCERNÉS
PAR LE PANIER PRIX QUALITÉ
ONT BAISSÉ DE 12,61% EN
MOYENNE ET **JUSQU'À 16%**
EN MARTINIQUE



CONDAMNATION DE PLUSIEURS
ENTREPRISES POUR DES PRATIQUES
COMMERCIALES CONSIDÉRÉES
COMME IMPROPRES
AUX RÈGLES DE LA CONCURRENCE



15 DES 20 TARIFS MOYENS DES
SERVICES BANCAIRES SONT
DORÉNAVANT PLUS BAS DANS LES
DOM QUE DANS L'HEXAGONE



DEPUIS 2012, LES SOCIALISTES ET LA GAUCHE AGISSENT POUR REDRESSER NOTRE PAYS, RENFORCER LES PROTECTIONS ET OUVRIR DE NOUVEAUX DROITS. LES RÉFORMES ENGAGÉES PORTENT AUJOURD'HUI LEURS FRUITS.

PLUS DE JUSTICE FISCALE

REDISTRIBUTION DES RICHESSES

LE DIAGNOSTIC

Sous le quinquennat de Nicolas Sarkozy, les baisses d'impôts se sont principalement concentrées sur les ménages les plus aisés. Cette politique fiscale en faveur de la rente, symbolisée par le « bouclier fiscal » s'est faite au détriment des citoyens les plus fragiles, et a contribué à aggraver le déficit public. Dès 2012, nous avons donc redressé les comptes de la Nation tout en répartissant de façon plus équitable les contributions des citoyens.

ÉLÉMENTS CLÉS

- ▶ **UNE NOUVELLE TRANCHE D'IMPOSITION** du revenu à 45 % est créée, alors que la droite l'avait réduite à 40 % lors du quinquennat précédent.
- ▶ **LE QUOTIENT FAMILIAL EST PLAFONNÉ**, afin que ses avantages ne profitent qu'aux ménages qui en ont le plus besoin.
- ▶ **LA PREMIÈRE TRANCHE D'IMPOSITION (5,5 %) EST SUPPRIMÉE** : les ménages les plus modestes ne payent plus l'impôt sur le revenu.
 - ▶ La première tranche débute dorénavant à **9 690 euros** (au lieu de 6 011), au taux de 14 %.
 - ▶ Le plafond de la décote est relevé à **1 135 euros** pour les célibataires et à 1 870 euros pour les couples.
 - ▶ Les seuils d'entrée dans les tranches du barème de l'impôt sur le revenu sont revalorisés.
 - ▶ Les limites des tranches du barème de l'impôt sur le revenu sont indexées sur la hausse des prix hors tabac pour 2014, soit 0,5 %.
- ▶ **UN NOUVEL ALLÈGEMENT D'IMPÔT** d'un montant de 2 milliards d'euros, pour près de 8 millions de ménages, est prévu pour 2016.

DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR

Dès 2012, les premières mesures en faveur d'une meilleure progressivité du système fiscal ont été mises en œuvre. En 2013, le gel du barème qui défavorisait les classes moyennes et populaires est supprimé. En 2015, le gouvernement a baissé les impôts pour les plus modestes.

LE SENS DE NOTRE ACTION

Pour les socialistes, la fiscalité est au service de la justice. Avec elle, nous voulons mieux redistribuer les revenus et aider les ménages les plus en difficulté en leur rendant du pouvoir d'achat, tout en nous assurant que chacun contribue, selon ses moyens, au bien commun.

QUI EST CONCERNÉ ?

Les baisses d'impôt ont concerné 12 millions de ménages, soit deux contribuables sur trois soumis à l'impôt sur le revenu. Les mesures fiscales se sont principalement concentrées sur les 10 % des ménages les plus modestes.

QUELS OBJECTIFS ?

Améliorer la progressivité de l'impôt en réduisant la fiscalité sur les ménages les plus modestes et en augmentant la part supportée par les plus hauts revenus.

QUELS RÉSULTATS ?

De 2014 à 2016, le gouvernement a réduit le montant de l'impôt sur le revenu de **5 MILLIARDS D'EUROS**. Ces réductions auront bénéficié à **12 MILLIONS DE MÉNAGES**, soit deux tiers des contribuables.

Pour la première fois depuis 2009, la part des prélèvements obligatoires dans la richesse nationale est en baisse :

44,9% en 2014
à **44,6% en 2015**
et **44,5% en 2016**.

L'effort fiscal est mieux réparti.

IMPÔTS
JUSTICE SOCIALE
POUVOIR D'ACHAT
RÉPARTITION DES RICHESSES

POUR QUI ?

BAISSES D'IMPÔTS DEPUIS 2014



DEPUIS ?

DÈS 2012

PREMIÈRES MESURES EN FAVEUR D'UNE MEILLEURE PROGRESSIVITÉ DU SYSTÈME FISCALE

EN 2013

SUPPRESSION DU GEL DU BARÈME QUI DÉFAVORISAIT LES CLASSES MOYENNES ET POPULAIRE

EN 2015

LE GOUVERNEMENT A BAISSÉ LES IMPÔTS POUR LES PLUS MODESTES

LE CONSTAT

SOUS LE QUINQUENNAT DE NICOLAS SARKOZY

- ▶ POLITIQUE FISCALE EN FAVEUR DE LA RENTE, SYMBOLISÉE PAR LE « BOUCLIER FISCAL »
- ▶ A CONTRIBUÉ À AGGRAVER LE DÉFICIT PUBLIC

OBJECTIFS



COMMENT ?



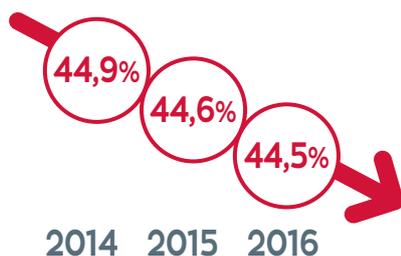
CRÉATION D'UNE NOUVELLE TRANCHE D'IMPOSITION DU REVENU À 45%



SUPPRESSION DE LA PREMIÈRE TRANCHE D'IMPOSITION (5,5%)

RÉSULTATS

LA PART DES PRÉLÈVEMENTS OBLIGATOIRES DANS LA RICHESSE NATIONALE EST EN BAISSE



DE 2014 À 2016



BAISSES D'IMPÔT CONCENTRÉES SUR LES 10% DES MÉNAGES LES PLUS MODESTES



L'EFFORT FISCAL EST MIEUX RÉPARTI



DEPUIS 2012, LES SOCIALISTES ET LA GAUCHE AGISSENT POUR REDRESSER NOTRE PAYS, RENFORCER LES PROTECTIONS ET OUVRIR DE NOUVEAUX DROITS. LES RÉFORMES ENGAGÉES PORTENT AUJOURD'HUI LEURS FRUITS.

UNE NOUVELLE AMBITION POUR L'AIDE AU DÉVELOPPEMENT

COOPÉRATION INTERNATIONALE

LE DIAGNOSTIC

En un quart de siècle, le nombre de personnes dans le monde vivant avec moins de 1,25 dollar par jour a été divisé par deux. Et depuis 2000, l'aide publique au développement a augmenté de 66%. Cependant, pour relever les défis des quinze prochaines années, les moyens consacrés à l'aide publique au développement sont insuffisants.

QUELLE MÉTHODE ?

Une loi d'orientation et de programmation, la première de notre histoire, promulguée en juillet 2014, et des engagements internationaux (*ex: les Objectifs de développement durable signés en septembre 2015*).

ÉLÉMENTS CLÉS

- ▶ **+ 4 MILLIARDS D'EUROS DE FINANCEMENTS PUBLICS** d'ici à 2020, sous forme de prêts de l'Aide Publique au Développement en faveur du développement durable, dont la moitié en faveur de la lutte contre le changement climatique.
- ▶ **+ 400 MILLIONS D'EUROS DE DONS** d'ici à 2020.
- ▶ **20 MDS € D'AIDES ET D'INVESTISSEMENTS FRANÇAIS** pour l'Afrique d'ici 2018.
- ▶ **1 MD \$ POUR LE FONDS VERT** pour le climat pour la période 2015-2018.
- ▶ **UN ENGAGEMENT CONTINU** sur le front des grandes pandémies, en particulier aux côtés du Fonds mondial pour la lutte contre le Sida, la tuberculose et le paludisme (*360M€ versés chaque année*), et de Gavi, l'Alliance du vaccin (*avec 250M € annoncés en janvier dernier*).
- ▶ **PLUS DE 200 M €/AN DE TAXE DE SOLIDARITÉ** sur les billets d'avion et une part croissante de la taxe sur les transactions financières française (*60 M€ en 2013, 100 M€ en 2014, 140 M€ prévus pour 2015*) ont ainsi été affectés au développement en 2014.
- ▶ **UN RAPPROCHEMENT DE L'AGENCE FRANÇAISE DU DÉVELOPPEMENT (AFD) ET DE LA CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS (CDC)** sera initié pour créer un grand pôle financier public. Les fonds propres de l'AFD sont doublés dès 2016 et un objectif d'accroissement d'activité de 50% est visé. Un guichet unique de financement à destination des collectivités territoriales engagées dans la coopération internationale sera créé.

DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR

Dès 2012, les premières mesures en faveur d'une meilleure progressivité du système fiscal ont été mises en œuvre. En 2013, le gel du barème qui défavorisait les classes moyennes et populaires est supprimé. En 2015, le gouvernement a baissé les impôts pour les plus modestes.

LE SENS DE NOTRE ACTION

Pour les socialistes, dans un contexte de multiples engagements et défis – climatique, migratoire, alimentaire, de santé – l'aide publique au développement est un outil majeur d'action et de coopération. À ce titre, il faut s'assurer que les moyens aillent d'abord là où ils sont les plus nécessaires.

QUI EST CONCERNÉ ?

Les acteurs du développement (*AFD, administrations de l'État, ONG, collectivités territoriales*), les pays en développement, et en particulier les pays les moins avancés.

QUELS OBJECTIFS ?

- ▶ **RELEVER LE NIVEAU DE L'AIDE AU DÉVELOPPEMENT NATIONALE** pour atteindre l'engagement des 0,7 % d'ici à 2030.
- ▶ **CONSTRUIRE UNE POLITIQUE DE FINANCEMENT** du développement dans lequel tous les acteurs sont responsabilisés et jouent leur rôle, grâce à une nouvelle méthode, plus rationnelle via France expertise, plus qualitative en promouvant l'économie sociale et solidaire et la responsabilité sociale des entreprises (*RSE*), plus efficace et plus transparente..

QUELS RÉSULTATS ?

En 2015, l'aide publique au développement de la France s'élève à **8,3 MILLIARDS D'EUROS**, contre 8 milliards d'euros en 2014. La France est le 5^e bailleur mondial.

La part des Pays les Moins Avancés (PMA) dans l'aide bilatérale de la France s'établit à près de 22%, soit 3 points de plus qu'en 2014.

Entre 2013 et 2015, l'Aide Publique au Développement a contribué à la scolarisation de **2,6 MILLIONS D'ENFANTS AU PRIMAIRE ET AU COLLÈGE**, à l'accès de **3,8 MILLIONS DE PERSONNES À UNE SOURCE PÉRENNE D'EAU POTABLE**, et a soutenu **LE DÉVELOPPEMENT DE 150 000 PETITES ENTREPRISES**.

DÉVELOPPEMENT
SANTÉ
SOLIDARITÉ
INTERNATIONAL

OBJECTIFS

0,7% 
RELEVER LE NIVEAU DE L'AIDE
AU DÉVELOPPEMENT NATIONALE
POUR ATTEINDRE L'ENGAGEMENT
DES 0,7 % D'ICI À 2030

POUR QUI ?



LES PAYS EN DÉVELOPPEMENT,
ET EN PARTICULIER LES PAYS
LES MOINS AVANCÉS

COMMENT ?

4 MILLIARDS 
€
DE FINANCEMENTS
PUBLICS D'ICI À 2020

200 MILLIONS 
€/AN
DE TAXE DE SOLIDARITÉ
SUR LES BILLETS D'AVION

 LES FONDS PROPRES DE L'AFD
DOUBLÉS DÈS 2016 ET UN OBJECTIF
D'ACCROISSEMENT D'ACTIVITÉ
DE 50% VISÉ



UN ENGAGEMENT CONTINU SUR LE FRONT
DES GRANDES PANDÉMIES, EN PARTICULIER
AUX CÔTÉS DU FONDS MONDIAL POUR LA
LUTTE CONTRE LE SIDA, LA TUBERCULOSE
ET LE PALUDISME



RÉSULTATS

EN 2015

8,3
MILLIARDS
€ 

D'AIDE PUBLIQUE
AU
DÉVELOPPEMENT

ENTRE 2013 ET 2015

L'AIDE PUBLIQUE AU DÉVELOPPEMENT A CONTRIBUÉ À

2,6
MILLIONS
ENFANTS 

SCOLARISATION
AU PRIMAIRE
ET AU COLLÈGE

3,8
MILLIONS
PERSONNES 

L'ACCÈS À UNE
SOURCE PÉRENNE
D'EAU POTABLE

150 000
PETITES
ENTREPRISES 

SOUTIEN
AU
DÉVELOPPEMENT



LA FRANCE EST LE 5^E BAILLEUR MONDIAL



DEPUIS 2012, LES SOCIALISTES ET LA GAUCHE AGISSENT POUR REDRESSER NOTRE PAYS,
RENFORCER LES PROTECTIONS ET OUVRIR DE NOUVEAUX DROITS.
LES RÉFORMES ENGAGÉES PORTENT AUJOURD'HUI LEURS FRUITS.

OUVRIR L'APPRENTISSAGE AUX JEUNES DES QUARTIERS POPULAIRES

INSERTION DANS L'EMPLOI

LE DIAGNOSTIC

Les jeunes des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) sont sous représentés parmi les apprentis. Ils ne représentent que 5% des entrées totales en apprentissage, alors que 10% des jeunes résident dans les QPV. Or l'apprentissage aide les jeunes à mieux s'insérer sur le marché du travail et protège de la crise : le chômage des jeunes apprentis augmentent considérablement moins que celui des simples étudiants.

QUI EST CONCERNÉ ?

10 000 jeunes des quartiers prioritaires de la politique de la ville.

LA MISE EN ŒUVRE

Décidée lors du comité interministériel pour l'Égalité et la Citoyenneté qui s'était réuni le 6 mars 2015, ce dispositif a fait l'objet d'un appel à projets relayé à l'été 2015 par les services de l'Emploi (*Directe*) sur tout le territoire. À l'issue de cet appel à projet, 169 projets ont été déposés auprès des services du ministère du Travail et de l'Emploi. Après instruction, 146 projets ont été retenus et concernent majoritairement des missions locales, dans le cadre de projets partenariaux avec les centres de formation des apprentis.

DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR

Rentrée 2016-2017.

LE SENS DE NOTRE ACTION

Le gouvernement fait de l'insertion des jeunes des quartiers l'une de ses priorités. Si leur réussite passe notamment par l'obtention d'un emploi, la piste de l'apprentissage encore insuffisamment développée en France peut constituer une voie tout aussi précieuse que la formation initiale. C'est l'ambition du parcours « Réussite apprentissage ».

QUELS OBJECTIFS ?

Ce parcours se déroule sur 12 mois maximum et comprend trois phases :

- 1/ **DIAGNOSTIC, ÉVALUATION** des compétences et **FORMALISATION** du projet ;
- 2/ **ACCOMPAGNEMENT** vers l'apprentissage grâce à l'acquisition de compétences, à la mobilisation d'aides matérielles et à l'appui à la recherche de contrat ;
- 3/ **SUIVI DANS L'APPRENTISSAGE** pour prévenir les ruptures de contrat.

Un facteur clé de la réussite du dispositif résidera dans la richesse des partenariats conclus entre le porteur de projet et les acteurs présents sur le territoire et notamment les centres de formation des apprentis.

QUELS RÉSULTATS ?

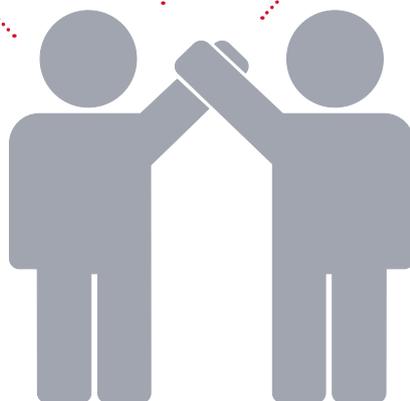
Les premiers bénéficiaires
entreront en contrat d'apprentissage
À LA RENTRÉE 2016-2017.

EMPLOI
JEUNESSE
APPRENTISSAGE
ÉGALITÉ

POUR QUI ?

DES QUARTIERS PRIORITAIRES
DE LA POLITIQUE DE LA VILLE

DEPUIS ?



LE CONSTAT

LES JEUNES DES QUARTIERS
PRIORITAIRES DE LA POLITIQUE
DE LA VILLE (QPV) SONT SOUS
REPRÉSENTÉS PARMIS LES APPRENTIS5% DES ENTRÉES TOTALES EN APPRENTISSAGE,
ALORS QUE 10 % DES JEUNES RÉSIDENT DANS LES QPV

OBJECTIFS

DIAGNOSTIC, ÉVALUATION DES
COMPÉTENCES ET FORMALISATION
DU PROJETACCOMPAGNEMENT VERS L'APPRENTISSAGE
GRÂCE À

- ▶ L'ACQUISITION DE COMPÉTENCES
- ▶ LA MOBILISATION D'AIDES MATÉRIELLES
- ▶ L'APPUI À LA RECHERCHE DE CONTRAT

SUIVI DANS L'APPRENTISSAGE POUR
PRÉVENIR LES RUPTURES DE CONTRATUN FACTEUR CLÉ DE LA RÉUSSITE DU DISPOSITIF
RÉSIDERA DANS LA RICHESSE DES PARTENARIATS
CONCLUS ENTRE LE PORTEUR DE PROJET ET
LES ACTEURS PRÉSENTS SUR LE TERRITOIRE

RÉSULTATS

RETENUS ET CONCERNENT MAJORITAIREMENT
DES MISSIONS LOCALES, DANS LE CADRE
DE PROJETS PARTENARIAUX AVEC LES CENTRES
DE FORMATION DES APPRENTISLES PREMIERS BÉNÉFICIAIRES
ENTRERONT EN CONTRAT
D'APPRENTISSAGE
À LA RENTRÉE 2016-2017



DEPUIS 2012, LES SOCIALISTES ET LA GAUCHE AGISSENT POUR REDRESSER NOTRE PAYS, RENFORCER LES PROTECTIONS ET OUVRIR DE NOUVEAUX DROITS. LES RÉFORMES ENGAGÉES PORTENT AUJOURD'HUI LEURS FRUITS.

RÉTABLIR L'ÉGALITÉ D'ACCÈS À LA JUSTICE

JUSTICE POUR TOUS

LE DIAGNOSTIC

Les juridictions connaissent un accroissement de leurs activités et des demandes de justice, liées aux évolutions technologiques, économiques et sociétales profondes de notre démocratie. Le citoyen est mieux informé, et plus responsable de ses décisions, mais paradoxalement souvent plus seul et démuné face à une langue et une organisation judiciaire qu'il comprend mal et qui a peu évolué.

Les citoyens, lorsqu'ils deviennent justiciables, ne sont pas seulement victimes ou délinquants, mais pour la grande majorité d'entre eux confrontés à la justice du quotidien : celle qui touche au divorce ou à la garde d'enfant, au conflit avec un voisin ou une entreprise, etc.

Pourtant en dix ans, la droite n'a eu pour seule préoccupation que la justice pénale, amputant de manière considérable le budget alloué au traitement des justiciables, et détériorant ainsi de manière profonde le fonctionnement des juridictions.

ÉLÉMENTS CLÉS

- ▶ **AUGMENTATION RÉGULIÈRE (+2% ANNUELS) DU BUDGET DE LA JUSTICE**, et notamment celui de l'aide juridictionnelle, dans un contexte de redressement des comptes publics.
- ▶ **SUPPRESSION DÈS 2014 DE LA TAXE DE 35€ DEMANDÉE AUX JUSTICIAIBLES** pour engager une action en justice : elle pesait en particulier sur les justiciables modestes mais dont les ressources dépassaient le plafond ouvrant l'accès à l'aide juridictionnelle totale, de 929€ à l'époque.
- ▶ **RÉFORME DE L'AIDE JURIDICTIONNELLE** : elle vise un élargissement de l'accès à la justice et une revalorisation de la rémunération des avocats (+12,6%).
- ▶ **GÉNÉRALISATION DU SERVICE D'ACCUEIL UNIQUE DU JUSTICIAIBLE** : déjà expérimenté dans 6 juridictions, il permet au justiciable de se renseigner sur ses droits, d'engager et d'accéder aux procédures qui le concernent depuis n'importe quel lieu de justice.
- ▶ **MODERNISATION DES CONSEILS DÉPARTEMENTAUX DE L'ACCÈS AU DROIT (CDAD)** et leurs missions sont étendues à la résolution amiable des litiges.

DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR

2014, 2015, et 2016.

LE SENS DE NOTRE ACTION

L'accès à la justice est un droit fondamental qui doit être garanti dans toute démocratie. Le gouvernement a eu à cœur de replacer le citoyen au cœur du service public de la justice. Cela passe par un renforcement de l'accès au droit et à la justice.

QUI EST CONCERNÉ ?

Tous les justiciables, et en particulier ceux dont les revenus sont les plus modestes.

QUELLE MÉTHODE ?

La concertation. Avec les avocats et les acteurs du droit pour la réforme de l'aide juridictionnelle. Dès 2013 et 2014 avec les magistrats, les fonctionnaires de justice, les professionnels du droit, les universitaires, les parlementaires, les élus locaux et les organisations syndicales pour la loi « Justice du 21^e siècle », adoptée à l'Assemblée nationale le 24 mai 2016.

QUELS RÉSULTATS ?

Grace au relèvement à 1 000€ du plafond de ressources permettant de bénéficier de l'aide juridictionnelle totale, et qui était jusque là inférieur au seuil de pauvreté en France, **100 000 JUSTICIAIBLES SUPPLÉMENTAIRES** peuvent bénéficier de l'aide juridictionnelle.

En parallèle, les avocats qui contribuent à garantir cette égalité d'accès à la justice pourront **BÉNÉFICIER D'UNE RÉMUNÉRATION À LA HAUTEUR DU TRAVAIL** qu'ils fournissent. Cette rémunération n'avait pas été revue depuis 2007.

LE CONSTAT



LES JURIDICTIONS CONNAISSENT UN ACCROISSEMENT DE LEURS ACTIVITÉS ET DES DEMANDES DE JUSTICE, LIÉES AUX ÉVOLUTIONS TECHNOLOGIQUES, ÉCONOMIQUES ET SOCIÉTALES PROFONDES DE NOTRE DÉMOCRATIE

LA DROITE

EN
10
ANS

N'A EU POUR SEULE PRÉOCCUPATION QUE LA JUSTICE PÉNALE, AMPUTANT DE MANIÈRE CONSIDÉRABLE LE BUDGET ALLOUÉ AU TRAITEMENT DES JUSTICIAIBLES, ET DÉTÉRIORANT AINSI DE MANIÈRE PROFONDE LE FONCTIONNEMENT DES JURIDICTIONS

POUR QUI ?



TOUS LES JUSTICIAIBLES, ET EN PARTICULIER CEUX DONT LES REVENUS SONT LES PLUS MODESTES

DEPUIS ?



RÉSULTATS

100 000
JUSTICIAIBLES

SUPPLÉMENTAIRES PEUVENT BÉNÉFICIER DE L'AIDE JURIDICTIONNELLE



RÉMUNÉRATION DES AVOCATS À LA HAUTEUR DE LEUR TRAVAIL

COMMENT ?

+2%
ANNUEL

AUGMENTATION RÉGULIÈRE DU BUDGET DE LA JUSTICE

35
€

SUPPRESSION DÈS 2014 DE LA TAXE DE 35€ DEMANDÉE AUX JUSTICIAIBLES POUR ENGAGER UNE ACTION EN JUSTICE



RÉFORME DE L'AIDE JURIDICTIONNELLE
ÉLARGISSEMENT DE L'ACCÈS
À LA JUSTICE ET REVALORISATION
DE LA RÉMUNÉRATION DES AVOCATS (+ 12,6%)



GÉNÉRALISATION DU SERVICE D'ACCUEIL UNIQUE DU JUSTICIAIBLE
▶ SE RENSEIGNER SUR SES DROITS
▶ ENGAGER ET ACCÉDER AUX PROCÉDURES QUI LE CONCERNENT
DEPUIS N'IMPORTE QUEL LIEU DE JUSTICE



LE GOUVERNEMENT A EU À CŒUR DE REPLACER LE CITOYEN AU CŒUR DU SERVICE PUBLIC DE LA JUSTICE



DEPUIS 2012, LES SOCIALISTES ET LA GAUCHE AGISSENT POUR REDRESSER NOTRE PAYS,
RENFORCER LES PROTECTIONS ET OUVRIR DE NOUVEAUX DROITS.
LES RÉFORMES ENGAGÉES PORTENT AUJOURD'HUI LEURS FRUITS.

RENDRE LA VIE PUBLIQUE PLUS TRANSPARENTE

PRÉVENIR ET LUTTER CONTRE LES CONFLITS D'INTÉRÊT

LE DIAGNOSTIC

De grandes « affaires » d'enrichissement personnel, de conflit d'intérêt, de fraude ou d'optimisation fiscale impliquant des élus ou des personnes chargées d'une mission de service public ont contribué, ces 25 dernières années, à fragiliser la confiance des Français envers l'ensemble de leurs représentants. Ces scandales ont aussi contribué à fragiliser la démocratie. Pour mieux prévenir les enrichissements inexpliqués et les comportements contraires à l'éthique, pour mieux punir et pour lever la suspicion à l'encontre des élus, il était nécessaire de rendre la vie publique plus transparente.

ÉLÉMENTS CLÉS

- ▶ **UNE HAUTE AUTORITÉ POUR LA TRANSPARENCE DE LA VIE PUBLIQUE (HATVP)** est créée pour recueillir et vérifier les déclarations de patrimoine et de revenus des personnes concernées. Autorité administrative indépendante, elle veille aux situations de conflits d'intérêt, contrôle tout enrichissement suspect au cours d'un mandat et dispose de moyens d'investigation importants. Elle peut s'autosaisir ou être directement saisie par les citoyens et les associations de lutte contre la corruption.
- ▶ **LES DÉCLARATIONS DE PATRIMOINE, D'ACTIVITÉS ET D'INTÉRÊT** sont rendues publiques pour les membres du Gouvernement. Elles sont consultables en préfecture pour les parlementaires et les membres d'exécutifs locaux. Les déclarations doivent être précises et remonter aux cinq dernières années.
- ▶ **LES DÉPUTÉS ET LES SÉNATEURS** ne peuvent plus se lancer dans une activité professionnelle parallèle à leur mandat, s'ils n'exerçaient pas cette profession avant leur élection, et en particulier les fonctions de conseil.
- ▶ En cas de non respect des obligations de transmission, **LES SANCTIONS PÉNALES ENCOURUES** sont de 3 ans d'emprisonnement et de 45 000 euros d'amende. En cas de déclaration mensongère, pour les membres du Gouvernement, la peine s'élève à 5 ans d'emprisonnement et 75 000 euros d'amende.
- ▶ **LA POLITIQUE D'OUVERTURE DES DONNÉES PUBLIQUES EST RENFORCÉE.** La mission Etalab a présenté un plan pour une action publique et collaborative qui vise à l'intégrité de la vie publique, à la transparence de l'action et des comptes publics et à la participation et à l'engagement citoyen, dans le cadre de sa participation à l'Open Government Partnership.

LE SENS DE NOTRE ACTION

Faire de la France une République exemplaire, et l'une des démocraties les plus avancées en matière de transparence de la vie publique.

QUI EST CONCERNÉ ?

Les membres du Gouvernement, les Parlementaires nationaux et européens, les principaux responsables d'exécutifs locaux, les membres des cabinets ministériels et collaborateurs du président de la République, du président de l'Assemblée nationale et du président du Sénat, les membres des autorités administratives indépendantes, les titulaires d'emplois ou fonctions à la décision du Gouvernement et nommés en Conseil des ministres, et les responsables des principales entreprises publiques.

DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR

Le projet de loi organique relatif à la transparence de la vie publique est promulgué en octobre 2013. Les premières déclarations de patrimoine et d'intérêt du Gouvernement sont publiées en juin 2014. Le plan d'action pour une action publique et collaborative est remis en juillet 2015.

QUELS RÉSULTATS ?

En 2015, le Groupe d'États contre la Corruption du Conseil de l'Europe saluait l'action de la HATVP, et l'OCDE plaçait la France à la deuxième place de son classement mondial des gouvernements ouverts.

INSTITUTIONS
DÉMOCRATIE
TRANSPARENCE
JUSTICE

DEPUIS ?



PROJET DE LOI
ORGANIQUE RELATIF
À LA TRANSPARENCE
DE LA VIE PUBLIQUE

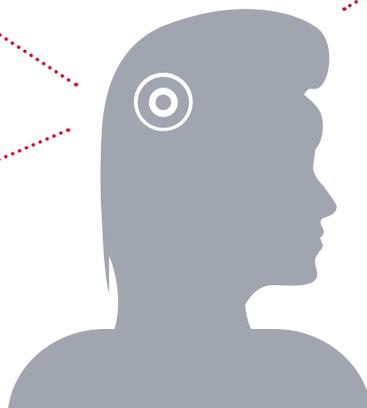


PREMIÈRES
DÉCLARATIONS
DE PATRIMOINE ET
D'INTÉRÊT

POUR QUI ?



- ▶ MEMBRES DU GOUVERNEMENT
- ▶ PARLEMENTAIRES NATIONAUX ET EUROPÉENS
- ▶ TITULAIRES D'EMPLOIS OU FONCTIONS À LA DÉCISION DU GOUVERNEMENT ET NOMMÉS EN CONSEIL DES MINISTRES
- ▶ LES RESPONSABLES DES PRINCIPALES ENTREPRISES PUBLIQUES



LE CONSTAT

CES 25 DERNIÈRES ANNÉES



DE GRANDES « AFFAIRES »
D'ENRICHISSEMENT PERSONNEL,
DE CONFLIT D'INTÉRÊT, DE FRAUDE
OU D'OPTIMISATION FISCALE ONT CONTRIBUÉ,
À FRAGILISER LA CONFIANCE DES FRANÇAIS
ENVERS L'ENSEMBLE DE LEURS REPRÉSENTANTS

RÉSULTATS

EN 2015



L'OCDE PLAÇAIT
LA FRANCE
À LA DEUXIÈME PLACE
DE SON CLASSEMENT
MONDIAL DES
GOUVERNEMENTS
OUVERTS



FAIRE DE LA FRANCE UNE
RÉPUBLIQUE EXEMPLAIRE,
ET L'UNE DES DÉMOCRATIES
LES PLUS AVANCÉES EN MATIÈRE DE
TRANSPARENCE DE LA VIE PUBLIQUE

COMMENT ?

HATVP

CRÉATION D'UNE HAUTE AUTORITÉ POUR
LA TRANSPARENCE DE LA VIE PUBLIQUE (HATVP)

- ▶ VÉRIFIE LES DÉCLARATIONS DE PATRIMOINE ET DE REVENUS
- ▶ VEILLE AUX SITUATIONS DE CONFLITS D'INTÉRÊT
- ▶ CONTRÔLE TOUT ENRICHISSEMENT SUSPECT AU COURS D'UN MANDAT
- ▶ DISPOSE DE MOYENS D'INVESTIGATION IMPORTANTS



ELLE PEUT S'AUTOSAISIR OU ÊTRE
DIRECTEMENT SAISIE PAR LES CITOYENS
ET LES ASSOCIATIONS DE LUTTE CONTRE
LA CORRUPTION

EN CAS DE NON RESPECT
DES OBLIGATIONS DE TRANSMISSION



D'EMPRISONNEMENT



D'AMENDE

EN CAS DE DÉCLARATION MENSONGÈRE
POUR LES MEMBRES DU GOUVERNEMENT



D'EMPRISONNEMENT



D'AMENDE

DEPUIS 2012, LES SOCIALISTES ET LA GAUCHE AGISSENT POUR REDRESSER NOTRE PAYS,
RENFORCER LES PROTECTIONS ET OUVRIR DE NOUVEAUX DROITS.
LES RÉFORMES ENGAGÉES PORTENT AUJOURD'HUI LEURS FRUITS.

LE PROJET AGRO-ÉCOLOGIQUE POUR LA FRANCE

AGRICULTURE

LE DIAGNOSTIC

Les crises sanitaires, sociales et économiques qui se sont succédées ces dernières années condamnent le modèle d'agriculture productiviste. Développé dans les années 1950-1960, il a été source de bénéfices à court terme. Mais à long terme, les effets négatifs se sont multipliés : fin de l'augmentation des rendements, chute des emplois agricoles, pertes de fertilité des sols, de biodiversité, pollutions multiples, problèmes de santé publique, transfert du pouvoir de décision politique ou économique vers les multinationales... Il était donc urgent de réorienter notre politique agricole.

ÉLÉMENTS CLÉS

NOTRE DÉMARCHE S'ARTICULE AUTOUR D'UNE LIGNE D'ACTIONS CLAIRES :

- ▶▶ **« CONNAÎTRE »** : mise en place d'une plateforme participative ouverte aux différents réseaux agricoles, afin de capitaliser les expériences, dépasser les approches cloisonnées, structurer les expériences et les connaissances en matière d'agro-écologie.
- ▶▶ **« PARTAGER ET PENSER AUTREMENT LA FAÇON DE PRODUIRE »** : développer les Groupements d'intérêt économique et environnemental (GIEE) qui sont des instruments majeurs favorisant la réalisation de projets locaux agro-écologiques par des groupes d'agriculteurs qui ont besoin d'échanges, de réflexions, de mise en commun.
- ▶▶ **« DIFFUSER, FORMER »** : Intégration de l'agro-écologie dans les référentiels pédagogiques afin d'assurer la diffusion du modèle agro-écologique dans le domaine de la formation et de l'accompagnement technique.
- ▶▶ **« INNOVER, CHERCHER »** : plan « Agriculture-Innovation 2025 » pour une recherche mieux ciblée en agronomie.
- ▶▶ **« INCITER »** : Réorientation de crédits vers des mesures porteuses telles les mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC).
- ▶▶ **DIX PLANS D'ACCOMPAGNEMENT** ont été successivement mis en place (*apiculture, protéines végétales, énergie -méthanisation-azote, Ambition Bio 2017, Ecophyto 2, Ecoantibio, semences et agriculture durable, agroforesterie, enseigner à produire autrement et recherche & innovation, 4 pour 1 000...*).

DATE DE LANCEMENT

Dès décembre 2012.

LE SENS DE NOTRE ACTION

Se tourner vers l'avenir en créant une révolution dans les pratiques agricoles. L'agro-écologie concilie performance économique, respect environnemental et mieux-être social. Fondée sur l'usage des processus biologiques (*préférence du biocontrôle aux pesticides chimiques, techniques de conservation des sols...*), elle limite le recours aux intrants et aux produits chimiques et induit des économies. Elle favorise enfin le lien social par le partage des expériences, l'instauration de dynamiques collectives et crée des emplois.

QUI EST CONCERNÉ ?

Les agriculteurs qui sont restés dans le cadre de l'exploitation conventionnelle, qui ne se sont pas encore tournés vers l'agriculture biologique ou les agricultures alternatives.

QUELS OBJECTIFS ?

- ▶▶ Faire en sorte que les agriculteurs soient fiers de leur profession et gagnent mieux leur vie.
- ▶▶ Leur donner les moyens de retrouver de l'autonomie sur leur exploitation, atténuant leur dépendance vis-à-vis des fournisseurs.
- ▶▶ Reconnaître qu'ils participent à la réhabilitation de l'environnement et que leurs productions sont celles d'une alimentation de meilleure qualité sanitaire, nutritionnelle et organoleptique.
- ▶▶ Leur permettre de trouver des débouchés plus haut de gamme sur le marché européen et mondial.

QUELS RÉSULTATS ?

Un changement de modèle ne peut se faire du jour au lendemain, mais la sensibilisation progresse : on décompte 250 GIEE aujourd'hui et environ 3 000 exploitations en agro-écologie ; il en est ciblé 30 000 pour obtenir le basculement du système et confirmer la France comme le pays leader de l'agro-écologie.

Des conventions-cadre intégrant l'agro-écologie ont été signées avec les instituts de recherche.

Les exploitations d'enseignement agricole se sont engagées dans des projets visant une prise en compte renforcée de l'agro-écologie.

De nouvelles MAEC ont été mises en place. Ainsi l'initiative « 4 pour 1 000 : des sols pour la sécurité alimentaire et le climat » a été officiellement lancée lors de la COP 21.

AGRICULTURE
ENVIRONNEMENT
ALIMENTATION
RECHERCHE
AVENIR

LE CONSTAT



LES CRISES SANITAIRES, SOCIALES ET ÉCONOMIQUES QUI SE SONT SUCCÉDÉES CES DERNIÈRES ANNÉES CONDAMNENT LE MODÈLE D'AGRICULTURE PRODUCTIVISTE

IL ÉTAIT DONC URGENT DE RÉORIENTER NOTRE POLITIQUE AGRICOLE

DEPUIS ?



POUR QUI ?



LES AGRICULTEURS QUI NE SE SONT PAS ENCORE TOURNÉS VERS L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE OU LES AGRICULTURES ALTERNATIVES

OBJECTIFS



DONNER LES MOYENS DE RETROUVER DE L'AUTONOMIE



RECONNAÎTRE QU'ILS PARTICIPENT À LA RÉHABILITATION DE L'ENVIRONNEMENT



TROUVER DES DÉBOUCHÉS PLUS HAUT DE GAMME



RÉVOLUTION DANS LES PRATIQUES AGRICOLES. L'AGRO-ÉCOLOGIE CONCILIE PERFORMANCE ÉCONOMIQUE, RESPECT ENVIRONNEMENTAL ET MIEUX-ÊTRE SOCIAL

COMMENT ?



PLATEFORME PARTICIPATIVE: DÉPASSER LES APPROCHES CLOISONNÉES, STRUCTURER LES EXPÉRIENCES ET LES CONNAISSANCES EN MATIÈRE D'AGRO-ÉCOLOGIE



DÉVELOPPER LES GROUPEMENTS D'INTÉRÊT ÉCONOMIQUE ET ENVIRONNEMENTAL (GIEE) FAVORISANT LA RÉALISATION DE PROJETS LOCAUX AGRO-ÉCOLOGIQUES



RÉORIENTATION DE CRÉDITS VERS DES MESURES PORTEUSES TELLES LES MESURES AGRO-ENVIRONNEMENTALES ET CLIMATIQUES (MAEC)



D'ACCOMPAGNEMENT

RÉSULTATS



250
GIEE



3000

EXPLOITATIONS EN AGRO-ÉCOLOGIE



L'INITIATIVE « 4 POUR 1 000: DES SOLS POUR LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET LE CLIMAT » A ÉTÉ OFFICIELLEMENT LANÇÉE LORS DE LA COP 21



DEPUIS 2012, LES SOCIALISTES ET LA GAUCHE AGISSENT POUR REDRESSER NOTRE PAYS,
RENFORCER LES PROTECTIONS ET OUVRIR DE NOUVEAUX DROITS.
LES RÉFORMES ENGAGÉES PORTENT AUJOURD'HUI LEURS FRUITS.

POUR UNE NOUVELLE FRANCE INDUSTRIELLE

ÉCONOMIE ET EMPLOI

LE DIAGNOSTIC

En l'espace de quinze ans, la France s'est désindustrialisée. Notre appareil productif a vieilli, sans que rien ne soit fait pour éviter sa déliquescence. En 2012, l'âge moyen des équipements était de 19 ans en moyenne contre 9 ans en Allemagne. En dépit de crédits d'impôts favorables à la R&D, l'effondrement des marges des entreprises a réduit les investissements dans l'innovation. Or l'industrie est aujourd'hui à la croisée des chemins, entre un modèle traditionnel de production et l'émergence du numérique et de l'automatisation. Pour les socialistes, il s'agit donc de construire les conditions d'un retour de l'industrie dans notre pays qui soit à même de tirer profit de la 4^e révolution industrielle.

ÉLÉMENTS CLÉS

- ▶ **4 PRIORITÉS TECHNOLOGIQUES ONT ÉTÉ FIXÉES :** la fabrication additive (*imprimantes 3D*), la cybersécurité, la digitalisation de la chaîne de valeur, l'efficacité énergétique.
- ▶ **POUR ACCOMPAGNER LE DÉVELOPPEMENT DES FILIÈRES ET DES TECHNOLOGIES** et de ces technologies, le plan s'articule autour de 5 piliers : développer l'offre technologique, accompagner les entreprises, former les salariés, renforcer la coopération européenne et internationale et promouvoir l'industrie du futur.
- ▶ **UN PREMIER APPEL À PROJETS** sur les technologies du futur a été lancé le 9 octobre 2015. Il sera clôt le 30 juin 2016.
- ▶ Par ailleurs, **LE PLAN S'ARTICULE AUTOUR D'UN ACCOMPAGNEMENT STRATÉGIQUE ET FINANCIER.** En tout, 2,5 milliards d'euros d'avantage fiscal seront consentis aux entreprises investissant dans leur outil productif, et 2,1 milliards d'euros de prêt de Bpifrance sont réservés aux PME et ETI dans le cadre du projet.

DATE DE LANCEMENT

12 septembre 2013 mise en place de la Nouvelle France Industrielle et de ses 34 plans industriels.
2^e phase baptisée « Industrie du futur », lancée le 18 avril 2015.

LE SENS DE NOTRE ACTION

Faire émerger les acteurs et les filières qui feront l'excellence industrielle de demain en France, en recréant une stratégie industrielle, grande oubliée des gouvernements depuis les années 90.
Miser sur le haut de gamme, par l'innovation, pour que notre appareil productif crée de l'emploi durable.

QUI EST CONCERNÉ ?

Dans la seconde phase du plan, 9 secteurs économiques sont particulièrement visés avec 9 solutions industrielles : les nouvelles ressources, la ville durable, la mobilité écologique, les transports de demain, l'économie des données, les objets intelligents, la confiance numérique, l'alimentation intelligente et la médecine du futur.

QUELS RÉSULTATS ?

Fin 2015,
PLUS DE 1 200 PME ET ETI
ont bénéficié de diagnostics
personnalisés.
ELLES SERONT 2 000
fin 2016.

COMPÉTITIVITÉ
INNOVATION
INDUSTRIE
CROISSANCE
AVENIR

DEPUIS ?

12
SEPTEMBRE
2013

MISE EN PLACE
DE LA NOUVELLE FRANCE
INDUSTRIELLE
ET DE SES 34 PLANS INDUSTRIELS

18
AVRIL
2015

LANCEMENT
DE LA 2^E PHASE BAPTISÉE
«INDUSTRIE DU FUTUR»

POUR QUI ?

9 SECTEURS ÉCONOMIQUES PRIORITAIRES

- ▶ LES NOUVELLES RESSOURCES
- ▶ LA VILLE DURABLE
- ▶ LA MOBILITÉ ÉCOLOGIQUE
- ▶ LES TRANSPORTS DE DEMAIN
- ▶ L'ÉCONOMIE DES DONNÉES
- ▶ LES OBJETS INTELLIGENTS
- ▶ LA CONFIANCE NUMÉRIQUE
- ▶ L'ALIMENTATION INTELLIGENTE
- ▶ LA MÉDECINE DU FUTUR

LE CONSTAT

EN
15 ANS

LA FRANCE S'EST DÉINDUSTRIALISÉE
NOTRE APPAREIL PRODUCTIF A VIEILLI



L'EFFONDREMENT DES MARGES
DES ENTREPRISES A RÉDUIT LES
INVESTISSEMENTS DANS L'INNOVATION

OBJECTIFS



FAIRE ÉMERGER LES ACTEURS ET LES
FILIÈRES QUI FERONT L'EXCELLENCE
INDUSTRIELLE DE DEMAIN



MISER SUR LE HAUT DE GAMME



CRÉER DE L'EMPLOI DURABLE

RÉSULTATS

FIN 2015

ONT BÉNÉFICIÉ
DE DIAGNOSTICS PERSONNALISÉS
ELLES SERONT 2000 FIN 2016



+1200
PME et ETI

COMMENT ?

5 PILIERS



- ▶ DÉVELOPPER L'OFFRE TECHNOLOGIQUE
- ▶ ACCOMPAGNER LES ENTREPRISES
- ▶ FORMER LES SALARIÉS
- ▶ RENFORCER LA COOPÉRATION EUROPÉENNE ET INTERNATIONALE
- ▶ PROMOUVOIR L'INDUSTRIE DU FUTUR



ACCOMPAGNEMENT
STRATÉGIQUE ET FINANCIER

2,5
MILLIARDS



D'AVANTAGE
FISCAL

2,1
MILLIARDS



DE PRÊT DE BPIFRANCE
RÉSERVÉS AUX PME ET ETI



DEPUIS 2012, LES SOCIALISTES ET LA GAUCHE AGISSENT POUR REDRESSER NOTRE PAYS, RENFORCER LES PROTECTIONS ET OUVRIR DE NOUVEAUX DROITS. LES RÉFORMES ENGAGÉES PORTENT AUJOURD'HUI LEURS FRUITS.

SOUTENIR LES PERFORMANCES DE L'INDUSTRIE DE LA DÉFENSE

INDUSTRIE

LE DIAGNOSTIC

Le secteur de la défense regroupe 5000 entreprises, soit 400000 emplois, dont 165000 emplois directs dans l'armement, non délocalisables et à forte valeur ajoutée car reposant largement sur la R&D. C'est l'un des rares secteurs, avec l'aéronautique, à contribuer positivement à la balance commerciale de la France. Au niveau européen, cette industrie nationale concentre à elle seule plus du quart des capacités européennes. Mais sur un marché très concurrentiel, totalement mondialisé et où la dimension stratégique impose un rôle central aux États, l'accompagnement de nos industriels devait s'améliorer.

QUELLE MÉTHODE ?

Apporter le soutien du gouvernement aux entreprises dans les relations bilatérales avec les États clients (*Australie, Egypte, Arabie Saoudite, Qatar, Inde...*), sur l'agenda franco-allemand 2020, ou encore dans l'approfondissement des accords franco-britanniques de Lancaster House. Soulignons que la réussite de cette démarche doit beaucoup à la mobilisation personnelle du ministre de la Défense, Jean-Yves Le Drian.

ÉLÉMENTS CLÉS

- ▶▶ **LE PACTE DÉFENSE PME** propose une stratégie globale du ministère de la Défense en faveur des PME et ETI situées dans son champ économique : acquisition des équipements, soutien des matériels, soutien du soldat. Il vise à traiter leurs problématiques majeures : accès à de nouveaux marchés, innovation, exportation, financement, sous-traitance.
- ▶▶ **ACCOMPAGNEMENT DANS L'ACCORD STRATÉGIQUE DE COOPÉRATION** entre le Français Nexter (*fabricant des chars Leclerc*) et de l'Allemand KMW en décembre 2015. Un accord qui a aidé à structurer la filière de l'armement terrestre.

LE SENS DE NOTRE ACTION

Il en est de cette industrie comme des autres filières d'excellence industrielle, l'articulation entre les grands groupes et le tissu de PME et d'ETI (*entreprises de taille intermédiaire*), qui concentre des ultra-spécialisations, est essentielle. Il s'agit donc de développer le soutien aux PME de la Défense en renforçant les liens avec les grands groupes pour faciliter leur accès aux marchés publics nationaux et européens.

QUI EST CONCERNÉ ?

Sur tout le territoire, une dizaine de grands groupes industriels nationaux et surtout plus de 4000 PME et ETI, dont 350 considérées comme stratégiques.

QUELS OBJECTIFS ?

Ouvrir les marchés publics, favoriser l'exportation, mutualiser les capacités au niveau national pour bâtir la Base industrielle et technologique de la défense européenne conformément aux conclusions du Conseil européen de décembre 2014 consacré à la Défense européenne. Entretenir et renforcer le qualitatif technologique de l'industrie de la défense car il participe au perfectionnement technologique de l'ensemble de notre industrie. Améliorer l'accompagnement diplomatique des ventes de produits stratégiques.

DATE DE LANCEMENT

Depuis novembre 2012 et en cours.

QUELS RÉSULTATS ?

- ▶▶ Alors que les ventes à l'export du secteur s'élevaient 4,8 milliards d'euros en 2012, elles ont atteint **EN 2015 LE RECORD DE 16,9 MILLIARDS**. Et 2016 devrait se situer au moins au même niveau avec par exemple la vente historique de 12 sous-marins de la DCNS à l'Australie (la DCNS est une entreprise détenue à 62% par l'État).
- ▶▶ **PRÉVISIONS DE 40 000 EMPLOIS CRÉÉS** dans le secteur d'ici 2018.
- ▶▶ Si le bilan du carnet de commande de ces dernières années est impressionnant (*ventes de sous-marins, avions de chasse, frégates, hélicoptères...*), pour la première fois des « plateformes » ont été vendues. C'est-à-dire des systèmes requérant, dans la durée, des besoins techniques et opérationnels considérables, sources de contrats d'entretien importants.

EXPORT
EXCELLENCE
EMPLOI
DÉFENSE

LE CONSTAT

400 000
EMPLOIS

DONT

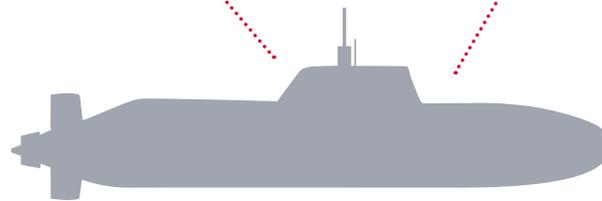
165 000
EMPLOIS

DIRECTS DANS L'ARMEMENT, NON DÉLOCALISABLES ET À FORTE VALEUR AJOUTÉE



MAIS SUR UN MARCHÉ TRÈS CONCURRENTIEL, TOTALEMENT MONDIALISÉ ET OÙ LA DIMENSION STRATÉGIQUE IMPOSE UN RÔLE CENTRAL AUX ÉTATS, L'ACCOMPAGNEMENT DE NOS INDUSTRIELS DEVAIT S'AMÉLIORER

POUR QUI ?



OBJECTIFS



OUVRIER LES MARCHÉS PUBLICS



FAVORISER L'EXPORTATION



MUTUALISER LES CAPACITÉS AU NIVEAU NATIONAL



ENTRETIEN ET RENFORCER LE QUALITATIF TECHNOLOGIQUE



AMÉLIORER L'ACCOMPAGNEMENT DIPLOMATIQUE

DEPUIS ?



COMMENT ?



SOUTIEN DU GOUVERNEMENT AUX ENTREPRISES DANS LES RELATIONS BILATÉRALES AVEC LES ÉTATS CLIENTS



STRATÉGIE GLOBALE DU MINISTÈRE DE LA DÉFENSE EN FAVEUR DES PME ET DES ETI: LE PACTE DÉFENSE PME COMPRENANT ACQUISITION DES ÉQUIPEMENTS, SOUTIEN DES MATÉRIELS, SOUTIEN DU SOLDAT

RÉSULTATS

2012

4,8
MILLIARDS
€



2015

16,9
MILLIARDS
€

LE RECORD



2016

DEVRAIT SE SITUER AU MOINS AU MÊME NIVEAU

D'ICI 2018

PRÉVISIONS

40 000
EMPLOIS



NOTRE INDUSTRIE DE LA DÉFENSE EST UNE INDUSTRIE COMPÉTITIVE ET PÉRENNE



DEPUIS 2012, LES SOCIALISTES ET LA GAUCHE AGISSENT POUR REDRESSER NOTRE PAYS, RENFORCER LES PROTECTIONS ET OUVRIR DE NOUVEAUX DROITS. LES RÉFORMES ENGAGÉES PORTENT AUJOURD'HUI LEURS FRUITS.

LES SPORTIFS FRANÇAIS

MIEUX PROTÉGÉS ET RECONNUS

SPORT DE HAUT NIVEAU

LE DIAGNOSTIC

Les sportifs et les sportives de haut niveau sont des milliers en France. Leur passion pour le sport et les valeurs qu'ils portent en font des ambassadeurs d'exception, lors des compétitions internationales, mais aussi en direction des jeunes pour qui ils incarnent des modèles sociaux d'engagement et d'intégration Républicaine. Ce « métier » de sportif ne se faisait cependant pas dans des conditions équitables pour tous. En février 2015, le rapport Karaquillo a révélé que 4 sportifs de haut niveau sur 10 gagnaient moins de 500 euros par mois et que 5 sur 6 n'étaient pas salariés... donc non couverts en cas d'accident sportif ! Le rapport a aussi mis à jour que l'après-carrière souffrait généralement d'une insuffisante préparation.

ÉLÉMENTS CLÉS

- ▶ **INSTAURATION D'UN SUIVI SOCIOPROFESSIONNEL** pour améliorer la formation et la reconversion des sportifs, grâce à un meilleur accès aux concours, aux études et à l'apprentissage.
- ▶ **ACCÈS À L'ENTREPRISE RENDU PLUS FACILE** par la modernisation des conventions d'insertion professionnelle.
- ▶ **INTÉGRATION DES RISQUES LIÉS AUX ACCIDENTS SPORTIFS** dans la couverture sociale.
- ▶ **CRÉATION D'UN STATUT**, au moyen d'un contrat de travail à durée déterminée spécifique afin de sécuriser la situation juridique et sociale des sportifs et entraîneurs professionnels.
- ▶ **RECONNAISSANCE DANS LA LOI** du Comité paralympique et sportif Français (CPSF).

DATE DE LANCEMENT

La loi a été adoptée le 17 novembre 2015.

LE SENS DE NOTRE ACTION

Les sportifs et sportives font rayonner la France à travers le monde, mais celle-ci ne parvient pas à les protéger durant leur carrière ni à préparer leur reconversion. Pour les Socialistes, il s'agit de défendre une protection et une sécurisation juridique et sociale à destination de tous. Mettre fin à la précarité de certains professionnels par l'instauration d'un statut où performance et vie quotidienne, sociale et professionnelle, se complètent.

QUI EST CONCERNÉ ?

Tous les sportifs de haut niveau et professionnels.

QUELS RÉSULTATS ?

- ▶ **LE PACTE DE PERFORMANCE** mis en place conjointement avec le projet de loi a permis la signature **176 contrats**, dont **41 %** ont été signés par des femmes et **19,4 %** concernent des handisportifs. Ces contrats représentent un complément financier à la carrière sportive (*contrat de travail aménagé*), ou un soutien à la carrière sportive (*contrat d'image et de parrainage*) et une sécurisation pour l'après-carrière (*engagement d'insertion dans l'entreprise après la carrière*). Actuellement **80 entreprises** sont engagées dans ce dispositif.
- ▶ **LA CONVENTION SIGNÉE ENTRE LA FÉDÉRATION ET LE SPORTIF** lui assure maintenant des formations et un accompagnement professionnel, un suivi médical ainsi que le respect des règles d'éthique sportive et de droit à l'image.
- ▶ La loi a permis la distinction claire entre les sportifs professionnels salariés et les sportifs travailleurs indépendants, mettant **FIN À L'INSÉCURITÉ JURIDIQUE**.
- ▶ Les sportifs peuvent désormais **BÉNÉFICIER DE PÉRIODES DE PROFESSIONNALISATION** ainsi que de **FORMATIONS QUALIFIANTES**.

SPORT PROFESSIONNEL PROTECTION JURIDIQUE ET SOCIALE STATUT

LE CONSTAT



DES
MILLIERS

LE MÉTIER DE SPORTIF NE SE FAIT PAS
DANS DES CONDITIONS SATISFAISANTES DE
PROTECTION POUR TOUS

DEPUIS ?



GAGNENT MOINS
DE 500 EUROS PAR MOIS



NE SONT PAS SALARIÉS
DONC NON COUVERTS EN
CAS D'ACCIDENT SPORTIF

POUR QUI ?



TOUS LES SPORTIFS
DE HAUT NIVEAU
ET PROFESSIONNELS

COMMENT ?



INSTAURATION D'UN SUIVI
SOCIOPROFESSIONNEL POUR
AMÉLIORER LA FORMATION ET
LA RECONVERSION DES SPORTIFS



INTÉGRATION DES RISQUES LIÉS
AUX ACCIDENTS SPORTIFS DANS
LA COUVERTURE SOCIALE

OBJECTIFS



METTRE FIN À LA PRÉCARITÉ DE
CERTAINS PROFESSIONNELS PAR
L'INSTAURATION D'UN STATUT OÙ
PERFORMANCE ET VIE QUOTIDIENNE,
SOCIALE ET PROFESSIONNELLE,
SE COMPLÈTENT



CRÉATION D'UN STATUT, AU MOYEN
D'UN CONTRAT DE TRAVAIL À DURÉE
DÉTERMINÉE SPÉCIFIQUE AFIN DE
SÉCURISER LA SITUATION JURIDIQUE
ET SOCIALE DES SPORTIFS ET
ENTRAÎNEURS PROFESSIONNELS

RÉSULTATS

176 CONTRATS



FEMMES



HANDISPORTIFS

LE PACTE DE PERFORMANCE

- ▶ COMPLÉMENT FINANCIER À LA CARRIÈRE SPORTIVE (CONTRAT DE TRAVAIL AMÉNAGÉ)
- ▶ SOUTIEN À LA CARRIÈRE SPORTIVE (CONTRAT D'IMAGE ET DE PARRAINAGE)
- ▶ SÉCURISATION POUR L'APRÈS-CARRIÈRE (ENGAGEMENT D'INSERTION DANS L'ENTREPRISE APRÈS LA CARRIÈRE)

ACTUELLEMENT



ENTREPRISES ENGAGÉES
DANS CE DISPOSITIF



LES SPORTIFS PEUVENT DÉSORMAIS BÉNÉFICIER
DE PÉRIODES DE PROFESSIONNALISATION AINSI QUE
DE FORMATIONS QUALIFIANTES



DEPUIS 2012, LES SOCIALISTES ET LA GAUCHE AGISSENT POUR REDRESSER NOTRE PAYS,
RENFORCER LES PROTECTIONS ET OUVRIR DE NOUVEAUX DROITS.
LES RÉFORMES ENGAGÉES PORTENT AUJOURD'HUI LEURS FRUITS.

SIMPLIFIER L'ACCÈS AUX DROITS

LE SIMULATEUR MES-AIDES.GOUV.FR

CONNAÎTRE SES DROITS

LE DIAGNOSTIC

De nombreuses inégalités existent en matière d'accès aux droits économiques et sociaux. Dans notre pays, le taux de non-recours (*différentiel entre une population éligible potentiellement bénéficiaire et une population éligible et bénéficiaire*) est particulièrement important en raison de la méconnaissance, de la complexité ou de la lenteur des démarches permettant de bénéficier des aides auxquelles on a pourtant droit.

Ainsi, le rapport du comité d'évaluation du RSA établissait qu'en 2015, le taux de non-recours au RSA était de 50%, c'est à dire qu'un foyer sur deux ayant droit au RSA ne le touchait pas. Et en matière d'assurance maladie, on estimait en 2012 que l'aide à l'acquisition d'une complémentaire santé (ACS) se caractérisait par un taux de non-recours de 70%.

QUI EST CONCERNÉ ?

Encore en mode expérimental, le simulateur mes-aides.gouv.fr est ouvert au public depuis 2014 et permet de connaître la situation personnalisée de son foyer. Ce simulateur s'adresse aussi aux travailleurs sociaux qui peuvent proposer des simulations aux personnes qu'ils accompagnent et leur permettre d'engager les démarches nécessaires auprès des différents organismes.

ÉLÉMENTS CLÉS

Le site mes-aides.gouv.fr comprend déjà les informations relatives aux prestations suivantes :

- ▶ Allocation aux adultes handicapés, aides au logement, bourses de collège et de lycée, Prime d'activité, Revenu de Solidarité Active (RSA), Allocation de Solidarité Spécifique (ASS), Couverture Médicale Universelle (CMU), Aide Complémentaire Santé (ACS), Allocation de Solidarité aux Personnes âgées (ASPA), Allocations Familiales, Allocation Supplémentaire Invalidité.
- ▶ Mais aussi des prestations locales comme l'Allocation Départementale Personnalisée d'Autonomie du département de Seine-Saint-Denis, l'aide Paris Énergie Famille...

LE SENS DE NOTRE ACTION

Pour les socialistes, il faut non seulement conquérir de nouveaux droits mais aussi permettre à chacun de pouvoir y accéder. Trop souvent, nos concitoyens – et ceux qui se trouvent dans les plus grandes difficultés – renoncent à leurs droits car ils ne savent même pas qu'ils peuvent y prétendre. La simplification de l'accès aux droits économiques et sociaux, notamment par le développement de nouveaux outils d'information, doit donc constituer une priorité de nos politiques publiques.

QUELS OBJECTIFS ?

Le site mes-aides.gouv.fr doit permettre de simplifier l'accès de tous aux aides sociales. Avec cet outil, l'utilisateur peut avoir une estimation personnalisée des aides auxquelles il peut prétendre, et entamer les démarches permettant de les obtenir. Abaisser à terme le taux de non-recours aux prestations et droits sociaux est un enjeu de justice sociale. Tout au long du développement du site mes-aides.gouv.fr, des simulations intégrant des prestations locales seront également proposées.

QUELLE MÉTHODE ?

Le site mes-aides.gouv.fr s'inscrit dans une logique collaborative et partenariale. Les usagers sont invités à participer au perfectionnement des simulations proposées et les collectivités locales sont sollicitées pour y participer.

DATE DE LANCEMENT

Le simulateur a été lancé en octobre 2014 en version bêta.

LE CONSTAT

LE TAUX DE NON-RECOURS EST PARTICULIÈREMENT IMPORTANT EN RAISON DE LA MÉCONNAISSANCE, DE LA COMPLEXITÉ OU DE LA LENTEUR DES DÉMARCHES

DEPUIS ?



EN 2015

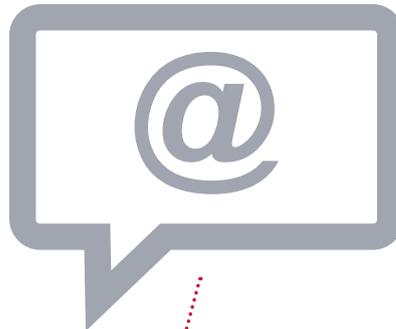
50%

TAUX DE
NON-RECOURS
AU RSA

EN 2012

70%

TAUX DE
NON-RECOURS À L'AIDE
À L'ACQUISITION D'UNE
COMPLÉMENTAIRE
SANTÉ (ACS)



COMMENT ?



LE SITE MES-AIDES.GOUV.FR
COMPREND DÉJÀ :

- ▶ ALLOCATION AUX ADULTES HANDICAPÉS
- ▶ AIDES AU LOGEMENT
- ▶ BOURSES DE COLLÈGE ET DE LYCÉE
- ▶ PRIME D'ACTIVITÉ
- ▶ RSA
- ▶ CMU
- ▶ ALLOCATIONS FAMILIALES

POUR QUI ?



- ▶ TOUS LES FOYERS
- ▶ TRAVAILLEURS SOCIAUX

OBJECTIFS

CONQUÉRIR DE NOUVEAUX DROITS MAIS AUSSI PERMETTRE À CHACUN DE POUVOIR Y ACCÉDER



SIMPLIFIER
L'ACCÈS DE TOUS
AUX AIDES SOCIALES



AVOIR UNE ESTIMATION PERSONNALISÉE
DES AIDES AUXQUELLES ON PEUT
PRÉTENDRE, ET ENTAMER
LES DÉMARCHES PERMETTANT
DE LES OBTENIR



ABAISSER À TERME LE TAUX
DE NON-RECOURS AUX
PRESTATIONS ET DROITS
SOCIAUX EST UN ENJEU
DE JUSTICE SOCIALE



DEPUIS 2012, LES SOCIALISTES ET LA GAUCHE AGISSENT POUR REDRESSER NOTRE PAYS,
RENFORCER LES PROTECTIONS ET OUVRIR DE NOUVEAUX DROITS.
LES RÉFORMES ENGAGÉES PORTENT AUJOURD'HUI LEURS FRUITS.

RELANCER LA CONSTRUCTION DE LOGEMENTS SOCIAUX

HABITAT POUR TOUS

LE DIAGNOSTIC

Alors que près de 2 millions de ménages attendent un logement social, seulement 450 000 sont effectivement attribués chaque année. De plus, ces logements ne sont pas équitablement répartis dans les communes, favorisant les logiques de ghettos suivant les revenus et renforçant les inégalités territoriales. Enfin, le secteur du bâtiment constitue l'un des moteurs de la croissance. Relancer la construction de logements sociaux est nécessaire pour renforcer la reprise économique.

QUI EST CONCERNÉ ?

65% des Français peuvent prétendre à un logement social.

ÉLÉMENTS CLÉS

- ▶▶ **RENFORCEMENT DE LA LOI SRU** en relevant l'objectif minimum de logements sociaux pour les communes de plus de 3 000 habitants, de 20 à 25 % d'ici à 2025. Conformément à nos engagements et aux attentes du monde associatif, la loi a également multiplié par 5 les pénalités pour les communes déficitaires en logements sociaux. Les moyens coercitifs donnés aux préfets pour se substituer aux maires récalcitrants ont aussi été renforcés.
- ▶▶ **BAISSE DE LA TVA (passée à 5,5%)** pour la construction et la rénovation de logements sociaux, depuis le 1^{er} janvier 2014. La TVA sur les travaux de rénovation énergétique a aussi été abaissée à 5,5%.
- ▶▶ **MOBILISATION DU FONCIER** : pour redynamiser la construction de logements, notamment sociaux, l'État a engagé la cession de nombreux terrains publics aux collectivités locales.
- ▶▶ **MODERNISATION ET SIMPLIFICATION DES NORMES ET PROCÉDURES** : de nombreuses mesures ont été prises par la Gauche, pour densifier en zone urbaine, moderniser les règles d'urbanisme, pour accélérer les mises en chantier et favoriser la construction de logements.
- ▶▶ **UN NOUVEAU PLAN NATIONAL DE RENOUVELLEMENT URBAIN (PNRU)** a été lancé pour améliorer la situation des quartiers en politique de la ville et le renouvellement de l'offre de logements sociaux. C'est 5 milliards d'euros de subventions qui ont été mobilisés pour réaliser 80 milliards de travaux dans ces territoires entre 2015 et 2025.

LE SENS DE NOTRE ACTION

Fidèle à ses valeurs, la Gauche a fait de la construction de logements sociaux, l'une des priorités du quinquennat. Pour ce faire, plusieurs lois ont été adoptées pour garantir un meilleur accès au parc social, une meilleure mixité sociale et une meilleure répartition territoriale. Tous les leviers ont été mobilisés pour contrecarrer l'opposition idéologique de la droite, et la réticence de certains élus locaux.

QUELS OBJECTIFS ?

Dès 2013, plusieurs mesures ont été prises pour garantir la construction de 150 000 logements sociaux chaque année. Il s'agit de faciliter l'accès au logement aidé en augmentant le parc social et en le répartissant équitablement sur tout le territoire.

Plus globalement, un plan de relance de la construction de logements a été engagé par le Gouvernement, à l'été 2014, prévoyant 500 000 nouveaux logements par an.

QUELLE MÉTHODE ?

Les acteurs du secteur du logement social comme les représentants des collectivités locales ont été consultés pour l'élaboration des différents plans de relance et projets de loi. Parallèlement, plusieurs mesures ont fait l'objet de comités interministériels.

Un délégué interministériel à la mixité sociale dans l'habitat a été nommé, en 2015, pour notamment aider les préfets dans la mise en œuvre des mesures prévues par la loi qui oblige certaines communes récalcitrantes à atteindre 25 % de logements sociaux à l'horizon 2025.

DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR

Dès 2013 des mesures ont été adoptées par le Parlement, complétées depuis par de nombreuses dispositions législatives et réglementaires. Le projet de loi «*Égalité et Citoyenneté*» actuellement en débat au parlement, comporte aussi de nouveaux dispositifs.

LOGEMENT
ÉGALITÉ TERRITORIALE
JUSTICE SOCIALE
RELANCE DE L'ÉCONOMIE

LE CONSTAT

ATTENDENT UN LOGEMENT SOCIAL
MAIS SEULS

2
MILLIONS
MÉNAGES

450 000
LOGEMENTS

SONT EFFECTIVEMENT
ATTRIBUÉS CHAQUE ANNÉE

DEPUIS ?

DÈS
2013

POUR QUI ?

65%

DES FRANÇAIS
PEUVENT PRÉTENDRE À
UN LOGEMENT SOCIAL

OBJECTIFS

DÈS 2013

PLUSIEURS MESURES ONT ÉTÉ PRISES
POUR GARANTIR LA CONSTRUCTION DE

150 000
LOGEMENTS

À L'ÉTÉ 2014

UN PLAN DE RELANCE DE LA CONSTRUCTION
DE LOGEMENTS A ÉTÉ ENGAGÉ
PAR LE GOUVERNEMENT PRÉVOYANT

500 000
LOGEMENTS
PAR AN



TOUS LES LEVIERS ONT ÉTÉ MOBILISÉS POUR
CONTRECARRER L'OPPOSITION IDÉOLOGIQUE DE
LA DROITE, ET LA RÉTICENCE DE CERTAINS ÉLUS LOCAUX

COMMENT ?

EN 2015



**NOMINATION D'UN DÉLÉGUÉ
INTERMINISTÉRIEL
À LA MIXITÉ SOCIALE DANS L'HABITAT**
POUR NOTAMMENT AIDER
LES PRÉFETS DANS LA MISE EN ŒUVRE
DES SANCTIONS POUR CONTRAINDRE
LES COMMUNES RÉCALCITRANTES
À ATTEINDRE 25% DE LOGEMENTS
SOCIAUX À L'HORIZON 2025



RENFORCEMENT DE LA LOI SRU
EN RELEVANT L'OBJECTIF MINIMUM
DE LOGEMENTS SOCIAUX POUR LES
COMMUNES DE PLUS DE 3000 HABITANTS,
DE 20 À 25% D'ICI À 2025



**MODERNISATION
ET SIMPLIFICATION
DES NORMES
ET PROCÉDURES**



MOBILISATION DU FONCIER
AVEC LA CESSION
PAR L'ÉTAT
DE NOMBREUX TERRAINS PUBLICS
AUX COLLECTIVITÉS LOCALES



BAISSE DE LA TVA
(PASSÉE À 5,5%) POUR LA
CONSTRUCTION ET LA RÉNOVATION
DE LOGEMENTS SOCIAUX,
DEPUIS LE 1^{ER} JANVIER 2014



DEPUIS 2012, LES SOCIALISTES ET LA GAUCHE AGISSENT POUR REDRESSER NOTRE PAYS, RENFORCER LES PROTECTIONS ET OUVRIR DE NOUVEAUX DROITS. LES RÉFORMES ENGAGÉES PORTENT AUJOURD'HUI LEURS FRUITS.

CRÉATION DU COMPTE PERSONNEL DE FORMATION

PORTABILITÉ DES DROITS

LE DIAGNOSTIC

Les droits à la formation professionnelle étaient attachés au contrat de travail et non pas à la personne. Une personne qui quittait l'entreprise dans laquelle elle avait accumulé des droits, perdait ces derniers. Par ailleurs, tout le monde n'est pas égal quant à la mobilisation et l'utilisation de ses droits. Il faut donc un accompagnement pour tous qui soit gratuit et accessible facilement.

QUI EST CONCERNÉ ?

Tous les actifs sauf la fonction publique et les travailleurs indépendants, mais le CPF a vocation à devenir universel.

ÉLÉMENTS CLÉS

- ▶ Chaque personne peut bénéficier de son **PROPRE COMPTE PERSONNEL DE FORMATION** dès 16 ans et tout au long de sa vie professionnelle : <http://www.moncompteformation.gouv.fr/>
- ▶ **150 HEURES DE FORMATION** pour 7 ans d'activité professionnelle et davantage pour les chômeurs et certaines catégories de salariés dans le cadre d'accords d'entreprise.
- ▶ Toute personne aura **ACCÈS À UN CONSEIL EN ÉVOLUTION PROFESSIONNELLE GRATUIT**, dans le cadre d'un service public régional d'orientation, afin de construire son parcours de formation et d'accroître ses compétences et ses qualifications.

DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR

Loi du 5 mars 2014 et entrée en vigueur du compte personnel de formation le 5 janvier 2015.

LE SENS DE NOTRE ACTION

Dans un monde du travail qui a beaucoup évolué, où la mobilité et le besoin de mobilité se sont largement développés, il s'agit de lier les droits à la personne. C'est la fameuse portabilité des droits. Améliorer la formation professionnelle, c'est apporter une réponse au chômage en activant un nouveau levier de compétitivité.

QUELLE MÉTHODE ?

Dialogue social complet avec une concertation quadripartite (*État, régions, partenaires sociaux*) et un accord national interprofessionnel donnant lieu à une loi.

QUELS OBJECTIFS ?

Assurer à chacun le droit à la formation ainsi que le choix de sa carrière professionnelle. Ce droit à la formation est au service des entreprises et de leur compétitivité tout autant qu'il est un facteur de développement humain et de progrès personnel.

QUELS RÉSULTATS ?

Aujourd'hui, plus de **2,8 MILLIONS CPF** sont ouverts pour **316 396 projets** de formation validés.
57% DES FORMATIONS RÉALISÉES par les demandeurs d'emploi sont de niveau **IV et V (baccalauréat et CAP, BEP)**, contre **43%** pour les salariés. C'est une montée en charge progressive qui va dans le bon sens, il faut continuer dans cette dynamique grâce à un **ACCOMPAGNEMENT RENFORCÉ** pour toutes les personnes.

FORMATION PROFESSIONNELLE DROITS LUTTE CONTRE LE CHÔMAGE COMPÉTITIVITÉ

LE CONSTAT

- ▶ LES DROITS À LA FORMATION PROFESSIONNELLE ÉTAIENT ATTACHÉS AU CONTRAT DE TRAVAIL ET NON PAS À LA PERSONNE
- ▶ UNE PERSONNE QUI QUITTAIT L'ENTREPRISE DANS LAQUELLE ELLE AVAIT ACCUMULÉ DES DROITS, PERDAIT CES DERNIERS

DEPUIS ?



POUR QUI ?



TOUS LES ACTIFS SAUF LA FONCTION PUBLIQUE ET LES TRAVAILLEURS INDÉPENDANTS, MAIS LE CPF A VOCATION À DEVENIR UNIVERSEL



OBJECTIFS



ASSURER À CHACUN LE DROIT À LA FORMATION



LE CHOIX DE SA CARRIÈRE PROFESSIONNELLE



CE DROIT À LA FORMATION EST AU SERVICE DES ENTREPRISES ET DE LEUR COMPÉTITIVITÉ

COMMENT ?



SON PROPRE COMPTE PERSONNEL DE FORMATION DÈS 16 ANS ET TOUT AU LONG DE SA VIE PROFESSIONNELLE

[HTTP://WWW.MONCOMPTEFORMATION.GOUV.FR/](http://www.moncompteformation.gouv.fr/)

150H
POUR
7ANS

D'ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE



ACCÈS À UN CONSEIL EN ÉVOLUTION PROFESSIONNELLE GRATUIT



LE CPF EST LE FRUIT D'UN DIALOGUE SOCIAL COMPLET : CONCERTATION, ACCORD NATIONAL INTERPROFESSIONNEL, ET UNE LOI

RÉSULTATS

+2,8
MILLIONS
CPF

316 396
PROJETS DE
FORMATION



VALIDÉS



UNE MONTÉE EN CHARGE PROGRESSIVE QUI VA DANS LE BON SENS



DEPUIS 2012, LES SOCIALISTES ET LA GAUCHE AGISSENT POUR REDRESSER NOTRE PAYS,
RENFORCER LES PROTECTIONS ET OUVRIR DE NOUVEAUX DROITS.
LES RÉFORMES ENGAGÉES PORTENT AUJOURD'HUI LEURS FRUITS.

MIEUX ACCUEILLIR LES ÉTRANGERS EN FRANCE

DROITS DES ÉTRANGERS

LE DIAGNOSTIC

Pendant des années, en matière d'accueil des étrangers entrés régulièrement sur le territoire, la droite a conduit une politique du chiffre qui s'est avérée coûteuse et inefficace. De la circulaire «Guéant» qui restreignait drastiquement l'accès des chercheurs et universitaires étrangers au titre de séjour, à la complexité administrative poussée à son extrême (ex : existence de plus de 6 titres de séjour différents pour les seuls «talents internationaux»), en passant par un système global de titre de séjour à la fois insécurisant et instable, rien n'a été épargné aux étrangers en situation régulière.

Ce système est en outre particulièrement pesant pour nos administrations. Ainsi, 99 % des 5 millions de passages par an en préfecture concernent le simple renouvellement du titre de séjour. 5 millions de passages par an en préfecture, cela équivaut à plus de deux passages par an et par étranger... Devant cette situation, il fallait réformer. Cela a été tout l'objet de la loi relative aux droits des étrangers.

QUI EST CONCERNÉ ?

Les étrangers régulièrement admis au séjour en France.

QUELS OBJECTIFS ?

La loi vise à mieux accueillir et intégrer les étrangers entrés de façon régulière sur le territoire, développer l'attractivité de la France pour les talents étrangers et renforcer la lutte contre l'immigration irrégulière.

LE SENS DE NOTRE ACTION

Pour les socialistes, il s'agit de défendre un modèle républicain d'accueil et d'intégration. Rappeler que la France est une République universaliste, ouverte sur le monde. Refaire de la France une terre d'accueil non seulement respectueuse des personnes, mais attrayante pour les talents étrangers.

ÉLÉMENTS CLÉS

- ▶▶ **GÉNÉRALISATION DU TITRE DE SÉJOUR PLURIANNUEL** pour l'ensemble des étrangers après un an de séjour en France pendant le délai nécessaire à l'obtention de la carte de résident de 10 ans.
- ▶▶ **OBLIGATION DE MOTIVER TOUT REFUS** de visa ou titre de séjour.
- ▶▶ **CRÉATION DU «PASSEPORT TALENTS»** : titre de séjour valable quatre ans, regroupant et simplifiant les 6 titres différents existant actuellement. Il sera destiné aux investisseurs, chercheurs, artistes, salariés qualifiés et les membres de leurs familles.
- ▶▶ **NOUVEAU PARCOURS D'INTÉGRATION** pouvant aller jusque 5 ans, avec un renforcement du niveau de langue requis pour obtenir la carte de résident (niveau A2).
- ▶▶ **GÉNÉRALISATION DE L'ASSIGNATION À RÉSIDENCE** en matière de privation de liberté des étrangers en situation irrégulière.
- ▶▶ **AUGMENTATION DES PÉNALITÉS** dues par les compagnies aériennes qui ne respectent pas leurs obligations de contrôle.
- ▶▶ **DROIT D'ACCÈS DES JOURNALISTES** dans les zones d'attente.

DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR

La loi relative aux droits des étrangers a été adoptée le 18 février 2016.

LE CONSTAT

LA DROITE

A CONDUIT UNE POLITIQUE DU CHIFFRE
QUI S'EST AVÉRÉE COÛTEUSE ET INEFFICACE



CE SYSTÈME EST EN OUTRE PARTICULIÈREMENT
PESANT POUR NOS ADMINISTRATIONS

5 MILLIONS
DE PASSAGES
/PAR AN

EN PRÉFECTURE CONCERNANT
LE SIMPLE RENOUELEMENT
DU TITRE DE SÉJOUR



DEPUIS ?



18
FÉVRIER
2016

COMMENT ?



GÉNÉRALISATION DU TITRE DE SÉJOUR
PLURIANNUEL APRÈS UN AN DE SÉJOUR



OBLIGATION DE MOTIVER TOUT REFUS
DE VISA OU TITRE DE SÉJOUR



CRÉATION DU « PASSEPORT TALENTS »
VALABLE 4 ANS



NOUVEAU PARCOURS D'INTÉGRATION
AVEC UN RENFORCEMENT DU NIVEAU DE
LANGUE REQUIS POUR OBTENIR
LA CARTE DE RÉSIDENT



GÉNÉRALISATION DE L'ASSIGNATION
À RÉSIDENCE EN MATIÈRE DE PRIVATION
DE LIBERTÉ DES ÉTRANGERS EN
SITUATION IRRÉGULIÈRE

POUR QUI ?



LES ÉTRANGERS
RÉGULIÈREMENT ADMIS
AU SÉJOUR EN FRANCE

OBJECTIFS



MIEUX ACCUEILLIR ET INTÉGRER
LES ÉTRANGERS ENTRÉS
DE FAÇON RÉGULIÈRE
SUR LE TERRITOIRE



DÉVELOPPER
L'ATTRACTIVITÉ
DE LA FRANCE POUR
LES TALENTS ÉTRANGERS



RENFORCER
LA LUTTE
CONTRE L'IMMIGRATION
IRRÉGULIÈRE



DEPUIS 2012, LES SOCIALISTES ET LA GAUCHE AGISSENT POUR REDRESSER NOTRE PAYS, RENFORCER LES PROTECTIONS ET OUVRIR DE NOUVEAUX DROITS. LES RÉFORMES ENGAGÉES PORTENT AUJOURD'HUI LEURS FRUITS.

DES STAGES DE QUALITÉ ET DE NOUVEAUX DROITS POUR LES STAGIAIRES

ENCADREMENT DES STAGES

LE DIAGNOSTIC

Entre 2006 et 2012 le nombre de stagiaires en France a été multiplié par deux, notamment suite à la généralisation des stages dans les cursus de l'enseignement secondaire et supérieur. Mais cette augmentation est aussi la marque d'une précarisation de notre jeunesse qui, à défaut de trouver son premier emploi, est contrainte de se retourner vers le statut de stagiaire. Le recours abusif aux stages par certaines entreprises est trop souvent le signe de leur substitution à l'emploi et d'un manque de suivi effectif des stagiaires. Le stage est une opportunité pour les jeunes et les entreprises d'accueil, vivier de recrutements potentiels, mais il constitue avant tout un moment d'immersion et d'apprentissage de nouvelles compétences.

LE SENS DE NOTRE ACTION

Pour les socialistes, il s'agit de redonner au stage son sens et sa qualité. Le stage doit être un prolongement et un approfondissement du cursus de formation, et non une alternative à l'embauche et le prétexte à la précarisation. Le renforcement de la dimension pédagogique du stage et l'acquisition de nouveaux droits à destination des stagiaires sont les deux principes clés de notre action.

QUI EST CONCERNÉ ?

Tous les stagiaires ainsi que les organismes d'accueil.

ÉLÉMENTS CLÉS

- ▶ **AUGMENTATION DE LA RÉMUNÉRATION DES STAGIAIRES** : la gratification minimale est revalorisée à 554 euros, soit 90 euros de plus depuis 2014. Elle est due depuis le 1^{er} jour pour les stages de plus de deux mois et non assujettie à l'impôt sur le revenu.
- ▶ **DE NOUVEAUX DROITS** : droit aux tickets restaurants, remboursement des frais de transports, autorisations d'absences et de congés, et prise en compte des stages pour les droits à la retraite (*jusqu'à 2 trimestres*).
- ▶ **MISE EN PLACE D'UN DOUBLE SUIVI DU STAGIAIRE** par la création d'un enseignant-référent et d'un tuteur dans l'entreprise permettant ainsi que le stage soit pensé en amont dans un cadre clairement défini et en adéquation avec des objectifs pédagogiques.
- ▶ **LIMITATION DES STAGES À 6 MOIS** au cours d'une même année d'enseignement pour une plus grande intégration du stage avec le cursus de formation.
- ▶ **LIMITATION DU NOMBRE MAXIMAL DE STAGIAIRES** à 15% de l'effectif pour les organismes de plus de 20 salariés, et à 3 stagiaires pour ceux de moins de 20 salariés, permettant ainsi un suivi actif de l'organisme d'accueil et d'éviter le recours abusif aux stages.
- ▶ **LES PROTECTIONS DU CODE DU TRAVAIL** contre le harcèlement moral et sexuel sont étendues aux stagiaires.

DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR

La loi a été adoptée le 26 juin 2014, le décret concernant l'augmentation de la rémunération des stagiaires est effectif depuis le 1^{er} septembre 2015.

QUELS RÉSULTATS ?

1,2 MILLION DE JEUNES
bénéficient chaque année
de ces avancées.

RÉDUCTION À 1 MOIS DU DÉLAI
de traitement par les prud'hommes
des demandes de requalification
d'un stage abusif en contrat de travail.

DES STAGES DÉSORMAIS INTÉGRÉS
DANS DE VRAIES FORMATIONS
dont le volume minimal
est fixé à 200 heures.

LE CONSTAT

ENTRE 2006 ET 2012

x2

LE NOMBRE DE STAGIAIRES EN FRANCE A ÉTÉ MULTIPLIÉ PAR DEUX, NOTAMMENT SUITE À LA GÉNÉRALISATION DES STAGES DANS LES CURSUS D'ENSEIGNEMENT



MAIS CETTE AUGMENTATION EST AUSSI LA MARQUE D'UNE PRÉCARISATION DE NOTRE JEUNESSE

DEPUIS ?



POUR QUI ?



- ▶ TOUS LES STAGIAIRES
- ▶ ORGANISMES D'ACCUEIL

COMMENT ?

AUJOURD'HUI

554
€

SOIT

+90
€

en 2 ANS

GRATIFICATION
MINIMALE

NOUVEAUX DROITS

- ▶ DROIT AUX TICKETS RESTAURANTS
- ▶ REMBOURSEMENT DES FRAIS DE TRANSPORTS
- ▶ PRISE EN COMPTE DES STAGES POUR LES DROITS À LA RETRAITE (JUSQU'À 2 TRIMESTRES)



DOUBLE SUIVI DU STAGIAIRE PAR LA CRÉATION D'UN ENSEIGNANT-RÉFÉRENT ET D'UN TUTEUR DANS L'ENTREPRISE



LIMITATION DES STAGES À 6 MOIS AU COURS D'UNE MÊME ANNÉE

15%

LIMITATION DU NOMBRE MAXIMAL DE STAGIAIRES À 15% DANS LES ORGANISMES DE PLUS DE 20 SALARIÉS ET À 3 STAGIAIRES POUR CEUX DE MOINS DE 20 SALARIÉS

OBJECTIFS



REDONNER AU STAGE SON SENS ET SA QUALITÉ



APPROFONDISSEMENT DU CURSUS DE FORMATION



RENFORCEMENT DE LA DIMENSION PÉDAGOGIQUE DU STAGE



ACQUISITION DE NOUVEAUX DROITS

RÉSULTATS

1,2
MILLIONS
DE
JEUNES

BÉNÉFICIENT CHAQUE ANNÉE DE CES AVANCÉES



DEPUIS 2012, LES SOCIALISTES ET LA GAUCHE AGISSENT POUR REDRESSER NOTRE PAYS, RENFORCER LES PROTECTIONS ET OUVRIR DE NOUVEAUX DROITS. LES RÉFORMES ENGAGÉES PORTENT AUJOURD'HUI LEURS FRUITS.

PROTÉGER LES CONSOMMATEURS: BANQUE ET ASSURANCE

DROITS DES CONSOMMATEURS

LE DIAGNOSTIC

Certains services (*banques et assurances notamment*) étaient tellement complexes à résilier que les consommateurs se trouvaient bien souvent captifs. Il ne pouvait pas bénéficier facilement des meilleurs tarifs ou services.

Par ailleurs, le recours massif aux crédits à la consommation ne s'accompagnait pas d'une information suffisante, ni d'une responsabilisation des organismes prêteurs. Or ces crédits jouent un rôle majeur dans le surendettement.

QUI EST CONCERNÉ ?

Tous les consommateurs, et en particulier les clients des banques et assurances.

QUELS OBJECTIFS ?

S'assurer que le consommateur puisse réellement bénéficier des meilleurs tarifs et que ses droits soient applicables facilement.

Protéger le client bancaire et prévenir le surendettement.

QUELLE CONCERTATION ?

Un premier rapport concernant la protection des consommateurs a été rédigé par le Centre d'Analyse Économique. Le Conseil national de la consommation a ensuite été réuni pour donner un avis sur le projet de loi.

DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR

Loi adoptée le 13 février 2014.

Décrets d'application publiés en 2014 et 2015.

LE SENS DE NOTRE ACTION

S'il doit y avoir concurrence, il faut qu'elle bénéficie aux citoyens. Les situations de rentes liées aux mécanismes complexes de résiliation faussaient cette concurrence, en défaveur du consommateur. Faciliter les échanges commerciaux, oui, mais surtout libérer l'utilisateur en lui permettant d'être réellement protégé.

ÉLÉMENTS CLÉS

- ▶ **UN AN POUR CHOISIR SON ASSURANCE EMPRUNTEUR :** la loi facilite la délégation d'assurance lors d'un prêt immobilier et permet à l'emprunteur de changer de contrat d'assurance dans les 12 mois suivant la signature du prêt.
- ▶ **AU-DELÀ D'UN AN DE CONTRAT, RÉSILIER SES ASSURANCES AUTO ET HABITATION À N'IMPORTE QUEL DATE :** un assuré peut dorénavant résilier son contrat sans attendre l'échéance anniversaire.
- ▶ **LES PRÊTEURS CO-RESPONSABLES DU SURENDETTEMENT :** création d'un registre national des crédits à la consommation auprès de la Banque de France. Les organismes peuvent y vérifier la solvabilité d'un client. Si un prêt est accordé trop facilement, à risque pour l'emprunteur, le prêteur peut dorénavant être condamné pour soutien abusif.

QUELS RÉSULTATS ?

Selon l'indicateur choisi,
les français ont gagné en 2015
ENTRE 0,9% ET 1,7%
DE POUVOIR D'ACHAT
SUPPLÉMENTAIRE.

DROITS
CONSOMMATION
MEILLEURS TARIFS
LUTTE CONTRE
LE SURENDETTEMENT

DEPUIS ?



LOI ADOPTÉE

DÉCRETS
D'APPLICATION
PUBLIÉS

POUR QUI ?

TOUS LES
CONSOMMATEURS

OBJECTIFS

S'IL DOIT Y AVOIR
CONCURRENCE, IL FAUT
QU'ELLE BÉNÉFICIE
AUX CITOYENSLIBÉRER L'USAGER
EN LUI PERMETTANT
D'ÊTRE RÉELLEMENT
PROTÉGÉS'ASSURER QUE
LE CONSOMMATEUR
PUISSE RÉELLEMENT
BÉNÉFICIER DES
MEILLEURS TARIFS ET
QUE SES DROITS SOIENT
APPLICABLES FACILEMENTPROTÉGER LE CLIENT
BANCAIRE
ET
PRÉVENIR
LE SURENDETTEMENT

RÉSULTATS

LES FRANÇAIS ONT
GAGNÉ EN 2015
ENTRE 0,9% ET 1,7%
DE POUVOIR D'ACHAT
SUPPLÉMENTAIRE

LE CONSTAT

CERTAINS SERVICES (BANQUES ET
ASSURANCES NOTAMMENT) ÉTAIENT
TELLEMENT COMPLEXES À RÉSILIER QUE
LES CONSOMMATEURS SE TROUVAIENT
BIEN SOUVENT CAPTIFSLE RECOURS MASSIF AUX CRÉDITS À LA
CONSOMMATION NE S'ACCOMPAGNAIT PAS
D'UNE INFORMATION SUFFISANTE, NI D'UNE
RESPONSABILISATION DES ORGANISMES PRÊTEURS

COMMENT ?

UN AN POUR CHOISIR
SON ASSURANCE EMPRUNTEURAU-DELÀ D'UN AN DE CONTRAT,
RÉSILIER SES ASSURANCES AUTO ET
HABITATION À N'IMPORTE QUEL DATELES PRÊTEURS CO-RESPONSABLES
DU SURENDETTEMENT:
▶ CRÉATION D'UN REGISTRE NATIONAL
DES CRÉDITSSI UN PRÊT EST ACCORDÉ
TROP FACILEMENT LE PRÊTEUR
PEUT DORÉNAVANT ÊTRE CONDAMNÉ
POUR SOUTIEN ABUSIF



DEPUIS 2012, LES SOCIALISTES ET LA GAUCHE AGISSENT POUR REDRESSER NOTRE PAYS,
RENFORCER LES PROTECTIONS ET OUVRIR DE NOUVEAUX DROITS.
LES RÉFORMES ENGAGÉES PORTENT AUJOURD'HUI LEURS FRUITS.

RECONNAISSANCE ET SOUTIEN AUX AIDANTS: INSTAURATION DU DROIT AU RÉPIT

NOUVEAU DROIT

LE DIAGNOSTIC

La disponibilité du proche aidant dans la prise en charge d'une personne en perte d'autonomie ou en situation de dépendance est en moyenne de 60 heures par semaine sur une durée de 6 à 7 ans. Cette implication conduit les proches aidants à s'isoler et à parfois oublier de prendre soin d'eux. Être aidant peut alors devenir une souffrance, tant physique que psychique. Physique, car les aidants sont souvent épuisés et prennent parfois peu de temps pour se soigner. Psychique, car certains aidants déclarent se sentir dépressifs, et désocialisés. Enfin, la relation au proche qui nécessite leur aide peut en souffrir.

QUI EST CONCERNÉ ?

Le conjoint, le partenaire pacsé, le parent, l'ami ou le voisin, toute personne entretenant des liens étroits et stables avec une personne âgées en perte d'autonomie et qui lui apporte son aide pour une partie ou la totalité des actes de la vie quotidienne de manière régulière et à titre non professionnel.

QUELS OBJECTIFS ?

Développer une meilleure prise en charge des personnes dépendantes et un quotidien allégé pour les aidants.

POUR L'AIDANT :

- ▶ lui permettre de prendre du temps pour lui, de se préserver, et lui apprendre à déléguer, à passer le relais.

POUR L'AIDANT ET LA PERSONNE ACCOMPAGNÉE :

- ▶ améliorer la qualité des moments passer ensemble en diminuant la charge pesant sur l'aidant.

POUR LA PERSONNE ACCOMPAGNÉE :

- ▶ découvrir ses marges d'autonomie, retrouver de la confiance en elle, rencontrer d'autres personnes.

LE SENS DE NOTRE ACTION

Pour les socialistes, faire société c'est placer la solidarité au cœur de notre vivre ensemble. Qu'il s'agisse de perte d'emploi, de maladie ou de vieillissement, personne ne doit être seul face à l'épreuve. Reconnaître que la place et le rôle des proches aidant des personnes âgées en perte d'autonomie sont essentiels. Leur apporter un soutien, leur permettre de se reposer et améliorer leur quotidien sont des priorités.

ÉLÉMENTS CLÉS

Financé dans la limite de 500€ par an, quand le plafond du plan d'aide APA de la personne aidée est atteint, le droit au répit permet :

- ▶ **L'ACCUEIL DE LA PERSONNE AIDÉE DANS UN SERVICE DE JOUR OU DE NUIT**, qui permet à l'aidant de prendre des moments de répit. L'aidé est accueilli une ou plusieurs fois par semaine, en journée ou pour la nuit, dans des structures adaptées aux personnes âgées dépendantes.
- ▶ **UN HÉBERGEMENT TEMPORAIRE EN ÉTABLISSEMENT OU EN ACCUEIL FAMILIAL**, cette solution peut être adaptée dans le cas où l'aidant a besoin de repos, dans un cas d'hospitalisation d'urgence de l'aidant ou lorsque l'aidant fait adapter le logement du proche âgé.
- ▶ **UN RELAIS À DOMICILE**, à travers une augmentation du nombre d'heures d'aide à domicile, afin de soulager le travail de l'aidant.
- ▶ **LE FINANCEMENT D'UN DISPOSITIF D'URGENCE**, qui permet de prendre en charge l'aidé resté à domicile, si le proche aidant subit une hospitalisation soudaine.

DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR

Loi du 28 décembre 2015, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2016.
Entrée en vigueur de la mesure : 1er mars 2016

SOLIDARITÉ
VIEILLISSEMENT
ACCOMPAGNEMENT

LE CONSTAT

ÊTRE AIDANT, C'EST EN MOYENNE :



DISPONIBILITÉ DU PROCHE AIDANT

i ÊTRE AIDANT PEUT ALORS DEVENIR UNE SOUFFRANCE, TANT PHYSIQUE QUE PSYCHIQUE

DEPUIS ?



COMMENT ?

JUSQU'À 500€ PAR AN ET PAR PERSONNE AIDÉE POUR FINANCER :



L'ACCUEIL DE LA PERSONNE AIDÉE DANS UN SERVICE DE JOUR OU DE NUIT



UN HÉBERGEMENT TEMPORAIRE EN ÉTABLISSEMENT OU EN ACCUEIL FAMILIAL DANS LE CAS OÙ L'AIDANT A BESOIN DE REPOS



UN RELAIS À DOMICILE

POUR QUI ?



- ▶ LE CONJOINT
- ▶ LE PARTENAIRE PACSÉ
- ▶ LE PARENT
- ▶ L'AMI
- ▶ LE VOISIN

QUI APPORTENT SON AIDE DE MANIÈRE RÉGULIÈRE ET À TITRE NON PROFESSIONNEL

OBJECTIFS



RECONNAÎTRE QUE LA PLACE ET LE RÔLE DES PROCHE AIDANT DES PERSONNES ÂGÉES EN PERTE D'AUTONOMIE SONT ESSENTIELS

- ▶ LEUR APPORTER UN SOUTIEN
- ▶ LEUR PERMETTRE DE SE REPOSER
- ▶ AMÉLIORER LEUR QUOTIDIEN

POUR L'AIDANT



LUI PERMETTRE DE PRENDRE DU TEMPS POUR LUI

POUR L'AIDANT ET LA PERSONNE ACCOMPAGNÉE



AMÉLIORER LA QUALITÉ DES MOMENTS PASSER ENSEMBLE

POUR LA PERSONNE ACCOMPAGNÉE



DÉCOUVRIR SES MARGES D'AUTONOMIE



DEPUIS 2012, LES SOCIALISTES ET LA GAUCHE AGISSENT POUR REDRESSER NOTRE PAYS, RENFORCER LES PROTECTIONS ET OUVRIR DE NOUVEAUX DROITS. LES RÉFORMES ENGAGÉES PORTENT AUJOURD'HUI LEURS FRUITS.

INTERDIRE LES SACS PLASTIQUE À USAGE UNIQUE

SOCIAL-ÉCOLOGIE

LE DIAGNOSTIC

La surconsommation de plastiques atteint des niveaux toujours plus impressionnants. En 2014, une étude de la revue scientifique PLOS ONE estimait que pas moins de 269 000 tonnes de déchets plastiques polluent les océans où tortues, poissons et oiseaux les confondent avec du plancton ou leurs proies naturelles. Ces ingestions sont terribles pour la biodiversité mais représentent aussi un risque sanitaire significatif pour l'homme. Sachant qu'un sac plastique met entre 100 et 400 ans pour se dégrader, l'impact sur notre écosystème n'est plus tenable. Si les consciences individuelles et collectives ont beaucoup évolué dans la dernière décennie, il restait à prendre des mesures drastiques mais dont l'application se devait d'être concertée.

QUI EST CONCERNÉ ?

Tous les commerces, petits et grands.

ÉLÉMENTS CLÉS ET DATES D'ENTRÉE EN VIGUEUR

Août 2015, loi de transition énergétique.
30 mars 2016, décret d'application.

- ▶▶ **1^{ER} JUILLET 2016**, interdiction de la distribution en caisse des sacs plastique à usages unique (*moins de 50 micromètres d'épaisseur*). En contrepartie, les consommateurs se verront proposés des sacs en plastique réutilisables (*plus de 50 micromètres*) ou en papier.
- ▶▶ **1^{ER} JANVIER 2017**, interdiction totale des sacs plastique à usage unique, y compris dans les rayons fruits et légumes.
- ▶▶ **À PARTIR DU 1^{ER} JANVIER 2017**, la part minimum de matériaux biosourcés, c'est-à-dire des matériaux organiques comme l'amidon de maïs, dans les sacs en plastique augmentera régulièrement, passant de 30 % en 2017 à 60 % d'ici 2015.
- ▶▶ **2020**, interdiction de la vaisselle jetable, sauf si constituée de matières biosourcées.

LE SENS DE NOTRE ACTION

Réaliser la social-écologie en développant l'économie circulaire « réduire-réutiliser-recycler » doit être généralisée à tous les plans de l'économie. L'interdiction des sacs plastique en est un parfait exemple car elle vise à réduire la quantité de déchets que leur production induit ; à favoriser la réutilisation en donnant un coup de pouce au développement des sacs réutilisables qui remplaceront ceux à usage unique ; à assurer le recyclage en promouvant les matériaux recyclables.

QUELLE MÉTHODE ?

Une concertation poussée avec les industriels et la Commission européenne pour laisser le temps à l'offre de nouveaux sacs plastique biodégradables de prendre le relais à une échelle suffisante.

QUELS OBJECTIFS ?

Mettre un terme aux quelques 17 milliards de sacs plastique à usage unique consommés annuellement en France et aux 8 milliards de ces sacs abandonnés dans la nature. Changer les comportements. Progressivement, transformer les habitudes et rendre l'utilisation du sac plastique marginale. Créer des emplois. La social-écologie que nous souhaitons mettre en œuvre, parce qu'elle promeut un nouveau modèle économique, est porteuse de croissance et d'emplois. Ainsi, grâce au remplacement des sacs en polyéthylène utilisés pour emballer les denrées alimentaires par des sacs composés de matières végétales biodégradables, ce sont 3000 emplois qui pourraient être créés. Ces emplois pourront être relocalisés car jusque-là plus de 80 % des sacs plastique non réutilisables étaient importés.

LE CONSTAT

269 000
TONNES

DE DÉCHETS PLASTIQUES
 QUI POLLUENT LES OCÉANS



UN SAC PLASTIQUE MET
 ENTRE 100 ET 400 ANS
 POUR SE DÉGRADER

DEPUIS ?



INTERDICTION DE LA DISTRIBUTION
 EN CAISSE DES SACS PLASTIQUE
 À USAGES UNIQUE



INTERDICTION TOTALE DES SACS
 PLASTIQUE À USAGE UNIQUE,
 Y COMPRIS DANS LES RAYONS
 FRUITS ET LÉGUMES

COMMENT ?



CONCERTATION POUSSÉE
 AVEC LES INDUSTRIELS
 ET LA COMMISSION EUROPÉENNE
 POUR LAISSER LE TEMPS À L'OFFRE
 DE NOUVEAUX SACS PLASTIQUE
 BIODÉGRADABLES DE PRENDRE LE RELAIS
 À UNE ÉCHELLE SUFFISANTE

POUR QUI ?



TOUS LES COMMERCE,
 PETITS ET GRANDS

OBJECTIFS



RÉALISER LA SOCIAL-ÉCOLOGIE EN DÉVELOPPANT
 L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE « RÉDUIRE-RÉUTILISER-RECYCLER »



FAVORISER
 LA RÉUTILISATION



RÉDUIRE LA QUANTITÉ DE DÉCHETS
 QUE LA PRODUCTION DE SACS PLASTIQUE INDUIT

ASSURER
 LE RECYCLAGE



CHANGER LES
 COMPORTEMENTS

CRÉATION

3 000
EMPLOIS

RELOCALISÉS

METTRE UN TERME

8
MILLIARDS
/AN

DE SACS ABANDONNÉS
 DANS LA NATURE





DEPUIS 2012, LES SOCIALISTES ET LA GAUCHE AGISSENT POUR REDRESSER NOTRE PAYS,
RENFORCER LES PROTECTIONS ET OUVRIR DE NOUVEAUX DROITS.
LES RÉFORMES ENGAGÉES PORTENT AUJOURD'HUI LEURS FRUITS.

MISE EN ŒUVRE DU COMPTE PERSONNEL DE PRÉVENTION DE LA PÉNIBILITÉ

LUTTER CONTRE LES INÉGALITÉS

LE DIAGNOSTIC

Suite à la suppression des régimes spéciaux, la pénibilité du travail n'a plus été prise en compte dans les modalités de départ à la retraite. De nombreux salariés se sont retrouvés face à l'obligation de continuer à travailler alors que leur emploi avait sérieusement nui à leur santé.

QUI EST CONCERNÉ ?

Tous les salariés du privé.

QUELS OBJECTIFS ?

Permettre aux salariés soumis à des conditions de travail jugées pénibles de bénéficier de formations facilitant la mobilité vers des postes moins exposés, d'une réduction de temps travail ou encore d'un départ à la retraite dès 60 ans.

QUELLE CONCERTATION ?

Une concertation avec les partenaires sociaux sur la réforme des retraites s'est déroulée du 24 juin au 27 août 2013. Elle a permis de rédiger la loi adoptée le 20 janvier 2014. Par la suite, un rapport rédigé par le député Christophe Sirugue a permis de réviser le C3P en le simplifiant et en le sécurisant.

DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR

Loi du 20 janvier 2014.

- ▶ 4 premiers critères pris en compte dès le 1^{er} janvier 2015.
- ▶ 6 critères suivants mis en œuvre le 1^{er} juillet 2016.

LE SENS DE NOTRE ACTION

La pénibilité au travail est une source réelle d'inégalité : maladie professionnelle, espérance de vie raccourcie, etc. En créant le Compte Personnel de Prévention de la Pénibilité (C3P), le gouvernement a souhaité lutter contre cette injustice en permettant à ceux pour qui le travail est synonyme de souffrance de s'y soustraire par une formation ou l'obtention d'un temps partiel ou d'un départ anticipé en retraite.

ÉLÉMENTS CLÉS

▶▶ 10 CRITÈRES DE PÉNIBILITÉ SONT DÉFINIS :

- ▶ 4 critères mis en place le 01/01/2014 : travail de nuit (au moins 120 nuits par an), travail en équipes successives alternantes (au moins 50 nuits par an), travail répétitif (au moins 900 heures par an), activités exercées en milieu hyperbare (au moins 60 interventions par an).
- ▶ 6 critères mis en place le 01/07/2016 : manutentions manuelles de charge (au moins 600 heures par an), postures pénibles (au moins 900 heures par an), vibrations mécaniques (au moins 450 heures par an), agents chimiques dangereux, températures extrêmes (au moins 900 heures par an), bruit (au moins 600 heures par an).

▶▶ **L'EXPOSITION À CES CRITÈRES** permet de cumuler des points sur le C3P (4 points par an pour l'exposition à 1 facteur, 8 points pour plusieurs. Le compte étant plafonné à 100 points).

▶▶ **UNE FORMATION PROFESSIONNELLE :**

les 20 premiers points doivent être utilisés pour la formation. Chaque point donne accès à 25 heures de formation.

▶▶ **RÉDUCTION DU TEMPS DE TRAVAIL ET DÉPART**

À LA RETRAITE : 10 points peuvent être utilisés à chaque fois soit pour financer 1 trimestre de mi-temps sans perte de salaire, soit pour financer 1 trimestre de cotisation retraite (sur un maximum de 8 trimestres, à partir de 55 ans).

TRAVAIL
PÉNIBILITÉ
RETRAITE
SOLIDARITÉ

DEPUIS ?



POUR QUI ?



TOUS LES SALARIÉS
DU PRIVÉ



COMMENT ?

PARMI LES 10 CRITÈRES DE PÉNIBILITÉ DÉFINIS



TRAVAIL DE NUIT



TRAVAIL RÉPÉTITIF



MANUTENTIONS
MANUELLES DE CHARGE



POSTURES
PÉNIBLES



BRUIT



L'EXPOSITION À CES CRITÈRES PERMET DE CUMULER
DES POINTS (4 POINTS PAR AN POUR L'EXPOSITION
À 1 FACTEUR, 8 POINTS POUR PLUSIEURS)

20 PREMIERS POINTS



DOIVENT ÊTRE UTILISÉS
POUR LA FORMATION

10 POINTS

PEUVENT ÊTRE UTILISÉS À CHAQUE FOIS SOIT
▶ POUR FINANCER 1 TRIMESTRE DE MI-TEMPS
SANS PERTE DE SALAIRE
▶ SOIT POUR FINANCER 1 TRIMESTRE DE
COTISATION RETRAITE

LE CONSTAT



LA PÉNIBILITÉ AU TRAVAIL EST UNE SOURCE
RÉELLE D'INÉGALITÉ : MALADIE PROFESSIONNELLE,
ESPÉRANCE DE VIE RACCOURCIE



SUITE À LA SUPPRESSION DES RÉGIMES
SPÉCIAUX, LA PÉNIBILITÉ DU TRAVAIL N'A PLUS
ÉTÉ PRISE EN COMPTE



DE NOMBREUX SALARIÉS SE SONT RETROUVÉS
FACE À L'OBLIGATION DE CONTINUER À
TRAVAILLER ALORS QUE LEUR EMPLOI AVAIT
SÉRIEUSEMENT NUI À LEUR SANTÉ

OBJECTIFS



LE GOUVERNEMENT A SOUHAITÉ
LUTTER CONTRE CETTE INJUSTICE



BÉNÉFICIER DE FORMATIONS
FACILITANT LA MOBILITÉ



BÉNÉFICIER D'UNE RÉDUCTION
DE TEMPS TRAVAIL



BÉNÉFICIER D'UN DÉPART
À LA RETRAITE DÈS 60 ANS



DEPUIS 2012, LES SOCIALISTES ET LA GAUCHE AGISSENT POUR REDRESSER NOTRE PAYS,
RENFORCER LES PROTECTIONS ET OUVRIR DE NOUVEAUX DROITS.
LES RÉFORMES ENGAGÉES PORTENT AUJOURD'HUI LEURS FRUITS.

ALLOCATION DES MOYENS DES ÉCOLES: MIEUX RÉPARTIR POUR PLUS D'ÉGALITÉ

RÉFORMER L'ÉCOLE

LE DIAGNOSTIC

Aujourd'hui, l'origine sociale pèse fortement sur la réussite scolaire des élèves. À l'entrée en 6^e, 3% des enfants de cadres sont en retard, 9% des enfants d'artisans et de commerçants, soit 3 fois plus et 15% des enfants d'ouvriers, soit 5 fois plus. Ces retards sont corrigés par l'école pour certains élèves, mais pas pour tous. Ainsi, en 2014, un enfant d'ouvrier a deux fois moins de chance d'obtenir son Bac qu'un enfant de cadre et dix fois moins de chance de décrocher un diplôme Bac+5.

ÉLÉMENTS CLÉS

Le nouveau modèle permet de tenir compte des caractéristiques sociales et territoriales constatées au niveau de la commune et de les agréger au niveau départemental et académique. Il traduit la grande hétérogénéité des situations locales et autorise ainsi un réglage plus fin de l'allocation de moyens.

Trois critères sont ainsi utilisés pour répartir les moyens du premier degré public :

- ▶▶ **LES FLUX DÉMOGRAPHIQUES** - augmentation ou baisse du nombre d'élèves ;
- ▶▶ **UN CRITÈRE SOCIAL** - le revenu fiscal des ménages par unité de consommation ;
- ▶▶ **UN CRITÈRE TERRITORIAL** - la classification des zones urbaines de l'Insee.

Au total, 15 profils (*contre 4 précédemment*) que les autorités académiques doivent appliquer avec les mêmes principes - ou des critères analogues - pour répartir les moyens entre départements et écoles.

DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR

Septembre 2015.

LE SENS DE NOTRE ACTION

Au nom de l'égalité, nous voulons faire reculer le poids des déterminismes sociaux dans la réussite scolaire des élèves, rompre avec un système qui voit l'école reproduire, voire aggraver, les inégalités sociales. Pour y remédier, nous faisons le choix de donner plus à ceux qui en ont le plus besoin. C'est pourquoi nous avons engagé la réforme de l'allocation des moyens pour en faire un véritable outil de correction des inégalités sociales et géographiques. Il s'agit dorénavant de ne plus doter les écoles en fonction du seul nombre d'élèves, mais aussi de prendre en compte les différences de situation économique, sociale et géographique de leur population scolaire. «*La nouveauté, c'est que désormais au lieu de distribuer aveuglément les moyens (...) on va prendre en compte les difficultés sociales et donner plus à ceux qui les cumulent*» (Najat Vallaud-Belkacem, Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche).

QUI EST CONCERNÉ ?

Les écoles maternelles et élémentaires hors éducation prioritaire.

QUELS RÉSULTATS ?

À la rentrée 2015,
sur **2511 POSTES VENTILÉS**
dans les Académies, 1062 l'ont été
au titre de l'augmentation du nombre d'élèves,
mais 1429 au titre du critère social
et 20 au titre des «conventions ruralités».

L'Académie de Lille qui,
compte tenu de sa démographie scolaire
déclinante, aurait dû perdre 20 postes,
en gagnera au final 100
par l'application du critère social
(+120).

ÉDUCATION

LUTTE CONTRE LES INÉGALITÉS

ÉCOLES MATERNELLES ÉCOLES ÉLÉMENTAIRES

LE CONSTAT

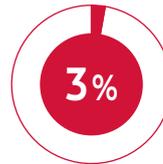
≠ LES DÉTERMINISMES SOCIAUX PÈSENT FORTEMENT SUR LA RÉUSSITE SCOLAIRE DES ÉLÈVES

DEPUIS ?



À L'ENTRÉE EN 6^E

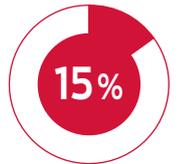
SONT EN RETARD



DES ENFANTS
DE CADRES



DES ENFANTS
D'ARTISANS ET
DE COMMERÇANTS

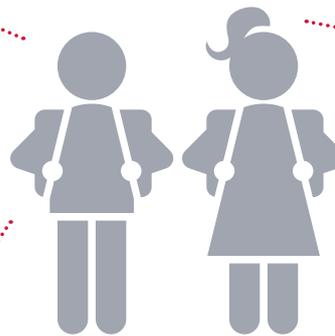


DES ENFANTS
D'OUVRIERS

POUR QUI ?



LES ÉCOLES
MATERNELLES ET
ÉLÉMENTAIRES
HORS ÉDUCATION
PRIORITAIRE



OBJECTIFS

ROMPRE AVEC UN SYSTÈME QUI VOIT L'ÉCOLE REPRODUIRE, VOIRE AGGRAVER, LES INÉGALITÉS SOCIALES



DONNER PLUS À CEUX QUI EN ONT LE PLUS BESOIN



NE PLUS DOTER LES ÉCOLES EN FONCTION DU SEUL NOMBRE D'ÉLÈVES, MAIS AUSSI PRENDRE EN COMPTE LES DIFFÉRENCES DE SITUATION ÉCONOMIQUE, SOCIALE ET GÉOGRAPHIQUE

COMMENT ?

TROIS CRITÈRES SONT UTILISÉS POUR RÉPARTIR LES MOYENS DU PREMIER DEGRÉ PUBLIC :



▶ **LES FLUX DÉMOGRAPHIQUES**
- AUGMENTATION OU BAISSE DU NOMBRE D'ÉLÈVES



▶ **UN CRITÈRE SOCIAL**
- LE REVENU FISCAL DES MÉNAGES PAR UNITÉ DE CONSOMMATION



▶ **UN CRITÈRE TERRITORIAL**
- LA CLASSIFICATION DES ZONES URBAINES DE L'INSEE

RÉSULTATS

RENTÉE 2015

DANS LES ACADÉMIES

2511
POSTES
VENTILÉS

SOIT



AU TITRE
DU CRITÈRE
SOCIAL



AU TITRE DE
L'AUGMENTATION
DU NOMBRE D'ÉLÈVES



AU TITRE DES
« CONVENTIONS
RURALITÉS »



DEPUIS 2012, LES SOCIALISTES ET LA GAUCHE AGISSENT POUR REDRESSER NOTRE PAYS,
RENFORCER LES PROTECTIONS ET OUVRIR DE NOUVEAUX DROITS.
LES RÉFORMES ENGAGÉES PORTENT AUJOURD'HUI LEURS FRUITS.

ENCADRER LES LOYERS POUR PLUS D'ÉGALITÉ TERRITORIALE

ACCÈS AU LOGEMENT

LE DIAGNOSTIC

En France, un locataire sur cinq du parc locatif privé dépense plus de 40% de son budget pour se loger. Autant d'argent qui n'est pas consacré à la culture, à l'épanouissement personnel et globalement au mieux vivre. Dans certaines zones du territoire, cette tension qui pèse sur les ménages est encore plus accentuée, notamment dans les grandes agglomérations, et en particulier à Paris et dans sa proche banlieue. Parce que la demande reste largement supérieure à l'offre, les loyers ont augmenté de façon considérable, atteignant à Paris un prix au m² deux fois plus élevé qu'en province. Pour redonner aux ménages une aisance financière et garantir une égalité d'accès au logement, un encadrement des loyers était indispensable.

LA MÉTHODE

Dans le cadre de la loi ALUR (*Accès au Logement et Urbanisme Renouvé*), un décret spécifique sur l'encadrement des loyers a été instauré. Elle cible des zones où la tension est forte sur le marché locatif. Les observatoires locaux des loyers (*OLAP pour la région de Paris*) des différentes villes qui souhaitent appliquer cet encadrement collectent les données nécessaires à la définition de catégories de logement. Le préfet, en conséquence de ces données, fixe par arrêté le montant des loyers de référence.

QUI EST CONCERNÉ ?

Tous les locataires en cas de contraction ou de renouvellement de bail après la date d'application du décret dans la ville de résidence. À Paris cela concerne tous les locataires ayant signé ou renouvelé leurs baux après le 1^{er} août 2015.

DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR

Décret paru le 12 juin 2015 et appliqué à Paris depuis le 1^{er} août 2015.

LE SENS DE NOTRE ACTION

Se loger est un droit et non un privilège. L'idée d'équité territoriale et de justice sociale que défendent les socialistes ne peut se satisfaire d'un système inégalitaire frein à l'émancipation individuelle. Chaque Français doit pouvoir avoir le choix de son lieu de vie sans rogner sur ses loisirs ni sur sa qualité de vie.

ÉLÉMENTS CLÉS

- ▶ **INSTAURATION DE MONTANTS DE LOYERS DE RÉFÉRENCE.** Montant exprimé en euros par mètre carré en fonction de la catégorie de logement (*par secteur géographique*), le type de location (*nue ou meublée*), le nombre de pièces et la période de construction.
- ▶ **INTERDICTION POUR LES BAILLEURS D'EXCÉDER LE LOYER DE RÉFÉRENCE** majoré de 20% ou de le minorer de plus de 30%.
- ▶ **LANCEMENT DE L'OBSERVATOIRE**, agréé par le ministre, en mars 2015 à Lille pour un encadrement des loyers effectif à la fin de l'année 2016.
- ▶ **EXTENSION DE L'ENCADREMENT DES LOYERS** dans 412 communes de la petite couronne parisienne à partir de 2018, soit 10 millions d'habitants concernés.

QUELS RÉSULTATS ?

Une augmentation contenue des prix des loyers, estimée à 0,3% dans l'agglomération parisienne en 2015 soit sa plus faible hausse depuis 2001.

LE « SAUT À LA RELOCATION », c'est-à-dire à la hausse moyenne du loyer entre l'ancien et le nouveau locataire, est descendu à 0,2% en 2015 dans l'agglomération parisienne et à 0,8% à Paris contre 2% et 2,1% en 2014.

DEPUIS ?



POUR QUI ?



TOUS LES LOCATAIRES EN CAS DE CONTRACTION OU DE RENOUVELLEMENT DE BAIL

OBJECTIFS



INSTAURATION DE MONTANTS DE LOYERS DE RÉFÉRENCE



INTERDICTION POUR LES BAILLEURS D'EXCÉDER LE LOYER DE RÉFÉRENCE
▶ MAJORÉ DE 20 % OU
▶ DE LE MINORER DE PLUS DE 30 %



412

À PARTIR DE 2018

COMMUNES DE LA PETITE COURONNE PARISIENNE

SOIT

10 MILLIONS

D'HABITANTS CONCERNÉS

LE CONSTAT

UN LOCATAIRE SUR CINQ DU PARC LOCATIF PRIVÉ DÉPENSE



DE SON BUDGET POUR SE LOGER



x2

À PARIS UN PRIX AU M² DEUX FOIS PLUS ÉLEVÉ QU'EN PROVINCE



SE LOGER EST UN DROIT ET NON UN PRIVILÈGE

COMMENT ?



LOI ALUR : DÉCRET SPÉCIFIQUE SUR L'ENCADREMENT DES LOYERS



OBSERVATOIRES LOCAUX DES LOYERS COLLECTENT LES DONNÉES NÉCESSAIRES À LA DÉFINITION DE CATÉGORIES DE LOGEMENT



LE PRÉFET FIXE PAR ARRÊTÉ LE MONTANT DES LOYERS DE RÉFÉRENCE

RÉSULTATS



AUGMENTATION CONTENUE DES PRIX DES LOYERS, ESTIMÉE À 0,3% DANS L'AGGLOMÉRATION PARISIENNE EN 2015 SOIT SA PLUS FAIBLE HAUSSE DEPUIS 2001

LA HAUSSE MOYENNE DU LOYER ENTRE L'ANCIEN ET LE NOUVEAU LOCATAIRE, EST DESCENDU



DANS L'AGGLOMÉRATION PARISIENNE

EN 2014

EN 2015

2%

0,2%



À PARIS

2,1%

0,8%

DEPUIS 2012, LES SOCIALISTES ET LA GAUCHE AGISSENT POUR REDRESSER NOTRE PAYS,
RENFORCER LES PROTECTIONS ET OUVRIR DE NOUVEAUX DROITS.
LES RÉFORMES ENGAGÉES PORTENT AUJOURD'HUI LEURS FRUITS.

UNION BANCAIRE EN EUROPE: PRÉVENIR LES CRISES FINANCIÈRES

PROTÉGER LES ÉPARGNANTS

LE DIAGNOSTIC

La crise financière de 2008 a montré que la faillite d'une banque pouvait en entraîner d'autres. La zone Euro est d'autant plus exposée que l'interdépendance est forte entre ses pays membres. Il était par conséquent nécessaire de créer une Union bancaire capable de centraliser la surveillance des banques de la zone euro afin de protéger les épargnants et rétablir la confiance du secteur bancaire, préalable au soutien de la croissance en UE.

LE SENS DE NOTRE ACTION

Renforcer le bilan des banques et assurer une meilleure surveillance pour résoudre plus facilement les futures crises sans recourir à l'argent des contribuables. Empêcher que les crises bancaires se transforment en crise des dettes souveraines.

QUI EST CONCERNÉ ?

La Banque Centrale Européenne et les quelques 6 000 banques de la zone euro.

QUELS OBJECTIFS ?

Mettre en œuvre des règles communes à l'ensemble du secteur bancaire européen pour prévenir les risques et gérer de façon harmonisée les défaillances.

QUELLE CONCERTATION ?

Le Sommet européen de la zone euro en juin 2012 a acté la création d'une Union bancaire.

DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR

Le mécanisme de supervision unique (MSU) est à l'œuvre depuis le 4 novembre 2014. Le mécanisme de résolution unique (MRU) est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2016.

ÉLÉMENTS CLÉS

L'UNION BANCAIRE S'APPUIE SUR TROIS PILIERS :

►► LE MÉCANISME DE SUPERVISION UNIQUE (MSU)

- La BCE est l'autorité de surveillance de l'ensemble des banques de la zone euro (*une mission qui va plus loin que ses prérogatives initiales*)
- Elle établit un examen approfondi de la qualité des actifs.
- Des tests de résistances ont été effectués visant à évaluer la capacité de résistance des banques européennes lorsque la conjoncture devient défavorable.
- Les banques doivent respecter un ratio de fonds propres de 7% voire davantage (+1% à 3,5%) pour les banques présentant des risques systémiques.

►► LE MÉCANISME DE RÉSOLUTION UNIQUE

- En cas de faillite d'une banque, il permet de solliciter les actionnaires et les créanciers plutôt que les États pour éviter l'explosion des dettes publiques lors d'une crise bancaire.
- Il s'agit d'une procédure de « *bail-in* », c'est-à-dire qu'une banque européenne au bord de la faillite devra d'abord faire appel à ses actionnaires pour sortir de son marasme, mais aussi à ses déposants détenant plus de 100 000 euros dans ses livres de compte et aux propriétaires d'obligations.
- Lorsque toutes les solutions internes ont été utilisées, l'établissement en faillite peut se tourner vers le fonds de résolution unique (FRU) abondé par le secteur bancaire européenne.
- Les États n'interviennent donc qu'en dernier ressort.

►► LE FONDS EUROPÉEN DE GARANTIE DES DÉPÔTS BANCAIRES

- Il n'est encore qu'au stade de projet à cause des réticences allemandes à mutualiser un fond commun.
- Il permettrait d'offrir une couverture supérieure et plus uniforme à l'ensemble des épargnants au sein de l'Union bancaire.

QUELS RÉSULTATS ?

Les tests opérés dans le cadre du MSU

ont permis de
**RESTAURER LA CONFIANCE
DANS LES BANQUES DE L'UE.**

LE CONSTAT



LA CRISE FINANCIÈRE DE 2008 A MIS EN AVANT LES DANGERS DE LA CONTAGION À L'ENSEMBLE DU SYSTÈME BANCAIRE



CRÉER UNE UNION BANCAIRE CAPABLE DE CENTRALISER LA SURVEILLANCE DES BANQUES DE LA ZONE EURO AFIN DE PROTÉGER LES ÉPARGNANTS

DEPUIS ?



MSU



MRU

POUR QUI ?



LA BANQUE CENTRALE EUROPÉENNE ET LES QUELQUES 6 000 BANQUES DE LA ZONE EURO

OBJECTIFS



ASSURER UNE MEILLEURE SURVEILLANCE POUR RÉSOUDRE PLUS FACILEMENT LES FUTURES CRISES SANS RECOURIR À L'ARGENT DES CONTRIBUABLES



METTRE EN ŒUVRE DES RÈGLES COMMUNES À L'ENSEMBLE DU SECTEUR BANCAIRE EUROPÉEN

COMMENT ?



LE MÉCANISME DE SUPERVISION UNIQUE (MSU)

- ▶ LA BCE EST L'AUTORITÉ DE SURVEILLANCE DE L'ENSEMBLE DES BANQUES DE LA ZONE EURO
- ▶ DES TESTS DE RÉSIDENCES POUR ÉVALUER LA CAPACITÉ DE RÉSIDENCE DES BANQUES EUROPÉENNES LORSQUE LA CONJONCTURE DEVIENT DÉFAVORABLE



LE MÉCANISME DE RÉOLUTION UNIQUE

- ▶ EN CAS DE FAILLITE D'UNE BANQUE, IL PERMET DE SOLLICITER LES ACTIONNAIRES ET LES CRÉANCIERS PLUTÔT QUE LES ÉTATS
- ▶ LORSQUE TOUTES LES SOLUTIONS INTERNES ONT ÉTÉ UTILISÉES, L'ÉTABLISSEMENT EN FAILLITE PEUT SE TOURNER VERS LE FONDS DE RÉOLUTION UNIQUE (FRU) ABONDÉ PAR LE SECTEUR BANCAIRE EUROPÉENNE LA CONJONCTURE DEVIENT DÉFAVORABLE
- ▶ LES ÉTATS N'INTERVIENNENT DONC QU'EN DERNIER RESSORT

RÉSULTATS



LES TESTS OPÉRÉS DANS LE CADRE DU MSU ONT PERMIS DE RESTAURER LA CONFIANCE DANS LES BANQUES DE L'UE



DEPUIS 2012, LES SOCIALISTES ET LA GAUCHE AGISSENT POUR REDRESSER NOTRE PAYS,
RENFORCER LES PROTECTIONS ET OUVRIR DE NOUVEAUX DROITS.
LES RÉFORMES ENGAGÉES PORTENT AUJOURD'HUI LEURS FRUITS.

PROTÉGER LES ARTISTES, LIBÉRER LA CRÉATION, PRÉSERVER LE PATRIMOINE

UNE NOUVELLE LOI POUR LA CULTURE

LE DIAGNOSTIC

Entre 2007 et 2012, la droite a renoncé à toute politique culturelle d'envergure et engagé un démantèlement progressif du service public de la culture : renoncement à démocratiser davantage l'accès à la culture, à développer l'accès à l'information, à protéger le patrimoine et les vestiges archéologiques, à offrir des conditions décentes aux artistes et à permettre la diffusion de leurs œuvres, alors même que la mutation numérique et la globalisation en bouleversent l'écosystème. Avec Nicolas Sarkozy, la droite a fait de l'art un enjeu périphérique, qu'elle a traité comme n'importe quel bien de consommation, alors même que les Français mettent la culture au cœur de la République.

QUI EST CONCERNÉ ?

Tous les partenaires publics et privés, artistes, professionnels et citoyens qui participent à la construction de projets culturels et à la transmission d'un héritage commun, supports de notre identité collective.

QUELLE MÉTHODE ?

Une série de concertations avec les professionnels et les collectivités locales.
Un débat de qualité au Parlement qui a permis son adoption sans vote contre.

DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR

La loi a été définitivement adoptée le 29 juin 2016.

LE SENS DE NOTRE ACTION

Parce qu'elle est un facteur de transformation sociale, la culture est au centre du projet socialiste. Après un effort budgétaire significatif défendu par le Premier ministre en 2014, le Gouvernement a donné un nouvel élan à la création et à sa transmission, et à la protection de tous les biens culturels à travers une grande loi couvrant tous les domaines de l'art et de la culture. Pour faire vivre l'exception culturelle au XXI^e siècle, il fallait faire évoluer les politiques publiques.

QUELS OBJECTIFS ?

- ▶▶ **MIEUX PROTÉGER** les artistes et les œuvres
- ▶▶ **LES RENDRE PLUS VISIBLES** en valorisant les démarches d'action culturelle et de création artistique en y associant tous les citoyens
- ▶▶ **ÉTABLIR UN CADRE LÉGISLATIF CLAIR ET SIMPLIFIÉ** pour la création, le patrimoine et l'architecture et répondant aux bouleversement de la mutation numérique.

ÉLÉMENTS CLÉS

DES ARTISTES MIEUX PROTÉGÉS ET MIEUX RÉMUNÉRÉS.

- ▶▶ **LA LIBERTÉ DE CRÉATION ET LA LIBERTÉ DE DIFFUSION** sont désormais consacrées dans la loi. Des dispositions pénales condamnent désormais lourdement toute entrave à l'exercice de la liberté de création : un an d'emprisonnement et 15000 euros d'amende
- ▶▶ **LE PRINCIPE D'UNE RÉMUNÉRATION POUR LES PHOTOGRAPHES ET LES ARTISTES VISUELS** dont les œuvres sont reproduites par des services de moteurs de recherche et de référencement sur Internet est acté
- ▶▶ **LE DISPOSITIF DE RÉMUNÉRATION ÉQUITABLE** est étendu aux web radios.
- ▶▶ **UN NOUVEAU DISPOSITIF DE QUOTAS RENFORCÉS DE MUSIQUE FRANCOPHONE** est mis en place, pour garantir la diversité musicale et favoriser l'émergence de nouveaux artistes.
- ▶▶ **LA PRATIQUE DES ARTISTES AMATEURS** est désormais reconnue et encadrée, tout en préservant la présomption de salariat.

ÉLÉMENTS CLÉS

UNE AMBITION NOUVELLE POUR LE SERVICE PUBLIC DE LA CULTURE

- ▶ **LA PLACE DE L'ART DANS L'ESPACE PUBLIC EST RECONNUE COMME AMBITION À RENFORCER :** un rapport est commandé par le Gouvernement pour la mise en place du « 1 % arts de la rue ».
- ▶ **LA NOMINATION DES DIRIGEANTS** de toutes les structures culturelles est soumise à l'agrément de l'État, dès lors qu'il est précisé que le dirigeant est choisi par un jury au sein duquel siègent les collectivités territoriales concernées.
- ▶ **UN NOUVEAU CADRE** est institué pour les conservatoires.
- ▶ **L'ARCHÉOLOGIE PRÉVENTIVE EST SIMPLIFIÉE ET CLARIFIÉE :** les missions de l'INRAP sont confortées et la maîtrise scientifique des opérations d'archéologie préventive est mieux définie.

UNE NOUVELLE PLACE POUR L'ARCHITECTURE

- ▶ **POUR OBTENIR UN PERMIS DE CONSTRUIRE**, le seuil de recours à un architecte est abaissé à 150 m².
- ▶ **POUR AMÉNAGER LES LOTISSEMENTS**, le recours obligatoire à un architecte ou un paysagiste est prévu dans la loi.
- ▶ **UN PERMIS D'EXPÉRIMENTATION** pour une durée de 7 ans pour la construction de bâtiments publics est mis en place.

LA PROTECTION DU PATRIMOINE EST CLARIFIÉE

- ▶ **LA LOI CRÉE LES « SITES PATRIMONIAUX REMARQUABLES »** qui reprennent et clarifient les dispositions des ZPPAUP et des AVAP.
- ▶ **LA PROTECTION EST ÉTENDUE** aux biens mobiliers des monuments historiques et les domaines nationaux sont créés.

LIBERTÉ CULTURE SERVICE PUBLIC NUMÉRIQUE

DES ARTISTES MIEUX PROTÉGÉS ET MIEUX RÉMUNÉRÉS



- ▶ LA LIBERTÉ DE CRÉATION ET LA LIBERTÉ DE DIFFUSION SONT DÉSORMAIS CONSACRÉES DANS LA LOI



- ▶ UN AN D'EMPRISONNEMENT ET 15 000 EUROS D'AMENDE POUR TOUTE ENTRAVE À LA LIBERTÉ DE CRÉATION



- ▶ UN NOUVEAU DISPOSITIF DE QUOTAS RENFORCÉS DE MUSIQUE FRANCOPHONE



- ▶ LA PRATIQUE DES ARTISTES AMATEURS EST DÉSORMAIS RECONNUE

LA PROTECTION DU PATRIMOINE EST CLARIFIÉE



- ▶ LA LOI CRÉE LES « SITES PATRIMONIAUX REMARQUABLES »

UNE AMBITION NOUVELLE POUR LE SERVICE PUBLIC DE LA CULTURE



- ▶ UN NOUVEAU CADRE EST INSTITUÉ POUR LES CONSERVATOIRES



- ▶ L'ARCHÉOLOGIE PRÉVENTIVE EST SIMPLIFIÉE ET CLARIFIÉE

COMMENT ?



UNE NOUVELLE PLACE POUR L'ARCHITECTURE



- ▶ LE SEUIL DE RECOURS À UN ARCHITECTE EST ABAISSÉ À 150 M²



- ▶ DES ARCHITECTES OU DES PAYSAGISTES POUR AMÉNAGER LES LOTISSEMENTS



DEPUIS 2012, LES SOCIALISTES ET LA GAUCHE AGISSENT POUR REDRESSER NOTRE PAYS,
RENFORCER LES PROTECTIONS ET OUVRIR DE NOUVEAUX DROITS.
LES RÉFORMES ENGAGÉES PORTENT AUJOURD'HUI LEURS FRUITS.

LA PARITÉ POUR LES ÉLUS ET LES CONSEILS D'ADMINISTRATION

ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES

LE DIAGNOSTIC

La France est le pays de l'Union européenne qui a le plus vite progressé ces dix dernières années et a un ratio paritaire parmi les plus élevés au monde. Toutes les études le montrent, les politiques incitatives et contraignantes en matière de parité sont très efficaces pour faire avancer l'égalité.

QUI EST CONCERNÉ ?

Les responsables politiques dans leur ensemble et les partis politiques qui doivent présenter le même nombre de candidates que de candidat ainsi que pour les têtes de liste. Les conseils d'administration des entreprises qui doivent promouvoir la place des femmes à des postes de dirigeant.

ÉLÉMENTS CLÉS

- ▶▶ **EN 2012, LE GOUVERNEMENT MET EN PLACE LE PREMIER GOUVERNEMENT PARITAIRE.**
- ▶▶ La loi du 17 mai 2013 relative à l'élection des conseillers départementaux, des conseillers municipaux, des conseillers communautaires et modifiant le calendrier électoral. Cette loi appliquée pour les élections départementales de mars 2015, **INTRODUIT UN BINÔME PARITAIRE POUR LES ÉLECTIONS DÉPARTEMENTALES** en étendant le scrutin de liste paritaire.
- ▶▶ La loi du 4 août 2014 pour **UNE ÉGALITÉ RÉELLE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES** met en place des mesures en faveur d'une meilleure représentativité des femmes avec un objectif de 40% de femmes dans les conseils d'administration d'ici 2017.
- ▶▶ **LES PÉNALITÉS DES PARTIS POLITIQUES** ne respectant pas la parité pour des élections législatives seront doublées.

DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR

2013-2014.

LE SENS DE NOTRE ACTION

Les socialistes ont été les premiers à défendre la parité avec la loi sur la parité dans les fonctions électives sous Lionel Jospin dans les années 2000. Plus récemment, François Hollande a nommé le premier gouvernement paritaire. Dernièrement nous avons établi un scrutin binominal paritaire qui fera passer les assemblées départementales de 14 % d'élues à 50 % au niveau national. C'est un grand pas en avant pour l'égalité entre les femmes et les hommes.

QUELS OBJECTIFS ?

Passer d'une égalité dans la loi à une égalité réelle. La société française est composée à 50% de femmes, les femmes devraient donc avoir toute leur place à tous les niveaux de la représentation.

QUELS RÉSULTATS ?

**50% DE FEMMES
DANS LES CONSEILS DÉPARTEMENTAUX
en 2015 contre 13%
dans les Conseils généraux auparavant,
grâce à l'instauration de l'élection
des conseillers départementaux
en binôme paritaire.**

**16 000 CONSEILLÈRES MUNICIPALES
SUPPLÉMENTAIRES
ont été élues.**

DÉMOCRATIE
REPRÉSENTATION
ENTREPRISE
ÉGALITÉ

DEPUIS ?



i FRANÇOIS HOLLANDE
A NOMMÉ LE PREMIER
GOUVERNEMENT PARITAIRE

LE CONSTAT

CES DIX DERNIÈRES ANNÉES



LA FRANCE EST LE PAYS
DE L'UNION EUROPÉENNE QUI
A LE PLUS VITE PROGRESSÉ

POUR QUI ?



▶ LES RESPONSABLES
POLITIQUES DANS LEUR
ENSEMBLE ET LES PARTIS
POLITIQUES



▶ LES CONSEILS
D'ADMINISTRATION
DES ENTREPRISES



COMMENT ?



LA LOI DU 17 MAI 2013 INTRODUIT
UN BINÔME PARITAIRE POUR LES
ÉLECTIONS DÉPARTEMENTALES



UNE MEILLEURE REPRÉSENTATIVITÉ
DES FEMMES AVEC UN OBJECTIF DE
40% DE FEMMES DANS LES CONSEILS
D'ADMINISTRATION D'ICI 2017



LES PÉNALITÉS DES PARTIS POLITIQUES
NE RESPECTANT PAS LA PARITÉ POUR
DES ÉLECTIONS LÉGISLATIVES SERONT
DOUBLÉES

OBJECTIFS



LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE EST
COMPOSÉE À 50% DE FEMMES,
LES FEMMES DEVRAIENT DONC
AVOIR TOUTE LEUR PLACE
À TOUS LES NIVEAUX DE
LA REPRÉSENTATION

RÉSULTATS

EN 2015

50%



16 000

DE FEMMES
DANS LES CONSEILS
DÉPARTEMENTAUX

CONSEILLÈRES MUNICIPALES
SUPPLÉMENTAIRES
ONT ÉTÉ ÉLUES



DEPUIS 2012, LES SOCIALISTES ET LA GAUCHE AGISSENT POUR REDRESSER NOTRE PAYS,
RENFORCER LES PROTECTIONS ET OUVRIR DE NOUVEAUX DROITS.
LES RÉFORMES ENGAGÉES PORTENT AUJOURD'HUI LEURS FRUITS.

DÉVELOPPER LA PART DES ÉNERGIES RENOUVELABLES

LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ENGAGÉE

LE DIAGNOSTIC

Aujourd'hui encore, les deux tiers de l'énergie consommée dans le monde provient de sources fossiles: charbon, pétrole, gaz. C'est un mode de développement fondé sur ces énergies qui est à l'origine du réchauffement climatique. Si la France peut compter sur une importante production nucléaire, celle-ci repose sur des contraintes fortes et a des conséquences de très long terme, comme la gestion des déchets. Le développement de l'énergie renouvelable est donc une condition nécessaire à une vraie transition écologique.

QUI EST CONCERNÉ ?

Les entreprises dans le domaine des énergies renouvelables, pour qui nos objectifs fixent un cap ambitieux de développement.

Les citoyens, en tant que consommateurs mais aussi en tant que futurs salariés de filière amenées à se développer et à créer de nombreux emplois non-délocalisables.

ÉLÉMENTS CLÉS

La programmation pluriannuelle des investissements (PPI) vise à multiplier par deux le parc éolien et par trois le parc photovoltaïque.

Les procédures administratives vont être simplifiées, les appels d'offres accélérés, et les territoires engagés dans la transition énergétique mieux accompagnés.

QUELLE CONCERTATION ?

Ce sujet a fait l'objet d'une grande concertation de neuf mois au début du quinquennat: le fameux débat national sur la transition énergétique (DNTE), qui rassemblait ONG, syndicats, patronat, collectivités territoriales et État.

DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR

Pour atteindre les objectifs fixés par la loi de transition énergétique, la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) fixe les efforts à fournir pour 2016-2018 et 2019-2023.

LE SENS DE NOTRE ACTION

Rééquilibrer le mix énergétique français en faveur des énergies renouvelables, sans pour autant réduire brutalement la part du nucléaire, afin de privilégier une transition qui permette tant un approvisionnement énergétique assuré qu'une énergie décarbonée.

Tout comme la filière nucléaire par le passé, nous souhaitons à présent développer des filières industrielles dans le domaine du renouvelable. Miser sur les énergies renouvelables, c'est aussi s'orienter vers un modèle énergétique décentralisé, plus proche des citoyens, qui repose en partie sur l'auto-production et l'auto-consommation.

QUELS OBJECTIFS ?

LA LOI DE TRANSITION ÉNERGÉTIQUE pour la croissance verte, votée en juillet 2015, vise à porter à 32% la production d'énergies renouvelables en 2030, décliné dans les objectifs suivants:

- ▶▶ 40 % dans la production d'électricité en 2030
- ▶▶ 38 % dans la consommation de chaleur
- ▶▶ 15 % dans la consommation finale de carburants
- ▶▶ 10 % dans la consommation de gaz

QUELS RÉSULTATS ?

**Sans compter l'hydroélectricité,
LA PRODUCTION DES ÉNERGIES
RENOUVELABLES**

**A AUGMENTÉ DE PLUS DE 23 % EN 2015,
avec 1 000 MW de nouvelles capacités éoliennes
et 900 MW de nouvelles capacités solaires.**

**D'après le syndicat des énergies renouvelables,
le doublement récent de l'appel d'offres
PHOTOVOLTAÏQUE VA GÉNÉRER
1 MILLIARD D'EUROS
D'INVESTISSEMENTS
ET PLUS DE 5 000 EMPLOIS.**

SOCIAL-ÉCOLOGIE
MIX ÉNERGÉTIQUE
CROISSANCE VERTE
DÉVELOPPEMENT SOUTENABLE

DEPUIS ?

LES OBJECTIFS SONT FIXÉS
PAR LA LOI DE TRANSITION ÉNERGÉTIQUE



LE CONSTAT

2/3

DE L'ÉNERGIE CONSOMMÉE DANS
LE MONDE PROVIENNENT DE SOURCES
FOSSILES : CHARBON, PÉTROLE, GAZ



POUR QUI ?



LES ENTREPRISES



LES CITOYENS

OBJECTIFS



RÉÉQUILIBRER LE MIX ÉNERGÉTIQUE FRANÇAIS
EN FAVEUR DES ÉNERGIES RENOUVELABLES



DÉVELOPPER DES FILIÈRES INDUSTRIELLES
DANS LE DOMAINE DU RENOUVELABLE

LA LOI DE TRANSITION ÉNERGÉTIQUE
VISE À PORTER À

32%

LA PRODUCTION D'ÉNERGIES
RENOUVELABLES EN 2030

COMMENT ?



x2

LE PARC
ÉOLIEN



x3

LE PARC
PHOTOVOLTAÏQUE



DÉBAT NATIONAL SUR
LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE
(DNTE)

RÉSULTATS

EN 2015

+23%



PRODUCTION DES ÉNERGIES
RENOUVELABLES

1
MILLIARD

€



D'INVESTISSEMENTS

+5000



EMPLOIS



DEPUIS 2012, LES SOCIALISTES ET LA GAUCHE AGISSENT POUR REDRESSER NOTRE PAYS, RENFORCER LES PROTECTIONS ET OUVRIR DE NOUVEAUX DROITS. LES RÉFORMES ENGAGÉES PORTENT AUJOURD'HUI LEURS FRUITS.

POUR UNE ALIMENTATION DE QUALITÉ EN OUTRE-MER

PROTECTION DES CONSOMMATEURS

LE DIAGNOSTIC

Les départements d'outre-Mer présentent des taux d'obésité particulièrement élevés parmi les adultes (23% en Guadeloupe et 33% en Polynésie) par rapport à l'Hexagone (16%). 25% des enfants et adolescents et un adulte sur deux sont touchés par des problèmes de surcharge pondérale dans les outre-mer. Or le sucre consommé en grande quantité est un des facteurs d'obésité avec le gras et le manque d'activité physique. Il a été démontré que les produits de consommation courante surtout sodas et yaourts présentent une teneur en sucre supérieure dans les outre-mer que dans l'Hexagone. Dès 2011, la gauche a voulu légiférer, mais la droite l'a refusé.

QUI EST CONCERNÉ ?

L'ensemble de la population des départements et territoires d'outre-mer et particulièrement les jeunes qui sont les plus grands consommateurs de ces produits.

QUELS OBJECTIFS ?

L'objectif est de rétablir une égalité de traitement entre les outre-mer et l'hexagone afin de lutter contre l'obésité et ses pathologies associées.

QUELLE CONCERTATION ?

Cette loi résulte d'une volonté d'agir face à un problème grandissant de santé publique. Des rencontres ont eu lieu avec les principaux acteurs de l'industrie agro-alimentaire outre-mer mais force est de constater leur réserve quant à la nécessité de légiférer sur le sujet de la teneur en sucre. De leur côté, les médecins locaux en Guadeloupe et les associations de consommateurs ont salué l'initiative.

DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR

L'Assemblée nationale a adopté cette loi le 27 mars 2013, elle a été votée par le Sénat le 21 mai et promulguée le 3 juin de la même année.

LE SENS DE NOTRE ACTION

Pour les socialistes, le droit à une alimentation de qualité est une question de santé publique comme de justice sociale et territoriale. Ce sont les plus vulnérables qui sont les plus exposés. Il convient donc de corriger les inégalités dont souffrent les populations ultra-marines et mettre en œuvre des politiques de santé publique adaptées aux différents modes de vie.

ÉLÉMENTS CLÉS

- ▶ **INTERDICTION DE DISTRIBUER** dans les régions d'outre-mer des produits alimentaires dont la concentration en sucre est supérieure à celle des mêmes produits de la même marque vendus en France hexagonale.
- ▶ **MISE EN PLACÉ D'UNE TENEUR MAXIMALE EN SUCRE** des sodas et yaourt distribués en outre-mer.
- ▶ **ALIGNEMENT DES DATES LIMITES DE CONSOMMATION** sur celle de l'Hexagone.
- ▶ **VALORISATION DES CIRCUITS COURTS** dans l'attribution des marchés publics de restauration collective

QUELS RÉSULTATS ?

Dans les régions d'Outre-mer, il est désormais interdit de distribuer des denrées alimentaires dont la concentration en sucre est supérieure aux mêmes denrées distribuées en France hexagonale.

OBÉSITÉ ÉGALITÉ TERRITORIALE SANTÉ PUBLIQUE INDUSTRIE AGRO-ALIMENTAIRE

DEPUIS ?



- ▶ ADOPTION DE LA LOI LE 27 MARS 2013
- ▶ VOTÉE PAR LE SÉNAT LE 21 MAI 2013
- ▶ PROMULGUÉE LE 3 JUIN 2013

LE CONSTAT

25%

DES ENFANTS
ET ADOLESCENTS



1/2

ADULTE

TOUCHÉS PAR DES PROBLÈMES DE SURCHARGE
PONDÉRALE DANS LES OUTRE-MER

POUR QUI ?



L'ENSEMBLE DE LA POPULATION
DES DÉPARTEMENTS ET
TERRITOIRES D'OUTRE-MER



LES PRODUITS DE CONSOMMATION
COURANTE SURTOUT SODAS ET
YAOURTS PRÉSENTENT UNE TENEUR
EN SUCRE PLUS ÉLEVÉE DANS
LES OUTRE-MER QUE DANS L'HEXAGONE



COMMENT ?

OBJECTIFS



RÉTABLIR UNE ÉGALITÉ DE TRAITEMENT
ENTRE LES OUTRE-MER ET L'HEXAGONE
AFIN DE LUTTER CONTRE L'OBÉSITÉ



LE DROIT À UNE ALIMENTATION
DE QUALITÉ EST UNE QUESTION
DE SANTÉ PUBLIQUE COMME DE
JUSTICE SOCIALE ET TERRITORIALE



MÊME PRODUIT, MÊME MARQUE,
MÊME TENEUR EN SUCRE



MISE EN PLACE D'UNE TENEUR MAXIMALE
EN SUCRE DES SODAS ET YAOURT
DISTRIBUÉS EN OUTRE-MER



ALIGNEMENT DES DATES LIMITES
DE CONSOMMATION SUR CELLE
DE L'HEXAGONE



VALORISATION DES CIRCUITS COURTS

RÉSULTATS



INTERDICTION DE DISTRIBUER DANS LES RÉGIONS D'OUTRE-MER
DES DENRÉES ALIMENTAIRES DONT LA CONCENTRATION
EN SUCRE EST SUPÉRIEURE AUX MÊMES DENRÉES DISTRIBUÉES
EN FRANCE HEXAGONALE



DEPUIS 2012, LES SOCIALISTES ET LA GAUCHE AGISSENT POUR REDRESSER NOTRE PAYS, RENFORCER LES PROTECTIONS ET OUVRIR DE NOUVEAUX DROITS. LES RÉFORMES ENGAGÉES PORTENT AUJOURD'HUI LEURS FRUITS.

FACILITER L'ACCÈS AU LOGEMENT POUR LES ÉTUDIANTS

ÉDUCATION ET ACCÈS AU LOGEMENT

LE DIAGNOSTIC

Le logement est le premier poste dans le budget d'un étudiant. Il représente 47% de son budget au niveau national et 55% en Île-de-France. L'offre de logement CROUS ne répond qu'à 9% de la demande, tandis que la plupart des étudiants doivent se loger dans le parc locatif privé. Or selon l'Observatoire de la Vie Étudiante, 16% des étudiants logés dans le privé ont des difficultés à trouver un garant.

QUI EST CONCERNÉ ?

Pour l'accessibilité à un logement étudiant, les places sont attribuées sur la base du dossier social étudiant (DSE) remis au CROUS.

Pour la caution locative, les étudiants de moins de 28 ans, les doctorants ou post-doctorants de nationalité étrangère ayant obtenu un doctorat depuis moins de 6 ans, occupant un poste de chercheur non titulaire dans un laboratoire de recherche.

QUELLE MÉTHODE ?

Une mission a été confiée au préfet Marc Prévost pour identifier le nombre de logements à livrer puis de suivre attentivement les opérations et de poursuivre les concertations.

Pour ce qui concerne les cautions locatives, le dispositif avait déjà été expérimenté depuis 2013 dans les régions les plus en tensions. Une initiative avait déjà fait des preuves quelques années plus tôt en Aquitaine et en Midi-Pyrénées.

DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR

Livraison des logements au 1^{er} janvier 2018.
Dispositif Caution locative étudiante (Clé) généralisé depuis la rentrée 2014.

LE SENS DE NOTRE ACTION

Le gouvernement fait de la démocratisation de l'accès aux études supérieures une de ses priorités. L'objectif de réussite du plus grand nombre passe par une amélioration des conditions de vie des étudiants et notamment par une politique ambitieuse en matière de logement.

QUELS OBJECTIFS ?

- ▶▶ **PERMETTRE À DAVANTAGE D'ÉTUDIANTS DE SE LOGER À FAIBLE COÛT** grâce à la construction de logements ;
- ▶▶ **PERMETTRE AUX ÉTUDIANTS QUI SE LOGENT DANS LE PRIVÉ DE TROUVER UN GARANT** quelle que soit leur situation familiale et leur environnement social.

ÉLÉMENTS CLÉS & RÉSULTATS ATTENDUS

- ▶▶ **LA MISE EN ŒUVRE DU « PLAN 40 000 »** qui prévoit la livraison de 42 916 places d'ici la fin de l'année 2017. 30 000 sont des logements CROUS, ce qui représente une augmentation de 25% du parc actuel. Plusieurs métropoles ont été ciblées (*Aix-Marseille, Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Montpellier, Nice, Toulouse, Paris et la région Ile-de-France*).
- ▶▶ **LA GÉNÉRALISATION DU DISPOSITIF CLÉ.** L'État se porte garant pour les étudiants qui ne peuvent pas fournir de caution locative. Tous les logements sont concernés, que l'étudiant loue seul, en couple ou en colocation. En contrepartie de l'engagement de caution solidaire, l'étudiant doit s'acquitter d'une cotisation mensuelle équivalente à 1,5% du montant du loyer. Un fonds de garantie financé par l'État, la Caisse des dépôts, les régions et les cotisations des étudiants bénéficiaires a été mis en place.

ÉTUDIANTS CONDITIONS DE VIE POUVOIR D'ACHAT ZONES TENDUES

POUR QUI ?



POUR LA CAUTION LOCATIVE
▶ LES ÉTUDIANTS DE MOINS DE 28 ANS



POUR L'OFFRE DE LOGEMENT CROUS
LES PLACES SONT ATTRIBUÉES
SUR LA BASE DU DOSSIER SOCIAL ÉTUDIANT
(DSE) REMIS AU CROUS

DEPUIS ?



DISPOSITIF CAUTION
LOCATIVE ÉTUDIANTE
(CLÉ) GÉNÉRALISÉ



LIVRAISON
DES LOGEMENTS



LE CONSTAT



LE LOGEMENT EST LE PREMIER POSTE
DANS LE BUDGET D'UN ÉTUDIANT



L'OFFRE DE LOGEMENT CROUS NE
RÉPOND QU'À 9% DE LA DEMANDE



16% DES ÉTUDIANTS LOGÉS
DANS LE PRIVÉ ONT DES DIFFICULTÉS
À TROUVER UN GARANT

OBJECTIFS



SE LOGER À FAIBLE COÛT
GRÂCE À LA CONSTRUCTION
DE LOGEMENTS



TROUVER UN GARANT QUELLE QUE SOIT
LEUR SITUATION FAMILIALE ET LEUR
ENVIRONNEMENT SOCIAL

COMMENT ?

D'ICI LA FIN DE L'ANNÉE 2017



42 916
PLACES

SOIT



DU PARC ACTUEL

LA MISE EN ŒUVRE DU
« PLAN 40000 »

LA GÉNÉRALISATION DU DISPOSITIF CLÉ



- ▶ L'ÉTAT SE PORTE GARANT
- ▶ L'ÉTUDIANT DOIT S'ACQUITTER D'UNE COTISATION MENSUELLE ÉQUIVALENT À 1,5% DU MONTANT DU LOYER



DEPUIS 2012, LES SOCIALISTES ET LA GAUCHE AGISSENT POUR REDRESSER NOTRE PAYS,
RENFORCER LES PROTECTIONS ET OUVRIR DE NOUVEAUX DROITS.
LES RÉFORMES ENGAGÉES PORTENT AUJOURD'HUI LEURS FRUITS.

RECONNAÎTRE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE, DONNER DU POUVOIR D'AGIR AU SALARIÉ

SOCIAL ÉCOLOGIE

LE DIAGNOSTIC

Aujourd'hui le secteur de l'économie sociale et solidaire (ESS) représente 10% du PIB de la France. Les entreprises de l'ESS emploient 2,36 millions de salariés, soit un emploi privé sur 8. En 10 ans, 440 000 nouveaux emplois ont été créés. 600 000 emplois devraient être pourvus d'ici à 2020, du fait des départs en retraite.

Pourtant, l'ESS n'a jamais été définie dans la loi : or un cadre juridique clair est nécessaire à son développement. C'est l'objet de la loi sur l'ESS du 31 juillet 2014.

QUI EST CONCERNÉ ?

L'ensemble des salariés et des entreprises du secteur de l'ESS.

ÉLÉMENTS CLÉS

- ▶ **DE GRANDS PRINCIPES DÉFINISSENT LE PÉRIMÈTRE DE L'ESS** : un but social qui n'est pas seulement le partage des bénéfices, une lucrativité encadrée, une gouvernance démocratique.
- ▶ **LE FINANCEMENT DE L'INNOVATION SOCIALE EST DÉVELOPPÉ**, grâce à de nouveaux outils adaptés aux besoins des acteurs : financement en fonds propre, crowdfunding, fonds de garanties, avances remboursables pour encourager la prise de risque, prêts participatifs. Dans le cadre des investissements d'avenir, la Caisse des dépôts gère une dotation de 100 millions d'euros en faveur de l'économie sociale et solidaire.
- ▶ **UN NOUVEAU DROIT D'INFORMATION PRÉALABLE EST CRÉÉ**, pour favoriser les reprises d'entreprises en bonne santé par les salariés : désormais, le chef d'entreprise doit informer ses salariés de son intention de cession deux mois avant la notification du projet. Ce nouveau droit renforce le pouvoir d'agir des salariés autant qu'il facilite la cession des entreprises. En 2012, 26 000 emplois étaient supprimés, faute de repreneurs.
- ▶ **LE STATUT DE SCOP D'AMORÇAGE EST CRÉÉ** : les salariés peuvent reprendre une entreprise et détenir la majorité des voix à la constitution d'une société tout en étant minoritaires au capital. Ils ont sept ans pour devenir majoritaires.

LE SENS DE NOTRE ACTION

Les socialistes voient dans l'économie sociale et solidaire une économie de sens : elle fait de l'être humain l'acteur, le moteur et la norme de l'activité. Elle repose sur les besoins de tous plutôt que sur les intérêts de quelques-uns, sans pour autant négliger l'objectif de rentabilité économique. Elle est porteuse d'innovation et de transformation sociale. Soutenir l'ESS est donc au cœur de notre histoire et du projet social écologique : privilégier la coopération à la compétition, redonner du pouvoir d'agir aux salariés, privilégier le long terme plutôt que le gain de court terme.

QUELS OBJECTIFS ?

- ▶ **RECONNAÎTRE LA DIVERSITÉ DES ACTEURS** qui composent l'ESS et inscrire dans les textes ses principes fondateurs.
- ▶ **RENFORCER LES POLITIQUES DE DÉVELOPPEMENT** local durable.
- ▶ **CONSOLIDER LE RÉSEAU**, la gouvernance et les outils de financement des acteurs de l'ESS.
- ▶ **REDONNER DU POUVOIR D'AGIR** aux salariés et soutenir leur capacité d'investissement.
- ▶ **CRÉER UN CHOC COOPÉRATIF** : multiplier par deux le nombre d'emplois et de SCOP en cinq ans, augmenter leur taille moyenne.

DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR

31 Juillet 2014.

QUELS RÉSULTATS ?

Avec 277 SCOP CRÉÉES,
l'année 2014 marque la plus forte
croissance
de ce modèle depuis sept ans.

ÉCONOMIE DES BESOINS INNOVATION SOCIALE DROITS DES SALARIÉS FINANCEMENT DES ENTREPRISES

LE CONSTAT

L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE (ESS) REPRÉSENTE

10% DU PIB DE LA FRANCE



EN 10 ANS

440 000
NOUVEAUX
EMPLOIS

1/8 EMPLOI PRIVÉ



SOUTENIR L'ESS EST DONC AU CŒUR DE NOTRE HISTOIRE ET DU PROJET SOCIAL ÉCOLOGIQUE

POUR QUI ?



L'ENSEMBLE DES SALARIÉS ET DES ENTREPRISES DU SECTEUR DE L'ESS

DEPUIS ?



OBJECTIFS



INSCRIRE DANS LES TEXTES SES PRINCIPES FONDATEURS



RENFORCER LES POLITIQUES DE DÉVELOPPEMENT LOCAL DURABLE



CONSOLIDER LE RÉSEAU, LA GOUVERNANCE ET LES OUTILS DE FINANCEMENT

x2

MULTIPLIER PAR DEUX LE NOMBRE D'EMPLOIS ET DE SCOP EN 5 ANS

COMMENT ?



DÉVELOPPEMENT D'UN FINANCEMENT DE L'INNOVATION SOCIALE



CRÉATION D'UN NOUVEAU DROIT D'INFORMATION PRÉALABLE



CRÉATION D'UN STATUT DE SCOP D'AMORÇAGE

RÉSULTATS



277
SCOOP



ANNÉE 2014

PLUS FORTE CROISSANCE DEPUIS 7 ANS



DEPUIS 2012, LES SOCIALISTES ET LA GAUCHE AGISSENT POUR REDRESSER NOTRE PAYS,
RENFORCER LES PROTECTIONS ET OUVRIR DE NOUVEAUX DROITS.
LES RÉFORMES ENGAGÉES PORTENT AUJOURD'HUI LEURS FRUITS.

LE RÉGIME DE L'INTERMITTENCE PÉRENNISÉ ET RÉFORMÉ

DES DROITS POUR LES ARTISTES
ET LES TECHNICIENS DU SPECTACLE

LE DIAGNOSTIC

Indispensable pour protéger les artistes et les techniciens du spectacle, mais sous la pression d'un déficit chronique, le régime spécifique d'assurance chômage des intermittents est régulièrement remis en cause par une partie du patronat et de la droite. En 2014, au moment où se négociait la nouvelle convention d'assurance chômage, le Medef proposait de supprimer l'intermittence. L'accord, conclu en mars 2014, sauvait le régime, mais procédait à des économies en durcissant les conditions d'indemnisation, déjà très strictes : non prise en compte de la totalité des heures travaillées (507 heures sur 10 à 10,5 mois au lieu de 12), extension du délai de carence à la moitié des bénéficiaires, plafonnement du cumul salaires-indemnités... Les conditions d'indemnisation comme le déficit du régime menaçaient à moyen terme la protection des artistes et des techniciens du spectacle et la vie culturelle de notre pays. Le gouvernement a donc souhaité engager une réforme pour le pérenniser.

LE SENS DE NOTRE ACTION

Créé en 1936 par le Front Populaire, le régime de l'intermittence est l'un des socles de la politique culturelle de la France : parce que le spectacle est une activité par définition temporaire, qui offre peu d'emplois pérennes, une protection adaptée à ces métiers est indispensable. Sans l'intermittence, qui bénéficie à la fois aux employeurs et aux salariés, nous ne pourrions avoir une vie culturelle aussi riche, qui contribue à l'émancipation de tous les Français et au rayonnement de notre pays, tout en constituant une activité économique à très forte valeur ajoutée : elle représente à minima 3,7% du PIB de la France et emploie 670 000 personnes. Pour les socialistes, protéger les artistes et les techniciens du spectacle, c'est faire vivre la culture, âme du projet de la gauche, socle du modèle républicain, secteur d'avenir de notre pays.

QUELLE MÉTHODE ?

- ▶▶ Une mission de concertation, confiée en juin 2014, à Hortense Archambault, Jean-Denis Combrexelle, et Jean-Patrick Gille, rend ses conclusions en janvier 2015.
- ▶▶ **UNE RECONNAISSANCE DE LA SPÉCIFICITÉ DES MÉTIERS DU SPECTACLE VIVANT** par la loi relative au dialogue social et à l'emploi en août 2015.
- ▶▶ **UNE CONFÉRENCE SUR L'EMPLOI** dans le spectacle, en octobre 2015.
- ▶▶ **UNE NÉGOCIATION SUR LES RÈGLES SPÉCIFIQUES D'INDEMNISATION CHÔMAGE DES ARTISTES ET DES TECHNICIENS CONFIEE AUX PARTENAIRES SOCIAUX** représentatifs du spectacle vivant en avril 2016, selon un cadrage financier global fixé par les partenaires sociaux menant la négociation générale de la convention d'assurance chômage.
- ▶▶ **UN DÉCRET REPRENANT L'ACCORD**, publié le 14 juillet 2016, à la suite de l'échec des négociations portant sur le régime général.

QUI EST CONCERNÉ ?

Les 255 000 intermittents et les 160 000 entreprises du spectacle vivant et enregistré.

QUELS RÉSULTATS ?

**LE RÉGIME EST SANCTUARISÉ
PARCE QU'IL EST DÉSORMAIS
INSCRIT DANS LA LOI
DÈS LE 1^{ER} AOÛT,
LES CONDITIONS D'INDEMNISATION
S'AMÉLIORENT.**

DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR

1^{er} août 2016 .

L'ACCORD D'AVRIL 2016 PRÉVOIT :

▶▶ UNE MEILLEURE PRISE EN COMPTE DES SPÉCIFICITÉS DU SPECTACLE VIVANT, DONT :

- ▶ Le retour à la « date anniversaire » : L'ouverture des droits à l'indemnisation à partir de 507 heures travaillées sur 12 mois et non plus sur 10,5 mois pour les artistes et 10 mois pour les techniciens.
- ▶ La neutralisation des baisses d'indemnisation après un congé maternité.
- ▶ La meilleure prise en compte des heures d'enseignement artistique et technique.

▶▶ UNE CONSOLIDATION FINANCIÈRE DU RÉGIME,

GRÂCE AUX EFFORTS PARTAGÉS DES ARTISTES, DES TECHNICIENS ET DES EMPLOYEURS.

- ▶ Ces derniers acceptent notamment une majoration de leurs contributions.
- ▶ L'État prendra à sa charge, via le fonds de professionnalisation et de solidarité, l'allocation journalière minimale et la prise en compte des maladies de longue durée dans le décompte des heures de travail ouvrant droit à l'indemnisation.

▶▶ LE GOUVERNEMENT TRAVAILLE À MIEUX STRUCTURER L'EMPLOI

DANS LE SECTEUR DU SPECTACLE VIVANT :

- ▶ Un fonds de soutien à l'emploi doté de 90 millions d'euros par an dont les conditions d'utilisation seront discutées avec les acteurs du secteur.
- ▶ Une augmentation des crédits consacrés au spectacle vivant : 29 millions d'euros de dégel, 12,5 millions d'euros de mesures nouvelles en 2016.
- ▶ Une extension des crédits d'impôts qui bénéficient au spectacle vivant et enregistré, en particulier pour le cinéma et le spectacle musical.

LE CONSTAT



INDISPENSABLE POUR PROTÉGER LES ARTISTES ET LES TECHNICIENS DU SPECTACLE, MAIS SOUS LA PRESSION D'UN DÉFICIT CHRONIQUE



EN 2014, LE MEDEF PROPOSAIT DE SUPPRIMER L'INTERMITTENCE DURCISSANT LES CONDITIONS D'INDEMNISATION, DÉJÀ TRÈS STRICTES

POUR QUI ?

- ▶ 255 000 INTERMITTENTS
- ▶ 160 000 ENTREPRISES DU SPECTACLE VIVANT ET ENREGISTRÉ

DEPUIS ?



OBJECTIFS



507h

RETOUR À LA « DATE ANNIVERSAIRE »



UNE CONSOLIDATION FINANCIÈRE DU RÉGIME



UNE MAJORATION DES CONTRIBUTIONS



UNE EXTENSION DES CRÉDITS D'IMPÔTS

COMMENT ?



UNE MISSION DE CONCERTATION



UNE RECONNAISSANCE DE LA SPÉCIFICITÉ DES MÉTIERS DU SPECTACLE VIVANT PAR LA LOI RELATIVE AU DIALOGUE SOCIAL ET À L'EMPLOI



UNE NÉGOCIATION SUR LES RÈGLES SPÉCIFIQUES D'INDEMNISATION CHÔMAGE DES ARTISTES ET DES TECHNICIENS



UN DÉCRET REPRENANT L'ACCORD, PUBLIÉ LE 14 JUILLET 2016



UN FONDS DE SOUTIEN À L'EMPLOI



EN 2016 DE MESURES NOUVELLES

RÉSULTATS



LE RÉGIME EST SANCTUARISÉ LES CONDITIONS D'INDEMNISATION S'AMÉLIORENT



DEPUIS 2012, LES SOCIALISTES ET LA GAUCHE AGISSENT POUR REDRESSER NOTRE PAYS,
RENFORCER LES PROTECTIONS ET OUVRIR DE NOUVEAUX DROITS.
LES RÉFORMES ENGAGÉES PORTENT AUJOURD'HUI LEURS FRUITS.

L'ÉDUCATION, PREMIER BUDGET DE LA NATION

PLUS DE MOYENS POUR L'ÉCOLE

LE DIAGNOSTIC

Au cours du quinquennat Sarkozy, la baisse de la dépense d'éducation s'est traduite par une forte répercussion des inégalités sociales sur la réussite des élèves et des étudiants. L'École a en particulier souffert d'un sous-investissement dramatique, marqué notamment par la suppression de 80 000 postes dans le 1^{er} et 2nd degrés et la fin de formation initiale des enseignants.

LE SENS DE NOTRE ACTION

Alors même que le redressement des comptes du pays a imposé de diminuer le budget de l'État (-5,2 Md€ depuis 2012), nous avons fait le choix d'investir plus dans l'école (+5,3 Md€ depuis 2012). Améliorer le service public de l'éducation, promouvoir une École exigeante, plus juste et inscrite au cœur de la République: telle est l'ambition de la Refondation de l'école. Mais celle-ci resterait un simple slogan si elle ne s'appuyait pas sur un effort budgétaire conséquent et cohérent. La réussite des nouvelles orientations pédagogiques et éducatives tient beaucoup aux personnels de l'éducation nationale, dont les métiers doivent être modernisés, mieux reconnus et valorisés.

ÉLÉMENTS CLÉS

Premier budget de la Nation, la dépense d'éducation en 2016 s'élève à 88 milliards d'euros (dont 65 milliards consacré à l'enseignement primaire et secondaire). Elle représente en 2016, 7,33% de notre PIB alors qu'elle n'atteignait que 6,75% du PIB en 2012.

QUELS RÉSULTATS ?

- ▶▶ **La promesse du candidat Hollande en 2012 de créer 60 000 postes** dans l'éducation sera réalisée durant le quinquennat. **Aujourd'hui, ce sont déjà 47 078 emplois** qui ont été créés depuis 2012. Le solde, soit 12 922 postes, sera inscrit au budget 2017.
- ▶▶ Entre les remplacements de départs à la retraite et les créations de postes, ce sont plus de **100 000 enseignants qui ont été recrutés depuis 2012**.
- ▶▶ Les assistants d'éducation ayant exercé durant six ans des fonctions d'accompagnement d'élèves en situation de handicap pourront bénéficier d'un CDI. A terme, cela devrait concerner **32 000 accompagnants**.
- ▶▶ **Le salaire des enseignants sera revalorisé** au-dessus de la moyenne des pays comparables grâce à un effort d'1 milliard d'euros, dont la moitié dès 2017.

Ainsi, le budget du ministère de l'éducation **progressera de 3 milliards d'euros en 2017**.

LE CONSTAT

AU
COURS

DU QUINQUENNAT SARKOZY

SOUS-INVESTISSEMENT DRAMATIQUE



SUPPRESSION
80 000
POSTES

DANS LE 1^{ER} ET 2ND DEGRÉS



LA FIN DE FORMATION INITIALE
DES ENSEIGNANTS

OBJECTIFS

NOUS AVONS FAIT LE CHOIX

▶ D'INVESTIR PLUS DANS L'ÉCOLE

DEPUIS
2012

+5,3
MILLIARDS
€



▶ AMÉLIORER LE SERVICE PUBLIC
DE L'ÉDUCATION



▶ PROMOUVOIR UNE ÉCOLE
EXIGEANTE, PLUS JUSTE
ET INSCRITE AU CŒUR
DE LA RÉPUBLIQUE

COMMENT ?

L'ÉDUCATION

88
MILLIARDS
€

PREMIER BUDGET DE LA NATION

REPRÉSENTE

EN 2012

EN 2016

6,75%

7,33%

DU PIB

RÉSULTATS



LA PROMESSE DU CANDIDAT HOLLANDE EN 2012

DE CRÉER

60 000
POSTES

DANS L'ÉDUCATION SERA RÉALISÉE
DURANT LE QUINQUENNAT



+
100 000

DEPUIS 2012

ENSEIGNANTS RECRUTÉS
PAR LE MINISTÈRE



32 000

ASSISTANTS D'ÉDUCATION AYANT EXERCÉ
DURANT SIX ANS DES FONCTIONS
D'ACCOMPAGNEMENT D'ÉLÈVES EN SITUATION
DE HANDICAP POURRONT BÉNÉFICIER D'UN
CONTRAT À DURÉE INDÉTERMINÉE

LE SALAIRE DES ENSEIGNANTS
SERA REVALORISÉ GRÂCE À UN EFFORT

1
MILLIARD
€

DONT LA MOITIÉ DÈS 2017

EN 2017

LE BUDGET DE L'ÉDUCATION
PROGRESSERA DE

3
MILLIARDS
€



DEPUIS 2012, LES SOCIALISTES ET LA GAUCHE AGISSENT POUR REDRESSER NOTRE PAYS, RENFORCER LES PROTECTIONS ET OUVRIR DE NOUVEAUX DROITS. LES RÉFORMES ENGAGÉES PORTENT AUJOURD'HUI LEURS FRUITS.

ÉDUCATION NATIONALE: DES PERSONNELS MIEUX RÉMUNÉRÉS

RENDRE LES CARRIÈRES DES ENSEIGNANTS PLUS ATTRACTIVES

LE DIAGNOSTIC

La rémunération des personnels de l'Éducation nationale, et en particulier des enseignants, est peu lisible et marquée par une gestion trop administrative. Aucun plan global n'a été envisagé depuis plus de vingt-cinq ans, quand Lionel Jospin était ministre de l'Éducation nationale. En conséquence : un enseignant débutant en France gagne moins que la moyenne de ses homologues des pays de l'OCDE, en particulier dans le primaire. Et, au moment de la retraite, sa rémunération reste inférieure aux niveaux des pays les plus favorables, comme l'Allemagne notamment.

QUI EST CONCERNÉ ?

Tous les métiers de l'éducation : enseignants, directeurs d'école, formateurs, conseillers pédagogiques, conseillers principaux d'éducation, médecins de l'Éducation nationale, administratifs...

LA MÉTHODE

La modernisation des métiers de l'Éducation nationale a été engagée dès 2012, à travers 15 groupes de travail mis en place avec les organisations syndicales sur les différents métiers et parcours professionnels.

ÉLÉMENTS CLÉS

La revalorisation des revenus des enseignants du 1^{er} degré avec la création en 2013 de l'indemnité de suivi et d'accompagnement des élèves (Isae) pour rapprocher la rémunération des professeurs des écoles de celle des enseignants du second degré. Elle atteint 1 200€ à la rentrée 2016, soit l'équivalent de l'indemnité (Isoe) pour le second degré.

Un meilleur accompagnement professionnel avec un appui renforcé des inspecteurs et des formateurs auprès des enseignants. Quatre rendez-vous avec les chefs d'établissement dans le second degré au cours de la carrière pour reconnaître et valoriser leur parcours professionnel et leur engagement.

LE SENS DE NOTRE ACTION

Rénover et revaloriser les carrières dans l'Éducation nationale afin de les rendre plus attractives. Une meilleure reconnaissance des parcours professionnels des personnels enseignants, d'éducation et d'orientation en particulier, est une condition de la qualité de l'enseignement dispensé aux enfants du pays. En ce sens, elle n'est en rien catégorielle et concourt aux mêmes objectifs que les réformes de fond réalisées pendant le quinquennat telles la réforme des rythmes scolaires ou celle de l'éducation prioritaire. Il est ainsi significatif que les organisations syndicales représentatives aient approuvé à plus de 70% le protocole «*Parcours professionnels, carrières et rémunérations dans la Fonction publique*».

QUELS RÉSULTATS ?

- **POUR LES PERSONNELS FONCTIONNAIRES ET ASSIMILÉS**, les grilles indiciaires des catégories A, B et C seront rénovées et revalorisées entre 2016 et 2020 et ce dès l'entrée dans le métier. La transposition de ces mesures aux personnels de catégorie A+ sera engagée à l'automne 2016
- **POUR LES 820 000 PERSONNELS ENSEIGNANTS, D'ÉDUCATION ET D'ORIENTATION-PSYCHOLOGUES**, au-delà des augmentations prévues entre 2017 et 2020, la revalorisation se fera à la fois à l'entrée dans le métier avec une rémunération de base des stagiaires enseignants qui aura augmenté de 1 400€ d'ici 2019, et tout au long de la carrière, en particulier en milieu et fin de carrière. Ainsi, à partir de 2020, un enseignant certifié, déroulant une carrière complète (classe normale et hors classe), gagnera au total 23 000€ de plus qu'actuellement.
- **DE MÊME, LA MISE EN PLACE EN 2017 DE « CLASSE EXCEPTIONNELLE » DONNERA DE NOUVELLES PERSPECTIVES DE CARRIÈRE.** Prioritairement accessible aux personnels qui auront exercé en éducation prioritaire ou auront occupé des responsabilités particulières, elle permettra par exemple à un professeur qui a été 8 ans directeur d'école de terminer sa carrière avec une rémunération de base de près de 5 000€ bruts par mois, soit près de 1 000€ de plus qu'actuellement.

REVALORISATION CARRIÈRES ATTRACTIVITÉ

LE CONSTAT



UN ENSEIGNANT DÉBUTANT EN FRANCE GAGNE MOINS QUE LA MOYENNE DE SES HOMOLOGUES DES PAYS DE L'OCDE

POUR QUI ?



TOUS LES MÉTIERS DE L'ÉDUCATION

COMMENT ?

À LA RENTRÉE 2016

LA REVALORISATION DES REVENUS DES ENSEIGNANTS DU 1^{ER} DEGRÉ



UN MEILLEUR ACCOMPAGNEMENT PROFESSIONNEL



OBJECTIFS



RÉNOVER ET REVALORISER LES CARRIÈRES DANS L'ÉDUCATION NATIONALE AFIN DE LES RENDRE PLUS ATTRACTIVES



UNE MEILLEURE RECONNAISSANCE DES PARCOURS DES PERSONNELS ENSEIGNANTS

RÉSULTATS



ENTRE 2016 ET 2020

LES GRILLES INDICIAIRES DES CATÉGORIES A, B ET C SERONT RÉNOVÉES ET REVALORISÉES



POUR LES 820 000 PERSONNELS ENSEIGNANTS, D'ÉDUCATION ET D'ORIENTATION-PSYCHOLOGUES, AU-DELÀ DES AUGMENTATIONS PRÉVUES ENTRE 2017 ET 2020, LA REVALORISATION SE FERA À LA FOIS À L'ENTRÉE DANS LE MÉTIER (+1 400 € D'ICI 2019 POUR LES STAGIAIRES ENSEIGNANTS) ET TOUT AU LONG DE LA CARRIÈRE

À PARTIR DE 2020



UN ENSEIGNANT CERTIFIÉ, DÉROULANT UNE CARRIÈRE COMPLÈTE, GAGNERA AU TOTAL 23 000 € DE PLUS QU'ACTUELLEMENT

EN 2017



LA MISE EN PLACE DE « CLASSE EXCEPTIONNELLE » DONNERA DE NOUVELLES PERSPECTIVES DE CARRIÈRE



ELLE PERMETTRA À UN PROFESSEUR QUI A ÉTÉ 8 ANS DIRECTEUR D'ÉCOLE DE TERMINER SA CARRIÈRE AVEC UNE RÉMUNÉRATION DE BASE DE PRÈS DE 5 000 € BRUTS PAR MOIS, PRÈS DE 1 000 € DE PLUS QU'ACTUELLEMENT



DEPUIS 2012, LES SOCIALISTES ET LA GAUCHE AGISSENT POUR REDRESSER NOTRE PAYS,
RENFORCER LES PROTECTIONS ET OUVRIR DE NOUVEAUX DROITS.
LES RÉFORMES ENGAGÉES PORTENT AUJOURD'HUI LEURS FRUITS.

LUTTER CONTRE LE DÉCROCHAGE SCOLAIRE: DROIT AU RETOUR EN FORMATION

REVENIR À L'ÉCOLE

LE DIAGNOSTIC

Depuis des années, trop de jeunes (environ 140 000) quittaient chaque année le système éducatif sans avoir obtenu le baccalauréat ou un diplôme à finalité professionnelle. De même, trop de jeunes âgés de 18 à 24 ans (environ 620 000) décrochaient sans diplôme du second cycle et restaient durablement en dehors de tout dispositif de formation. Outre les difficultés dans lesquelles se retrouvent la plupart de ces jeunes, il a été évalué que cet abandon éducatif a un coût de 230 000 euros par un élève ayant décroché tout au long de sa vie (soit près de 30 milliards de dette contractée chaque année).

QUI EST CONCERNÉ ?

Tout jeune âgé de 16 à 25 ans qui a quitté le système scolaire sans qualification et plus précisément s'il est en possession uniquement du brevet ou sans aucun diplôme ; en possession du baccalauréat général mais pas de qualification professionnelle reconnue.

ÉLÉMENTS CLÉS

La gauche au pouvoir s'est saisie de cette urgence éducative. Avec la loi du 8 juillet 2013 pour la Refondation de l'École de la République précise ainsi que « *Tout jeune sortant du système éducatif sans diplôme bénéficie d'une durée complémentaire de formation qualifiante qu'il peut utiliser dans des conditions fixées par décret. Cette durée complémentaire de formation qualifiante peut consister en un droit au retour en formation initiale sous statut scolaire.* »

Avec la mise en place d'un plan pour vaincre le décrochage scolaire, en novembre 2014, ayant pour objectif de réduire de moitié le nombre de jeunes sortant sans qualification du système éducatif d'ici 2017.

LE SENS DE NOTRE ACTION

L'ambition première de l'Éducation nationale doit être de prévenir le décrochage scolaire en favorisant la réussite de tous les élèves, mais elle doit également être en capacité d'apporter des réponses concrètes aux jeunes qui quittent l'école sans diplôme et sans un niveau suffisant de qualification.

LA MÉTHODE

Tous les acteurs engagés dans la lutte contre le décrochage scolaire apportent leur contribution à la mise en œuvre du droit au retour en formation (CIO, Onisep, MLDS, Mission locale,...), au sein des plateformes d'appui et de soutien aux décrocheurs coordonnées par les régions. Un protocole a été signé entre l'État et l'Association des Régions de France pour favoriser cette mise en œuvre.

Une campagne nationale intitulée « *Reviens te former* » qui vise à informer les jeunes sur leur droit au retour en formation a été réalisée et le site reviensteformer.gouv.fr propose notamment un service de rappel gratuit et un numéro d'appel gratuit, le 0.800.12.25.00, pour une prise en charge rapide et un suivi personnalisé pour tout jeune qui en fait la demande. Cette prise de contact permet de fixer un rendez-vous dans les 15 jours avec un référent qui suivra le jeune avant, pendant et après son retour en formation.

QUELS RÉSULTATS ?

- » LE DROIT AU RETOUR EN FORMATION A ÉTÉ GÉNÉRALISÉ à la rentrée 2015.
- » Par ailleurs, selon la dernière enquête de la Depp, on compte **110 000 JEUNES SORTANT DU SYSTÈME ÉDUCATIF SANS DIPLÔME 2015** contre 140 000 en 2010, soit une baisse de 26 000 décrocheurs. Et 494 000 jeunes de 18 à 24 ans sont actuellement sans diplôme et sans formation contre 620 000 il y a 5 ans (-126 000 jeunes sans diplôme).
- » Que ce soit grâce aux dispositifs en ligne, au numéro vert ou aux applications pour téléphones mobiles, ce sont déjà **PLUS DE 26 000 JEUNES QUI ONT DÉJÀ PU BÉNÉFICIER DE LEUR DROIT AU RETOUR EN FORMATION ET REPRENDRE AINSI LEURS ÉTUDES.**

SYSTÈME ÉDUCATIF JEUNES REPRENDRE SA FORMATION

LUTTER CONTRE LE DÉCROCHAGE SCOLAIRE:
DROIT AU RETOUR EN FORMATION

REVENIR À L'ÉCOLE

POUR QUI ?

TOUT JEUNE ÂGÉ DE

16 À 25
ANS

QUI A QUITTÉ LE SYSTÈME SCOLAIRE
SANS QUALIFICATION



140 000
JEUNES

QUITTAIENT CHAQUE ANNÉE
LE SYSTÈME ÉDUCATIF
SANS LE BAC OU UN DIPLÔME
À FINALITÉ PROFESSIONNELLE

COMMENT ?



▶ AVEC LA LOI DU 8 JUILLET
2013 POUR LA REFONDATION
DE L'ÉCOLE DE LA RÉPUBLIQUE

« TOUT JEUNE SORTANT DU SYSTÈME
ÉDUCATIF SANS DIPLÔME BÉNÉFICIE
D'UNE DURÉE COMPLÉMENTAIRE DE
FORMATION QUALIFIANTE »



OBJECTIFS



PRÉVENIR LE DÉCROCHAGE
SCOLAIRE EN FAVORISANT LA
RÉUSSITE DE TOUS LES ÉLÈVES



APPORTER DES RÉPONSES
CONCRÈTES AUX JEUNES QUI
QUITTENT L'ÉCOLE SANS DIPLÔME
ET SANS UN NIVEAU SUFFISANT
DE QUALIFICATION

RÉSULTATS



EN NOVEMBRE 2014

▶ MISE EN PLACE D'UN PLAN POUR
VAINCRE LE DÉCROCHAGE SCOLAIRE



▶ MOBILISATION DE TOUS LES ACTEURS ENGAGÉS
DANS LA LUTTE CONTRE LE DÉCROCHAGE
SCOLAIRE AU SEIN DES PLATEFORMES D'APPUI ET
DE SOUTIEN AUX DÉCROCHEURS COORDONNÉES
PAR LES RÉGIONS



▶ MISE EN PLACE DU SITE REVIENSTEFORMER.GOUV.FR
ET D'UN NUMÉRO D'APPEL GRATUIT POUR UNE PRISE
EN CHARGE RAPIDE ET UN SUIVI PERSONNALISÉ
POUR TOUT JEUNE QUI EN FAIT LA DEMANDE



PERMET DE FIXER UN RENDEZ-VOUS
DANS LES 15 JOURS AVEC UN RÉFÉRENT QUI
SUIVRA LE JEUNE AVANT, PENDANT ET APRÈS
SON RETOUR EN FORMATION



À LA RENTRÉE 2015

GÉNÉRALISATION DU DROIT
AU RETOUR EN FORMATION

+26 000
JEUNES

ONT DÉJÀ PU REPRENDRE LEUR FORMATION

EN 2010

EN 2015



SORTENT DU SYSTÈME ÉDUCATIF SANS DIPLÔME



DEPUIS 2012, LES SOCIALISTES ET LA GAUCHE AGISSENT POUR REDRESSER NOTRE PAYS,
RENFORCER LES PROTECTIONS ET OUVRIR DE NOUVEAUX DROITS.
LES RÉFORMES ENGAGÉES PORTENT AUJOURD'HUI LEURS FRUITS.

DES ENTREPRISES PUBLIQUES EXEMPLAIRES: LIMITER LA RÉMUNÉRATION DE LEURS DIRIGEANTS

MORALISER LA VIE ÉCONOMIQUE

LE DIAGNOSTIC

Dans les grands groupes français privés, les écarts de rémunérations ont atteint des seuils non seulement discutables économiquement, mais moralement critiquables. Les différences de revenus pouvant aller jusqu'à 200 fois le SMIC.

QUI EST CONCERNÉ ?

Cette règle s'applique à toutes les entreprises détenues de façon majoritaire par l'État (EDF, AREVA, SNCF, La Poste ou encore la RATP). En tout, cela représente au moins 50 entreprises et 70 dirigeants.

ÉLÉMENTS CLÉS

Le contrôle des rémunérations sera exercé par le ministre de l'économie, conjointement avec le ministre du budget dans les établissements publics à caractère industriel et commercial. Les décisions des ministres chargés de l'économie et du budget en matière de rémunération seront rendues publiques. La loi a plafonné la rémunération annuelle d'activité des dirigeants d'entreprises publiques à 450 000 euros bruts.

DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR

Décret relatif au contrôle de l'État sur les rémunérations des dirigeants d'entreprises publiques annoncé lors du Conseil des ministres du 13 juin 2012 et mis en œuvre le 26 juillet 2012.

LE SENS DE NOTRE ACTION

Le candidat Hollande s'était engagé au cours de la campagne présidentielle à limiter l'écart maximal des rémunérations sur une échelle de 1 à 20.

Cette mesure a pour objectif de «moraliser» l'économie afin d'assurer une exigence de justice, de transparence et d'exemplarité.

QUELS OBJECTIFS ?

Réduire l'écart de rémunération dans les entreprises publiques et créer des précédents et des exemples pour arriver à des rémunérations plus justes partout.

QUELS RÉSULTATS ?

La nouvelle réglementation
a conduit à une
**BAISSE SIGNIFICATIVE DES RÉMUNÉRATIONS
POUR AU MOINS UNE VINGTAINÉ DE PDG,
DIRECTEURS GÉNÉRAUX OU GÉRANTS.**

DEPUIS ?



DÉCRET RELATIF AU CONTRÔLE
DE L'ÉTAT SUR LES RÉMUNÉRATIONS
DES DIRIGEANTS D'ENTREPRISES
PUBLIQUES



MIS EN ŒUVRE

POUR QUI ?



TOUTES LES ENTREPRISES
DÉTENUES DE FAÇON
MAJORITAIRE PAR L'ÉTAT



CELA REPRÉSENTE
AU MOINS
50 ENTREPRISES
ET 70 DIRIGEANTS

LE CONSTAT

LES ÉCARTS DE RÉMUNÉRATIONS ONT ATTEINT
DES SEUILS NON SEULEMENT DISCUTABLES
ÉCONOMIQUEMENT, MAIS MORALEMENT CRITIQUABLES



LES DIFFÉRENCES DE REVENUS
POUVANT ALLER JUSQU'À

200 FOIS
LE SMIC

OBJECTIFS



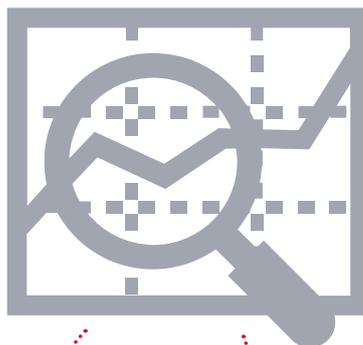
LIMITER L'ÉCART MAXIMAL
DES RÉMUNÉRATIONS
SUR UNE ÉCHELLE DE 1 À 20



« MORALISER » L'ÉCONOMIE
AFIN D'ASSURER UNE EXIGENCE
DE JUSTICE, DE TRANSPARENCE
ET D'EXEMPLARITÉ



CRÉER DES PRÉCÉDENTS
ET DES EXEMPLES POUR ARRIVER
À DES RÉMUNÉRATIONS
PLUS JUSTES PARTOUT



COMMENT ?



▶ LE CONTRÔLE DES RÉMUNÉRATIONS
SERA EXERCÉ PAR LE MINISTRE DE L'ÉCONOMIE



▶ LES DÉCISIONS EN MATIÈRE DE RÉMUNÉRATION
SERONT RENDUES PUBLIQUES



▶ LA LOI A PLAFONNÉ LA RÉMUNÉRATION
ANNUELLE D'ACTIVITÉ DES DIRIGEANTS
D'ENTREPRISES PUBLIQUES
À

450 000
€
BRUTS

RÉSULTATS



LA NOUVELLE RÈGLEMENTATION A CONDUIT
À UNE BAISSÉ SIGNIFICATIVE DES RÉMUNÉRATIONS
POUR AU MOINS UNE VINGTAINE DE PDG,
DIRECTEURS GÉNÉRAUX OU GÉRANTS



DEPUIS 2012, LES SOCIALISTES ET LA GAUCHE AGISSENT POUR REDRESSER NOTRE PAYS,
RENFORCER LES PROTECTIONS ET OUVRIR DE NOUVEAUX DROITS.
LES RÉFORMES ENGAGÉES PORTENT AUJOURD'HUI LEURS FRUITS.

IMPOSER L'ÉGALITÉ

SALARIALE ET PROFESSIONNELLE

DROITS DES FEMMES

LE DIAGNOSTIC

En France, alors que le niveau d'étude des femmes progresse plus rapidement que celui des hommes, les femmes sont plus touchées par la précarité. Elles sont plus souvent à temps partiel, ont des emplois moins qualifiés et moins bien rémunérés.

Les femmes gagnent 19% de moins que les hommes à temps équivalent complet et même niveau de diplôme dans les secteurs privé et public.

Les femmes sans enfant sont encore en moyenne 28% à être à temps partiel contre 9,2% des hommes.

Seulement 55,7% des femmes ayant trois enfants ont une activité contre 66,8% des hommes.

Elles sont surreprésentées dans les métiers peu qualifiés et dans certaines professions associées au soin de l'autre, les aides à domicile, assistantes maternelles, secrétaires sont en moyenne 97,7% des femmes. Seules 28% des femmes ont créé leur entreprise contre 72% des hommes.

Seules 14,6% exercent un métier cadre, profession intellectuelle et artistique, profession libérale contre 20,2% des actifs. Les femmes représentent 77% des employés contre 16% des chefs d'entreprise, et 40% des cadres supérieurs (Cese).

QUI EST CONCERNÉ ?

Les secteurs publics et privés.

DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR

2013, 2014, 2015.

LE SENS DE NOTRE ACTION

Le gouvernement de François Hollande a fait de l'amélioration des droits des femmes et de l'égalité entre les femmes et les hommes une priorité au sein de chaque politique publique et a encouragé la mixité dans les métiers.

QUELS OBJECTIFS ?

Mettre en place les règles, les conditions et les bonnes pratiques qui permettront de réaliser l'égalité salariale et professionnelle entre les femmes et les hommes.

ÉLÉMENTS CLÉS

►► LOI POUR L'ÉGALITÉ RÉELLE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES DU 4 AOÛT 2014 :

- Interdire l'accès aux marchés publics aux entreprises de plus de 50 salariés qui ne respectent pas les dispositions de l'égalité professionnelle à compter du 1^{er} décembre 2014.
- Obliger les entreprises non cotées en Bourse comptant plus de 250 salariés d'avoir 40% de représentants de chaque sexe dans leurs instances dirigeantes.
- Avancer à 2017 l'objectif de 40% de femmes dans l'encadrement supérieur et dirigeant de la fonction publique.
- Généraliser la parité dans les instances dirigeantes des fédérations sportives, des établissements publics à caractère industriel, des Chambres de commerce et des industries et Chambres d'agriculture.

►► LA LOI DU 17 MAI 2013 impose le binôme paritaire pour les élections départementales et étend le scrutin de liste paritaire pour les élections municipales et intercommunales aux communes de 1000 habitants et plus.

►► LA LOI DU 17 AOÛT 2015 relative au dialogue social et à l'emploi dispose que les employeurs devront intégrer une négociation sur « l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes et la qualité de vie au travail ».

ÉGALITÉ FEMMES SALAIRES CARRIÈRES

LE CONSTAT



ALORS QUE LE NIVEAU D'ÉTUDE DES FEMMES PROGRESSE PLUS RAPIDEMENT QUE CELUI DES HOMMES, LES FEMMES SONT PLUS TOUCHÉES PAR LA PRÉCARITÉ



ELLES SONT PLUS SOUVENT À TEMPS PARTIEL, ONT DES EMPLOIS MOINS QUALIFIÉS ET MOINS BIEN RÉMUNÉRÉS

À TEMPS DE TRAVAIL ET QUALIFICATION ÉQUIVALENTS,

LES FEMMES GAGNENT



QUE LES HOMMES



DES FEMMES EXERCENT UN TEMPS PARTIEL SOIT TROIS FOIS PLUS QUE LES HOMMES

DEPUIS?



POUR QUI?



LES SECTEURS
PUBLICS ET PRIVÉS

OBJECTIFS



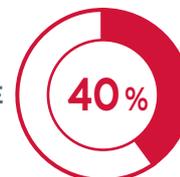
METTRE EN PLACE LES RÈGLES, LES CONDITIONS ET LES BONNES PRATIQUES QUI PERMETTRONT DE RÉALISER L'ÉGALITÉ SALARIALE ET PROFESSIONNELLE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

COMMENT?



INTERDIRE L'ACCÈS AUX MARCHÉS PUBLICS AUX ENTREPRISES DE PLUS DE 50 SALARIÉS QUI NE RESPECTENT PAS LES DISPOSITIONS DE L'ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE

L'OBJECTIF DE



DE FEMMES DANS L'ENCADREMENT SUPÉRIEUR ET DIRIGEANT DE LA FONCTION PUBLIQUE AVANCÉ À 2017



GÉNÉRALISER LA PARITÉ DANS LES INSTANCES DIRIGEANTES DES FÉDÉRATIONS SPORTIVES, DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS À CARACTÈRE INDUSTRIEL, DES CHAMBRES DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE ET CHAMBRES D'AGRICULTURE



LES EMPLOYEURS DEVRONT INTÉGRER UNE NÉGOCIATION SUR « L'ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES ET LA QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL »



DEPUIS 2012, LES SOCIALISTES ET LA GAUCHE AGISSENT POUR REDRESSER NOTRE PAYS, RENFORCER LES PROTECTIONS ET OUVRIR DE NOUVEAUX DROITS. LES RÉFORMES ENGAGÉES PORTENT AUJOURD'HUI LEURS FRUITS.

PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT: RECONQUÊTE DE LA BIODIVERSITÉ

SOCIAL-ÉCOLOGIE

LE DIAGNOSTIC

L'État de la biodiversité mondiale est alarmant. Le nombre de mammifères, reptiles, oiseaux, amphibiens et poissons a été divisé par deux entre 1970 et 2010, constituant ainsi la 6^e extinction de masse de l'Histoire. Partout les habitats naturels se détériorent à un rythme extrêmement rapide. En tant que sixième pays du monde abritant le plus d'espèces menacées, la France ne peut rester inactive face à ce bouleversement silencieux.

QUELS OBJECTIFS ?

Actualiser les grands principes du droit de l'environnement ; réformer la gouvernance des instances relatives à la biodiversité vers plus de transparence et d'efficacité ; doter la biodiversité d'une Agence plus forte qui puisse mieux faire prendre en compte cet enjeu ; lutter contre la biopiraterie et le trafic illégal ; donner à la biodiversité des outils réglementaires et juridiques à même d'aider à sa reconquête.

QUELLE CONCERTATION ?

Le projet de loi a fait l'objet d'un débat parlementaire long de trois lectures dans chaque chambre et qui s'est étalé sur plus de deux ans, d'avril 2014 à juillet 2016. À l'occasion de ce processus parlementaire, tous les intérêts pertinents concernés ont été écoutés et consultés, des ONG aux chasseurs, des pêcheurs aux agriculteurs et aux industriels.

DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR

20 juillet 2016.

LE SENS DE NOTRE ACTION

Montrer à nos concitoyens que reconquérir la biodiversité, c'est préserver nos conditions de vie. La biodiversité joue un rôle fondamental dans la lutte contre le réchauffement climatique et elle nous fournit d'innombrables services dont nous n'avons que trop rarement conscience : il est dans notre intérêt le plus vital d'en prendre soin.

La biodiversité étant multiple, l'action des socialistes doit nécessairement se dérouler sur plusieurs fronts simultanément.

QUI EST CONCERNÉ ?

Tous les citoyens, mais aussi les entreprises, les administrations et agences de l'État.

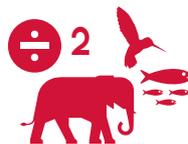
ÉLÉMENTS CLÉS

- ▶▶ **INTRODUCTION DES PRINCIPES DE SOLIDARITÉ ÉCOLOGIQUE, DE NON-RÉGRESSION EN MATIÈRE ENVIRONNEMENTALE, ET D'ACTION PRÉVENTIVE** ; inscription du préjudice écologique dans le code civil.
- ▶▶ **CRÉATION DE L'AGENCE FRANÇAISE POUR LA BIODIVERSITÉ.**
- ▶▶ **CRÉATION DE ZONES PRIORITAIRES POUR LA BIODIVERSITÉ**, de zones de conservation halieutiques, et d'obligations réelles environnementales.
- ▶▶ **RATIFICATION DU PROTOCOLE DE NAGOYA** sur le partage des ressources génétiques.
- ▶▶ **RENFORCEMENT DES SANCTIONS ET AMENDES** pour lutter contre le trafic d'espèces.
- ▶▶ **RÉFORME DE LA GOUVERNANCE DES AGENCES DE L'EAU** vers une meilleure représentation d'intérêts non-économiques et moins de conflits d'intérêts.
- ▶▶ **INTERDICTION DES PESTICIDES NÉONICOTINOÏDES.**

DEPUIS ?



LE CONSTAT



ENTRE 1970 ET 2010

LE NOMBRE DE MAMMIFÈRES, REPTILES, OISEAUX, AMPHIBIENS ET POISSONS A ÉTÉ DIVISÉ PAR DEUX

→ 6^E EXTINCTION DE MASSE DE L'HISTOIRE

POUR QUI ?



TOUS LES CITOYENS, MAIS AUSSI LES ENTREPRISES, LES ADMINISTRATIONS ET AGENCES DE L'ÉTAT



À L'OCCASION DE CE PROCESSUS PARLEMENTAIRE, TOUS LES INTÉRÊTS PERTINENTS CONCERNÉS ONT ÉTÉ ÉCOUTÉS ET CONSULTÉS, DES ONG AUX CHASSEURS, DES PÊCHEURS AUX AGRICULTEURS ET AUX INDUSTRIELS

OBJECTIFS



RECONQUÉRIR LA BIODIVERSITÉ, C'EST PRÉSERVER NOS CONDITIONS DE VIE



LUTTER CONTRE LE RÉCHAUFFEMENT CLIMATIQUE



ACTUALISER LES GRANDS PRINCIPES DU DROIT DE L'ENVIRONNEMENT



LUTTER CONTRE LA BIOPIRATERIE ET LE TRAFIC ILLÉGAL

COMMENT ?



▶ INTRODUCTION DES PRINCIPES DE SOLIDARITÉ ÉCOLOGIQUE, DE NON-RÉGRESSION EN MATIÈRE ENVIRONNEMENTALE, ET D'ACTION PRÉVENTIVE ET INSCRIPTION DU PRÉJUDICE ÉCOLOGIQUE DANS LE CODE CIVIL



▶ CRÉATION DE L'AGENCE FRANÇAISE POUR LA BIODIVERSITÉ



▶ CRÉATION DE ZONES PRIORITAIRES POUR LA BIODIVERSITÉ, DE ZONES DE CONSERVATION HALIEUTIQUES, ET D'OBLIGATIONS RÉELLES ENVIRONNEMENTALES



▶ RENFORCEMENT DES SANCTIONS ET AMENDES POUR LUTTER CONTRE LE TRAFIC D'ESPÈCES



▶ INTERDICTION DES PESTICIDES NÉONICOTINOÏDES



DEPUIS 2012, LES SOCIALISTES ET LA GAUCHE AGISSENT POUR REDRESSER NOTRE PAYS, RENFORCER LES PROTECTIONS ET OUVRIR DE NOUVEAUX DROITS. LES RÉFORMES ENGAGÉES PORTENT AUJOURD'HUI LEURS FRUITS.

NOUVELLES PROTECTIONS ET NOUVEAUX DROITS

SUR INTERNET

VIE NUMÉRIQUE

LE DIAGNOSTIC

Le développement d'Internet et, ces dernières années, des réseaux sociaux et des services en ligne de plus en plus variés a créé de nouveaux risques pour nos concitoyens : pertes de contrôle sur leurs données, attaques sur leur réputation, incompréhension des limites légales des services souscrits, fracture numérique...

QUI EST CONCERNÉ ?

Tous les citoyens.

QUELS OBJECTIFS ?

Protéger les données personnelles de nos concitoyens, limiter les abus des plateformes Internet lorsqu'ils ont lieu, pénaliser certaines actions préjudiciables (ex : *revenge porn*), garantir l'accès au numérique pour à tous.

DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR

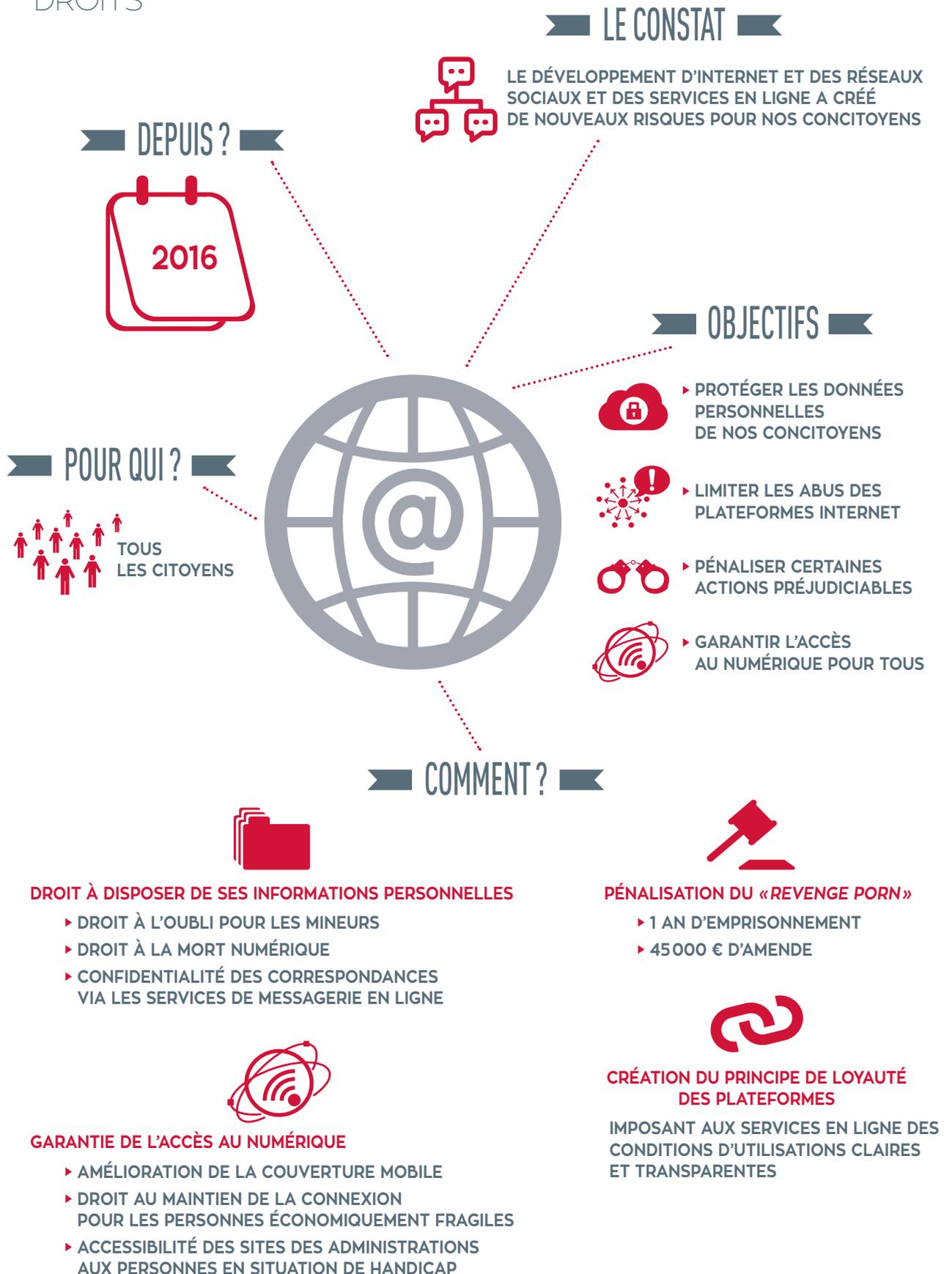
Après avoir été adopté par l'Assemblée nationale le 20 juillet 2016, le projet de loi sera présenté en dernière lecture au Sénat le 27 septembre 2016.

LE SENS DE NOTRE ACTION

Pour faire face à ces nouveaux risques, le gouvernement a intégré différentes mesures au sein de la loi «pour une République Numérique». Celle-ci permettra notamment à chacun d'être à nouveau maître de ses données personnelles et de son image sur Internet.

ÉLÉMENTS CLÉS

- ▶▶ **DROIT À DISPOSER DE SES INFORMATIONS PERSONNELLES** : le projet de loi inclut plusieurs mesures en ce sens, dont :
 - ▶ Le droit à l'oubli pour les mineurs, dont les données devront être effacées des moteurs de recherches et des réseaux sociaux à leur demande.
 - ▶ Le droit à la mort numérique, en fonction des volontés exprimées par le défunt.
 - ▶ La confidentialité des correspondances via les services de messagerie en ligne, afin d'éviter notamment leur scan pour de la publicité.
- ▶▶ **PÉNALISATION DU «REVENGE PORN»** : le flou juridique menait souvent à des non-lieu en cas de procès, les tribunaux estimant que l'autorisation à photographier/filmer impliquait l'autorisation de diffusion. Le *revenge porn* sera dorénavant passible d'1 an d'emprisonnement et 45 000€ d'amende.
- ▶▶ **GARANTIE DE L'ACCÈS AU NUMÉRIQUE** :
 - ▶ Amélioration de la couverture mobile.
 - ▶ Droit à la fibre interdisant aux copropriétés de s'opposer à l'installation de la fibre sauf « motif sérieux et légitime ».
 - ▶ Droit au maintien de la connexion pour les personnes économiquement fragiles.
 - ▶ Accessibilité des sites des administrations (internet et mobiles) aux personnes en situation de handicap.
- ▶▶ **CRÉATION DU PRINCIPE DE LOYAUTÉ DES PLATEFORMES**, imposant aux services en ligne des conditions d'utilisations claires et transparentes.

DONNÉES PERSONNELLES
INTERNET
PROTECTIONS
DROITS



DEPUIS 2012, LES SOCIALISTES ET LA GAUCHE AGISSENT POUR REDRESSER NOTRE PAYS,
RENFORCER LES PROTECTIONS ET OUVRIR DE NOUVEAUX DROITS.
LES RÉFORMES ENGAGÉES PORTENT AUJOURD'HUI LEURS FRUITS.

DÉVELOPPER LA SCOLARISATION DES ENFANTS DE MOINS DE 3 ANS

ÉDUCATION

LE DIAGNOSTIC

Entre 2001 et 2012, le taux de préscolarisation a été divisé par trois, passant de 35 % à 11 %, le nombre d'enfants scolarisés avant 3 ans chutant de 259 700 à 91 100 (soit une baisse de 168 600 inscrits !). En 2012, la scolarisation des enfants de moins de 3 ans atteint son plus bas niveau sur les 15 dernières années. La droite a ainsi délibérément abandonné un moyen efficace pour lutter contre la reproduction des inégalités et favoriser la réussite scolaire de tous les élèves.

QUI EST CONCERNÉ ?

Les enfants ont moins de 3 ans, les collectivités locales, la CAF, les PMI, les CCAS, les associations locales...

QUELS OBJECTIFS ?

L'objectif visé est de scolariser progressivement 30 % des enfants de moins de 3 ans, en premier lieu dans les secteurs de l'éducation prioritaire, les secteurs ruraux isolés et les régions d'Outre-Mer. L'objectif a même été porté à 50 % en REP+ (réseaux d'éducation prioritaire renforcés) lors du comité interministériel Égalité et Citoyenneté du 6 mars 2015.

DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR

Dès 2012, dans les mesures d'urgence prises par le gouvernement pour assurer la rentrée, des postes d'enseignants sont dévolus au développement de la scolarisation des enfants de moins de 3 ans. Cette ambition sera confirmée en 2013 dans la loi d'orientation et de programmation pour la Refondation de l'école de la République.

LE SENS DE NOTRE ACTION

De nombreuses études s'accordent en effet à montrer les bienfaits de la scolarisation précoce qui permet une meilleure acquisition du langage, une meilleure sociabilité et un meilleur développement psychomoteur, en particulier lorsque les enfants viennent de milieux socioculturels défavorisés.

C'est pourquoi, avec la loi d'orientation et de programmation pour la Refondation de l'école de 2013, la gauche au pouvoir a renforcé significativement la priorité au premier degré et encourager la progression de la scolarisation des enfants de moins de 3 ans.

ÉLÉMENTS CLÉS

Alors que de nombreuses places ouvertes restent vacantes, Najat Vallaud-Belkacem, ministre de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, et Laurence Rossignol, ministre des Familles, de l'Enfance et des Droits des femmes, ont lancé en avril 2016 une mobilisation de tous les acteurs et des familles pour réussir le développement de la scolarisation des enfants de moins de 3 ans.

QUELS RÉSULTATS ?

De la rentrée 2012 à la rentrée 2015 :
1 100 CLASSES SPÉCIFIQUES
ONT ÉTÉ OUVERTES et environ 25 000 places
supplémentaires offertes pour scolariser
des enfants de moins de 3 ans dans les écoles
maternelles.

LE TAUX DE SCOLARISATION
DES MOINS DE 3 ANS EST AINSI POUR
LA PREMIÈRE FOIS EN AUGMENTATION
depuis plus de 10 ans et s'élève désormais
à 11,5 %. Ce taux atteint 19,3 % en REP et
même 22,2 % en REP+, soit deux fois plus
qu'hors éducation prioritaire (9,8 %).

ÉCOLE RÉDUCTION DES INÉGALITÉS ENFANTS

DEPUIS ?



DÈS
2012

DANS LES MESURES D'URGENCE
PRISES PAR LE GOUVERNEMENT
POUR ASSURER LA RENTRÉE



2013

LOI D'ORIENTATION ET
DE PROGRAMMATION POUR
LA REFONDATION DE L'ÉCOLE
DE LA RÉPUBLIQUE

POUR QUI ?



LES ENFANTS DE
MOINS DE 3 ANS

COMMENT ?



EN AVRIL 2016

MOBILISATION DE TOUS LES ACTEURS ET
DES FAMILLES POUR RÉUSSIR LE DÉVELOPPEMENT DE
LA SCOLARISATION DES ENFANTS DE MOINS DE 3 ANS

LE CONSTAT

ENTRE 2001 ET 2012

LE TAUX DE PRÉSCOLARISATION A ÉTÉ DIVISÉ
PAR $\div 3$

EN 2012

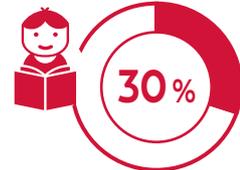


LA SCOLARISATION DES ENFANTS DE
MOINS DE 3 ANS ATTEINT SON PLUS BAS
NIVEAU SUR LES 15 DERNIÈRES ANNÉES

LA DROITE A AINSI DÉLIBÉRÉMENT ABANDONNÉ
UN MOYEN EFFICACE POUR LUTTER CONTRE
LA REPRODUCTION DES INÉGALITÉS

OBJECTIFS

► SCOLARISER PROGRESSIVEMENT



DES ENFANTS DE MOINS DE 3 ANS,
EN PREMIER LIEU DANS LES SECTEURS
DE L'ÉDUCATION PRIORITAIRE,
LES SECTEURS RURAUX ISOLÉS ET
LES RÉGIONS D'OUTRE-MER

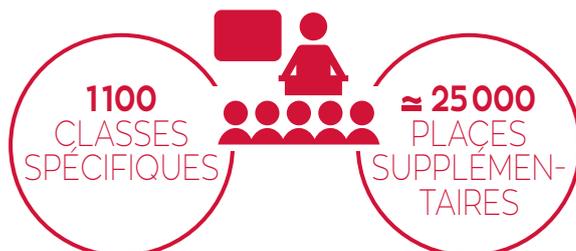
► L'OBJECTIF A MÊME ÉTÉ PORTÉ À



REP+: RÉSEAUX
D'ÉDUCATION
PRIORITAIRE
RENFORCÉS

RÉSULTATS

DE LA RENTRÉE 2012 À LA RENTRÉE 2015



ONT ÉTÉ OUVERTES

ONT ÉTÉ OFFERTES POUR
SCOLARISER DES ENFANTS
DE MOINS DE 3 ANS DANS
LES ÉCOLES MATERNELLES

LE TAUX DE SCOLARISATION DES MOINS
DE 3 ANS EST AINSI POUR LA PREMIÈRE FOIS
EN AUGMENTATION DEPUIS PLUS DE 10 ANS
ET S'ÉLÈVE DÉSORMAIS



19,3% EN REP

22,2% EN REP+



DEPUIS 2012, LES SOCIALISTES ET LA GAUCHE AGISSENT POUR REDRESSER NOTRE PAYS, RENFORCER LES PROTECTIONS ET OUVRIR DE NOUVEAUX DROITS. LES RÉFORMES ENGAGÉES PORTENT AUJOURD'HUI LEURS FRUITS.

ACCÈS AUX SOINS: LES MUTUELLES SANTÉ POUR TOUS

SANTÉ

LE DIAGNOSTIC

En France, malgré le rôle prépondérant de l'assurance maladie qui couvre environ 76% des dépenses de santé, l'accès aux soins est fortement dépendant de la possession d'un contrat de couverture complémentaire santé et de sa qualité.

Ainsi, en 2009, 400 000 salariés, soit le 2,3% des 18 millions de salariés n'étaient couverts à leurs seuls frais par aucune complémentaire santé. 4 millions d'entre eux étaient couverts par une complémentaire individuelle.

Enfin, si la grande majorité des 10,9 millions des personnes âgées de plus de 65 ans étaient couvertes par des contrats individuels, 520 000 d'entre elles étaient sans aucune couverture complémentaire santé.

QUI EST CONCERNÉ ?

Tous les actifs mais également les citoyens les plus fragiles : les étudiants, les retraités, les salariés précaires (contrat de très courte durée, multi employeurs...)

QUELS OBJECTIFS ?

Lever les obstacles financiers à l'accès aux soins en assurant à chacun l'accès à une mutuelle santé de qualité.

QUELLE MÉTHODE ?

Dialogue social avec une concertation entre l'État et les partenaires sociaux : Accord National Interprofessionnel et plan pluriannuel contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale de janvier 2013, Stratégie nationale de santé de septembre 2013, Loi du 14 juin 2014 sur la sécurisation de l'emploi.

DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR

1^{er} juillet 2013 pour la revalorisation du plafond d'attribution de la CMU-C et de l'ACS et 1^{er} janvier 2016 pour la généralisation de la complémentaire santé d'entreprise.

LE SENS DE NOTRE ACTION

Améliorer l'accès aux complémentaires santé, notamment pour les plus précaires, est une priorité pour faciliter l'accès aux soins.

ÉLÉMENTS CLÉS

- **OBLIGATION POUR TOUTES LES ENTREPRISES DE PROPOSER À L'ENSEMBLE DE LEURS SALARIÉS**, à compter du 1^{er} janvier 2016, une couverture complémentaire santé collective (sauf ceux qui en ont déjà une). Dans ce cadre, l'employeur est obligé de garantir un panier de soins minimal à ses salariés et de participer à son financement à hauteur d'au moins 50% de la cotisation. La portabilité (après une rupture de contrat de travail) élargie par l'Ani couvre aussi les chômeurs jusqu'à douze mois. À terme, la couverture complémentaire santé collective d'entreprise couvrira, en comptant les conjoints et les enfants, un total de 25 millions de personnes.
- **AUGMENTATION DES PLAFONDS DE RESSOURCES DONNANT DROIT À LA COUVERTURE MALADIE UNIVERSELLE COMPLÉMENTAIRE (CMU-C)** et à l'aide à la complémentaire santé (ACS). Plus de 650 000 personnes supplémentaires peuvent désormais se faire soigner convenablement grâce à l'élargissement de l'accès à la CMU-C et à l'ACS.
- **AMÉLIORATION DE L'ACCÈS À UNE COMPLÉMENTAIRE SANTÉ POUR LES PERSONNES ÂGÉES DE PLUS DE 65 ANS**, pas uniquement pour les retraités mais aussi les salariés âgés, à travers la mise en place d'un label avec 3 niveaux de garanties.
- **CRÉATION D'UN NOUVEAU DISPOSITIF ALTERNATIF POUR LES SALARIÉS PRÉCAIRES, À CONTRAT COURT OU À TEMPS PARTIEL** : «le versement santé» qui leur permettra d'obtenir directement le versement d'une somme dédiée au financement de leur complémentaire santé par leur(s) employeur(s), et qui sera en rapport avec la contribution dont bénéficient les autres salariés.

SOLIDARITÉ COUVERTURE SANTÉ NOUVEAU DROIT

LE CONSTAT

EN 2009

N'ÉTAIENT COUVERTS PAR AUCUNE
COMPLÉMENTAIRE SANTÉ

400 000
SALARIÉS

4 MILLIONS DE SALARIÉS ÉTAIENT COUVERTS
À LEURS SEULS FRAIS PAR UNE COMPLÉMENTAIRE
INDIVIDUELLE

520 000 PERSONNES ÂGÉES ÉTAIENT
SANS AUCUNE COUVERTURE COMPLÉMENTAIRE SANTÉ

DEPUIS ?



REVALORISATION DU PLAFOND
D'ATTRIBUTION DE LA CMU-C
ET DE L'ACS



GÉNÉRALISATION
DE LA COMPLÉMENTAIRE
SANTÉ D'ENTREPRISE

POUR QUI ?



TOUS LES ACTIFS
MAIS ÉGALEMENT
LES CITOYENS LES
PLUS FRAGILES:

LES ÉTUDIANTS, LES RETRAITÉS,
LES SALARIÉS PRÉCAIRES

OBJECTIFS



▶ AMÉLIORER L'ACCÈS AUX
COMPLÉMENTAIRES SANTÉ,
NOTAMMENT POUR LES PLUS PRÉCAIRES



▶ ASSURER À CHACUN L'ACCÈS À
UNE MUTUELLE SANTÉ DE QUALITÉ

COMMENT ?

À COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2016



OBLIGATION POUR TOUTES LES ENTREPRISES
DE PROPOSER À L'ENSEMBLE DE LEURS SALARIÉS,
UNE COUVERTURE COMPLÉMENTAIRE SANTÉ COLLECTIVE



AMÉLIORATION DE L'ACCÈS
À UNE COMPLÉMENTAIRE SANTÉ
POUR LES PERSONNES ÂGÉES
DE PLUS DE 65 ANS



L'EMPLOYEUR EST OBLIGÉ DE GARANTIR
UN PANIER DE SOINS MINIMAL À SES SALARIÉS
ET DE PARTICIPER À SON FINANCEMENT À HAUTEUR
D'AU MOINS 50% DE LA COTISATION
LA PORTABILITÉ EN CAS DE RUPTURE DE CONTRAT
DE TRAVAIL PERMET AUX CHÔMEURS D'ÊTRE COUVERTS
JUSQU'À 12 MOIS



AUGMENTATION DES PLAFONDS DE RESSOURCES
DONNANT DROIT À LA COUVERTURE MALADIE
UNIVERSELLE COMPLÉMENTAIRE (CMU-C) ET À L'AIDE
À LA COMPLÉMENTAIRE SANTÉ (ACS)



CRÉATION D'UN NOUVEAU DISPOSITIF
ALTERNATIF POUR LES SALARIÉS
PRÉCAIRES: «LE VERSEMENT SANTÉ»



DEPUIS 2012, LES SOCIALISTES ET LA GAUCHE AGISSENT POUR REDRESSER NOTRE PAYS, RENFORCER LES PROTECTIONS ET OUVRIR DE NOUVEAUX DROITS. LES RÉFORMES ENGAGÉES PORTENT AUJOURD'HUI LEURS FRUITS.

LUTTE CONTRE LA FRAUDE ET L'ÉVASION FISCALE

JUSTICE FISCALE

LE DIAGNOSTIC

En France, l'évasion fiscale représente un manque à gagner annuel compris entre 60 et 80 milliards d'euros soit l'équivalent du déficit annuel de l'État. L'affaire des « Panama Papers » a démontré qu'il est nécessaire d'accroître les moyens de lutte contre l'évasion fiscale.

ÉLÉMENTS CLÉS

- ▶ **AUGMENTATION DES MOYENS DE LUTTE CONTRE LA FRAUDE ET L'ÉVASION FISCALE** avec la création d'un procureur financier à compétence nationale disposant de moyens propres. De même, la brigade nationale de répression de la délinquance fiscale est maintenant compétente en matière de blanchiment de fraude fiscale.
- ▶ **DOUBLEMENT DES DÉLAIS DE PRESCRIPTION** pour les infractions pénales en matière fiscale qui passent de trois à six ans.
- ▶ **DURCISSEMENT DES PEINES**, jusqu'à sept ans de prison et deux millions d'euros d'amende, contre cinq ans et 750 000 euros actuellement.
- ▶ **PROTECTION DES LANCEURS D'ALERTE** en matière de lutte contre la fraude fiscale contre toute sanction, licenciement ou discrimination dans leur emploi, avec une inversion de la charge de la preuve en leur faveur.
- ▶ **CRÉATION DE LA POSSIBILITÉ DE SE CONSTITUER PARTIES CIVILES** pour les associations agréées de lutte contre la corruption.
- ▶ **MISE EN PLACE DU SERVICE DE TRAITEMENT DES DÉCLARATIONS RECTIFICATIVES** (STDR) afin de permettre aux contribuables ayant dissimulé à l'administration fiscale un compte à l'étranger de régulariser leur situation.
- ▶ **RATIFICATION DU PLAN BEPS** de l'OCDE par la France permettant de développer l'échange d'informations automatique entre États et d'accroître la lutte contre les pratiques fiscales abusives des grands groupes.

DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR

Loi du 5 novembre 2013 contre la fraude fiscale et la grande délinquance économique et financière.

LE SENS DE NOTRE ACTION

Une lutte sans précédent a été engagée par le gouvernement contre l'évasion fiscale. Ce combat répond à deux exigences : celle de la transparence et celle de la justice fiscale. En effet, aucun contribuable (ménage ou entreprise) n'a le droit de s'exonérer de ses contributions à la solidarité nationale. La fraude fiscale cause un grave préjudice moral et financier à la société dans son ensemble, qui porte directement atteinte au pacte républicain.

QUELS OBJECTIFS ?

Assurer l'égalité devant l'impôt et le consentement à l'impôt qui sont des principes fondateurs garants de notre démocratie. Lutter contre les pratiques fiscales abusives des grandes entreprises.

QUELS RÉSULTATS ?

- ▶ **LES MONTANTS DES AMENDES** pour fraude aux cotisations et aux allocations ont progressé de plus de 30 % en 2014.
- ▶ **12 MILLIARDS D'EUROS ONT ÉTÉ ENCAISSÉS EN 2015** contre 10,4 milliards en 2014 au titre de la lutte contre la fraude fiscale.
- ▶ **LE SERVICE DE TRAITEMENT DES DÉCLARATIONS RECTIFICATIVES A TRAITÉ 7 800 DOSSIERS EN 2015** pour un total de 2,4 milliards d'euros d'avoirs. Le nombre de dossiers traités devrait doubler en 2016.

IMPÔT
CONTRÔLE
SOLIDARITÉ

DEPUIS ?

5
NOVEMBRE
2013

COMMENT ?



AUGMENTATION DES MOYENS DE LUTTE CONTRE LA FRAUDE ET L'ÉVASION FISCALE AVEC LA CRÉATION D'UN PROCUREUR FINANCIER À COMPÉTENCE NATIONALE DISPOSANT DE MOYENS PROPRES



DOUBLEMENT DES DÉLAIS DE PRESCRIPTION POUR LES INFRACTIONS PÉNALES EN MATIÈRE FISCALE QUI PASSENT DE TROIS À SIX ANS

DURCISSEMENT DES PEINES



DE PRISON



D'AMENDE

CONTRE CINQ ANS ET 750 000 EUROS ACTUELLEMENT



PROTECTION DES LANCEURS D'ALERTE EN MATIÈRE DE LUTTE CONTRE LA FRAUDE FISCALE



LE PLAN BEPS DE L'OCDE PERMET D'ACCROÎTRE LA LUTTE CONTRE LES PRATIQUES FISCALES ABUSIVES DES GRANDS GROUPES

LE CONSTAT

L'ÉVASION FISCALE REPRÉSENTE UN MANQUE À GAGNER ANNUEL COMPRIS

ENTRE
60 ET 80
MILLIARDS
€

SOIT L'ÉQUIVALENT DU DÉFICIT ANNUEL DE L'ÉTAT

i LA FRAUDE FISCALE CAUSE UN GRAVE PRÉJUDICE MORAL ET FINANCIER À LA SOCIÉTÉ QUI PORTE DIRECTEMENT ATTEINTE AU PACTE RÉPUBLICAIN

OBJECTIFS



▶ ASSURER L'ÉGALITÉ DEVANT L'IMPÔT



▶ LUTTER CONTRE LES PRATIQUES FISCALES ABUSIVES DES GRANDES ENTREPRISES

RÉSULTATS

LES MONTANTS DES AMENDES POUR FRAUDE AUX COTISATIONS ET AUX ALLOCATIONS ONT PROGRESSÉ DE

+30 %
EN 2014

EN 2014

10,4
MILLIARDS
€

EN 2015

12
MILLIARDS
€

ONT ÉTÉ ENCAISSÉS AU TITRE DE LA LUTTE CONTRE LA FRAUDE FISCALE

EN 2015

LE SERVICE DE TRAITEMENT DES DÉCLARATIONS RECTIFICATIVES A TRAITÉ

7800
DOSSIERS

x2

LE NOMBRE DE DOSSIERS TRAITÉS DEVAIT DOUBLER EN 2016



DEPUIS 2012, LES SOCIALISTES ET LA GAUCHE AGISSENT POUR REDRESSER NOTRE PAYS, RENFORCER LES PROTECTIONS ET OUVRIR DE NOUVEAUX DROITS. LES RÉFORMES ENGAGÉES PORTENT AUJOURD'HUI LEURS FRUITS.

DES DROITS RECHARGEABLES POUR L'ASSURANCE CHÔMAGE

LUTTE CONTRE LA PRÉCARITÉ

LE DIAGNOSTIC

La dégradation de notre marché du travail avec des contrats de plus en plus courts plonge dans la précarité un grand nombre de personnes. La question de la durée d'indemnisation est devenue centrale, tout comme les conditions de retour à l'emploi. Il fallait donc mettre au point un dispositif qui ne pénalise pas la couverture des personnes qui reprendraient un emploi, même de courte durée.

LE SENS DE NOTRE ACTION

Depuis 2012, nous n'avons eu de cesse de lutter contre le chômage. Cette mesure entend lutter contre la précarité tout en soutenant la reprise d'un emploi, assurer une meilleure couverture de l'assurance chômage et favoriser le retour à l'emploi.

QUELLE MÉTHODE ?

Les droits rechargeables ont été créés suite à un accord entre les partenaires sociaux dans la négociation sur la convention d'assurance chômage 2014.

QUI EST CONCERNÉ ?

Tous les demandeurs d'emploi.

ÉLÉMENTS CLÉS

Ainsi, en cumulant des périodes travaillées (au moins 150 heures sur l'ensemble de la durée d'indemnisation), les personnes créent des droits à l'assurance chômage qui leur permettent d'augmenter leur durée d'indemnisation. Une fois que tous les droits initiaux sont utilisés, un rechargement a lieu sur la base des droits qu'il a acquis en travaillant pendant la période d'indemnisation, induisant donc un nouveau calcul des droits à l'assurance chômage.

QUELS RÉSULTATS ?

SUR L'ANNÉE 2015, les services de lundis ont constaté 595 900 RECHARGEMENTS DE DROITS, avec une moyenne de 8 mois d'indemnisation supplémentaire. Le montant moyen de l'allocation rechargée est de 1 100 euros bruts et l'Unédic estime qu'à la fin du premier trimestre, elle aurait permis de réduire de 10 à 15% le nombre de chômeurs basculant en fin de droits.

PLUS GÉNÉRALEMENT, SELON L'UNÉDIC, PRÈS D'1 MILLION DE PERSONNES PAR AN AURAIENT UNE DURÉE DE DROIT POTENTIELLEMENT ALLONGÉE. Le risque d'atteindre la fin de droits est réduit et passerait de 32% à moins de 24%.

DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR

1^{er} octobre 2014.

LE CONSTAT

LA DÉGRADATION DE NOTRE MARCHÉ DU TRAVAIL AVEC DES CONTRATS DE PLUS EN PLUS COURTS PLONGE DANS LA PRÉCARITÉ UN GRAND NOMBRE DE PERSONNES

DEPUIS ?



OBJECTIFS

ASSURER UNE MEILLEURE COUVERTURE DE L'ASSURANCE CHÔMAGE ET FAVORISER LE RETOUR À L'EMPLOI

POUR QUI ?



COMMENT ?



EN CUMULANT DES PÉRIODES TRAVAILLÉES (AU MOINS 150 HEURES SUR L'ENSEMBLE DE LA DURÉE D'INDEMNISATION), LES PERSONNES CRÉENT DES DROITS À L'ASSURANCE CHÔMAGE QUI LEUR PERMETTENT D'AUGMENTER LEUR DURÉE D'INDEMNISATION



UNE FOIS QUE TOUS LES DROITS INITIAUX SONT UTILISÉS, UN RECHARGEMENT A LIEU SUR LA BASE DES DROITS QU'IL A ACQUIS EN TRAVAILLANT PENDANT LA PÉRIODE D'INDEMNISATION

RÉSULTATS

EN 2015

595 900

RECHARGEMENTS
DE DROITS

AVEC UNE MOYENNE DE 8 MOIS
D'INDEMNISATION SUPPLÉMENTAIRE

SELON L'UNÉDIC

PRÈS D'1
MILLION

DE PERSONNES PAR AN
AURAIENT UNE DURÉE DE DROIT
POTENTIELLEMENT ALLONGÉE



LE RISQUE D'ATTEINDRE LA FIN DE DROITS EST RÉDUIT ET PASSERAIT DE 32% À MOINS DE 24%



DEPUIS 2012, LES SOCIALISTES ET LA GAUCHE AGISSENT POUR REDRESSER NOTRE PAYS, RENFORCER LES PROTECTIONS ET OUVRIR DE NOUVEAUX DROITS. LES RÉFORMES ENGAGÉES PORTENT AUJOURD'HUI LEURS FRUITS.

LE PLAN LOGEMENT OUTRE-MER: AMÉLIORER L'HABITAT ULTRA-MARIN

OUTRE-MER

LE DIAGNOSTIC

En février 2012, L'Union pour l'Habitat Social a estimé que les outre-mer souffraient d'un déficit de près de 100 000 logements pour une population totale de 2,7 millions d'habitants. La moitié de ce déficit correspondrait à de l'habitat insalubre.

QUI EST CONCERNÉ ?

Le public cible est la population ultra-marine éligible au logement social, estimée à 75% de la population totale des départements d'outre-mer, soit plus de 2 millions de personnes. Les acteurs du logement social en outre-mer jouent un rôle central dans la mise en place du plan.

QUELLE MÉTHODE ?

Des concertations sont menées localement par le préfet avec les bailleurs sociaux, financeurs, professionnels du bâtiment et les associations. Ces concertations devront aboutir à des accords territoriaux.

ÉLÉMENTS CLÉS

- ▶ **22 SITES EN OUTRE-MER CHOISIS PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ANRU** (Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine) qui bénéficieront d'un plan de rénovation urbaine pour un investissement de plus de 450M€.
- ▶ **STABILISATION DES DISPOSITIFS D'AIDES FISCALES** à l'investissement jusqu'en 2017.
- ▶ **UNE AIDE FINANCIÈRE AUX COMMUNES BÂTISSEUSES** de 19 millions d'euros par an.
- ▶ **DÉCLINAISONS LOCALES DU PLAN** à travers des accords territoriaux après concertation entre les préfets et les acteurs locaux.

DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR

Le 26 mars 2015.

LE SENS DE NOTRE ACTION

Il est essentiel d'améliorer l'habitat, réhabiliter et construire des logements sociaux afin de répondre aux besoins en logement des ménages ultra-marins. Ce plan logement s'inscrit dans la continuité du plan national de relance de la construction engagé par le gouvernement en juin 2014.

QUELS OBJECTIFS ?

Les objectifs sont ceux de la politique du logement social menée par le gouvernement. Il s'agit de mieux et durablement loger nos concitoyens d'outre-mer. L'objectif du plan est de construire ou réhabiliter 10 000 logements par an. Il s'agit également de relancer le secteur de la construction afin de favoriser l'emploi et la croissance.

QUELS RÉSULTATS ?

- ▶ **EN MARTINIQUE**, la mise en place du plan a permis le financement de 683 logements locatifs sociaux en 2015 ce qui représente une augmentation de 34% par rapport à 2014.
- ▶ **EN GUYANE**, le plan logement outre-mer a été acté en septembre 2015 et prévoit la création de 3 500 nouveaux logements par an sur 10 ans.
- ▶ **À LA RÉUNION**, le plan a été signé le 12 juin 2015 et prévoit 4 000 logements neufs supplémentaires par an et la réhabilitation de 1 000 logements au cours des cinq prochaines années.

LE CONSTAT

UN DÉFICIT DE PRÈS DE

100 000
LOGEMENTS



2,7
MILLIONS

D'HABITANTS

POUR UNE POPULATION TOTALE

LA MOITIÉ DE CE DÉFICIT CORRESPONDRAIT
À DE L'HABITAT INSALUBRE

DEPUIS ?

26
MARS
2015

OBJECTIFS

LOGER MIEUX ET DURABLEMENT
LES CONCITOYENS D'OUTRE-MER

CONSTRUIRE OU RÉHABILITER
10 000 LOGEMENTS PAR AN

RELANCER LE SECTEUR DE LA
CONSTRUCTION AFIN DE FAVORISER
L'EMPLOI ET LA CROISSANCE

POUR QUI ?



LA POPULATION ULTRA-MARINE
ÉLIGIBLE AU LOGEMENT SOCIAL

+2
MILLIONS

SOIT DE PERSONNES

COMMENT ?

DES CONCERTATIONS SONT MENÉES LOCALEMENT PAR
LE PRÉFET ET AVEC LES BAILLEURS SOCIAUX, FINANCEURS,
PROFESSIONNELS DU BÂTIMENT ET LES ASSOCIATIONS

EN OUTRE-MER BÉNÉFICIERONT D'UN PLAN
DE RÉNOVATION URBAINE POUR UN INVESTISSEMENT
DE PLUS DE 450 M€

STABILISATION DES DISPOSITIFS D'AIDES FISCALES
À L'INVESTISSEMENT JUSQU'EN 2017

DÉCLINAISONS LOCALES DU PLAN À TRAVERS
DES ACCORDS TERRITORIAUX APRÈS CONCERTATION
ENTRE LES PRÉFETS ET LES ACTEURS LOCAUX

RÉSULTATS

EN MARTINIQUE

EN 2015
683
LOGEMENTS

LOCATIFS SOCIAUX

SOIT UNE AUGMENTATION DE 34%
PAR RAPPORT À 2014

EN GUYANE



LE PLAN LOGEMENT
OUTRE-MER A ÉTÉ ACTÉ
EN SEPTEMBRE 2015

ET PRÉVOIT LA CRÉATION DE

3500
NOUVEAUX
LOGEMENTS
PAR AN SUR
10 ANS

À LA RÉUNION

4000
LOGEMENTS
NEUFS SUP.
PAR AN SUR
10 ANS

RÉHABILITATION DE
1000
LOGEMENTS

AU COURS
DES 5 PROCHAINES
ANNÉES



DEPUIS 2012, LES SOCIALISTES ET LA GAUCHE AGISSENT POUR REDRESSER NOTRE PAYS, RENFORCER LES PROTECTIONS ET OUVRIR DE NOUVEAUX DROITS. LES RÉFORMES ENGAGÉES PORTENT AUJOURD'HUI LEURS FRUITS.

RELANCE DE L'APPRENTISSAGE: DE NOUVEAUX DROITS POUR LES APPRENTIS ET LES MAÎTRES D'APPRENTISSAGE

UNE CHANCE POUR LA JEUNESSE

LE DIAGNOSTIC

L'apprentissage permet à 7 jeunes sur 10 de trouver un emploi dans les 6 mois à l'issue de leur formation. Néanmoins, il souffre encore d'une mauvaise image. Certains jeunes et leurs familles le perçoivent toujours comme une orientation par défaut, alors même que c'est un choix d'avenir pour les nombreux jeunes engagés dans cette voie.

LE SENS DE NOTRE ACTION

Le Gouvernement a fait de la jeunesse une de ses priorités et de la lutte contre le chômage des jeunes un axe majeur des politiques de l'emploi. C'est pourquoi, dans son plan d'urgence pour l'emploi, le président de la République a présenté l'apprentissage comme « une filière de réussite et une filière d'excellence. »

QUELS OBJECTIFS ?

L'apprentissage a démontré son efficacité en matière d'accès à l'emploi. L'enjeu est donc de favoriser l'insertion professionnelle, en rendant l'apprentissage plus attractif aux yeux des jeunes.

QUELLE MÉTHODE ?

Une concertation relative à l'apprentissage a été menée en application de la troisième Grande conférence sociale (juillet 2014). Elle a permis de recueillir le point de vue de 30 organisations (partenaires sociaux, Régions, chambres consulaires, branches professionnelles, réseaux de l'enseignement supérieur). En outre, la Fondation Innovations pour les apprentissages (FIPA) a été lancée dans le même état d'esprit, en 2015, par le ministère du travail dans le but de soutenir le développement de l'alternance sous toutes ses formes, en partant des entreprises.

ÉLÉMENTS CLÉS

- ▶ **LA RÉMUNÉRATION DES APPRENTIS** correspond à un pourcentage du Smic qui évolue en fonction de l'âge et de l'ancienneté. Au 1^{er} janvier 2017, les règles sur la rémunération minimale des apprentis évolueront sans incidence sur les entreprises, puisque le coût supplémentaire de cette augmentation sera entièrement supporté par l'État à hauteur de 80 millions d'euros.
- ▶ **LES PÉRIODES D'APPRENTISSAGE** comptent désormais intégralement dans le calcul de l'âge de départ à la retraite.
- ▶ **AFFIRMATION DE LA GRATUITÉ DE L'APPRENTISSAGE :** aucune contrepartie financière ne peut être demandée à l'apprenti à l'occasion de la conclusion, de l'enregistrement ou de la rupture du contrat.
- ▶ **FAVORISER L'EMBAUCHE AVEC LA POSSIBILITÉ D'UN CONTRAT D'APPRENTISSAGE À DURÉE INDÉTERMINÉE :** dans ce cas, le contrat débute par une période d'apprentissage assortie des dispositions protectrices liées au statut d'apprenti. À l'issue de cette période, la relation contractuelle se poursuit selon les règles de droit commun du contrat de travail.
- ▶ **LE RÔLE DES MAÎTRES D'APPRENTISSAGE EST CENTRAL POUR LA RÉUSSITE DES APPRENTIS.** Ils bénéficieront désormais de points supplémentaires sur leur Compte Personnel d'Activité, pour valoriser leur engagement et leur ouvrir davantage de droits pour se former.

QUELS RÉSULTATS ?

Après plusieurs années de baisse, les mesures du gouvernement ont provoqué, en 2015, une augmentation significative des recrutements d'apprentis (+2,3%). Avec +10% des recrutements d'apprentis dans les Très Petites Entreprises (TPE) de moins de 10 salariés, les TPE sont le principal moteur de la reprise de l'apprentissage. Ces entreprises, qui maillent notre territoire et sont le premier employeur de France, ont clairement fait le choix de s'impliquer dans l'avenir de notre jeunesse.

Alors que par le passé, seul le supérieur bénéficiait de ces hausses, les entrées en apprentissage profitent maintenant significativement au niveau CAP (+2,6%).

Enfin, le nombre des contrats d'apprentissage dans le public augmente considérablement (+25%).

OBJECTIFS



FAVORISER L'INSERTION PROFESSIONNELLE, EN RENDANT L'APPRENTISSAGE PLUS ATTRACTIF AUX YEUX DES JEUNES

COMMENT ?



AU 1^{ER} JANVIER 2017, LES RÈGLES SUR LA RÉMUNÉRATION MINIMALE DES APPRENTIS ÉVOLUERONT SANS INCIDENCE SUR LES ENTREPRISES

LE COÛT SUPPLÉMENTAIRE DE CETTE AUGMENTATION SERA ENTIÈREMENT SUPPORTÉ PAR L'ÉTAT



LES PÉRIODES D'APPRENTISSAGE COMPTENT DÉSORMAIS INTÉGRALEMENT DANS LE CALCUL DE L'ÂGE DE DÉPART À LA RETRAITE



AFFIRMATION DE LA GRATUITÉ DE L'APPRENTISSAGE : AUCUNE CONTREPARTIE FINANCIÈRE NE PEUT ÊTRE DEMANDÉE À L'APPRENTI



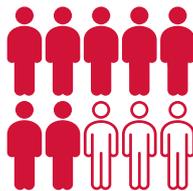
FAVORISER L'EMBAUCHE AVEC LA POSSIBILITÉ D'UN CONTRAT D'APPRENTISSAGE À DURÉE INDÉTERMINÉE : LE CONTRAT DÉBUTE PAR UNE PÉRIODE D'APPRENTISSAGE. À L'ISSUE DE CETTE PÉRIODE, LA RELATION CONTRACTUELLE SE POURSUIT SELON LES RÈGLES DE DROIT COMMUN DU CONTRAT DE TRAVAIL



LES MAÎTRES D'APPRENTISSAGE BÉNÉFICIERONT DÉSORMAIS DE POINTS SUPPLÉMENTAIRES SUR LEUR COMPTE PERSONNEL D'ACTIVITÉ, POUR VALORISER LEUR ENGAGEMENT ET LEUR OUVRIER D'AVANTAGE DE DROITS POUR SE FORMER

LE CONSTAT

L'APPRENTISSAGE PERMET À

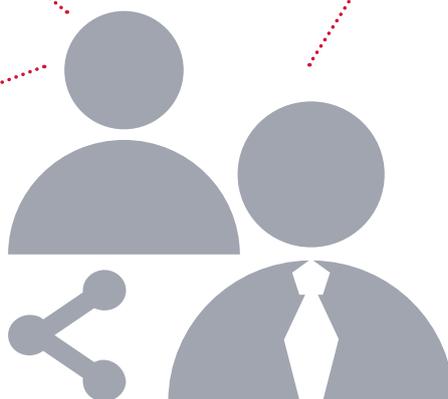


7
JEUNES
SUR 10

DE TROUVER UN EMPLOI
DANS LES
6
MOIS

À L'ISSUE DE LEUR FORMATION

NÉANMOINS, IL SOUFFRE ENCORE D'UNE MAUVAISE IMAGE



RÉSULTATS

APRÈS PLUSIEURS ANNÉES DE BAISSÉ

EN 2015



UNE AUGMENTATION SIGNIFICATIVE DES RECRUTEMENTS D'APPRENTIS



DES RECRUTEMENTS D'APPRENTIS DANS LES TRÈS PETITES ENTREPRISES (TPE)

LES TPE SONT LE PRINCIPAL MOTEUR DE LA REPRISE DE L'APPRENTISSAGE

i ALORS QUE PAR LE PASSÉ, SEUL LE SUPÉRIEUR BÉNÉFICIAIT DE CES HAUSSES, LES ENTRÉES EN APPRENTISSAGE PROFITENT MAINTENANT SIGNIFICATIVEMENT AU NIVEAU CAP (+2,6%)



LE NOMBRE DES CONTRATS D'APPRENTISSAGE DANS LE PUBLIC AUGMENTE CONSIDÉRABLEMENT



DEPUIS 2012, LES SOCIALISTES ET LA GAUCHE AGISSENT POUR REDRESSER NOTRE PAYS, RENFORCER LES PROTECTIONS ET OUVRIR DE NOUVEAUX DROITS. LES RÉFORMES ENGAGÉES PORTENT AUJOURD'HUI LEURS FRUITS.

LUTTE CONTRE LA POLLUTION DE L'AIR

SOCIAL-ÉCOLOGIE

LE DIAGNOSTIC

La pollution de l'air est un enjeu majeur de santé publique : deux des principaux polluants atmosphériques (l'ozone et les particules fines) sont à l'origine de 42 000 à 45 000 décès prématurés par an en France. À elle seule, la pollution causée par les transports routiers en représente 25%. La pollution de l'air, c'est aussi une charge financière énorme : entre les dommages sanitaires, ses conséquences sur les écosystèmes, l'agriculture et les bâtiments, la pollution de l'air coûte chaque année plus de 100 milliards d'euros selon le Sénat.

QUELLE CONCERTATION ?

Concertation avec les associations d'usagers, les industries de transports, les collectivités territoriales.

QUI EST CONCERNÉ ?

Les citoyens avant tout, mais également les secteurs de transport propre, et la puissance publique qui doit montrer l'exemple.

QUELS OBJECTIFS ?

- ▶ **OBLIGATION D'ADOPTER DES OBJECTIFS NATIONAUX**, et un plan national en matière de réduction des émissions de polluants atmosphériques, fixés par décret pour les années 2020, 2025 et 2030.
- ▶ **RÉDUIRE LES ÉMISSIONS DE CO2 ET DE MICRO PARTICULES.**
- ▶ **RÉDUIRE DE 10% D'ICI À 2020 LES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE** (GES) des transports de marchandise de la grande distribution.
- ▶ **ATTEINDRE 50% DE VÉHICULES ÉLECTRIQUES** dans le parc automobile de l'État.

DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR

Certaines expérimentations ont eu lieu dès 2014. La plupart des mesures rentreront en vigueur au gré des décrets d'application, entre fin 2015 et l'année 2016.

LE SENS DE NOTRE ACTION

Protéger la santé de nos concitoyens. En agissant particulièrement dans les transports en favorisant les modes de transports alternatifs (ex : transports doux, transports individuels propres, fluviaux, ferroviaires) avec des incitations financières pour encourager l'achat de voitures électriques et développer sur le territoire les bornes rechargeables.

ÉLÉMENTS CLÉS

- ▶ **CRÉATION DE « ZONES À CIRCULATION RESTREINTE »** visant à lutter contre la pollution atmosphérique dans les villes.
- ▶ **EXPÉRIMENTATION DES CERTIFICATS DE QUALITÉ DE L'AIR** qui permettront de classer les véhicules selon leur niveau de pollution.
- ▶ **MISE EN ŒUVRE D'UNE INDEMNITÉ KILOMÉTRIQUE VÉLO** fixée à 25 centimes d'euros par kilomètre.
- ▶ **RATTRAPAGE DE LA DIFFÉRENCE DE FISCALITÉ ENTRE L'ESSENCE ET LE DIESEL** de 0,55 centimes d'euros entre 2014 et 2016.
- ▶ **AIDES À L'ACQUISITION DE VÉHICULES À FAIBLES ÉMISSIONS, NEUFS OU D'OCCASION** : majoration du bonus écologique jusqu'à 10 000 euros lorsque l'ancien véhicule diesel est mis au rebut.
- ▶ **L'INTERDICTION DE L'ÉPANDAGE AÉRIEN** ne peut se voir dérogée qu'en cas de danger sanitaire grave qui ne saurait être maîtrisé par d'autres moyens.
- ▶ **L'INSTALLATION DE BORNES DE RECHARGE POUR LES VOITURES ÉLECTRIQUES** par les particuliers bénéficie d'un crédit d'impôt à hauteur de 30%, tandis que les nouveaux espaces de stationnement seront équipés de points de recharge.

QUELS RÉSULTATS ?

Outre une amélioration progressive de la qualité de l'air, le développement des véhicules propres devrait générer en France une activité économique de 15 MILLIARDS D'EUROS À L'HORIZON 2030.

LE CONSTAT

LA POLLUTION DE L'AIR EST UN ENJEU MAJEUR DE SANTÉ PUBLIQUE

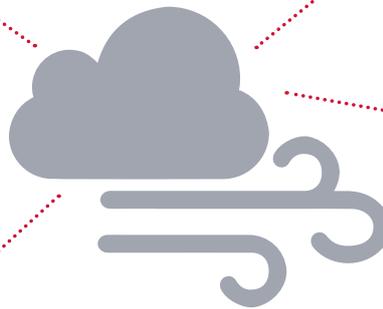
DEPUIS ?

- ▶ CERTAINES EXPÉRIMENTATIONS ONT EU LIEU DÈS 2014
- ▶ LA PLUPART DES MESURES RENTRERONT EN VIGUEUR AU GRÉ DES DÉCRETS D'APPLICATION, ENTRE FIN 2015 ET L'ANNÉE 2016

PAR AN

42 000
À
45 000DÉCÈS
PRÉMATURÉS
EN FRANCE

25%

LA POLLUTION CAUSÉE
PAR LES TRANSPORTS
ROUTIERSSELON LE SÉNAT LA POLLUTION
DE L'AIR COÛTE+100
MILLIARDS
€

COMMENT ?

CRÉATION DE « ZONES À CIRCULATION
RESTREINTE » DANS LES VILLESEXPÉRIMENTATION DES CERTIFICATS
DE QUALITÉ DE L'AIR QUI
PERMETTRONT DE CLASSER LES
VÉHICULES SELON LEUR NIVEAU
DE POLLUTIONMISE EN ŒUVRE D'UNE INDEMNITÉ
KILOMÉTRIQUE VÉLO FIXÉE À
25 CENTIMES D'EUROS PAR KILOMÈTRERATTRAPAGE DE LA DIFFÉRENCE DE
FISCALITÉ ENTRE L'ESSENCE ET LE
DIESEL DE 0,55 CENTIMES D'EUROSAIDES À L'ACQUISITION DE VÉHICULES
À FAIBLES ÉMISSIONS D'OCCASION :
MAJORATION DU BONUS ÉCOLOGIQUE
JUSQU'À 10 000 EUROSL'INSTALLATION DE BORNES DE
RECHARGE POUR LES VOITURES
ÉLECTRIQUES PAR LES PARTICULIERS
BÉNÉFICIE D'UN CRÉDIT D'IMPÔT À
HAUTEUR DE 30%

OBJECTIFS

PROTÉGER LA SANTÉ DE NOS
CONCITOYENS EN FAVORISANT
LES MODES DE TRANSPORTS
ALTERNATIFSENCOURAGER L'ACHAT DE VOITURES
ÉLECTRIQUES ET DÉVELOPPER
SUR LE TERRITOIRE LES BORNES
RECHARGEABLESOBLIGATION D'ADOPTER DES
OBJECTIFS NATIONAUX EN MATIÈRE
DE RÉDUCTION DES ÉMISSIONS DE
POLLUANTS ATMOSPHÉRIQUES POUR
LES ANNÉES 2020, 2025 ET 2030ATTEINDRE 50% DE VÉHICULES
ÉLECTRIQUES DANS LE PARC
AUTOMOBILE DE L'ÉTAT

RÉSULTATS

OUTRE UNE AMÉLIORATION PROGRESSIVE
DE LA QUALITÉ DE L'AIR, LE DÉVELOPPEMENT
DES VÉHICULES PROPRES DEVRAIT GÉNÉRER
EN FRANCE UNE ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE DE15
MILLIARDS
€À L'HORIZON
2030



DEPUIS 2012, LES SOCIALISTES ET LA GAUCHE AGISSENT POUR REDRESSER NOTRE PAYS, RENFORCER LES PROTECTIONS ET OUVRIR DE NOUVEAUX DROITS. LES RÉFORMES ENGAGÉES PORTENT AUJOURD'HUI LEURS FRUITS.

AIDER LES JEUNES À TROUVER UN PREMIER EMPLOI : L'ARPE

NOUVELLE AIDE

LE DIAGNOSTIC

Si le diplôme est un facteur déterminant de l'insertion professionnelle des jeunes, l'obtention d'un premier emploi s'avère souvent longue et complexe. En moyenne, les jeunes diplômés doivent envoyer 9 candidatures et attendent 5 mois pour décrocher leur premier emploi. Si près de 1 jeune sur 2 trouve son premier poste en moins de 2 mois, 16% patientent 10 mois et plus. La loi Travail, adoptée le 20 juillet 2016, a donc créé une Aide à la Recherche du Premier Emploi (ARPE) pour les jeunes diplômés.

LA MÉTHODE

Après les premières manifestations hostiles au projet de loi travail, un accord a été trouvé entre le gouvernement et les organisations étudiantes et lycéennes (l'UNEF, l'UNL, la Fidl, la Fage, etc.) sur onze mesures en faveur de la jeunesse, au premier rang desquelles ce dispositif financier d'accompagnement vers l'emploi.

QUI EST CONCERNÉ ?

Avoir moins de 28 ans et être diplômé depuis moins de 4 mois à la date de la demande. Le dispositif concerne aussi bien les diplômés de l'enseignement scolaire et supérieur qui bénéficient d'une bourse; les diplômés de l'enseignement supérieur par la voie de l'apprentissage disposant de peu de ressources (condition de ressources équivalentes à celles permettant de bénéficier des bourses de l'enseignement supérieur); les diplômés du CAP agricole, du baccalauréat professionnel, du baccalauréat technologique, du brevet des métiers d'art, du brevet professionnel ou brevet professionnel agricole, du brevet de technicien.

DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR

20 juillet 2016, adoption de la loi Travail.
22 août, ouverture des demandes de l'ARPE.

LE SENS DE NOTRE ACTION

Le gouvernement a fait de la jeunesse sa priorité. Conscient à la fois de la difficulté de trouver un emploi et de la précarité dans laquelle évoluent de nombreux jeunes, il a choisi de faciliter la transition entre la fin de leurs études et leur insertion dans le monde professionnel. Pour les diplômés modestes, les difficultés subsistent en effet bien au-delà du terme de leur parcours scolaire et universitaire. Ce sont ces inégalités que le gouvernement a souhaité corriger par l'intermédiaire de cet accompagnement financier.

ÉLÉMENTS CLÉS

MISE EN ŒUVRE DÈS LA RENTRÉE 2016, L'ARPE CONSISTE EN UN SOUTIEN FINANCIER VERSÉ PENDANT QUATRE MOIS, SOUS FORME :

- ▶▶ **D'UNE AIDE MENSUELLE DE 200 EUROS** pour les diplômés de l'enseignement scolaire à finalité professionnelle (CAP, baccalauréat professionnel, baccalauréat technologique), qu'ils soient boursiers ou apprentis disposant de peu de ressources;
- ▶▶ **D'UNE PROLONGATION DE LA BOURSE SUR CRITÈRES SOCIAUX** perçue au cours de la dernière année d'études (de 100 euros à 550 euros par mois) pour les diplômés de l'enseignement supérieur;
- ▶▶ **D'UNE AIDE MENSUELLE DE 300 EUROS** pour les diplômés de l'enseignement supérieur par l'apprentissage disposant de peu de ressources.

QUELS RÉSULTATS ?

Il est possible de candidater à cette nouvelle aide à l'emploi depuis le 22 août.

Cela concerne les **56 000 TITULAIRES D'UN CAP OU D'UN BAC PROFESSIONNEL** qui arrivent sur le marché du travail ainsi que les **70 000 JEUNES DIPLÔMÉS DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR** (BTS, DUT, licence, licence pro, master 2 et diplômés d'une école d'ingénieurs) qui étaient boursiers sur critères sociaux durant leur dernière année d'études.

On donc estime que **126 000 JEUNES DIPLÔMÉS POURRAIENT PERCEVOIR CETTE AIDE À LA RENTRÉE 2016**. En six semaines ce sont déjà 21 000 jeunes qui ont fait la demande de l'ARPE, soit près de 17%.

DEPUIS ?



POUR QUI ?



NOTAMMENT LES DIPLÔMÉS DE L'ENSEIGNEMENT SCOLAIRE ET SUPÉRIEUR BÉNÉFICIAIRES D'UNE BOURSE, OU PAR VOIE D'APPRENTISSAGE AVEC PEU DE RESSOURCE, AINSI QUE LES DIPLÔMÉS DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR PROFESSIONNEL

LE CONSTAT

EN MOYENNE, LES JEUNES DIPLÔMÉS DOIVENT ENVOYER

9 CANDIDATURES ET ATTENDENT 5 MOIS POUR DÉCROCHER LEUR PREMIER EMPLOI

16% PATIENTENT 10 MOIS ET PLUS

LA LOI TRAVAIL A DONC CRÉÉ UNE AIDE À LA RECHERCHE DU PREMIER EMPLOI (ARPE)

OBJECTIFS

FACILITER LA TRANSITION ENTRE LA FIN DES ÉTUDES ET L'INSERTION DANS LE MONDE PROFESSIONNEL

COMMENT ?

- 200 € AIDE MENSUELLE DE 200 EUROS POUR LES DIPLÔMÉS DES FILIÈRES PROFESSIONNELLES (CAP, BACCALURÉAT PROFESSIONNEL, BACCALURÉAT TECHNOLOGIQUE)
- € PROLONGATION DE LA BOURSE SUR CRITÈRES SOCIAUX (DE 100 EUROS À 550 EUROS PAR MOIS) POUR LES DIPLÔMÉS DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
- 300 € AIDE MENSUELLE DE 300 EUROS POUR LES DIPLÔMÉS DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR PAR L'APPRENTISSAGE DISPOSANT DE PEU DE RESSOURCES

RÉSULTATS

126 000 JEUNES DIPLÔMÉS

POURRAIENT PERCEVOIR CETTE AIDE

À LA RENTRÉE 2016

EN 6 SEMAINES CE SONT DÉJÀ

21 000 JEUNES DIPLÔMÉS

QUI ONT FAIT LA DEMANDE DE L'ARPE



DEPUIS 2012, LES SOCIALISTES ET LA GAUCHE AGISSENT POUR REDRESSER NOTRE PAYS, RENFORCER LES PROTECTIONS ET OUVRIR DE NOUVEAUX DROITS. LES RÉFORMES ENGAGÉES PORTENT AUJOURD'HUI LEURS FRUITS.

LUTTE POUR L'INCLUSION SOCIALE ET CONTRE LA PAUVRETÉ

UNE SOCIÉTÉ SOLIDAIRE

LE DIAGNOSTIC

On constate depuis 2002, et plus encore depuis 2006, une augmentation jamais connue de la pauvreté : 8,5 millions de Français sont concernés, soit près de 14 % de la population ; soit 1 million de personnes de plus qu'il y a dix ans. La crise, mais aussi la politique et le discours stigmatisant de la précédente majorité ont contribué à l'explosion dramatique du chômage et de la précarité. Le manque d'information et la complexité des procédures ont conduit de nombreux ayants droit à renoncer aux prestations sociales atteignant un taux de non recours de 35 % pour le RSA socle, 68 % pour le RSA activité. De même, environ 65 % des personnes éligibles à l'aide à la complémentaire santé (ACS) n'y recouraient pas. Cette période fut aussi celle du gel de nombreux minima sociaux et de l'absence de soins : un Français sur cinq y renonçait pour des raisons financières.

QUELS OBJECTIFS ?

Changer le discours et les représentations sur la pauvreté et imaginer les politiques sociales du XXI^e siècle, en intégrant une approche globale dans les enjeux de solidarité : réduire les inégalités, assurer la réussite scolaire et l'insertion professionnelle des jeunes, diminuer le chômage de longue durée, améliorer l'accès pour tous au logement, aux soins, aux services bancaires tout en prévenant du surendettement... Mais aussi instaurer une meilleure gouvernance des politiques sociales, qui souffrent cruellement d'un déficit de cohérence et de lisibilité. Construire une véritable politique d'accès aux droits.

LA MÉTHODE

Une démarche de large concertation associant les personnes en situation de pauvreté elles-mêmes, les associations, les partenaires sociaux, les collectivités territoriales et aussi l'ensemble des ministères et des services de l'État dont les travaux ont permis le lancement du « Plan de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale » en janvier 2013. Ce plan fait l'objet d'un suivi précis chaque année par l'IGAS et par une mission parlementaire, ce qui permet de l'adapter au mieux chaque année.

DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR

2013, mais plusieurs mesures avaient déjà été mises en œuvre dès septembre 2012.

LE SENS DE NOTRE ACTION

Pour les socialistes, la solidarité est au cœur de notre idéal républicain car nous sommes convaincus que chaque citoyen a droit à sa juste place dans la société et que personne ne doit être laissé sur le bord du chemin. Pour nous, la précarité est le fait de processus économiques et sociaux que l'on peut combattre à condition d'être déterminés.

QUI EST CONCERNÉ ?

Les personnes en situation de précarité notamment les jeunes, les familles monoparentales, les retraités, les travailleurs précaires ou à temps partiels subis.

ÉLÉMENTS CLÉS

- ▶ **2 M DE MÉNAGES CONCERNÉS** par la revalorisation du RSA socle de 10 % sur 5 ans.
- ▶ **50 000 JEUNES ÂGÉS DE MOINS DE 25 ANS** accompagnés dans le cadre de la « garantie jeunes ».
- ▶ **PLUS DE 600 000 PERSONNES BÉNÉFICIERONT DE LA CMU-C ET L'AC.**
- ▶ **550 000 RETRAITÉS CONCERNÉS** par la revalorisation exceptionnelle de l'ASPA (« ex-minimum vieillesse »).
- ▶ **PLUS DE 2 M DE MÉNAGES BÉNÉFICIAIRES DE LA PRIME D'ACTIVITÉ** au premier trimestre 2016.
- ▶ **HAUSSE DE 50 % SUR 5 ANS DU COMPLÉMENT FAMILIAL** pour 400 000 familles nombreuses avec 3 enfants, soit +436 € par an.
- ▶ **HAUSSE DE 25 % SUR 5 ANS DE L'ALLOCATION DE SOUTIEN FAMILIAL** pour 740 000 familles monoparentales (notamment les mères isolées) et 1,16 million d'enfants, soit +118 € par an.
- ▶ **SUPPRESSION DES FRANCHISES MÉDICALES** pour 1,4 millions de personnes précaires bénéficiaires de l'Aide à la Complémentaire Santé (ACS).

QUELS RÉSULTATS ?

En 2013, selon l'INSEE, la pauvreté et les inégalités ont reculé et, pour la première fois depuis 2008, les personnes les plus modestes ont vu leur niveau de vie augmenter. Le niveau de vie des 30 % les plus modestes a progressé. Cette amélioration concerne principalement les jeunes adultes et les mineurs.

Ainsi, le développement des politiques d'investissement social a permis de redistribuer chaque année environ 2,7 Mds€ à 2,6 millions de personnes, soit en moyenne 1 000€ par an pour les ménages les plus pauvres.

POLITIQUES SOCIALES
SOLIDARITÉ
SOCIÉTÉ

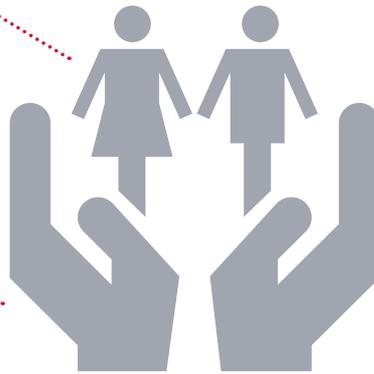
DEPUIS ?



MAIS PLUSIEURS MESURES
AVAIENT DÉJÀ ÉTÉ MISES EN
ŒUVRE **DÈS SEPTEMBRE 2012**

POUR QUI ?

- ▶ LES JEUNES
- ▶ LES FAMILLES MONOPARENTALES
- ▶ LES RETRAITÉS
- ▶ LES TRAVAILLEURS PRÉCAIRES
OU À TEMPS PARTIELS SUBIS



COMMENT ?



LARGE CONCERTATION ASSOCIANT LES
PERSONNES EN SITUATION DE PAUVRETÉ
ELLES-MÊMES, LES ASSOCIATIONS, LES
PARTENAIRES SOCIAUX, LES COLLECTIVITÉS
TERRITORIALES ET AUSSI L'ENSEMBLE DES
MINISTÈRES ET DES SERVICES DE L'ÉTAT



DE MÉNAGES CONCERNÉS PAR
LA REVALORISATION DU RSA SOCLE
DE 10% SUR 5 ANS



550 000 RETRAITÉS CONCERNÉS
PAR LA REVALORISATION
EXCEPTIONNELLE DE L'ASPA
(« EX-MINIMUM VIEILLESSE »)



HAUSSE DE 25% SUR 5 ANS DE
L'ALLOCATION DE SOUTIEN FAMILIAL
POUR 740 000 FAMILLES
MONOPARENTALES ET 1,16 MILLION
D'ENFANTS



SUPPRESSION DES FRANCHISES MÉDICALES
POUR 1,4 MILLIONS DE PERSONNES
PRÉCAIRES BÉNÉFICIAIRES DE L'AIDE
À LA COMPLÉMENTAIRE SANTÉ

LE CONSTAT

DEPUIS 2002, ET PLUS ENCORE DEPUIS 2006

UNE AUGMENTATION JAMAIS CONNUE DE LA PAUVRETÉ :



8,5
MILLIONS

DE FRANÇAIS SONT CONCERNÉS,
SOIT PRÈS DE 14%
DE LA POPULATION



LE MANQUE D'INFORMATION ET LA COMPLEXITÉ DES
PROCÉDURES ONT CONDUIT DE NOMBREUX AYANTS
DROIT À RENONCER AUX PRESTATIONS SOCIALES



LA SOLIDARITÉ EST AU CŒUR
DE NOTRE IDÉAL RÉPUBLICAIN.
LA PRÉCARITÉ EST LE FAIT DE
PROCESSUS ÉCONOMIQUES ET
SOCIAUX QUE L'ON PEUT COMBATTRE
À CONDITION D'ÊTRE DÉTERMINÉS

OBJECTIFS

- ▶ CHANGER LE DISCOURS ET LES
REPRÉSENTATIONS SUR LA PAUVRETÉ
ET IMAGINER LES POLITIQUES
SOCIALES DU XXI^E SIÈCLE
- ▶ RÉDUIRE LES INÉGALITÉS
- ▶ CONSTRUIRE UNE VÉRITABLE
POLITIQUE D'ACCÈS AUX DROITS

RÉSULTATS

EN 2013

SELON L'INSEE, LA PAUVRETÉ ET LES INÉGALITÉS
ONT REÇULÉ ET, POUR LA PREMIÈRE FOIS
DEPUIS 2008, LES PERSONNES LES PLUS
MODESTES ONT VU LEUR NIVEAU DE VIE
AUGMENTER

LE DÉVELOPPEMENT DES POLITIQUES
D'INVESTISSEMENT SOCIAL A PERMIS
DE REDISTRIBUER CHAQUE ANNÉE ENVIRON

2,7
MILLIARDS
€

2,6
MILLIONS
PERSONNES



SOIT
EN MOYENNE

1000
€

POUR LES MÉNAGES LES PLUS PAUVRES



DEPUIS 2012, LES SOCIALISTES ET LA GAUCHE AGISSENT POUR REDRESSER NOTRE PAYS,
RENFORCER LES PROTECTIONS ET OUVRIR DE NOUVEAUX DROITS.
LES RÉFORMES ENGAGÉES PORTENT AUJOURD'HUI LEURS FRUITS.

DES MESURES CONCRÈTES POUR LE RETOUR À L'EMPLOI

LUTTER CONTRE LE CHÔMAGE

LE DIAGNOSTIC

La crise économique a entraîné une augmentation importante du nombre de demandeurs d'emploi. Elle est survenue alors que le marché du travail connaissait des transformations en profondeur. Afin d'accompagner cette mutation et de lutter contre le chômage, il était indispensable de modifier nos politiques de soutien au retour à l'emploi et d'intensifier les moyens que l'État leur consacre.

LE SENS DE NOTRE ACTION

La lutte contre le chômage est une priorité du quinquennat. Pour atteindre cet objectif, le gouvernement a souhaité mettre l'accent sur l'accompagnement, la formation, la création et la reprise d'entreprise. L'enjeu est de soutenir le retour à l'emploi de tout demandeur, quel que soit son profil et sa formation, et tout particulièrement celui des plus fragiles : les jeunes, les seniors et les chômeurs de longue durée.

QUI EST CONCERNÉ ?

Tous les demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi.

DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR

Le 5 mars 2014 est entrée en vigueur la loi relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale. De cette loi a été issue un plan en faveur d'une nouvelle gouvernance des politiques de l'emploi, en collaboration avec des présidents de Régions. Et enfin, le 18 décembre 2014 a été signée la convention tripartite État-Unédic-Pôle emploi pour la période 2015-2018.

ÉLÉMENTS CLÉS

LA FORMATION :

Pour répondre à la fois aux aspirations des demandeurs d'emploi et aux nouveaux besoins du marché du travail, nous avons privilégié la montée en compétence de chacun.

- ▶ **POUR LES DEMANDEURS D'EMPLOI**, c'est la vocation de l'action de formation conventionnée par Pôle emploi et la préparation opérationnelle à l'emploi individuelle (AFC et POEI) que nous avons créées. Des moyens supplémentaires ont été mis en place pour permettre à 60 000 demandeurs d'emploi supplémentaires d'accéder à la formation en 2015, soit 15% de plus qu'en 2014. Le plan 500 000 s'inscrit dans la même dynamique.
- ▶ **POUR TOUT SALARIÉ**, c'est le rôle du compte personnel de formation (CPF) : attaché à la personne et non plus à l'emploi occupé, ce droit suit le travailleur tout au long de sa carrière. Chaque salarié dispose désormais d'un droit réel à une formation qualifiante gratuite financée par les partenaires sociaux, l'État et les collectivités.
- ▶ **POUR LES SALARIÉS EXPÉRIMENTÉS**, un contrat de professionnalisation « nouvelle carrière » a été créé : une formation plus brève en alternance avec une pratique professionnelle sur le poste.

L'ACCOMPAGNEMENT :

- ▶ Un accompagnement renforcé pour les personnes les plus éloignées de l'emploi, un accompagnement guidé pour les personnes en besoin d'un appui régulier, et un accompagnement suivi pour les plus autonomes dans leur recherche. Un diagnostic sur la situation individuelle plus efficace, dans un délai de 2 à 4 semaines.
- ▶ Une plate-forme numérique Emploi Store qui rassemble plus de cent services web et mobile de Pôle Emploi et des acteurs publics et privés dans la lutte contre le chômage.
- ▶ Des mesures concrètes pour surmonter les obstacles de la vie qui empêchent le retour à l'emploi : il est prévu la création de 275 000 solutions d'accueil pour les enfants de moins 3 ans, dont la garde peut être un frein majeur de retour à l'emploi, en particulier pour les parents isolés.

LA REPRISE ET LA CRÉATION D'ENTREPRISE :

- ▶ Un nouvel Accompagnement à la Création et à la Reprise d'Entreprise (Nacre) est mis en place pour soutenir plus de 100 000 porteurs de projets.

LE CONSTAT



LE MARCHÉ DU TRAVAIL CONNAISSAIT DES TRANSFORMATIONS EN PROFONDEUR, IL ÉTAIT INDISPENSABLE DE MODIFIER NOS POLITIQUES DE SOUTIEN AU RETOUR À L'EMPLOI

DEPUIS ?



LOI RELATIVE À LA FORMATION PROFESSIONNELLE, À L'EMPLOI ET À LA DÉMOCRATIE SOCIALE



CONVENTION TRIPARTITE ÉTAT-UNÉDIC-PÔLE EMPLOI POUR LA PÉRIODE 2015-2018

OBJECTIFS



ACCOMPAGNEMENT, FORMATION, CRÉATION ET LA REPRISE D'ENTREPRISE



SOUTENIR LE RETOUR À L'EMPLOI DE TOUT DEMANDEUR, EN PRIORITÉ LES JEUNES, LES SÉNIORS ET LES CHÔMEURS DE LONGUE DURÉE

POUR QUI ?



TOUS LES DEMANDEURS D'EMPLOI INSCRITS À PÔLE EMPLOI



COMMENT ?

LA FORMATION



- ▶ ACTION DE FORMATION CONVENTIONNÉE ET PRÉPARATION OPÉRATIONNELLE À L'EMPLOI
- ▶ COMPTE PERSONNEL DE FORMATION (CPF) : ATTACHÉ À LA PERSONNE ET NON PLUS À L'EMPLOI OCCUPÉ, CE DROIT SUIT LE TRAVAILLEUR TOUT AU LONG DE SA CARRIÈRE
- ▶ CRÉATION DU CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION « NOUVELLE CARRIÈRE »

L'ACCOMPAGNEMENT



- ▶ ACCOMPAGNEMENT RENFORCÉ POUR LES PERSONNES LES PLUS ÉLOIGNÉES DE L'EMPLOI
- ▶ DIAGNOSTIC SUR LA SITUATION INDIVIDUELLE PLUS EFFICACE, DANS UN DÉLAI DE 2 À 4 SEMAINES
- ▶ MESURES CONCRÈTES POUR SURMONTER LES OBSTACLES QUI EMPÊCHENT LE RETOUR À L'EMPLOI : CRÉATION DE 275 000 SOLUTIONS D'ACCUEIL POUR LES ENFANTS DE MOINS 3 ANS

LA REPRISE ET LA CRÉATION D'ENTREPRISE



- ▶ UN NOUVEL ACCOMPAGNEMENT À LA CRÉATION ET À LA REPRISE D'ENTREPRISE (NACRE) EST MIS EN PLACE POUR SOUTENIR PLUS DE 100 000 PORTEURS DE PROJETS



démocrate
radicale
écologiste
socialiste
citoyenne

GRANDE CONVENTION NATIONALE

décembre **3**
2016
à PARIS



Le Parti socialiste et les initiateurs de l'appel pour la Belle Alliance Populaire ont décidé de réunir une grande convention nationale.

Socialistes, écologistes, démocrates, progressistes, soyons nombreux pour cet événement capital dans la préparation des échéances de 2017, face à une droite décomplexée qui aura désigné son représentant à l'élection présidentielle, et une extrême droite qui bat déjà le terrain !

S'inscrire sur le site labellealliancepopulaire.fr.

Bernard Cazeneuve

Jeudi 1^{er} décembre en Ile-et-Vilaine



Dans le cadre de ses soirées politiques et conviviales, **Marcel Rogemont**, député d'Ile-et-Vilaine a invité le ministre de l'Intérieur, **Bernard Cazeneuve**, à présider la prochaine soirée. Cette rencontre aura lieu à L'Hermitage, le jeudi 1^{er} décembre.

Pour s'inscrire, il faut s'adresser à la permanence de Marcel Rogemont :

- en téléphonant au 02 99 78 23 23
- ou
- par courriel : marcel.rogemont@wanadoo.fr

François André à Pacé

lundi 21 novembre, à 19 h 15



A Romillé, le 18 février 2016

Après les secteurs de Bécherel, Combourg, Tinténiac, Montfort-sur-Meu, Montauban-de-Bretagne, et Saint-Méen-le-Grand, François André rencontrera les forces vives du secteur Rennes Nord-Ouest le lundi 21 novembre.

En clôture de cette journée de terrain, François André organise **une rencontre conviviale avec les militants et sympathisants, le lundi 21 novembre à 19 h 15, à la Grange du Logis, chemin de la Métairie à Pacé.**